

Comment mobiliser et valoriser au mieux la ressource en bois sur le territoire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

Du diagnostic de territoire aux propositions d'actions : méthodes et résultats



Mémoire de fin d'études
Dominante d'approfondissement Gestion Forestière

Source photographique : Marion Pilate

Comment mobiliser et valoriser au mieux la ressource en bois sur le territoire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

Du diagnostic de territoire aux propositions d'actions : méthodes et résultats

Mémoire de fin d'études

Dominante d'approfondissement Gestion Forestière

Résumé

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude regroupe 28 communes, sur un territoire majoritairement couvert de forêts (70 % de sa surface) et relativement dynamique sur les thématiques forestières.

Fin 2012, la communauté de communes avait manifesté sa volonté de se positionner au sein de cette filière forestière, en faisant une demande de réalisation d'une étude visant à déterminer le rôle qu'elle pourrait y jouer. C'est en 2014 que cette étude a vu le jour, elle constitue le sujet du stage.

La mission réalisée au sein de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude s'est déroulée en deux phases: la réalisation d'un diagnostic de territoire et l'élaboration d'un programme d'actions à mener sur ce territoire. L'objectif était de savoir quelles actions seraient à mener pour optimiser la mobilisation et la valorisation des bois sur le territoire, en répondant aux trois fonctions principales de la forêt sur le territoire : une fonction de production de bois, une fonction sociale et une fonction environnementale ; tout en insérant ces actions dans les démarches existantes.

Le détail de cette démarche est présenté dans ce rapport, qui se décline en une description et une analyse de la méthodologie mise en œuvre, ainsi que des résultats obtenus.

Ce diagnostic demande encore à être validé par les acteurs impliqués. Un soutien politique suffisant permettrait que le programme d'actions proposé devienne une véritable Stratégie Locale de Développement Forestier pour le territoire.

Abstract

The municipality communities of Haut-Jura Saint-Claude gathers 28 municipalities, on a territory with a high forest coverage (70 % of the area) and rather dynamic on forestry topics.

By the end of 2012, the municipality communities decided to position itself in the forestry sector, and ordered a study with the aim of bringing to the forefront what their role could be in this area. This study was effectively launched only in 2014, and became an internship subject.

The mission done for the municipality communities of Haut-Jura Saint-Claude was realized in two steps: at first, a territorial diagnosis was established, making possible the building of an action-plan to implement on the territory. The overall objective was to gain a better knowledge on what actions to undertake to optimize wood mobilization and valorization on this territory, taking into account the three main functions of forest, namely production, environmental and social functions; while inserting these new actions within the ongoing processes.

This report presents the details of this mission, through both a description and an analysis of the methodology used and the results obtained.

This diagnosis still needs to be validated by the actors to be involved in this process. Sufficient political support will certainly be necessary to help the action-plan to be implemented as a real Local Strategy for Forest Development ("Stratégie Locale de Développement Forestier") for this territory.

Remerciements

Ces six mois passés dans le Haut-Jura auront été une expérience très enrichissante. Ils m'auront permis d'approfondir mes connaissances et de découvrir de nombreuses choses sur l'organisation de la filière forêt-bois sur un territoire donné. Cela aura été l'occasion d'avoir une vision d'ensemble sur toutes les problématiques qui peuvent avoir trait, de près ou de loin, à l'espace forestier.

Ce stage m'aura aussi permis de découvrir une très belle région.

Pour cela, je tiens à remercier plusieurs personnes.

Tout d'abord, je remercie Monsieur Verrot, mon maître de stage, pour m'avoir donné la possibilité de réaliser cette étude et d'avoir mis à ma disposition les moyens pour remplir cette mission.

Je souhaite ensuite remercier Leslie Constantin (des Communes Forestières), Bertrand Monot (de l'ADEFOR 39), Thierry Chaussignand (de l'ONF), Edouard Prost (du PNR du Haut-Jura) et Thomas Leplaideur (de l'ADEFOR 39), pour m'avoir accordé de leur temps, afin de me conseiller et de m'encadrer dans la réalisation des différentes étapes de mon travail.

Je remercie Max Bruciamacchie, mon correspondant AgroParisTech-ENGREF, pour son encadrement et ses conseils dans les moments de doute.

Je tiens aussi à remercier tous les acteurs du territoire (professionnels et élus) pour leur accueil et le temps qu'ils ont consacré à répondre à mes questions. J'ai pu, grâce à eux, découvrir les nombreuses facettes de la filière forêt-bois du Haut-Jura.

Je remercie le personnel de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, et notamment Séverine, Christelle, Chantal, Sandrine, Emilie, pour leur soutien, leurs conseils et leur bonne humeur.

Je remercie également Carole Zakin (du PNR du Haut-Jura) pour ses conseils avisés et pour avoir accepté de faire partie de mon jury.

A titre personnel, je tiens enfin à remercier ma famille et mes amis (notamment Alice, Aurélien, Loïc) pour leur présence, leur soutien et leurs conseils, dans les bons comme les moins bons moments. De même, je remercie grandement mes parents et Valentin, pour le temps qu'ils ont consacré à la relecture de mon travail.

Table des matières

Remerciements	1
Table des matières	2
Table des Figures	5
Index alphabétique des sigles utilisés	6
Introduction	8
1. Contexte général, caractéristiques du territoire	9
1.1. Le Haut-Jura	9
1.1.1. Localisation	9
1.1.2. Historique	9
1.1.3. Contexte : climat, relief, géologie, pédologie	10
1.1.4. Le Haut-Jura : un territoire forestier très dynamique	12
1.2. La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	17
1.2.1. Localisation	17
1.2.2. Historique de la CCHJSC	18
1.2.3. Le contexte des élections et les difficultés induites	19
1.2.4. Le contexte forestier sur le territoire	19
1.3. L'émergence d'un projet de diagnostic de territoire et programme d'actions pour la CCHJSC	33
1.3.1. Les origines du projet pour la CCHJSC	33
1.3.2. Organisation des différentes étapes de la démarche	34
1.3.3. Vers la mise en place d'une Stratégie Locale de Développement Forestier ?	37
2. Le diagnostic de territoire : une première étape vers les propositions d'actions	40
2.1. La méthode utilisée	40
2.1.1. Récolte et organisation des données disponibles	40
2.1.2. Entretiens individuels	41
2.1.3. Travail en concertation avec le comité de suivi	45
2.1.4. Rédaction d'un rapport de synthèse	46
2.2. Les résultats obtenus : les stratégies à mettre en place pour mobiliser et valoriser aux mieux les bois sur le territoire de la CCHJSC	47
2.2.1. Les grands enjeux pour le territoire qui ressortent des données récupérées, des entretiens et des réunions de travail	47
2.2.2. Les objectifs pour le territoire : définition des grandes orientations	50

3. Actions à mettre en œuvre pour optimiser la mobilisation et la valorisation des bois sur le territoire	52
3.1. La méthode utilisée	52
3.1.1. Rédaction des fiches actions à partir du diagnostic et en concertation avec le comité de suivi	52
3.1.2. Présentation du travail et des conclusions aux élus	56
3.2. Les propositions d’actions à réaliser sur le territoire de la CCHJSC	57
3.2.1. Actions à réaliser en amont pour mener à bien le programme d’actions	57
3.2.2. Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire	57
3.2.3. Promouvoir la multifonctionnalité des forêts du territoire	60
3.2.4. Participer à la valorisation des bois sur le territoire	62
3.2.5. Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire	63
3.2.6. Informer et former sur des thématiques générales et sur les actions menées par la CCHJSC dans le cadre de sa compétence « Forêt et filière bois »	65
4. Analyse critique de la démarche suivie et perspectives pour le futur	66
4.1. Les obstacles à la démarche	66
4.1.1. Un territoire déjà très actif en termes filière forêt et bois, avec de nombreuses structures proposant des démarches diverses	66
4.1.2. Un contexte politique compliqué, en pleine transition	67
4.2. Perspectives : la démarche de mise en œuvre	69
4.2.1. L’intégration dans le contexte existant	69
4.2.2. Appropriation de la démarche par les différents acteurs locaux	70
4.2.3. Un nécessaire soutien des élus	70
4.2.4. L’animation, primordiale pour la mise en œuvre des actions proposées	71
Conclusion	72
Bibliographie	74
Contacts	78
Annexes	80

Table des Annexes

Annexe 1 : Plan du programme d'action proposé par le PNR suite à son étude de la filière forêt-bois de son territoire.....	81
Annexe 2 : Types de résultats fournis par le Plan d'Approvisionnement Territorial.....	82
Annexe 3 : Typologie des peuplements forestiers	84
Annexe 4 : Sites classés et inscrits présents sur le territoire.....	85
Annexe 5 : Zones potentielles à exploiter par câble (obtenues à partir du PAT)	86
Annexe 6 : Organisation de la filière bois autour du territoire de HJSC.....	87
Annexe 7 : Etat de la desserte sur le territoire de HJSC	88
Annexe 8 : Résultats pouvant être obtenus par l'étude LiDAR : Hauteur dominante, surface terrière, volume à l'hectare.....	89
Annexe 9 : Liste des événements (réunions, visites, conférence...) et composition des réunions du comité de suivi.....	90
Annexe 10 : Articles du nouveau code forestier relatifs aux Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF).....	91
Annexe 11 : Liste complète des personnes rencontrées ou contactées pour le diagnostic de territoire	93
Annexe 12 : Courrier et questionnaire envoyés en mairie, en préalable à l'entretien avec les élus des communes.....	94
Annexe 13 : Suggestions d'actions à mener sur le territoire de HJSC (bilan des propositions des élus et des acteurs de la filière forêt-bois, confondus).....	97
Annexe 14 : Echancier envisagé initialement (en début de stage, avril 2014)	98
Annexe 15 : Fiches-actions.....	99

Table des Figures

Figure 1 : Localisation du Haut-Jura par rapport aux autres départements, à la Franche-Comté et à la France	9
Figure 2 : Relief du secteur de la CCHJSC et stations forestières correspondantes	11
Figure 3 : Plans de Développement de Massif réalisés ou en cours de réalisation et zone concernée par l'opération de restructuration menée dans le Haut-Jura	13
Figure 4 : Localisation de Haut-Jura Saint-Claude par rapport au PNR du Haut-Jura et par rapport aux différents départements	17
Figure 5 : Accessibilité du territoire de Haut-Jura Saint-Claude	17
Figure 6 : Statut de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude relatifs à la compétence « Sylviculture »	18
Figure 7 Sylvo-éco-régions (SER) du territoire de Haut-Jura Saint-Claude	20
Figure 8 : Localisation des régions forestières sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude	20
Figure 9 : Répartition de la propriété forestière sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude	20
Figure 10 : Répartition de la surface forestière privée et du nombre de propriétaires par catégorie de surface de propriété sur Haut-Jura Saint-Claude	21
Figure 11 : Types de peuplements forestiers présents sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude (carte simplifiée)	22
Figure 12 : Répartition des peuplements forestiers (simplifiés) présents sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude (en % de la surface totale de forêt, soit environ 27 000 ha)	23
Figure 13 : Surfaces des peuplements sylvicoles et des traitements menés en forêt communale de Haut-Jura Saint-Claude	23
Figure 14 : Zonage Natura 2000 sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude	27
Figure 15 : Zonage APPB, ZICO, ZNIEFF et réseau hydrographique sur Haut-Jura Saint-Claude ...	27
Figure 16 : Zones du territoire de Haut-Jura Saint-Claude concernées par l'étude LiDAR de l'IRSTEA de Grenoble	30
Figure 17 : Communes de Haut-Jura Saint-Claude concernées par l'opération de restructuration foncière menée par l'ADEFOR 39	32
Figure 18 : Echéancier de la démarche suivie lors de ma mission à la CCHJSC	35
Figure 19 : Article L 123-1 du nouveau code forestier relatif aux Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF)	38
Figure 20 : Répartition des personnes rencontrées par secteurs d'activité	42
Figure 21 : Récapitulatif des suggestions d'actions à mener par la CCHJSC (propositions des élus et des acteurs de la filière forêt-bois, indifféremment)	53
Figure 22 : Plan type d'une fiche-action	55

Index alphabétique des sigles utilisés

ACCA/AICA	Association Communale (/Intercommunale) de Chasse Agrée
ADEFOR 39	Association jurassienne de Développement Forestier
ADIB	Association régionale pour le Développement de la forêt et des Industries du Bois en Franche-Comté
ANaTeF	Association Nationale des Techniciens Forestiers Indépendants
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
ASA	Association Syndicale Autorisée
BO / BI / BE	Bois d'œuvre / Bois d'industrie / Bois énergie
CBPS	Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
CCHJSC	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude
CDCFS	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
CFT	Charte Forestière de Territoire
CNIEFEB	Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts Bois
COFOR	Communes Forestières
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT	Direction Départementale des Territoires
DEFI	Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETF	Entreprises/Entrepreneur de Travaux Forestiers
FDCJ	Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FFN	Fond Forestier National
FSC	Forest Stewardship Council
FSE	Fonds Social Européen
GMT	Gestion Multifonctionnelle de Territoire
GSF	Groupement Syndical Forestier
GTJ	Groupe Tétras Jura
IFN/IGN (anciens)	Inventaire Forestier National / Institut Géographique National
IGN (actuel)	Institut National de l'Information Géographique et Forestière
IRSTEA	Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
LAAF	Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
LiDAR	L ight D etection A nd R anging
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
PAT	Plan d'Approvisionnement Territorial
PCET	Plan Climat-Energie Territorial
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PDM	Plan de Développement de Massif
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

PNR HJ	Parc Naturel Régional du Haut-Jura
PPRDF	Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
PSG	Plan Simple de Gestion
RTG	Règlement Type de Gestion
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDDF	Schéma Directeur de Desserte Forestière
SDGC	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
SER	Sylvo-Eco-Région
SIG	Système d'Information Géographique
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SLDF	Stratégie Locale de Développement Forestier
SMGF	Syndicat Mixte de Gestion Forestière
SRGS	Schéma Régional de Gestion Forestière
URACOFOR	Union Régional des Associations de Communes Forestières
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone d'Intérêt Ecologique, floristique et faunistique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

Introduction

Le territoire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, à l'image du département du Jura et même de la Franche-Comté en général, est un territoire très forestier. La forêt y occupe une place très importante, tant en termes de surface couverte, qu'en termes d'enjeux économiques, environnementaux, paysagers et sociaux. La filière forêt-bois du territoire est déjà relativement active, cependant, de nombreux efforts restent à faire pour optimiser la mobilisation et la valorisation des bois sur ce territoire.

Au moment de sa création en 2010, par fusion de trois communautés de communes, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a révélé sa volonté de se positionner sur les thématiques forestières et de prendre part aux démarches menées en termes de filière forestière et débouchés bois sur son territoire, en ajoutant dans ses statuts une compétence « Sylviculture ».

Une commission « Sylviculture » avait alors été mise en place, et avait fait la demande de réalisation d'un diagnostic de territoire aboutissant à des propositions d'actions, dans l'optique, initialement, de mettre en place une Charte Forestière de Territoire. L'objectif de cette étude était de savoir quelles actions seraient à mener pour optimiser la mobilisation et la valorisation des bois sur le territoire, et de déterminer quels rôles pourraient y jouer la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude. La démarche, initiée en 2012 n'avait pas abouti, mais en 2014 un nouveau projet a vu le jour. Afin d'aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions, un état des lieux de la filière forêt-bois du territoire a été réalisé de mars à septembre 2014. Le détail de cette démarche est présenté dans ce rapport.

Dans un premier temps, nous présenterons le contexte général et forestier du territoire, en détaillant les caractéristiques forestières et l'organisation des acteurs locaux, ainsi qu'en présentant plus en détail les origines de la démarche. Dans un second temps, nous évoquerons l'élaboration du diagnostic de territoire, en présentant la méthode suivie et les résultats obtenus. Le troisième temps concernera l'élaboration du programme d'actions, il détaillera, là aussi, la méthode adoptée, puis le contenu des actions proposées. Enfin, une analyse critique de la démarche sera dépeinte, et les perspectives de suivi seront évoquées.

1. Contexte général, caractéristiques du territoire

1.1. Le Haut-Jura

1.1.1. Localisation

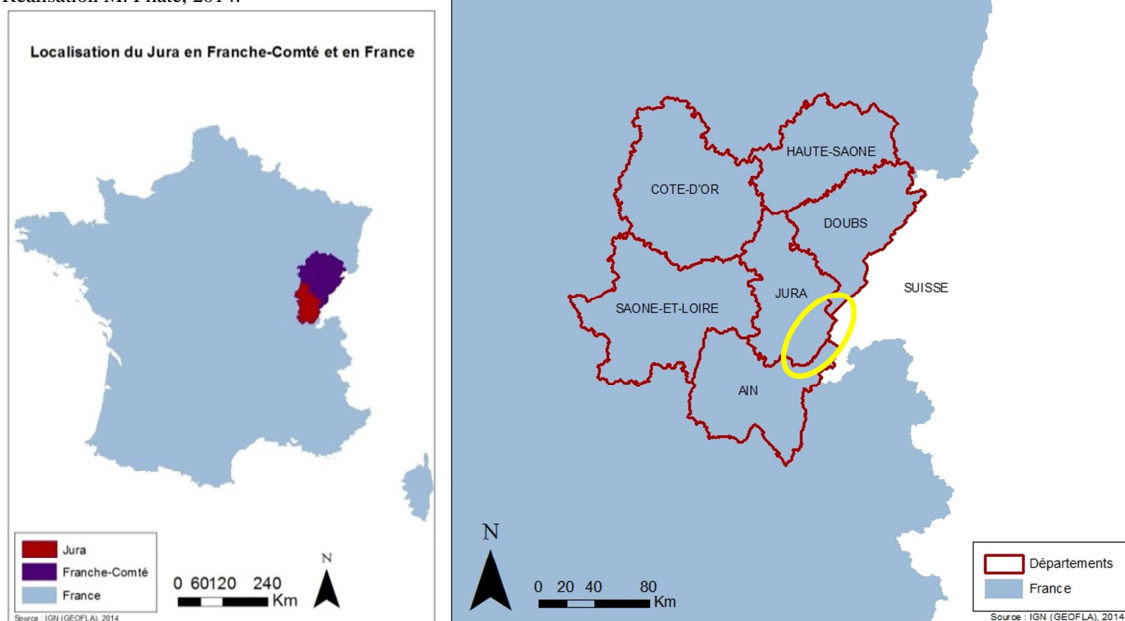
Le Haut-Jura est une région qui correspond à la partie la plus haute du Massif du Jura. Elle se situe au Sud-Est du département du Jura, en Franche-Comté.

Les départements partageant leur frontière avec le Jura sont l'Ain, la Côte-d'Or, le Doubs, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire et le Canton de Vaud (en Suisse).

La Figure 1 permet de localiser le Haut-Jura (cercle jaune) par rapport au Jura et aux autres départements.

Figure 1 : Localisation du Haut-Jura par rapport aux autres départements, à la Franche-Comté et à la France

Source : IGN (GEOFLA), 2014.
Réalisation M. Pilate, 2014.



Les limites du Haut-Jura ne sont pas administratives, ainsi, la nomination « Haut-Jura » peut concerner une petite partie du Doubs et de l'Ain. Nous n'évoquerons dans ce document que ce qui concerne le département du Jura.

1.1.2. Historique

La Franche-Comté n'est française que depuis 1678, année où elle le devint par le traité de Nimègue. Elle avait été jusqu'alors, sous la tutelle des Habsbourg (de 1477 à 1678), et auparavant, sous celle du Saint-Empire romain germanique, du royaume de France ou du duché de Bourgogne.

Le département du Jura a été créé au moment de la Révolution française, en mars 1790, en application de la loi du 22 décembre 1789.

Il semble que le mot « Jura » était déjà utilisé par Jules César au moment de la guerre des Gaules, pour désigner une « haute montagne qui s'élève entre la Séquanie (vallée de la Saône) et l'Helvétie » (*ex parte*

monte Jura altissimo, qui est inter Sequanos et Helvetios). Ce terme serait d'origine celtique (« juris » ou « joris » qui désignerait une forêt de montagne) ou latine (« juria », la forêt sauvage).

En effet, ce territoire a, de tout temps, été très forestier et la forêt a toujours eu une grande importance pour les franc-comtois et les jurassiens. Le premier historien de la région Franche-Comté (L. Gollut) écrit déjà, en 1592, dans ses *Mémoires historiques de la République séquanoise* : « Quant aux bois [...], ils sont couchés pour une singulière commodité et profit de tout le peuple ; non seulement pour la nécessité des bâtiments et du chauffage ou pour le plaisir et profit des bêtes sauvages qui s'y établent en infinie multitude, mais encore pour le gland, faines, cerises et pâturage et autres telles choses nécessaires au bétail... »

De nombreux métiers, aujourd'hui pour certains disparus, étaient liés à la forêt (bûcherons, débardeurs, voituriers, transporteurs par flottage (sur les rivières), scieurs de long, charbonniers, sangliers, écorceurs...) et le bois occupait une part très importante dans l'économie du territoire. En effet, il était utilisé pour la construction des habitations, le chauffage de la population (l'affouage était pratiqué dans toutes les communes), ainsi que pour l'alimentation de diverses industries (scieries, salines royales, verrerie, fours à chaux, fours de potiers...), le commerce du bois et du charbon y était aussi très important.

De cette intense utilisation des bois, a découlé un fort déboisement de la région et de fortes variations du taux de boisement. Cependant, à partir du milieu du XIX^e siècle (la Révolution industrielle a fait évoluer les pratiques des industries fonctionnant au bois jusqu'alors), le couvert forestier s'est peu à peu reconstitué (amplifié beaucoup plus tard par les reboisements du Fonds Forestier National, puis par la déprise agricole et la diminution du pâturage). Ainsi, entre le début du XIX^e et la fin du XX^e siècle, la couverture forestière sur le secteur du Haut-Jura a doublé (passant d'un taux de boisement d'environ 30 % à 70 % aujourd'hui).

Sources : Péroz (2006), Goby, Greusard, Vernus (2007), Lexilogo, Wikipédia.

1.1.3. Contexte : climat, relief, géologie, pédologie

- **Contexte climatique**

Le Haut-Jura est réputé pour ses hivers rigoureux où les températures sont souvent les plus froides de France. La température moyenne en janvier est d'environ -2°C et la moyenne de juillet est d'environ 15°C. La moyenne annuelle de température est d'environ 7°C (chiffres 2006, *SRGS Haut-Jura, 2^{ème} Plateau, PPI*). Dans ce secteur, on peut compter de 110 à 190 jours de gelées par an, selon l'altitude et la configuration du relief. Les gelées sont à craindre une grande partie de l'année, voire même toute l'année par endroits.

Les précipitations pluvieuses sont régulièrement réparties sur l'année (sur 160 à 190 jours par an), mais sont toutefois légèrement plus importantes en hiver. Les orages sont fréquents en été. C'est principalement l'altitude qui fait varier la pluviométrie. Ainsi, elle peut varier de 1 350 à 2 100 mm/an et même jusqu'à 2 790 mm/an sur les sommets (en forêt du Massacre par exemple). Cette forte pluviométrie permet de compenser la faible réserve en eau des sols haut-jurassiens.

En ce qui concerne les précipitations neigeuses, elles sont, elles aussi, importantes et correspondent à près de 25 % des précipitations annuelles (sur 35 à 60 jours). Elles peuvent parfois causer des dégâts importants sur les arbres lorsque la neige est lourde.

Dans le Haut-Jura, la saison de végétation est relativement courte et s'étend de mai à octobre.

- **Contexte géologique**

Le massif jurassien s'est formé en plusieurs étapes, mais d'une manière bien différente de celle du massif Alpin (*SRGS Haut-Jura, 2^{ème} Plateau, PPI, 2006*).

Les couches géologiques affleurant se sont formées au Secondaire. Les sommets sont constitués de calcaires durs issus des sédiments déposés durant le Jurassique moyen et supérieur (180 à 130 millions

d'années). Il s'agit du Bajocien et Bathonien (calcaires durs qui forment les parois des gorges et des vallées taillées dans la roche), de l'Oxfordien (marnes et calcaires marneux affleurant dans les replats et les combes humides), du Kimméridgien (calcaires durs, calcaires marneux et marnes) et du Portlandien (calcaires compacts et dolomitiques).

Ensuite, au Crétacé (125 à 110 millions d'années), des couches plus tendres et plus sensibles à l'érosion se sont formées (marnes, calcaires et calcaires marneux). Il s'agit du Valanginien, Hauterivien et Barrémien, qui se retrouvent généralement dans les fonds ou les bas de pentes.

Au milieu du Tertiaire, la formation des Alpes provoque le soulèvement et le plissement du massif jurassien. C'est à ce moment-là que se constituent d'une part les Hautes Chaînes, et d'autre part les Premier et Deuxième plateaux du Jura.

Pendant le Quaternaire, les dernières glaciations sculptent les calcaires plus ou moins durs donnant au massif sa morphologie actuelle. Certaines vallées sont remplies par des dépôts glaciaires (moraines).

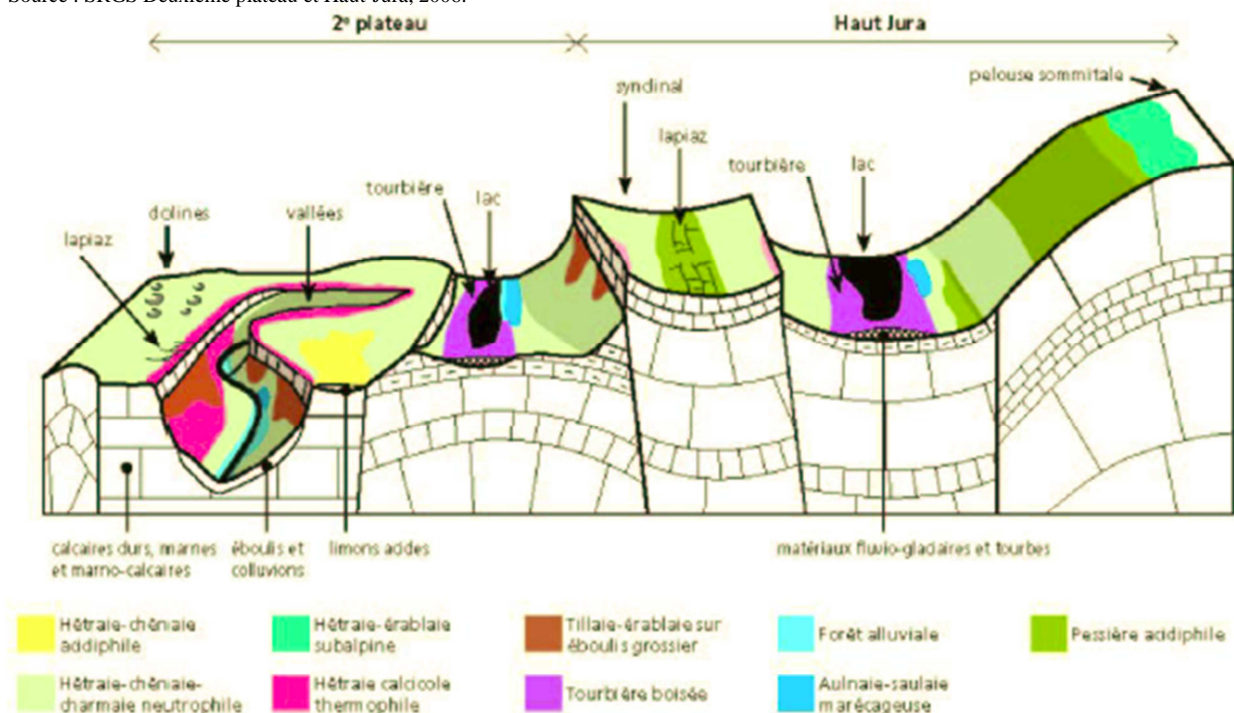
L'eau a ensuite joué un rôle fondamental donnant au massif jurassien sa morphologie caractéristique de relief karstique (lapiaz, dolines, réseau karstique souterrain ...). De plus, des alluvions, parfois tourbeuses, se sont déposées dans certaines vallées.

- **Contexte pédologique et stations forestières**

Le relief caractéristique du Jura joue un rôle important dans la pédologie du secteur de la CCHJS, et ainsi, dans la répartition des différentes stations forestières. Il existe différents types de sols sur le territoire, dont la potentialité forestière est très variable. On distingue les sols à bonnes potentialités forestières (sol brun lessivé, sol brun, puis (dans une moindre mesure) sol humo-calcaïque, sol brun calcaïque), les sols à faibles potentialités forestières (sol brun calcaire, sol hydromorphe, sol lithocalcaïque), puis les sols à potentialité forestière nulle (tourbe). Ces types de sols se trouvent dans divers endroits et dépendent à la fois du substrat géologique présent et de la topographie. La Figure 2 résume les différentes stations forestières que l'on trouve dans le Haut-Jura et au niveau du Deuxième Plateau, en lien avec le relief. (SRGS (Haut-Jura, Pentes et plateaux intermédiaires))

Figure 2 : Relief du secteur de la CCHJSC et stations forestières correspondantes

Source : SRGS Deuxième plateau et Haut-Jura, 2006.



1.1.4. Le Haut-Jura : un territoire forestier très dynamique

Typologie des régions forestières

Dans le Sud-Est du Jura, on distingue quatre régions forestières principales :

- La Petite Montagne (500 à 600 m d'altitude) : Zone constituée d'une mosaïque de stations à potentialité très variable, entraînant des peuplements très divers. Feuillus et résineux sont très imbriqués. Les feuillus sont majoritaires.
- Les Pentes intermédiaires (600 à 800 m) : Zone de la futaie jardinée de sapin et de hêtre
- Le Second plateau du Jura (800 à 1 050 m) : Zone de la futaie jardinée de sapin, épicéa et hêtre
- Le Haut Jura (1 100 à 1 400 m) : Pessière d'altitude à faible accroissement.

Des bois de très grande qualité

Le Haut-Jura est historiquement réputé pour la grande qualité de ses bois résineux (et notamment ceux issus des futaies jardinées que l'on trouve dans les trois dernières régions forestières citées ci-dessus). Cette qualité est due à la croissance très lente des arbres (un faible accroissement étant à l'origine d'un bois très dense), induite par le climat rigoureux et la gestion en futaie jardinée. La gestion pied à pied des peuplements, en futaie jardinée, est une méthode historique, née dans le Jura, qui a fait ses preuves depuis plusieurs siècles. (Bastien, 2002)

Actuellement, certains labels cherchent à mettre en valeur cette qualité. C'est le cas du label Jura Supérieur, créé par un groupe de scieries jurassiennes, de l'AOC Bois du Jura (encore en projet, qui vise à valoriser les bois produits et transformés dans le Jura Suisse et Français), ou encore de la Marque Parc du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNR HJ) (attribuée aux entreprises de son territoire produisant des produits de qualité en bois, en garantissant la provenance et la qualité des processus de transformation).

Un territoire très lié à la forêt

Le Haut-Jura a toujours été un territoire très forestier et, on l'a vu, son économie a de tout temps été liée au bois, même si elle a beaucoup évolué au cours du temps. Il existe dans le Haut-Jura de nombreuses scieries, de nombreux types d'artisans du bois (artisanat propre au territoire : tournerie, boissellerie, tavaillons, sangle pour boîtes de fromage, layeterie, ou artisanat plus commun : ébénisterie, etc.), des constructeurs bois ou des charpentiers, et plusieurs structures liées au bois énergie (producteurs de plaquettes ou bois-bûche, plateformes de stockage, chaufferies collectives ou individuelles, réseaux de chaleur...).

Le taux de boisement sur le Haut-Jura est très élevé (près de 70 %) et est très nettement supérieur à ce qu'il était dans le passé. Ceci est dû à plusieurs choses : la politique du Fond Forestier National (FFN) d'encouragement au reboisement après la seconde guerre mondiale, la déprise agricole provoquant l'avancée de la forêt sur les anciens pâturages, la diminution des prélèvements de bois par les particuliers pour le chauffage (même si cette tendance tend à s'inverser depuis quelques années avec la progression du bois énergie). (ADEFOR 39, 2013)

La forêt du Haut-Jura fait partie intégrante des paysages et constitue même une image exploitée par le tourisme local. Cependant, l'avancée de la forêt sur les milieux ouverts constitue une problématique paysagère non négligeable sur ce territoire, comme on le verra plus en détail par la suite.

Les outils d'animation et de dynamisation de la gestion des forêts dans le Haut-Jura

Du fait de cet important caractère forestier, la filière forestière est très active dans le Haut-Jura. Il existe notamment de nombreux outils visant à animer et dynamiser la gestion des forêts. Ces outils sont mis en œuvre par différents acteurs du territoire.

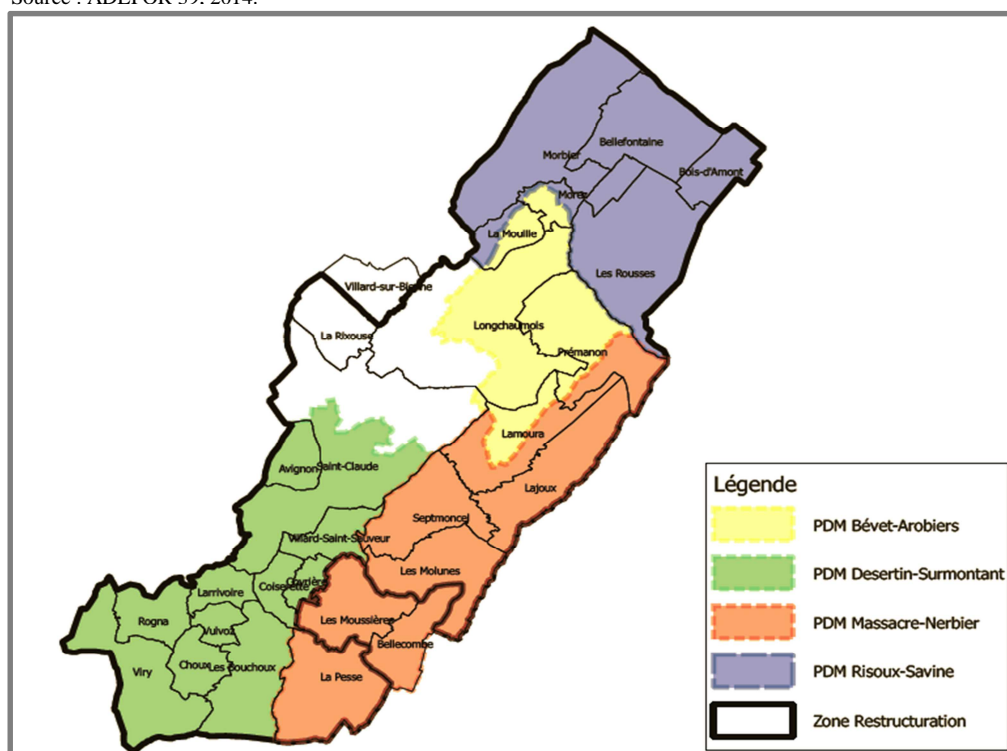
L'outil **Plan de Développement de Massif (PDM)** a été développé par le Conseil Régional de Franche-Comté qui a confié, en 2007, au CRPF de Franche-Comté et à la Chambre d'agriculture du Jura (associés en une association : l'ADEFOR 39) l'animation d'un premier plan de développement de massif sur le Haut-Jura (le PDM Bévet-Arobiers). Suite à ce premier PDM deux autres ont été mis en place sur la même démarche (les PDM Massacre-Nerbier et Risoux-Savine). Le troisième PDM est dans sa dernière phase et va bientôt s'achever. Un quatrième PDM vient d'être mis en place (le PDM Désertin-Surmontant). Ces quatre PDM sont présentés dans la Figure 3.

L'objectif du PDM consiste à concentrer et coordonner les moyens humains des organismes de la forêt privée sur un massif de 6 000 à 15 000 ha, afin de contribuer à la politique d'aménagement durable du territoire, d'optimiser la mobilisation de bois et d'impliquer un plus grand nombre de propriétaires dans la gestion. C'est un outil d'animation, financé sur 3 ans, qui vise à initier une démarche et sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion forestière.

Lors de la mise en place d'un PDM un état des lieux global du massif forestier est réalisé, par l'ADEFOR 39, en concertation avec les gestionnaires privés. Ensuite, une enquête est menée auprès des propriétaires, pour cibler leurs attentes quant à la gestion de leur forêt. Pour cela, un courrier signé par le maire de chaque commune concernée est envoyé à tous les propriétaires identifiés. Lors des trois premiers PDM, le taux de réponse à cette enquête avoisinait les 25 % (ce qui est relativement élevé et satisfaisant (ADEFOR 39)). Une visite-conseil est ensuite réalisée par l'ADEFOR 39, pour les propriétaires ayant répondu, puis le dossier est transmis à l'un des gestionnaires prestataires du territoire. Il peut s'agir d'un expert forestier, d'une coopérative forestière ou d'un technicien forestier indépendant. Par souci d'efficacité, de qualité du service apporté aux propriétaires et de regroupement des interventions des partenaires, le massif est divisé en « sous-massifs » et réparti entre les différents gestionnaires. Selon la localisation de la parcelle du propriétaire concerné, l'ADEFOR 39 propose un gestionnaire correspondant (mais il s'agit d'une simple suggestion et ne constitue pas une obligation).

Figure 3 : Plans de Développement de Massif réalisés ou en cours de réalisation et zone concernée par l'opération de restructuration menée dans le Haut-Jura

Source : ADEFOR 39. 2014.



L'opération de **restructuration foncière**, initiée dans le Jura en 2007 et menée par l'ADEFOR 39, consiste à tenter de diminuer le morcellement forestier, en favorisant les regroupements de parcelles voisines. Pour cela, l'idée est de soutenir (de manière logistique et financière) les propriétaires dans leurs démarches de vente ou d'achat de parcelle forestière, en les mettant en relation entre eux et en subventionnant les frais notariés. Cette subvention, qui provient du Conseil Général du Jura, est de 50 % des frais de notaire pour les parcelles de moins de 2 ha et 30 % des frais de notaire pour les parcelles de 2 à 5 ha. La condition pour en bénéficier est que l'opération ait bien un caractère restructurant. Le soutien logistique, assuré par l'ADEFOR 39, consiste en une aide au montage des dossiers de demande de subvention et un porté à connaissance des autres aides existant à l'échelle nationale (DEFI-acquisition par exemple).

L'opération de restructuration dans le Haut-Jura s'est déroulée en deux phases : la première de 2007 à 2013, qui concernait 23 communes, puis la seconde en 2014, élargie à 25 communes. La Figure 3, ci-dessus, présente les limites de la zone concernée par cette opération. L'opération est cofinancée par les communes (à 13 %), l'Etat (à 8 %), la Région (à 25 %), le Conseil Général (à 34 %) et l'ADEFOR 39 (à 20 %).

L'**Association Syndicale Autorisée** (ASA) est un dispositif fréquent en forêt privée. Il s'agit d'un groupement de propriétaires intéressés, créé en vue de l'exécution et de l'entretien, à frais communs, de certains travaux de desserte, d'utilité collective. Il en existe actuellement 96 dans le département du Jura, tandis que d'autres sont en cours de création, ou seulement à l'état de demandes (pétitions signées par les propriétaires intéressés, sur un même secteur).

Il est important de souligner que l'ASA est un outil assez lourd et long à mettre en place (en moyenne, seulement deux ASA sont créées chaque année à l'échelle du Jura) et peu adapté lorsque seul un petit nombre de propriétaires souhaite se regrouper pour un projet de desserte ou autre. Malgré tout, lorsqu'elles sont créées, les ASA permettent de mobiliser du bois et d'inciter certains propriétaires à exploiter leurs parcelles. Il s'agit donc d'un bon outil de dynamisation de la mobilisation de bois. De plus, les ASA permettent d'identifier et de contacter tous les propriétaires du périmètre, ce qui par la suite peut être réutilisable, par exemple dans l'idée de développer des ASA de gestion.

Actuellement, une nouvelle démarche est en cours de mise en œuvre : celle de la **Gestion Multifonctionnelle de Territoire** (GMT). Le principe de cette démarche est d'optimiser la mobilisation des bois, principalement en forêt privée (sur les zones déjà concernées par des ASA, et en appui avec les outils de gestion et d'animation existants) et de valoriser ces bois en les intégrant dans la filière-bois locale, en cherchant à répondre au mieux aux besoins de tous.

Elle est à l'initiative de l'ADEFOR 39 et sollicite de nombreux partenaires forestiers (Gestionnaires privés, syndicat des forestiers privés, Entrepreneurs de Travaux Forestiers, acteurs de la filière bois, propriétaires, mais aussi, ONF, PNR, réseau des COFOR, communes, communauté de communes...). Cette démarche concerne actuellement un territoire pilote, celui d'une communauté de communes du Haut-Jura. Il est prévu que cette opération se déroule sur trois ans (période 2014-2016), et qu'en cas de résultats positifs, se généralise à d'autres territoires. Les financements prévus impliquent le Conseil Général du Jura (à 40 %), la Communauté de Communes (à 30 %), le syndicat des Forestiers Privés de Franche-Comté (à 10 %) et un autofinancement de la Chambre d'Agriculture du Jura (ADEFOR 39) (à 20 %) (Chiffres ADEFOR 39, 2014).

Les outils d'animation de la filière forêt-bois dans le Haut-Jura

De nombreux outils d'animation de la filière forêt-bois ont été élaborés à l'échelle du territoire du PNR du Haut-Jura (dont la localisation peut être consultée en partie 1.2.1., Figure 4).

Tout d'abord, la **charte du PNR** comporte des mesures directement liées aux thématiques forestières. Les deux principales concernent la « Promotion des dynamiques de gestion et d'exploitation forestières

respectueuses des équilibres forestiers » et la « Transformation de ressource forestière en potentiel économique ». Par ailleurs, de nombreuses autres mesures de la Charte, sans avoir uniquement trait à la gestion forestière, sont très liées à celle-ci (gestion d'espèces forestières, préservation de la biodiversité, valorisation des paysages, énergie renouvelables, usage partagé de l'espace...).

Dans le cadre de sa charte, le PNR avait monté un projet en lien avec le **financement européen LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), sur la période 2007-2013. Le programme LEADER est un programme européen destiné à soutenir des projets de développement innovants en zones rurales, qui est alimenté par le Fonds Européen Agricole de Développement (FEADER). Le programme du PNR s'intitulait « Haut-Jura, l'énergie du territoire », et se déclinait en trois axes dont deux concernaient le milieu forestier (« Etudier les effets du changement climatique sur l'environnement » et « Développer le potentiel économique du bois-matériau »). Il visait également à lutter contre l'enfrichement par des méthodes douces (troupeaux pâture) pour valoriser les prairies à Haute Valeur Naturelle. Le programme LEADER du PNR HJ a permis de financer plusieurs projets. L'un de ces projets, en partenariat avec l'Université de Franche-Comté et le CNRS, a porté sur l'étude de la vulnérabilité des forêts du Haut-Jura vis-à-vis du changement climatique et l'adaptation de la gestion en conséquence. Par ailleurs, des projets de construction en bois ont pu être financés (création de plateformes de stockage de bois énergie, construction de bâtiments publics en bois...). Actuellement, un nouveau dossier de candidature LEADER est en cours de conception, pour la période 2015-2020.

Le PNR HJ a mené récemment une **étude sur la filière forêt-bois** de son territoire (à cette occasion, un diagnostic de territoire avait été réalisé par un bureau d'étude (FORTEA consulting), puis les acteurs de la filière avaient été consultés sous forme de groupes de travail). Puis il a proposé un programme d'actions à réaliser (intitulé « Plan d'actions pour un développement de la filière bois territoriale »). Le déroulement de cette démarche a été de rassembler les acteurs de la filière-bois au sens large (gestion, exploitation, première et seconde transformation, bois-énergie, etc.), présents sur le territoire et de les mener à une discussion commune, pour soulever les grands enjeux de la filière sur le territoire, déterminer des objectifs à atteindre et établir un programme d'action à réaliser à l'échelle du PNR, en lien avec la charte du Parc.

Ce programme d'actions se décline selon les trois grandes orientations suivantes (elles se déclinent ensuite en six mesures, qui elles-mêmes se déclinent en 13 propositions d'actions, présentées en Annexe 1) :

- Orientation 1 – Pérenniser le potentiel de production dans sa diversité
- Orientation 2 – Mettre en avant le potentiel d'activité du territoire
- Orientation 3 – Développer la culture bois du territoire et fédérer les acteurs

Par ailleurs, le PNR a réalisé, en concertation avec le réseau des COFOR, un **Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)**. Cette étude a été menée en 2010, puis mise à jour en 2013. Elle s'intègre dans le programme « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » initié en 2006 par les Communes Forestières et désormais achevé. Le PAT est une démarche de développement local qui vise à promouvoir un approvisionnement durable des chaufferies bois du territoire. Sa mise en place vise à valoriser les potentiels énergétiques locaux, selon une logique de cohérence territoriale. Le PAT du Haut-Jura a permis d'identifier les consommateurs potentiels de bois énergie et de bois d'œuvre. Il présente un état des lieux en ce qui concerne la desserte, les équipements, les aspects environnementaux, la ressource en bois énergie et bois d'œuvre. Il fait un diagnostic pour l'approvisionnement des chaufferies bois et des scieries dans et autour du territoire. Il évalue le coût de mobilisation de la plaquette forestière, en cherchant à en optimiser les coûts de production. Pour cela, deux scénarii ont été envisagés :

- Scenario 1 : alimentation des chaufferies en flux tendu
- Scenario 2 : alimentation des chaufferies avec stockage intermédiaire (en considérant une utilisation de la capacité maximale des plateformes de stockage actuelles fonctionnant sur le PNR)

Ces deux scénarii et d'autres résultats obtenus à partir des données du PAT sont présentés en Annexe 2.

Le réseau des Communes Forestières mène, par ailleurs, d'autres actions à l'échelle du territoire. Il s'agit notamment de la sensibilisation des élus des communes forestière du territoire, sur des sujets variés (réinvestissement en forêt communale, éco-certification PEFC, construction en bois local (dans le cadre du programme « 100 constructions publiques en bois local », etc.).

Des acteurs habitués à se côtoyer sur le territoire du Haut-Jura

Les acteurs forestiers du territoire ont souvent l'occasion de travailler en concertation, sur diverses thématiques qui les concernent tous.

Plusieurs groupes de travail sont actuellement constitués, afin de mettre les différents acteurs autour d'une table pour qu'ils discutent et trouvent ensemble des solutions à des problèmes qui se posent ou à des conflits qui les opposent.

C'est notamment le cas d'un groupe de travail animé par le PNR qui concerne les usages partagés de la forêt. Ce groupe est constitué d'acteurs du tourisme, et de professionnels de la forêt (ETF, gestionnaires, syndicat, conseillers forestiers...). Il vise à trouver des solutions aux conflits entre activités de production forestière et activités touristiques (estivales et hivernales).

Un autre groupe de travail concerne la chasse. En effet, depuis quelques années, le cerf est apparu dans le Haut-Jura et ses dégâts commencent à alarmer les forestiers du territoire. Le développement des populations de cerfs dans cette zone a été suivi par une étude franco-suisse INTERREG et la thématique « cerf » fait actuellement l'objet d'une concertation entre acteurs forestiers et chasseurs à l'échelle du département du Jura, dans le cadre d'un groupe de travail (intitulé « Acceptabilité du cerf »), animé par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et faisant intervenir les forestiers (de la forêt privée et publique) et chasseurs (fédération départementale des chasseurs). Ce groupe de travail vise à identifier les zones prioritaires (en élaborant des cartes partagées par tous les acteurs), pour réguler les populations de cerf, déterminer le nombre d'animaux à prélever pour répondre aux intérêts de chacun.

Par ailleurs, certains acteurs sont amenés à se côtoyer du fait de leurs missions, qui sont souvent liées. Par exemple, le réseau des COFOR travaille souvent en collaboration avec l'ONF, puisque tous deux travaillent sur les thématiques liées aux forêts communales ; l'ADEFOR 39 est assez souvent amené à travailler en lien avec les gestionnaires des forêts privées ; etc.

Cependant, malgré cela, la filière forêt-bois reste encore relativement cloisonnée. Ce sujet sera abordé plus longuement par la suite.

Pour conclure sur le contexte forestier dans le Haut-Jura, on peut dire qu'il s'agit d'un territoire très forestier (avec près de 70 % de la surface couverte de forêts), réputé pour ses forêts produisant des bois de très bonne qualité.

Par ailleurs, ce territoire est très dynamique sur les thématiques forestières. Il dispose de nombreux outils d'animation et d'aide à la gestion, d'une part en forêt privée (avec plusieurs PDM, une opération de restructuration foncière, de très nombreuses ASA, et la mise en place récente d'un outil innovant de Gestion Multifonctionnelle de Territoire) ; d'autre part au niveau de la filière forêt-bois en général (de par la présence d'un PNR (dont la charte présente des volets forestiers, et qui porte des dossiers de financement européens (LEADER)), l'existence d'un plan d'actions pour animer la filière forêt-bois à l'échelle du PNR, la disponibilité d'un PAT, etc.). Enfin, les acteurs forestiers du Haut-Jura sont souvent amenés à travailler en concertation.

1.2. La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

1.2.1. Localisation

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC) est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), composé de 28 communes, sur un territoire de 37 700 ha et pour environ 24 460 habitants. L'altitude de ce territoire varie de 330 m à 1 500 m.

Elle est localisée à l'extrême Sud du département du Jura, à environ 60 km de Lons-le-Saunier et 130 km de Besançon.

Elle partage une frontière avec le département de l'Ain et est très proche de la frontière Suisse, comme on peut le voir sur la Figure 4. La Figure 5, quant à elle, permet de voir que le territoire de Haut-Jura Saint-Claude est relativement accessible et proche d'axes de communication assez importants.

Figure 4 : Localisation de Haut-Jura Saint-Claude par rapport au PNR du Haut-Jura et par rapport aux différents départements

Source : DREAL, 2014, IGN (GEOFLA), 2014. Réalisation M. Pilate, 2014.

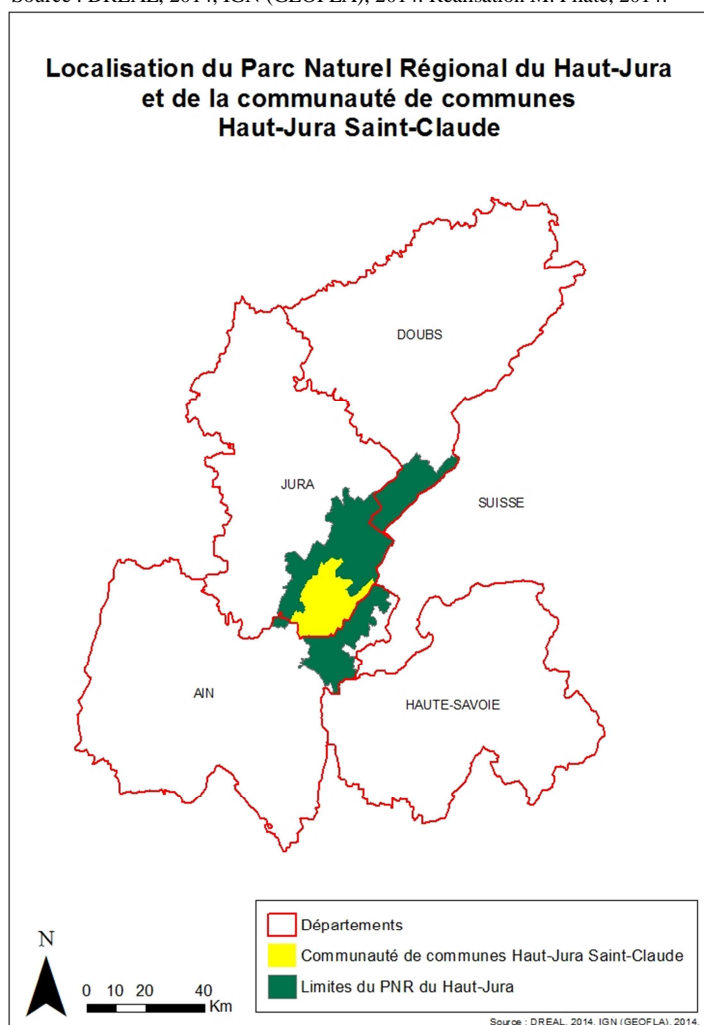
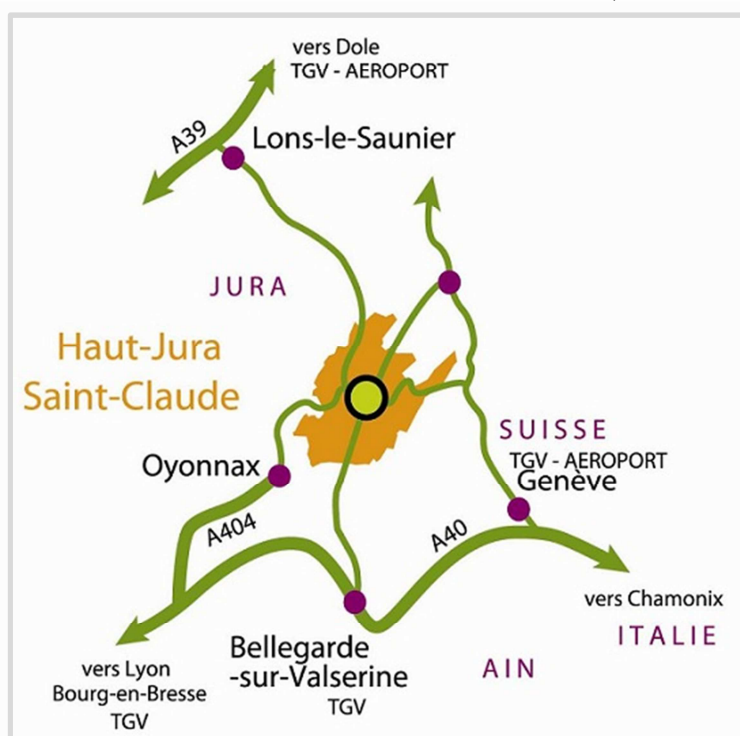


Figure 5 : Accessibilité du territoire de Haut-Jura Saint-Claude

Source : Site internet de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude, 2014



1.2.2. Historique de la CCHJSC

A l'origine, la communauté de commune Haut-Jura Saint-Claude était divisée en trois plus petites communautés de communes :

- La communauté de communes du **Val de Bienne** (créée en 1992)
Regroupant 13 communes (Avignon-lès-Saint-Claude, Chassal, Choux, Coiserette, Coyrière, Larrivoire, Molinges, La Rixouse, Rogna, Saint-Claude, Villard-Saint-Sauveur, Viry et Vulvoz)
- La communauté de communes du **Plateau du Lizon** (créée en 1992)
Regroupant 7 communes (Cuttura, Lavans-lès-Saint-Claude, Leschères, Ponthoux, Pratz, Ravilloles et Saint-Lupicin)
- La communauté de communes des **Hautes-Combes** (créée en 1993)
Regroupant 7 communes (Bellecombe, Les Bouchoux, Lajoux, Les Molunes, Les Moussières, La Pesse et Septmoncel)

Ces trois communautés de communes ont fusionné en une seule en 2010, pour devenir la communauté de communes **Haut-Jura Saint-Claude**, à laquelle s'est rajoutée la commune de Villard-sur-Bienne en 2012. La CCHJSC est donc actuellement composée de 28 communes.

Au moment de la création de Haut-Jura Saint-Claude, les statuts de la communauté de communes ont été élaborés, en se basant sur les statuts existants des trois communautés de communes précédentes et sur les volontés de prises de compétences nouvelles ayant émergées des discussions précédant la fusion.

La compétence « Sylviculture » en fait partie. En effet, juste avant la fusion, des réunions (groupe de travail « Agriculture, sylviculture, gestion de l'espace rural ») ont eu lieu, durant lesquelles la volonté de se positionner sur les thématiques forestières avait émergé. Lors de ces réunions, certains acteurs forestiers étaient présents (CRPF/Chambre d'Agriculture (regroupés dans l'association ADEFOR 39), ONF) ainsi que des élus plus ou moins sensibilisés aux thématiques forestières.

La Figure 6, ci-dessous, présente un extrait des statuts de la CCHJSC ayant trait à la compétence « Sylviculture ».

Figure 6 : Statut de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude relatifs à la compétence « Sylviculture »

Source : Site internet de la CCHJSC, 2010

Statut relatif à la sylviculture
<p>Article 5</p> <p>La communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences définies ci-après. Toutes les compétences non explicitement définies dans l'ensemble du présent titre comme relevant de l'intérêt communautaire, sont de la compétence des communes membres.</p>
<p>5-3 Compétences facultatives</p>
<p style="padding-left: 40px;">5-3-2 : Agriculture, sylviculture</p>
<p style="padding-left: 80px;">b – Sylviculture :</p>
<p>La communauté de communes mettra en œuvre une charte forestière de territoire en application des articles L2 et L12 du Code Forestier avec la possibilité de création d'une réserve foncière communautaire.</p>
<p>D'une manière générale, la communauté de communes :</p>
<ul style="list-style-type: none">- prendra part à toute action collective avec d'autres collectivités ou des partenaires privés, pour mettre en place des politiques globales visant à développer la sylviculture et l'exploitation des bois, et participera à la promotion d'une véritable filière industrielle dans le cadre d'une certification « gestion durable ».- soutiendra les productions sylvicoles traditionnelles, encouragera l'innovation, et conduira des actions de valorisation et de labellisation de la production.- mettra en œuvre une politique dynamique d'encouragement et de recherche de porteurs de projets.

Comme on peut le voir dans la Figure 6, la compétence « Sylviculture » est une compétence « facultative » de la CCHJSC. Il est bon de rappeler que la CCHJSC a dans ses statuts :

- Des « compétences **obligatoires** » (aménagement de l'espace, développement économique (incluant tourisme, commerce, artisanat, services, industrie...))
- Des « compétences **optionnelles** » (elles sont choisies parmi une liste prédéfinie, et concernent pour HJSC : cadre de vie, équipement culturel et sportif, assainissement, protection de l'environnement et maîtrise de la demande en énergie)
- Des « compétences **facultatives** » (elles peuvent être très variées, mais contribuent à renforcer l'identité communautaire, elles concernent pour HJSC : maintien et développement des services et équipements publics, et agriculture-sylviculture)

1.2.3. Le contexte des élections et les difficultés induites

Les élections municipales 2014 ont eu lieu les 23 et 30 mars. Les élections du président et des vice-présidents du conseil communautaire ont eu lieu lors du premier conseil communautaire, le 14 avril 2014.

Cet événement a entraîné de nombreux changements. En effet, suite à ces élections, 13 communes sur 28 ont vu leur maire et leur conseil municipal changer. De même, le conseil communautaire a vu sa composition changer assez radicalement (nouveau président, nouvelle organisation du bureau, c'est-à-dire nouvelles commissions et nouveaux vice-présidents...).

La prise de poste de ces différents élus nouvellement arrivés nécessite forcément un certain délai, le temps de reprendre en main tous les éléments relatifs aux différents territoires communaux et intercommunaux.

D'autre part, la mise en place du nouveau conseil communautaire a rencontré quelques ralentissements, qui ont été à l'origine de difficultés au moment de l'organisation des différentes commissions. En effet, celles-ci n'ont pas pu être mises en place avant la rentrée de septembre.

Ce contexte a entraîné des retards dans le déroulé de ma mission. Ceci sera davantage développé dans la suite du mémoire.

1.2.4. Le contexte forestier sur le territoire

• Les caractéristiques générales de la forêt sur le territoire

Sylvo-éco-régions et régions forestières

Le territoire de Haut-Jura Saint-Claude correspond à deux des sylvo-éco-régions (SER) définies par l'Inventaire Forestier National. Il s'agit du « Premier Plateau du Jura » et du « Deuxième Plateau et Haut-Jura », elles sont représenté ci-dessous, sur la carte de la Figure 7.

Les quatre régions forestières présentes sur le territoire (évoquées en partie 1.1.4.), c'est-à-dire la Petite Montagne (500 à 600 m d'altitude), les Pentes intermédiaires (600 à 800 m), le Second plateau du Jura (800 à 1 050 m) et le Haut Jura (1 100 à 1 400 m), sont présentées ci-dessous, sur la carte de la Figure 8.

Couvert forestier

Sur la surface totale du territoire (37 700 ha), plus de 22 000 ha sont couverts de forêts, soit 58 % (si l'on ne considère pas les friches agricoles reboisées et les milieux forestiers très ouverts, qui feraient atteindre une surface de 27 000 ha de milieux forestiers, soit 71 % de la surface totale).

Figure 7 Sylvo-éco-régions (SER) du territoire de Haut-Jura Saint-Claude

Source : IGN (BD CARTO), 2012. Réalisation M. Pilate, 2014.

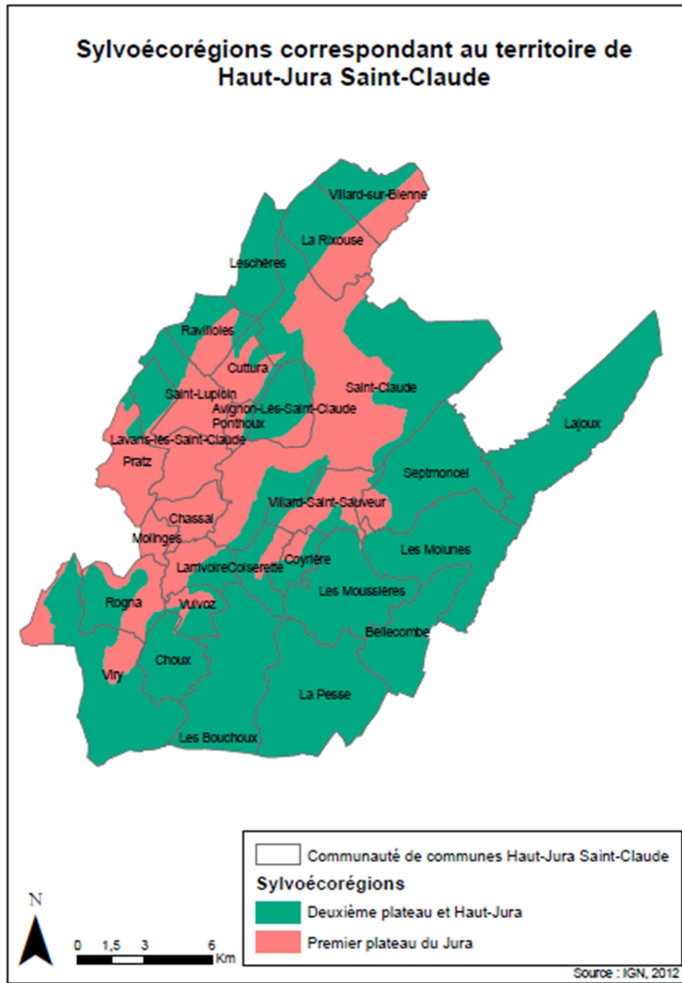
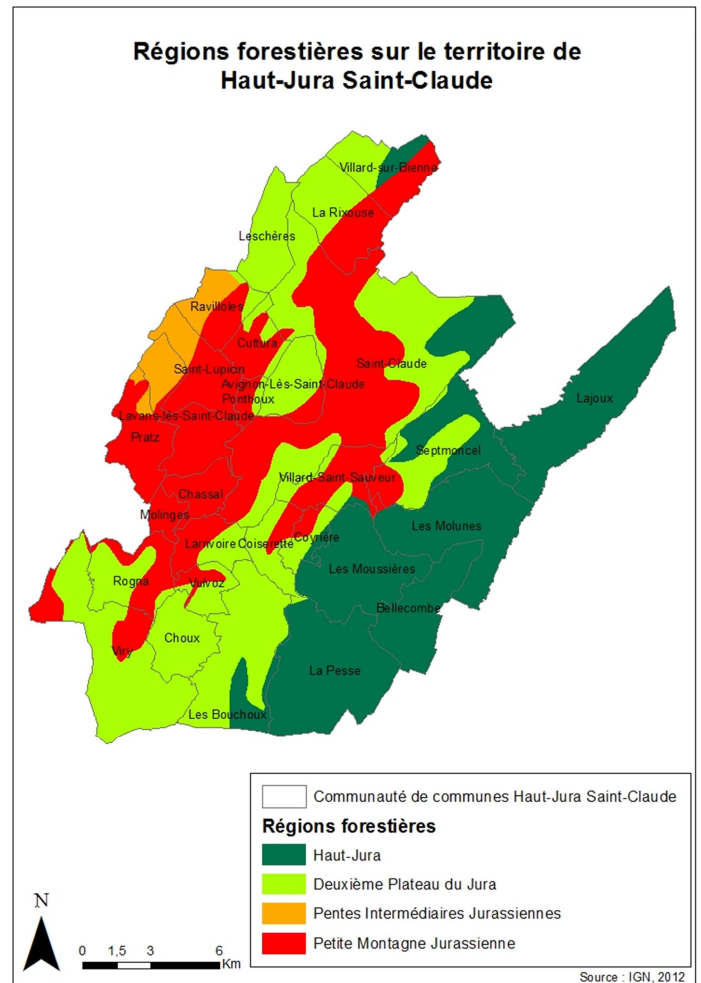


Figure 8 : Localisation des régions forestières sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude.

Source : IGN, 2012. Réalisation : M. Pilate, 2014

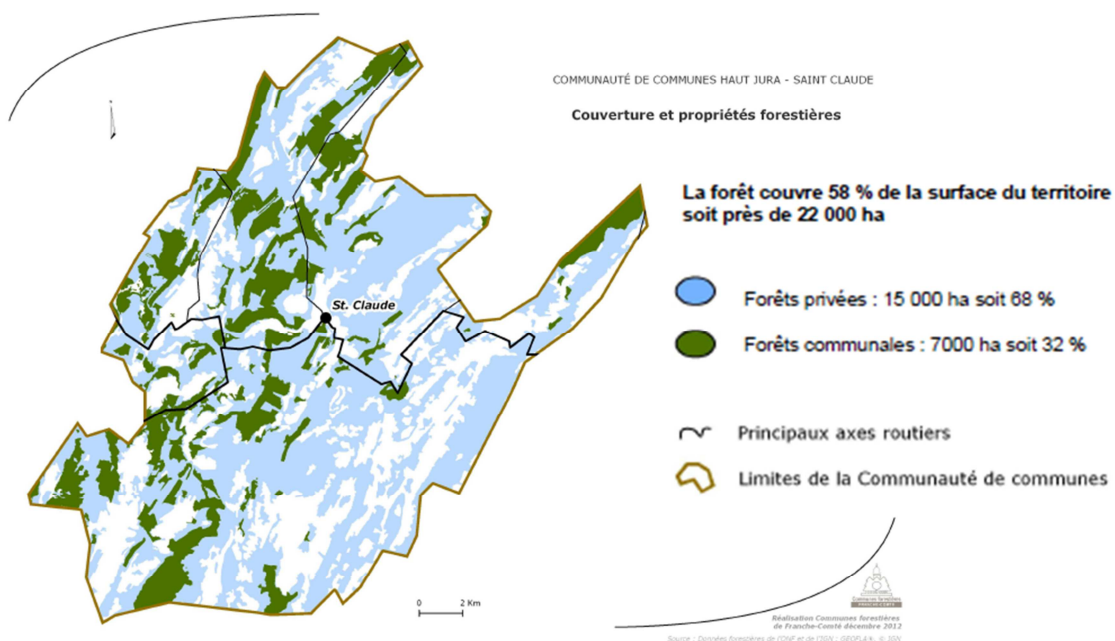


Répartition de la propriété forestière

En ce qui concerne la répartition de propriété de la forêt du territoire (entre propriété privée et communale), on peut dire que le couvert forestier est majoritairement privé, avec près de 15 000 ha de forêt privée (soit 68 % du couvert forestier total), contre environ 7 000 ha de forêt communale (soit 32 %). La carte présentée en Figure 9 illustre bien cette proportion.

Figure 9 : Répartition de la propriété forestière sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude

Source : IGN, 2012. Réalisation : CoFor du Jura, 2013.



Si l'on revient sur les 5 000 ha de friches boisées et milieux forestiers ouverts évoqués plus haut, on peut préciser qu'ils correspondent en grande partie à des parcelles privées et que la partie restante (dans une moindre mesure) appartient aux communes. Dans ce dernier cas, bien souvent, ces parcelles ne relèvent pas du Régime Forestier (car ce sont des zones peu intéressantes en termes de production de bois).

Plus précisément, la forêt communale bénéficiant du Régime Forestier, représente 6 915,558 ha sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude. Cependant, comme on l'a dit, une certaine surface de forêt communale ne bénéficie pas du Régime Forestier, en proportion variable selon les communes.

27 sur les 28 communes de HJSC, sont des communes propriétaires de forêts. Mais seulement 16 d'entre-elles adhèrent au réseau des Communes Forestières.

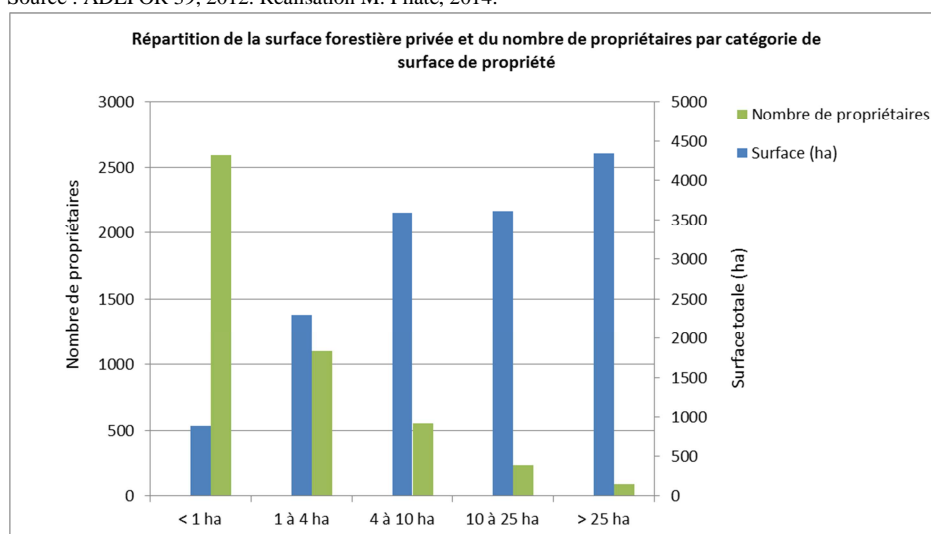
La forêt privée couvre près de 50 % du territoire total de la CCHJSC (en considérant cette fois les friches boisées et forêts ouvertes, qui représentent une surface non négligeable en forêt privée).

Un fort morcellement du foncier forestier

Le graphique de la Figure 10 présente la répartition de la surface forestière privée et le nombre de propriétaires par catégorie de surface (propriété de moins de 1 ha, 1 à 4 ha, 4 à 10 ha, 10 à 25 ha, plus de 25 ha).

Figure 10 : Répartition de la surface forestière privée et du nombre de propriétaires par catégorie de surface de propriété sur Haut-Jura Saint-Claude

Source : ADEFOR 39, 2012. Réalisation M. Pilate, 2014.



Ce graphique révèle un important morcellement de la forêt privée, avec de grandes disparités dans la répartition en catégories de surface : un très grand nombre de propriétaires possédant de très petites parcelles et très peu de propriétaires possédant de grandes propriétés.

Si l'on compare avec la forêt communale, 27 propriétaires (les communes forestières) possèdent en moyenne 256,13 ha, alors qu'en forêt privée 4 564 propriétaires possèdent en moyenne 3,22 ha (chiffres 2012). Parmi eux, 80 % des propriétaires possèdent des propriétés de moins de 4 ha, ce qui représente seulement 6 % de la surface de la forêt privée du territoire. A l'opposé, 2 % sont propriétaires de propriétés de plus de 25 ha, ce qui représente près de 30 % de la surface de la communauté de communes HJSC.

La forêt privée sur le territoire est donc très morcelée, à l'image de la forêt privée française.

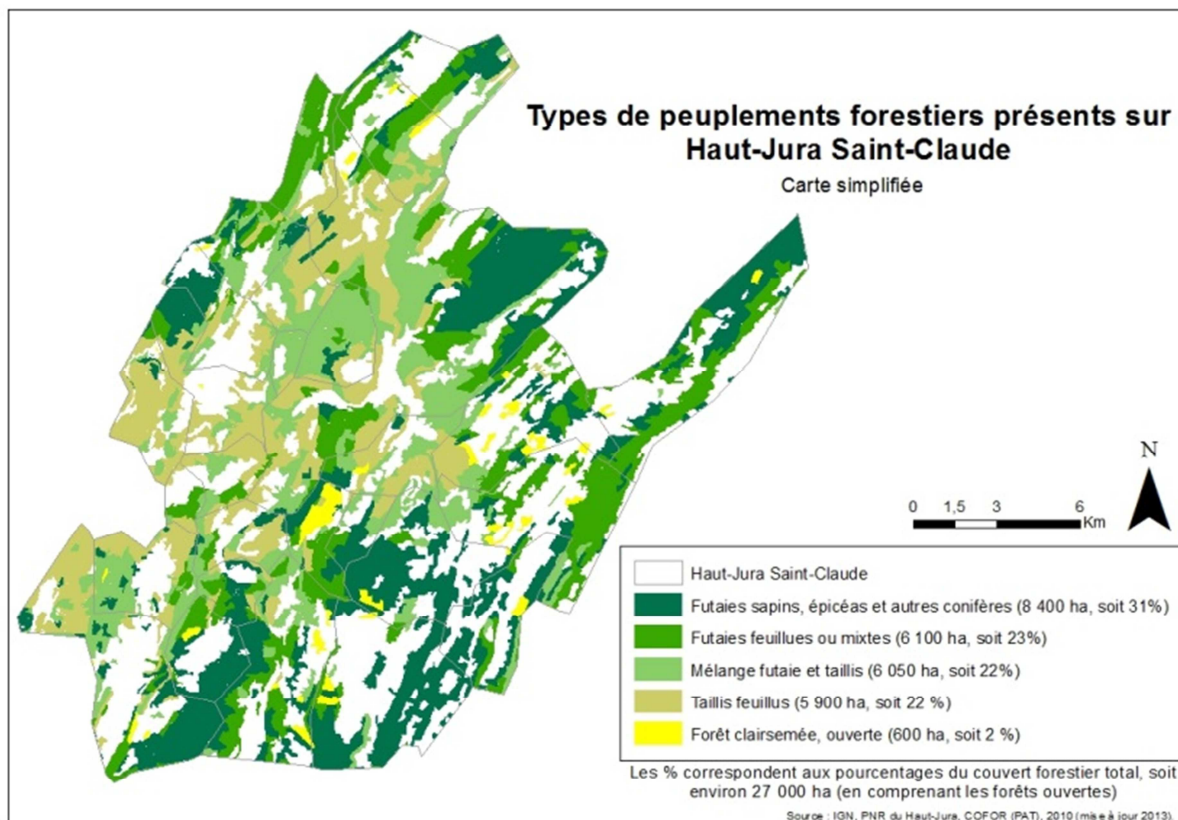
Typologie des peuplements forestiers

La carte de la Figure 11 permet d'identifier la répartition géographique des différents types de peuplements sur Haut-Jura Saint-Claude.

Les Figure 11 et 12 ont été obtenues à partir des données de l'IGN (présentées dans leur intégralité en Annexe 3 a et b). Il s'agit d'une version simplifiée de ces données, en ne représentant que cinq groupes (« Futaies sapins, épicéas et autres conifères », « Futaies feuillues ou mixtes », « Mélange futaie et taillis », « Taillis feuillus », « Forêt clairsemée, ouverte »).

Figure 11 : Types de peuplements forestiers présents sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude (carte simplifiée)

Source : IGN, PNR Haut-Jura et COFOR (PAT 2010). Réalisation : M. Pilate, 2014.

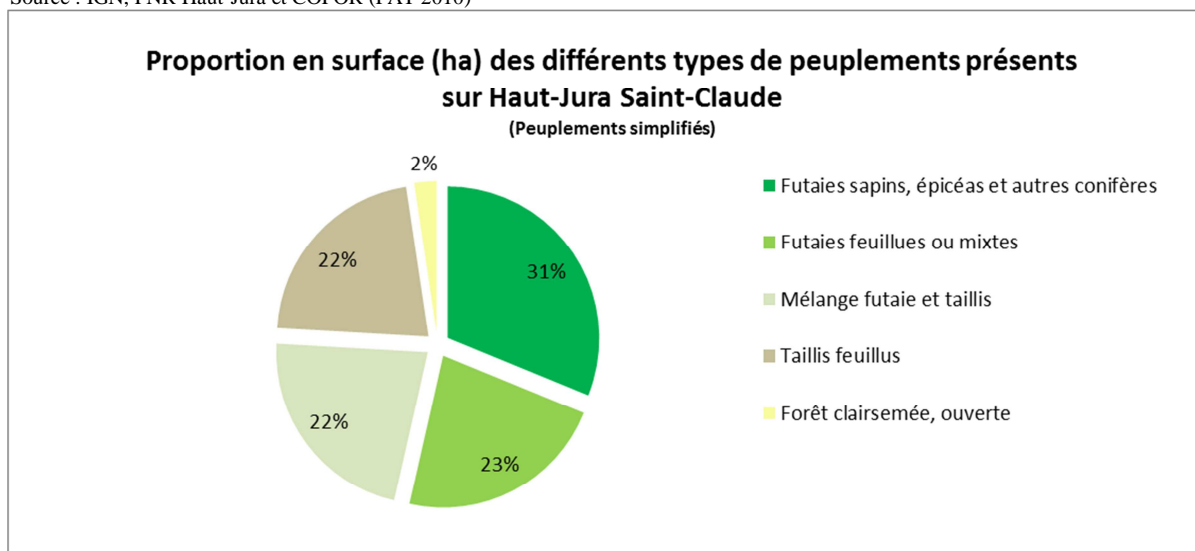


Sur la carte de la Figure 11, on observe un gradient altitudinal, avec des peuplements résineux situés plutôt sur la partie haute du territoire (globalement au Sud d'une diagonale Sud-Ouest / Nord-Est) et des peuplements feuillus et mixtes, ainsi que des taillis situés principalement à plus faible altitude.

Le graphe de la Figure 12, représente les proportions en surface de ces différents types de peuplements (simplifiés) sur le territoire. Ce graphe souligne la prépondérance des futaies résineuses (à majorité d'épicéa et de sapin) sur le territoire. On peut aussi noter la proportion importante de taillis de feuillus, présents en taillis purs et en taillis sous futaie.

Figure 12 : Répartition des peuplements forestiers (simplifiés) présents sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude (en % de la surface totale de forêt, soit environ 27 000 ha)

Source : IGN, PNR Haut-Jura et COFOR (PAT 2010)

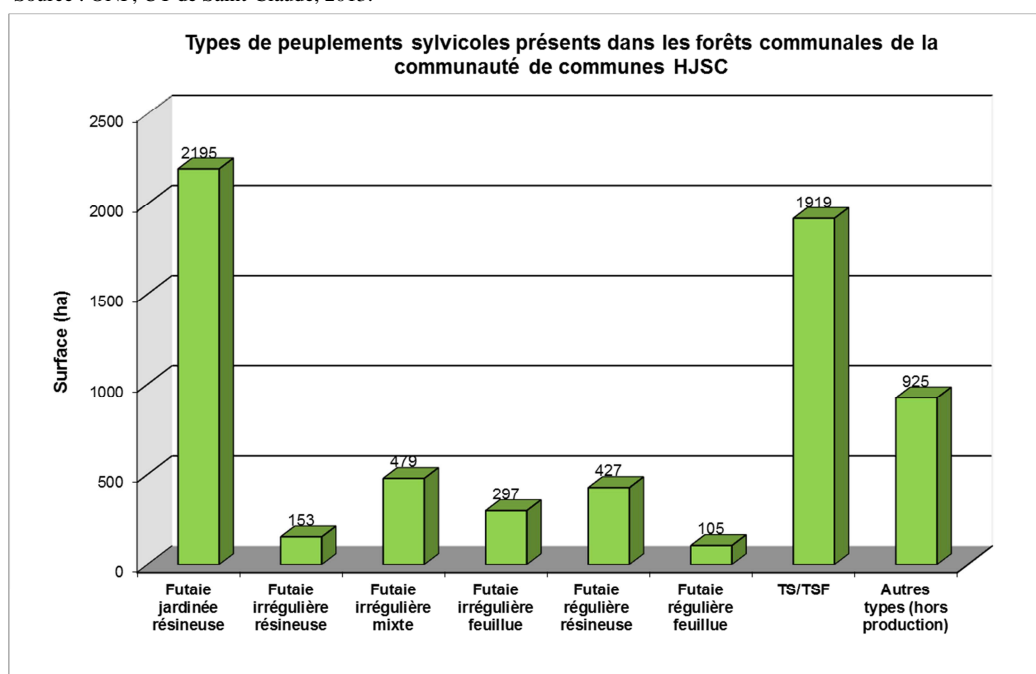


Si l'on précise l'analyse à la forêt communale, on peut dire que les peuplements mixtes résineux-feuillus représentent 50,1 % de la forêt communale, les peuplements feuillus 6,2 % de la forêt communale. Les taillis feuillus représentent près de 2 000 ha, soit 29,5 % de la surface forestière communale. Les zones non productives et non améliorables (ex : éboulis, falaises, ...) sont non négligeables (14,2 % de la surface).

La Figure 13 ci-dessous précise les types de traitements menés en forêt communale sur le territoire.

Figure 13 : Surfaces des peuplements sylvicoles et des traitements menés en forêt communale de Haut-Jura Saint-Claude

Source : ONF, UT de Saint-Claude, 2013.



On observe que la futaie jardinée résineuse, d'une part, et les taillis feuillus, d'autre part, sont prépondérants.

Il est plus difficile d'avoir des données de ce type pour la forêt privée, mais on peut supposer que, lorsque les forêts sont en gestion, ces proportions sont du même ordre.

Gestion des forêts du territoire

En **forêt communale**, 27 communes sur 28 sont propriétaires de forêts, et disposent donc d'un document d'aménagement rédigé et mis en œuvre par l'ONF. Cependant, dans un certain nombre de communes, des parcelles de forêt communale ne relèvent pas du Régime Forestier et ne sont donc pas gérées par l'ONF. Les raisons à cela peuvent être de plusieurs types. Certaines communes souhaitent disposer d'une surface de forêt qu'elles puissent gérer elles-mêmes, afin d'avoir une « réserve en cas de coup dur ». Cependant, selon le Code Forestier, une commune n'est pas supposée commercialiser des bois autrement que par l'intermédiaire de l'ONF. Parfois, les parcelles communales ne relevant pas du Régime Forestier correspondent à des parcelles très peu productives ou non accessibles, ne présentant donc pas d'intérêt économique. Dans ce cas, il est légitime que ces parcelles ne relèvent pas du Régime Forestier. Enfin, il peut s'agir de parcelles nouvellement acquises par la commune, qui bien souvent, attendent le renouvellement du document d'aménagement pour être inscrites au Régime Forestier.

Parmi les 28 communes de HJSC, trois sont membres du Syndicat Intercommunale de Gestion Forestière (SIGF) du Massacre, qui rassemble en tout six communes possédant toutes des forêts dans ce même massif forestier. Le principe du SIGF sera détaillé plus bas.

La sensibilité des élus des communes aux problématiques forestières est très variable sur le territoire, de ce fait, l'investissement des communes dans la forêt est, lui aussi, variable (en termes de réalisation des travaux sylvicoles, d'achat de nouvelles parcelles, etc.).

En **forêt privée**, la gestion peut être assurée sur le territoire par trois principaux types de gestionnaires agréés. Il s'agit d'un expert forestier (rattaché à la CNIEFEB, Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts Bois), de deux coopératives forestières (COFORET et Forêt & Bois de l'Est) et deux techniciens forestiers (Association Nationale des Techniciens Forestiers indépendants, ANaTeF). Ces gestionnaires sont ceux que l'ADEFOR 39 conseille aux propriétaires lors de ses visites-conseils.

Comme on l'a vu, la forêt privée est très morcelée et souffre de façon importante de sous-gestion et de sous-exploitation.

Sur le territoire, 63 propriétés (soit 3 232 ha) disposent d'un Plan Simple de Gestion. Cela concerne les propriétés de surface relativement importante (au moins 25 ha). Pour les autres propriétés, la gestion et l'exploitation peuvent y être encouragées et optimisées par différents outils d'animation (ASA, PDM, opération de restructuration foncière...) qui seront détaillés plus loin.

Eco-certification PEFC

La certification PEFC garantit que les forêts labellisées sont gérées durablement. La gestion de l'ONF garantit elle aussi une gestion durable, pourtant, parmi les 27 communes forestières, seules 10 communes adhèrent à PEFC, soit 37 % des communes forestières ou 39 % de la surface forestière communale.

En discutant avec les agents patrimoniaux de l'ONF, ce faible taux d'adhésion à PEFC s'explique par plusieurs raisons. Le fait de devoir payer un forfait d'adhésion, même s'il n'est pas très élevé, peut être rébarbatif pour les communes, surtout si le revenu « forêt » n'est pas très important pour la commune. Cette participation financière s'ajoute à de nombreuses autres et est souvent mal perçue par les élus des communes, et ce, d'autant plus qu'actuellement ils ne voient pas toujours l'intérêt d'une telle certification. En effet, les scieries ont la possibilité d'être certifiées PEFC même si les bois qu'elles transforment comportent 30 % de bois non certifié. La différence de prix de vente entre bois certifié et bois non certifié n'est pas toujours très marquée.

En forêt privée, les propriétaires présentant une certification PEFC sont peu nombreux. Seuls 0,8 % des propriétaires ont engagé cette démarche (38 propriétaires en 2012), soit 946 ha (6,5 % de la surface de la

forêt privée du territoire). Il s'agit principalement des propriétaires de grandes propriétés forestières qui bénéficient souvent de PSG. Ces propriétaires mettent régulièrement des bois sur le marché et cherchent à augmenter leurs chances de commercialiser leurs bois en les faisant certifier.

L'éco-certification FSC n'est pratiquement pas employée sur le territoire et quasiment jamais évoquée.

- **La multifonctionnalité de la forêt du territoire**

Fonction de production

Sur le territoire, la forêt a avant tout une fonction de production de bois.

Sur Haut-Jura Saint-Claude, la **productivité à la surface** est très variable étant donnée la grande variabilité des types de peuplements et des conditions stationnelles.

Pour donner un ordre d'idée, pour les résineux en forêt communale, la productivité peut être de 6,5 à 7 m³/ha/an sur les bonnes stations, contre 3 m³/ha/an sur les stations de faible fertilité ; elle est en moyenne de 8 m³/ha/an pour les feuillus d'altitude.

Ces chiffres ne sont pas forcément applicables à la forêt privée, étant donnée la grande variabilité de gestion, de contextes, etc. Une moyenne grossière peut toutefois être établie à partir des données tirées des ASA du territoire. Les ASA couvrent environ 4 000 ha de forêts privées et communales du territoire de la CCHJSC (pour 15 ASA) et la production naturelle avoisine 16 500 m³/an sur l'ensemble de ces ASA (d'après l'ADEFOR 39, 2012). On peut donc calculer grossièrement que la productivité moyenne au sein de l'ensemble de ces ASA est d'environ 4 m³/ha/an. Ce chiffre est à prendre avec précaution du fait qu'il s'agit d'une moyenne, qui ne comprend pas toute la forêt privée mais simplement celle concernée par les ASA. De plus, la forêt privée est très hétérogène, ce chiffre de 4 m³/ha/an comprend donc aussi bien des futaies résineuses poussant sur de bonnes stations que des taillis feuillus sur des stations très médiocres.

Le **place de la forêt dans le budget** peut être très variable selon les communes. Elle peut, dans certains cas, représenter une place très importante dans le budget (qui compte sur les revenus forestiers pour les divers investissements de la commune, c'est le cas de 6 communes sur 19 interrogées) ou une place très secondaire (les revenus représentent un supplément les années où il y en a, mais la commune ne compte pas dessus, c'est le cas de 10 communes sur 19). (Les 3 dernières communes n'ayant pas abordé cette question).

En forêt privée, seuls les propriétaires des parcelles de surface conséquente peuvent espérer tirer un revenu régulier et non négligeable de leur forêt. Les autres tirent en général un revenu très ponctuel, et souvent unique, de parcelles souvent trop petites pour être exploitées (de façon rentable) autrement que par une coupe rase. Bien souvent aussi, du fait de la trop petite surface des parcelles, d'un désintérêt ou d'une méconnaissance du patrimoine forestier, les propriétaires laissent leurs parcelles inexploitées et n'en tirent donc aucun revenu.

Le **niveau moyen de réinvestissement** des communes dans leur patrimoine forestier pour sa préservation est très variable d'une commune à l'autre. Toutes les communes, même celles ayant un faible revenu forestier, investissent néanmoins pour améliorer leur patrimoine forestier. On peut considérer que le niveau moyen de réinvestissement pour les communes de la CCHJSC est de l'ordre de 20 % des recettes forestières.

Il est assez difficile d'avoir ce type de données en ce qui concerne la forêt privée.

Le **mode de vente** le plus répandu sur le territoire, tant en forêt communale que privée, est la vente en bloc et sur pied. Elle est très majoritaire par rapport aux autres modes de vente, et notamment par rapport à la vente des bois bord de route. Ceci s'opère malgré la politique qui incite à développer les contrats d'approvisionnement. Cette préférence pour le mode de vente en bloc et sur pied, par rapport aux contrats

d'approvisionnement, résulte soit d'une méfiance de certains gestionnaires (agents patrimoniaux, experts, techniciens indépendants) vis-à-vis des acheteurs (qui sembleraient être favorisés dans les contrats d'approvisionnement), soit d'habitudes bien ancrées chez les gestionnaires et les propriétaires. En forêt privée, ce sont surtout les coopératives qui pratiquent la vente par contrat, car elles sont en mesure de constituer des lots de bois plus conséquents que les autres gestionnaires (experts et techniciens forestiers).

En forêt communale, la vente en bloc et sur pied concerne 75 % des résineux et la totalité des feuillus (hors cessions et ventes amiables). Les 25 % de résineux restant sont commercialisés façonnés soit en prévente, soit à l'unité de produits. Entre 2008 et 2012, le volume annuel total des bois commercialisés provenant des forêts communales était de l'ordre de 17 400 m³, dont les 2/3 correspondent à des résineux (Epicéa, Sapin).

L'affouage est pratiqué dans 9 communes sur 28, pour un volume annuel moyen d'environ 850 m³. Il s'agit d'une pratique traditionnelle, très répandue autrefois, pour approvisionner, chaque année, les habitants d'une commune en bois de chauffage

Fonction sociale

La forêt du territoire de Haut-Jura Saint-Claude abrite plusieurs types d'activités liées aux loisirs.

Dans le Haut-Jura, le **tourisme** est très important, tant en été qu'en hiver. En été, la randonnée (à pied, à vélo, à cheval...) est très répandue. La CCHJSC s'est d'ailleurs récemment attelée à renouveler les itinéraires de randonnée PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), qui fait partie de ses compétences. En hiver, les activités telles que le ski de fond, les randonnées en raquettes, le chien de traîneau, etc., sont elles aussi très prisées. Sur le territoire, le tourisme est donc une importante source de revenus.

Comme dans tout territoire forestier, la pratique de la **chasse** est, elle aussi bien présente sur Haut-Jura Saint-Claude. En ce qui concerne son organisation, on peut rappeler que le Jura est un département à ACCA obligatoires (Associations Communales de Chasse Agréée), c'est-à-dire que chaque commune présente forcément une ACCA sur son territoire. Si la commune ne fait pas de démarche, l'ACCA ne paye pas de loyer de chasse à la commune. Ainsi, de manière générale sur HJSC, la chasse ne représente pratiquement pas de revenu pour les communes, car même lorsqu'un loyer est payé, il n'est que symbolique (il n'excède jamais 300 euros annuels et est bien souvent de moins de 100 euros par an). La chasse constitue donc principalement un loisir pour les habitants des communes et n'est pas faite pour attirer des personnes extérieures au territoire.

Cependant, la pratique de ces loisirs, qui a lieu dans le milieu forestier, peut parfois entrer en conflit avec les activités de production forestière. C'est notamment le cas lorsque l'exploitation dégrade les chemins (aussi utilisés pour la randonnée) et que l'exploitant ne les remet pas forcément en état, ou lorsque la pratique des chiens de traîneau hors des pistes dégrade la régénération. De même, la divergence des intérêts entre chasseurs et forestiers peut être source de conflits.

Fonction environnementale

Sur le territoire de HJSC, la forêt remplit des rôles environnementaux et de maintien des paysages et du milieu. Elle est l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont protégées et très emblématiques pour le territoire (c'est notamment le cas du grand tétras, du sabot de Vénus...). Par ailleurs elle permet de protéger les sols contre l'érosion et de limiter les éboulis ou les chutes de blocs. Enfin, elle permet le stockage d'une grande quantité de CO₂ et joue un rôle important dans la filtration de l'eau.

Sur le territoire, une surface importante est concernée par les zonages environnementaux. Il s'agit de :

- Zonages Natura 2000 : 24 328 ha de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et 21 473 ha de Zones de Protection Spéciale (ZPS)
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) : 1 782 ha
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : 6 525 ha de ZNIEFF de type 1 et 23 589 ha de ZNIEFF de type 2
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) : 1 942 ha

Bien souvent, ces zonages se chevauchent. Les Figures 14 et 15 présentent les différents zonages environnementaux qui existent sur le territoire.

De plus, le territoire de Haut-Jura Saint-Claude est très riche en cours d'eau et zones humides, qui constituent des milieux favorables à de nombreuses espèces. On peut voir sur la Figure 15, que bien souvent les zonages ZNIEFF et APPB correspondent à des zones où l'eau est présente (NB. : seuls les cours d'eaux principaux sont représentés ici).

Figure 14 : Zonage Natura 2000 sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude

Source : DREAL, 2014. Réalisation M. Pilate, 2014.

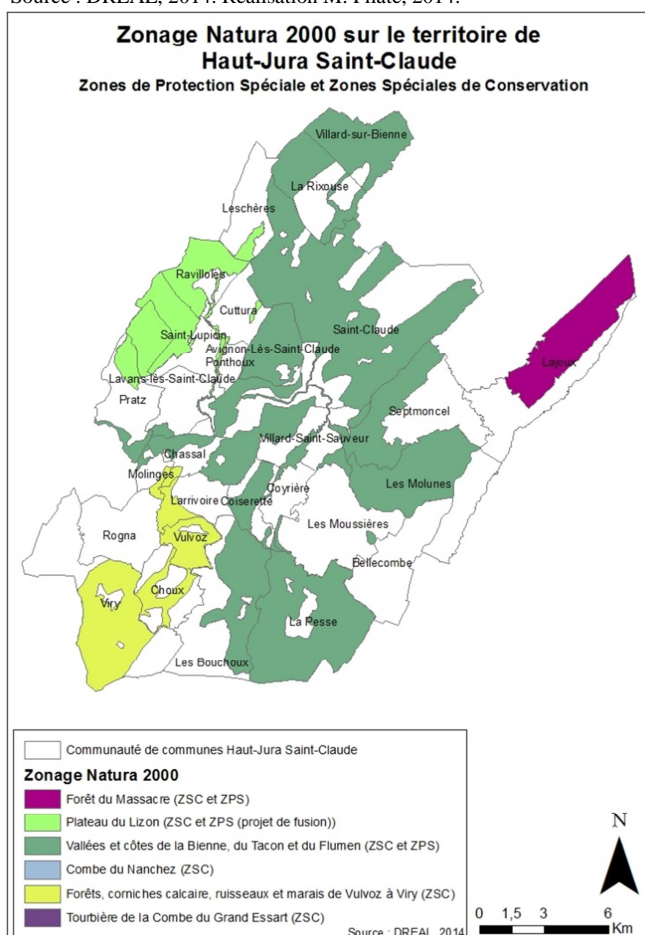
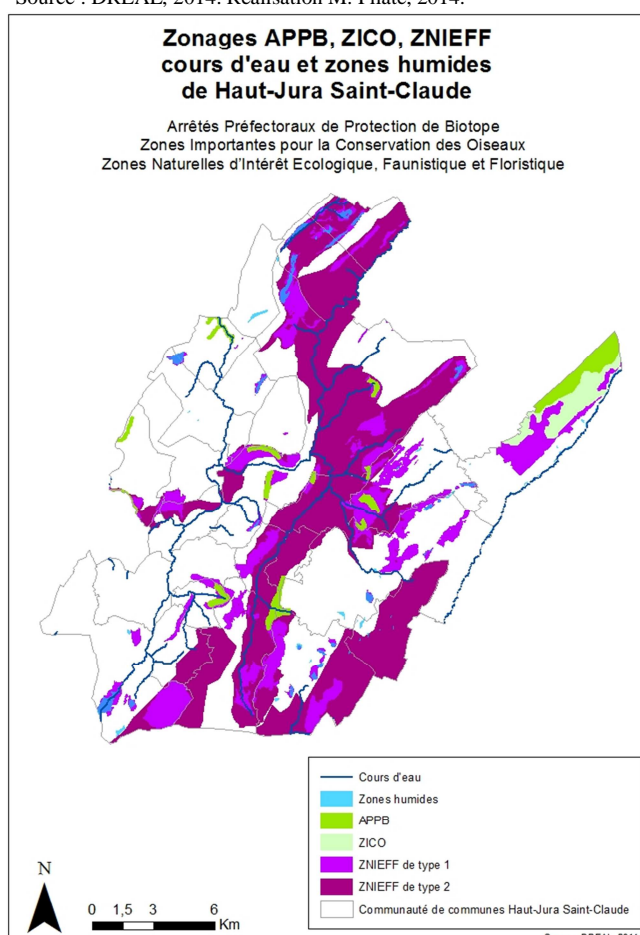


Figure 15 : Zonage APPB, ZICO, ZNIEFF et réseau hydrographique sur Haut-Jura Saint-Claude

Source : DREAL, 2014. Réalisation M. Pilate, 2014.



Enfin, le territoire comprend des sites classés (521 ha) et des sites inscrits (42 ha). Ils sont représentés sur la carte de l'Annexe 4. La forêt fait partie intégrante des paysages du territoire, cependant, depuis de nombreuses années, une fermeture progressive des paysages est observable. Elle est due à une nette régression de l'activité agricole sur le territoire et à un manque de gestion de certaines zones forestières provoquant un embroussaillage important. Cette fermeture est souvent mal perçue par le grand public et devient préoccupante en termes de biodiversité. Cela constitue donc un enjeu important sur le territoire, à considérer dans la gestion forestière.

La gestion forestière et tous les travaux qu'elle induit (chantiers de création de desserte, travaux sylvicoles, exploitation) sont tenus de respecter les contraintes liées à ces différents zonages de protection de l'environnement (faune ou flore) et de préservation des paysages.

De nombreux organismes sont présents sur le territoire et veillent de manière active à ce respect. Il s'agit notamment du PNR du Haut-Jura et du Groupe Tétrás Jura (GTJ), qui mettent en œuvre plusieurs méthodes de sensibilisation auprès des gestionnaires, propriétaires et élus (réunions, formations sur le terrain (par exemple, « martélocoq », qui permet de former les personnes à marteler une parcelle en tenant compte des exigences du grand tétras en termes d'habitat...), etc.).

Remarque

Il est assez souvent évoqué que les trois principales fonctions de la forêt du territoire (fonction de production, fonction sociale, fonction environnementale) sont mises, à tort, sur un pied d'égalité. En effet, la fonction de production de bois est la seule fonction directement rémunératrice. En d'autres termes, parmi les différents produits fournis par la forêt, à savoir les produits ligneux (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie), les produits non-ligneux (fruits, champignons, produits de la chasse...) et les services à la société (séquestration du carbone, filtration de l'eau, protection contre l'érosion, protection de l'environnement, loisirs...); seule l'exploitation des produits ligneux est rémunératrice. La vente de bois est la seule recette de la forêt, tandis que les autres services sont rendus, mais à titre gracieux. Ceci peut expliquer les problèmes d'acceptations que les professionnels de la forêt peuvent avoir face aux contraintes imposées par les autres fonctions de la forêt, sans qu'aucune contrepartie financière ne soit proposée.

• **L'organisation de la filière bois du territoire**

Exploitation forestière

Le territoire de Haut-Jura Saint-Claude possède des caractéristiques qui peuvent représenter des difficultés pour l'exploitation forestière : relief escarpé, falaises, sols sensibles au tassement ou à l'érosion, climat rude (très pluvieux et longues périodes neigeuses), nombreuses contraintes environnementales. Il est donc nécessaire d'adapter les méthodes d'exploitation.

Le mode d'exploitation le plus répandu sur le territoire est l'exploitation classique par bûcheronnage manuel et débusqueur. Cependant, il est possible de trouver de l'exploitation mécanisée, quand les conditions le permettent. Par ailleurs, dans certains cas (zones sensibles d'un point de vue environnemental) le débardage à cheval peut être employé. De même, une étude de débardage par câble a déjà été réalisée par l'ONF, dans une zone particulièrement difficile d'accès, mais dont le matériel sur pied justifiait les coûts de l'opération. Etant donné le relief escarpé du territoire de HJSC, ce mode de débardage mériterait d'être considéré pour d'autres endroits, le seul problème étant qu'il n'y ait pas d'entreprise de débardage par câble dans la région, ce qui implique forcément des coûts plus élevés. La question a été soulevée lors de la réalisation du PAT par le PNR du Haut-Jura, ce qui a permis d'identifier des zones potentielles pour l'exploitation par câble en tenant compte du zonage environnemental et du volume disponible (des cartes sont présentées en Annexe 5).

En ce qui concerne les professionnels de l'exploitation sur le territoire, ils sont assez peu nombreux (moins d'une dizaine, ETF et exploitants confondus). De plus, bien que faisant partie du même corps de métier, les professionnels ETF sont très cloisonnés entre eux, malgré l'existence d'un syndicat et d'une association (ProForêt, association de soutien aux ETF) à l'échelle régionale. Cependant, la prise de conscience de l'intérêt d'une plus grande cohésion entre ETF (ou exploitants) du territoire commence à émerger et devra se développer.

Enfin, la majeure partie des travaux réalisés en forêt communale est faite par l'Agence Travaux de l'ONF, souvent conseillée aux communes par l'Agent Patrimonial. Cela peut parfois être source de rivalité avec les entreprises privées.

Première transformation

En ce qui concerne la première transformation du bois d'œuvre résineux sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude, seule une petite scierie est en cours d'installation, les autres scieries se situant hors du territoire. Quelques scieries situées à proximité du territoire, de taille moyenne et produisant des produits de très haute qualité, s'approvisionnent en partie sur HJSC. Cependant, la majeure partie des bois résineux produits sur le territoire sont achetés par deux très grosses scieries localisées dans l'Ain. Ces scieries produisent des produits de qualité moindre.

Les bois d'industrie (emballage-coffrage et papeterie) et les rares bois d'œuvre feuillus, quant à eux, sont exportés hors du territoire (vers d'autres départements et plus souvent d'autres régions).

En ce qui concerne le bois énergie, il existe sur le territoire, une entreprise de bois-plaquette, une entreprise de bois-bûche et une entreprise mixte de bois-bûche et négoce de bois-plaquette. Les débouchés du bois-plaquette sont assez locaux (sur un rayon de 50 km environ), alors que pour le bois-bûche, il peut se vendre localement comme jusqu'en Haute-Savoie ou même en Italie. A l'échelle de la CCHJSC, aucune réflexion n'a été menée, jusqu'à présent, pour réaliser des projets de chauffage collectif ou de stockage collectif de bois, malgré l'existence du PAT et les exemples des territoires voisins. Seuls quelques projets à l'échelle de communes individuelles, ont été envisagés. Certains ont vu le jour, mais les autres ont été considérés non rentables. Une réflexion à l'échelle intercommunale serait à mener étant donné le potentiel de bois et les attentes des acteurs locaux (professionnels, communes...). Elle permettrait sans doute d'aboutir à des projets plus cohérents les uns avec les autres, et peut-être plus rentables.

L'Annexe 6 présente la localisation des entreprises de première transformation des bois sur le territoire et à proximité, ainsi que la localisation des chaufferies bois sur le territoire.

Seconde transformation

En ce qui concerne la seconde transformation, le territoire est assez peu pourvu : il existe une seule entreprise de construction en bois rond (qui, étant données les contraintes des permis de construire du territoire, ne trouve que peu de clients locaux et est contrainte d'exporter ses produits dans d'autres régions) et quelques charpentiers.

Même s'il est moins important que par le passé, l'artisanat bois très typique du Haut-Jura est encore présent sur le territoire : les activités telles que le tavaillon, la layetterie, le prélèvement de sangles (pour la fromagerie) sont encore représentées sur HJSC. Ce type d'artisanat est soutenu par l'Atelier des Savoir-Faire (structure reliée à la CCHJSC) en collaboration avec le PNR du Haut-Jura. Ce soutien est nécessaire au vu du déclin de ce type d'artisanat (difficultés de reprise au moment d'un départ à la retraite, disparition de certains débouchés...).

- **Les outils de gestion existant déjà sur le territoire**

Outils d'amélioration de la desserte forestière

L'état actuel de la desserte forestière, ainsi que les zones présentant une desserte insuffisante sont présentés en Annexe 7, a. Ce type de carte peut être obtenu à partir d'études telles que le PAT ou les Schémas Directeurs de Desserte Forestière (SDDF). Suite à ce genre d'études, qui correspondent en quelque sorte à un diagnostic de la desserte, celle-ci peut être améliorée au moyen de structures telles que les Associations Syndicales Autorisées de desserte (ASA) ou les syndicats routiers. L'étude de la desserte peut parfois être approfondie au moyen d'outils plus sophistiqués, c'est le cas pour une partie du territoire de HJSC qui fait actuellement l'objet d'une étude LiDAR.

Un **Schéma Directeur de Desserte Forestière** (SDDF) est une étude visant à définir, à l'échelle d'un massif forestier, l'orientation souhaitable de la desserte et les aménagements forestiers nécessaires à l'amélioration de la mobilisation des ressources. Cette étude se base sur un inventaire de la desserte actuelle et des contraintes existantes, pour proposer des évolutions envisageables pour le réseau de desserte concerné. Le but d'un SDDF n'est pas d'imposer une façon de desservir, mais bien de montrer ce qu'il serait intéressant de faire et d'inciter les propriétaires à se regrouper pour réaliser une desserte commune, plus économique et plus respectueuse des usagers de la forêt, du patrimoine et de l'environnement au sens large.

Le territoire de la CCHJSC est concerné par 14 SDDF, ce qui représente environ 75 % du territoire (soit 27 860 ha). Ces SDDF ont été réalisés, soit par l'ONF, soit par l'ADEFOR 39 (selon les surfaces de forêt publique et privée concernées), sur une période qui s'étend de 1996 à aujourd'hui. Ils sont représentés sur la carte de l'Annexe 7, b.

Les **Associations Syndicales Autorisés** (ASA) ont été évoquées précédemment. Une quinzaine d'ASA existent actuellement sur le territoire de la CCHJSC, couvrant une surface de 4 116 ha de forêts privées et communales. Elles ont toutes été créées par l'ADEFOR 39 à la demande des propriétaires concernés et des communes. Actuellement, 35 demandes de création d'ASA sont en cours, sous forme de pétitions signées par les propriétaires intéressés. Leur création permettrait de desservir près de 6 000 ha de forêts du territoire ou adjacentes.

Dans le cadre du projet de recherche NewFor (sur la mobilisation des bois en zone montagne) et du programme de financement européen « Alpine Space », l'IRSTEA de Grenoble a mis en place un projet d'étude à mener dans le Jura. Une **étude LiDAR** (Light Detection And Ranging) est actuellement menée par l'IRSTEA, sur une zone pilote de 100 km², représentée sur la carte de la Figure 16.

Les relevés LiDAR sont ici réalisés par avion en quadrillant la zone d'étude de façon systématique. Il s'agit d'enregistrements d'échos laser dont l'exploitation permet de réaliser des modélisations de différents paramètres et d'obtenir des résultats utiles à la gestion forestière (modèle numérique de terrain, hauteur dominantes des peuplements, surface terrière, etc.).

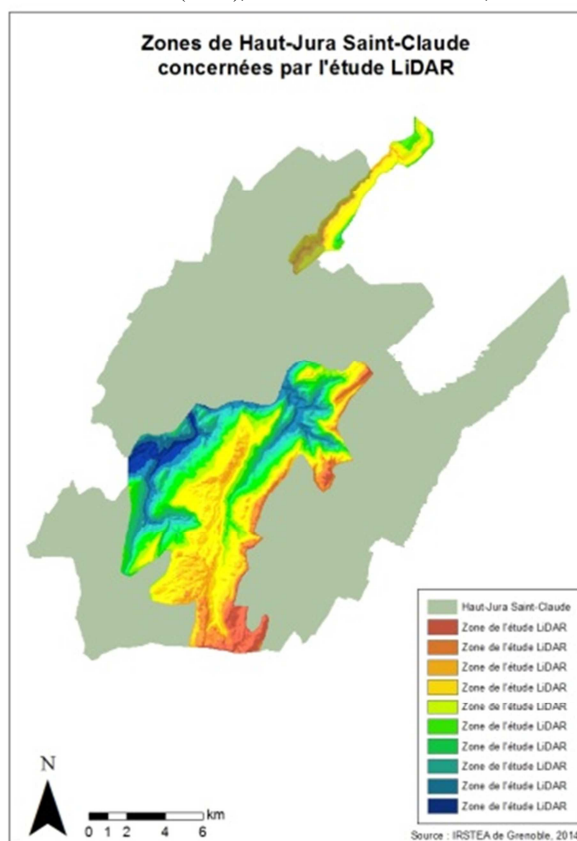
Les zones à couvrir sur HJSC ont été choisies (en concertation avec l'ONF, Unité Territoriale de Saint-Claude) car elles présentaient une difficulté d'accès et étaient, de ce fait, potentiellement candidates à une exploitation par câble.

Elles ont d'abord été survolées par avion afin de réaliser les enregistrements LiDAR (en septembre 2012), puis des inventaires par placettes ont été réalisés (en octobre 2012), afin de fournir les données de terrain à utiliser pour les modèles (extrapolation grâce aux données de l'enregistrement LiDAR). Des échanges entre l'ONF et l'IRSTEA permettent de vérifier la fiabilité des modèles (en comparant leurs résultats à la réalité de terrain) et de les modifier si besoin.

Les résultats qui peuvent être obtenus à partir de cette étude sont présentés en Annexe 8, ils concernent des informations sur les volumes, les hauteurs dominantes et la surface terrière. Par ailleurs, une étude d'accessibilité

Figure 16 : Zones du territoire de Haut-Jura Saint-Claude concernées par l'étude LiDAR de l'IRSTEA de Grenoble

Source : IRSTEA (MNT), 2014. Réalisation M. Pilate, 2014.



de la zone est en cours de réalisation à l'IRSTEA. Les premiers résultats obtenus ont été présentés lors d'une réunion (en janvier 2014) devant l'ONF, mais l'IRSTEA souhaite maintenant présenter ses derniers résultats devant un plus grand nombre de forestiers susceptibles d'être intéressés par l'outil (gestionnaires privés notamment).

Le LiDAR est un outil très intéressant et novateur. Il est coûteux à mettre en place, et le territoire a eu l'opportunité de profiter d'un financement européen pour cette campagne LiDAR. Etant donné que les données sont disponibles, il serait judicieux de les mettre en valeur et de les exploiter au mieux. Ces données pourraient notamment être intéressantes pour faire écho à l'étude de l'exploitation par câble. De plus, cette étude est une opportunité, car même une fois les financements épuisés, il ne sera pas forcément nécessaire de renouveler l'opération du vol LiDAR (le plus coûteux) pour continuer d'utiliser les modèles. En effet, il serait possible d'actualiser les données issues des modèles, à partir de photographies aériennes renouvelées tous les 3 ans par l'IGN.

Outils d'animation pour dynamiser la gestion des forêts

On a déjà évoqué les **Plans de Développement de Massif** (PDM) précédemment. Le territoire de Haut-Jura Saint-Claude est majoritairement concerné par deux de ces quatre PDM :

- Le PDM Massacre-Nerbier (financé sur la période 2011-2013), qui concerne le territoire de huit communes, dont six sur le territoire de HJSC
- Le PDM Désertin-Surmontant (financé sur la période 2014-2016), qui concerne le territoire de onze communes, toutes appartenant au territoire de HJSC

(Le premier PDM, réalisé en 2007, ne concernait qu'une seule commune du territoire).

Ainsi, 17 communes sur les 28 de Haut-Jura Saint-Claude, sont (ou ont été) concernées par l'outil d'animation PDM.

Il existe sur le territoire un outil encore assez peu développé, appelé **Plan de Gestion Intégrée** (PGI). Il s'agit d'un document de gestion (programme d'actions sur une période de 10 ans), co-rédigé par l'ONF, la Chambre d'Agriculture et le PNR. Il permet de cadrer les opérations agricoles et sylvicoles à réaliser pour garantir l'équilibre agro-sylvo-écologique des zones d'intérêt biologique et paysager (notamment les pelouses et prés-bois) en limitant l'enrichissement. Cet outil répond donc à la problématique, évoquée plus haut, de fermeture des paysages par l'embroussaillage. Il n'existe actuellement sur HJSC qu'un seul PGI, qui concerne le territoire de deux communes de HJSC, mais d'autres communes seraient candidates à ce type d'outil de gestion de milieux intermédiaires entre forêts et prairies.

Les actions ou les outils d'animation existant à plus large échelle, évoqués en partie 1.1.4., concernent aussi le territoire de Haut-Jura Saint-Claude. C'est le cas du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), de l'étude du PNR sur la filière-bois territoriale, ainsi que des diverses actions menées dans le Jura (sensibilisation auprès des élus menée par le réseau des COFOR, groupes de travail sur les enjeux partagés de la forêt, sur le cerf, soutien financier du PNR pour certains projets dans le cadre du programme LEADER, etc.)

Démarche de regroupement pour faciliter la gestion

Le **Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière** (SIGF) est un système qui permet aux communes de regrouper la gestion des forêts communales localisées dans un même massif. La propriété des forêts reste communale. La répartition des revenus ainsi que, le cas échéant, les contributions aux dépenses du syndicat sont répartis entre les communes selon une quote-part prédéfinie. Cette quote-part est exprimée en 1/1000^{èmes}, au vu des surfaces et de la valeur des peuplements apportés lors de la création du SIGF.

Il existe sur le territoire un SIGF (le SIGF du Massacre), qui est à cheval sur les territoires de la CCHJSC et de la communauté de communes voisine. Ce SIGF correspond à une surface de 1 330 ha et est constitué par sept forêts communales, dont trois appartenant à des communes de HJSC. Historiquement, ces communes se sont d'abord regroupées pour créer un syndicat routier, inauguré en 1955. Le syndicat routier a évolué en 1978 vers un SIGF, doté de compétences supplémentaires en matière de gestion. Chacune des six communes dispose de deux représentants au conseil syndical, qui élit un président, deux vice-présidents et un secrétaire. Le syndicat est constitué pour une durée indéterminée mais supérieure à 50 ans.

La gestion en SIGF présente plusieurs avantages pour les communes qui en sont membres, notamment, il garantit une gestion plus cohérente à l'échelle du massif, des revenus réguliers, une meilleure vente des bois (lots plus conséquents).

En revanche, en forêt privée sur HJSC, il n'existe pas encore d'actions concrètes de regroupement de propriétaires pour optimiser la gestion. Les seuls regroupements de propriétaires qui existent sur le territoire (les ASA) ne concernent que la création et l'entretien de la desserte, il n'existe pas encore d'ASA de gestion.

Démarche de restructuration foncière

On a déjà évoqué précédemment l'opération de restructuration foncière menée par l'ADEFOR 39. Sur le total des 25 communes participantes, elle concerne actuellement 16 communes du territoire de HJSC, reconnaissables sur la carte de la Figure 17.

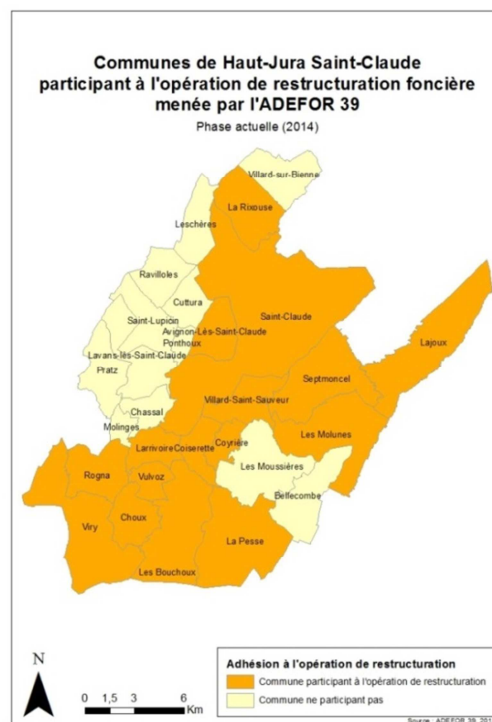


Figure 17 : Communes de Haut-Jura Saint-Claude concernées par l'opération de restructuration foncière menée par l'ADEFOR 39

Source : ADEFOR 39, 2014. Réalisation M. Pilate, 2014.

Pour conclure sur le contexte forestier sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude, on peut dire que la forêt occupe une place très importante (près de 70 % de la surface est forestière). La forêt privée, très morcelée, couvre 50 % du territoire total. Sur le territoire, les futaies résineuses sont prépondérantes, mais les taillis de feuillus occupent une surface non négligeable.

Sur les 28 communes de HJSC, 27 sont propriétaires de forêts et en tirent des revenus plus ou moins conséquents. Le mode de vente des bois le plus répandu est la vente en bloc et sur pied (même si la tendance serait plutôt à développer les contrats d'approvisionnement et les bois façonnés). La filière forêt-bois du territoire est assez active, quoiqu'un déclin soit perceptible et souligne la nécessité d'agir pour le maintien de cette filière.

La forêt sur Haut-Jura Saint-Claude remplit trois fonctions principales : une fonction de production de bois, une fonction sociale et une fonction environnementale, toutes trois très importantes sur ce territoire.

A l'image du Haut-Jura, le territoire de HJSC dispose de nombreux outils d'animation et d'aide à la gestion (PDM, ASA, restructuration, PGI, SIGF...), ainsi qu'une étude LiDAR, unique dans le département.

1.3. L'émergence d'un projet de diagnostic de territoire et programme d'actions pour la CCHJSC

1.3.1. Les origines du projet pour la CCHJSC

- **Une nécessité de se positionner par rapport à l'animation de la filière forêt-bois sur le territoire**

Comme on l'a déjà évoqué précédemment, au moment de la création de la CC Haut-Jura Saint-Claude, la compétence « Sylviculture » a été inscrite dans les statuts.

Dans le cadre de cette compétence, une commission « Sylviculture » avait été mise en place au sein du conseil communautaire précédent (mandat 2008-2014). La première réunion de la commission « Sylviculture » a eu lieu en janvier 2012. Cette commission est à l'origine d'une demande initiale de réalisation d'un diagnostic de territoire débouchant sur des propositions d'actions qui pourraient être réalisées par la CCHJSC.

Cette prise de compétence « Sylviculture » par la CCHJSC et ce projet de diagnostic de territoire en ce qui concerne les thématiques forestières découlent du constat partagé par tous : la nécessité d'animer la filière forêt-bois à l'échelle du territoire. (Comme on le verra par la suite, cette nécessité s'est confirmée auprès d'un large panel d'acteurs, lors des entretiens menés pendant la phase de diagnostic de territoire).

En effet, comme on vient de le voir, le territoire de HJSC est un secteur très forestier et la filière liée à la forêt et à ses débouchés est très active et dispose d'acteurs très nombreux et variés. Cependant, tout le monde s'accorde à dire que la filière forêt-bois sur le territoire (et à une échelle plus large) est relativement déstructurée et souffre d'un fort cloisonnement entre acteurs (propriétaires, gestionnaires, entreprises liées à la forêt et au bois, usagers de la forêt, etc.).

Ainsi, la volonté de la CCHJSC de se positionner vis-à-vis du secteur forestier semble pertinente face à cette nécessité d'animation de la filière.

- **L'émergence du projet initial**

Fin 2012, un projet de réalisation du diagnostic de territoire a été établi, regroupant les élus communautaires de la commission « Sylviculture », le directeur général des services (DGS) de la CCHJSC et les quatre principaux partenaires forestiers locaux :

- Association des Communes Forestières du Jura (ACOFOR)
- Association jurassienne de Développement Forestier (ADEFOR 39)
- Office National des Forêts (ONF, Unité Territoriale de Saint-Claude)
- Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNR HJ)

La « convention cadre », précisant les rôles et les contributions de chaque acteur a été signée le 21 novembre 2012.

L'idée initiale était de regrouper les divers éléments relatifs à la forêt et à la filière bois du territoire de HJSC, détenus par chacun de ces quatre organismes, les synthétiser en un rapport d'une quarantaine de pages et définir, à partir de cela, un certain nombre d'actions à réaliser à l'échelle de la CCHJSC.

A ce moment-là, il n'était pas envisagé de consulter les acteurs de la filière forêt-bois ni les élus des communes forestières, le rapport n'ayant pour but que de rassembler les éléments concrets relatifs aux quatre organismes forestiers.

Il était prévu que la synthèse et la rédaction du rapport soit réalisées par le PNR HJ, puis qu'à partir du rapport, les propositions d'actions soient élaborées en concertation avec les organismes forestiers et les membres de la CCHJSC. Le rendu final était prévu pour la fin mars 2013.

Cependant, du fait d'un problème de personnel au PNR HJ, ces étapes n'ont pu être réalisées, et le rapport est resté au stade de contributions et synthèses individuelles rédigées par chaque organisme.

- **La conception du projet de la démarche actuelle**

Ce n'est qu'un an plus tard (novembre 2013) que la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a souhaité remettre au goût du jour le projet, en faisant la démarche de prendre un stagiaire. C'est le stage qui m'a été proposé.

Le stage, débuté en mars 2014, avait pour objectifs de reprendre les éléments rassemblés précédemment, les synthétiser comme ce qui était prévu initialement, mais aussi d'aller plus loin dans la démarche en :

- Consultant les acteurs professionnels liés à la forêt et ses débouchés,
- Interrogeant les élus sur leurs considérations de la forêt et leurs attentes,
- Approfondissant divers aspects du diagnostic (tels que les aspects législatifs, les aspects de financement des futures actions et des aspects simplement évoqués dans les contributions initiales).

Suite à la réalisation du diagnostic de territoire basé sur ces différents éléments, il était aussi demandé de proposer un programme d'actions concrètes à réaliser à l'échelle du territoire de HJSC, en priorisant ces actions et en donnant une idée des financements potentiels, des partenaires et si possible en les organisant dans le temps.

Bien évidemment, il était prévu de regrouper, de nouveau, les partenaires forestiers présents dans la commission au moment du projet initial, afin qu'ils apportent un regard critique et expérimenté tout au long de la mission du stagiaire. Le groupe constitué de ces différents partenaires et d'un membre de la CCHJSC correspond au comité de suivi évoqué dans le paragraphe suivant et dont le rôle sera détaillé plus précisément en 2.1.3.

Initialement, l'idée avait été évoquée de réaliser le diagnostic de territoire et les propositions d'actions dans la perspective de mettre en place une Charte Forestière de Territoire (CFT), comme stipulé dans les statuts de la CCHJSC (Figure 6, partie 1.2.2.). On verra par la suite que cette perspective n'a pas pu être suivie, et semble actuellement prématurée en ce qui concerne ce territoire.

1.3.2. Organisation des différentes étapes de la démarche

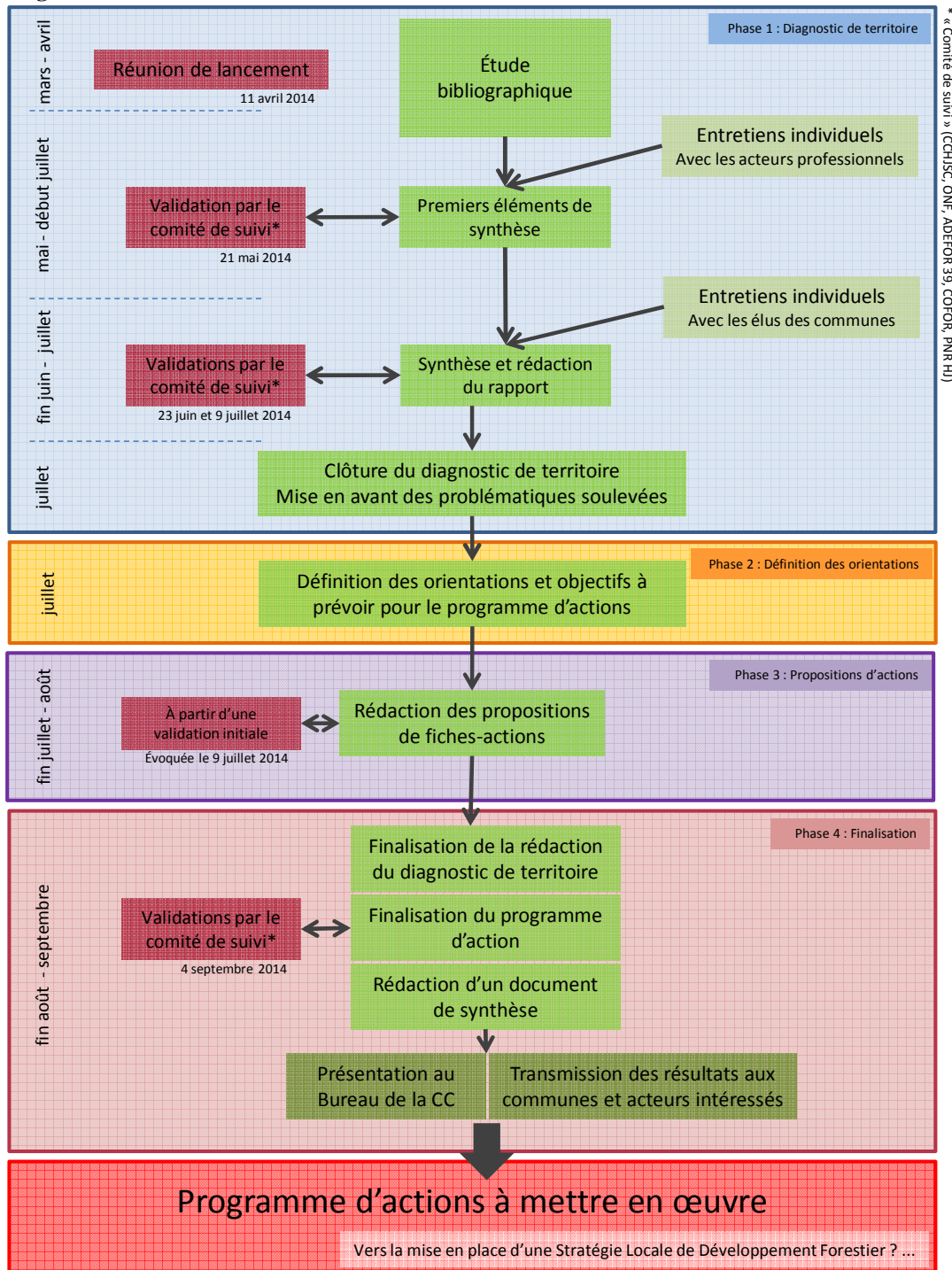
A partir de cette demande initiale, et dans un premier temps, dans l'optique de la mise en place d'une CFT, le stage s'est déroulé selon plusieurs étapes.

Ces étapes sont représentées ci-dessous, dans la Figure 18, et détaillées ci-après.

Les étapes de la démarche sont assez similaires à celles qui auraient été suivies pour la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire (à savoir : réalisation d'un diagnostic de territoire, définition des orientations, élaboration d'un programme d'actions) et n'en diffèrent que sur certains éléments de méthode pour le diagnostic de territoire et sur le suivi futur du projet.

La différence notable, cependant, par rapport à la démarche de mise en place d'une CFT, est qu'aucun élu n'a véritablement été impliqué dès la phase initiale. L'implication des élus n'est survenue qu'au moment des entrevues avec les maires des communes et lors de la présentation finale du travail réalisé et des conclusions. Ceci est dû, en grande partie, au contexte politique du stage, qui comme on l'a vu, a eu lieu pendant la période des élections municipales.

Figure 18 : Echancier de la démarche suivie lors de ma mission à la CCHJSC



- **Phase initiale de bibliographie**

Cette phase introductive, a représenté la première étape de mon stage. Elle m'a permis d'en apprendre d'avantage sur la démarche usuelle de mise en place de Charte Forestière de Territoire, mais aussi sur les aspects sur lesquels peut jouer une communauté de communes en ce qui concerne la filière forêt-bois.

D'autre part, cette période, d'environ un mois, a été mise à profit pour mieux connaître le territoire du Haut-Jura, ses caractéristiques forestières, topographiques, historiques, économiques, etc. J'ai pu appréhender les problématiques forestières inhérentes au territoire, les différents outils de développement et d'animation forestiers existants sur HJSC, les acteurs forestiers ou de la filière bois présents sur le territoire...

Cette connaissance a pu être approfondie lors des premières rencontres avec les partenaires forestiers locaux, qui ont aussi pu m'en dire plus sur le projet initial auquel ils avaient participé en 2012. Ainsi, à la fin de ma phase de bibliographie, j'ai eu l'occasion de rencontrer une personne de l'ACOFOR, de l'ADEFOR 39 et de l'ONF.

Cette période a par ailleurs été utile pour mettre au point et préciser la marche à suivre pour la suite du stage, en concertation avec M. Verrot (DGS et maître de stage), en lien avec mes lectures, les démarches habituellement suivies sur d'autres territoires et les attentes de la CCHJSC.

• **Phase 1 : Diagnostic de territoire**

La phase de diagnostic de territoire a débuté par une réunion de lancement, à laquelle ont participé les personnes des quatre organismes forestiers présents lors du lancement du projet en 2012, le DGS de la CCHJSC et moi-même. Elle a permis de fixer les bases de la démarche ainsi que les objectifs à atteindre. Elle a servi de point de départ à la démarche à proprement parler. Les personnes présentes à cette réunion ont ensuite constitué le « comité de suivi », dont la composition et le rôle précis sont détaillés plus loin (partie 2.1.3).

Les objectifs d'un diagnostic de territoire sont les suivants :

- Analyser et comprendre comment se structure et s'organise le territoire en ce qui concerne la forêt au sens large,
- Rendre compte des dynamiques et des enjeux propres au territoire,
- Intégrer les points de vue et les attentes des différents acteurs (professionnels ou politiques) du territoire.

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs étapes ont été suivies et se sont étalées sur une période d'environ trois mois.

En début de période, j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs réunions ou présentations qui m'ont permis de mieux visualiser certaines actions concrètes menées par les acteurs locaux (et abordées lors de la phase bibliographique), de créer des liens avec les personnes à rencontrer et de rassembler les éléments intéressants pour le diagnostic de territoire. Le détail de ces événements est donné en Annexe 9.

Par ailleurs, les différents partenaires du projet initial m'ont fourni les données qui avaient déjà été rassemblées. A ces contributions se sont rajoutées des données additionnelles, que je me suis procurées par plusieurs moyens (qui seront détaillés en partie 2.1.1.).

En parallèle à cela, des entretiens individuels (auprès des professionnels, puis des élus des communes) ont été menés, afin de compléter les éléments de diagnostic et de faire le bilan des différents points de vue et attentes des acteurs du territoire.

Régulièrement, l'avancée du travail et la présentation des résultats ont été validées lors de réunions avec le comité de suivi.

Cette phase de diagnostic s'est concrétisée par la rédaction d'un rapport à destination de la CCHJSC, rassemblant tous les éléments et servant de base pour la définition des orientations, et de référence aux fiches-actions.

• **Phase 2 : Définition des grandes orientations pour le territoire**

En concertation avec le comité de suivi, et en se basant sur les éléments rassemblés lors de la phase de diagnostic de territoire, les grandes orientations et objectifs à suivre dans le programme d'actions ont été déterminés pour le territoire. Le détail en sera donné en partie 2.2.2.

- **Phase 3 : Réalisation des propositions d'actions**

Directement en lien avec la définition des orientations, le programme d'actions a été établi. Il se décline sous la forme de 13 fiches-actions + 2 fiches transversales, qui seront détaillées en partie 3.2.

Ces propositions d'actions se sont majoritairement basées sur ce qui est ressorti des entretiens individuels avec les professionnels et les élus, et sur les autres données constituant le diagnostic de territoire.

La validation de ces propositions d'actions a aussi été réalisée par le comité de suivi.

- **Phase de finalisation et de communication des conclusions aux donneurs d'ordres**

Enfin, la phase de finalisation du travail s'est déroulée sur une période d'environ un mois et demi. Elle a consisté en plusieurs éléments :

- D'une part, la finalisation du rapport de diagnostic de territoire, ainsi que la rédaction d'un document de synthèse de ce rapport, à destination notamment des élus des 28 communes et de quelques acteurs professionnels (dont un certain nombre en avaient fait la demande lors des entrevues).

- D'autre part la finalisation du programme d'actions, après une dernière validation par le comité de suivi.

- Enfin, la présentation des résultats et conclusions du travail au bureau de la communauté de communes (c'est-à-dire les 9 vice-présidents du conseil communautaire). Cette présentation a pour but de détailler le programme d'actions à mener sur le territoire et ainsi de sensibiliser les élus, qui prendront les décisions face à ce programme d'actions.

De plus, il est prévu que le document de synthèse et le programme d'actions soit envoyé à toutes les mairies de la CCHJSC.

Cette dernière phase de communication des conclusions aux élus est très importante dans la démarche, du fait que la mise en œuvre des actions proposées ne sera effective que si les élus s'approprient le projet. En effet, le portage politique du projet est la condition *sine qua non* pour que le programme d'actions soit réalisé.

1.3.3. Vers la mise en place d'une Stratégie Locale de Développement Forestier ?

L'idée initiale de la CCHJSC était de mettre en place une Charte Forestière de Territoire (CFT) à l'échelle des 28 communes de son territoire.

On peut rappeler en quelques mots le principe général d'une CFT. Cette stratégie de territoire est élaborée à l'initiative des acteurs locaux, et a pour vocation de faire émerger, sur la base d'une concertation entre acteurs, un projet collectif et concerté intégrant les espaces boisés. La démarche de CFT est d'amener l'ensemble des acteurs concernés à dialoguer et à construire leur programme d'actions pour développer la filière locale (Zakin, 2004).

Il s'est avéré en début de mission que l'outil CFT risquait sans doute d'être trop lourd à mettre en place pour la CCHJSC et peu pertinent, étant donné que le territoire de la CCHJSC est inclus dans celui du PNR HJ ayant lui-même déjà des objectifs de développement forestier dans sa charte (cf. partie 1.1.4.).

Or la CFT fait en réalité partie d'une catégorie plus vaste de stratégies de territoire, connues sous le nom de Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF). Elles sont évoquées dans l'article L12 de l'ancien code forestier ou les articles L-123-1, L-123-2 et L-123-3 du nouveau code forestier (présentés dans leur intégralité en Annexe 10).

Il existe donc plusieurs types de SLDF, qui peuvent être applicables à différentes échelles et portées par plusieurs types de structures (EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale : communautés de communes ou d'agglomération), pays, PNR...). L'échelle dépend du contexte local. Il peut s'agir de Plans de Développement de Massif (PDM), de Charte Forestière de Territoire (CFT), de mesures particulières dans une charte (par exemple c'est le cas de la Charte du PNR HJ), ou d'autres types de SLDF n'ayant pas de titre particulier.

Une communauté de communes (la CC du Massif du Vercors) a été contactée, afin d'avoir des informations sur la démarche et les implications induites par une Charte Forestière de Territoire, lorsqu'elle est portée par une structure telle qu'une communauté de communes. Cela a permis de servir d'exemple à citer pour la mise en œuvre de certaines mesures.

Cependant, quel que soit le type de SLDF, les objectifs sont les mêmes (ils sont détaillés dans l'article L 123-1, Figure 19).

Figure 19 : Article L 123-1 du nouveau code forestier relatif aux Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF).

Source : Légifrance, 2014

Article L123-1

- Créé par [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une stratégie locale de développement forestier peut être établie à l'initiative d'une ou de plusieurs collectivités territoriales, d'une ou plusieurs organisations de producteurs, de l'Office national des forêts, du centre régional de la propriété forestière ou de la chambre d'agriculture. Elle se fonde sur un état des lieux et consiste en un programme d'actions pluriannuel visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré, et notamment à :

1. Mobiliser du bois en favorisant une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable ;
2. Garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;
3. Contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations et les massifs forestiers ;
4. Favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier ;
5. Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.

Elle doit être compatible avec le plan pluriannuel régional de développement forestier mentionné à la section 4 du chapitre II du présent titre.

De même, quel que soit le type de SLDF à mettre en place, la démarche est globalement la même. Elle se déroule en trois grandes étapes :

- Le **diagnostic de territoire**, réalisé par un bureau d'étude ou un chargé de mission, il aboutit à l'identification des grands enjeux à l'échelle du territoire concerné. Il s'agit d'un état des lieux qui permet de faire le point sur ce qui existe déjà sur le territoire, pour ainsi intégrer la nouvelle démarche aux démarches existantes.
- Les **propositions d'actions** à réaliser, souvent déclinées sous forme de fiches actions plus ou moins détaillées, présentant le contexte, l'action concrète à réaliser, l'échéancier, le budget à prévoir, les acteurs impliqués...
- L'**animation**, nécessaire pour que les actions proposées soient mises en œuvre.

On peut noter ici, que (pour les deux premiers points au moins), la démarche suivie à la CCHJSC est en accord avec la démarche type de mise en place d'une SLDF. De même, on verra par la suite que les éléments

traités par le programme d'actions proposé pour le territoire sont bien en accord avec ce qui est évoqué dans l'article L 123-1 (Figure 19).

Malgré tout, le point faible de la démarche de la CCHJSC est l'absence d'implication des élus dès les premiers stades de mise en place.

Or, il s'agit d'un élément très important, comme me l'ont confirmé Alice Séqué-Weille et Anne Galibert responsables du réseau national des SLDF et des politiques territoriales et européennes à la FNCOFOR. Lors de cet échange, il est ressorti que les conditions *sine qua non* pour mettre en place une SLDF, quelle que soit l'échelle, sont :

- L'appui nécessaire des élus, qui seront à l'origine de toute décision à prendre, notamment en termes de mise en œuvre des actions. Cet appui doit être participatif et ce, dès la phase de diagnostic. Ainsi, les propositions d'actions seront en accord avec la volonté des élus, et auront de plus grandes chances d'aboutir sur des réalisations concrètes.
- La nécessité que les actions à entreprendre s'intègrent dans les dispositifs existants et déjà en œuvre sur le territoire. On peut prendre l'exemple des actions en faveur de la filière forestière, mise en œuvre par le PNR, donc à une échelle plus large, mais qui englobe le territoire de la communauté de communes.

En d'autres termes, pour mettre en place une SLDF, quelle qu'elle soit, il est très important que la volonté des élus de la structure porteuse soit bien définie et corresponde à une vision à moyen ou long terme. Il faut aussi avoir à l'esprit que la SLDF ne vient pas se superposer en concurrence aux dispositifs existants, mais bien s'ajouter en soutien ou complément à ces dispositifs.

Pour conclure, si la CCHJSC souhaite que le projet actuel débouche sur une Stratégie Locale de Développement Forestier, il sera indispensable, d'une part que les élus communautaires se l'approprient et soient prêts à porter le programme d'actions et faire en sorte qu'il soit mis en œuvre, d'autre part qu'une animation soit mise en place, afin de garantir une réalisation concrète des actions.

Or lors des entretiens, il est ressorti qu'un grand nombre d'élus (des communes et bien souvent aussi de la communauté de communes) portaient un grand intérêt à cette démarche. Cela peut donc mener à envisager de façon optimiste la mise en place d'une SLDF dans le futur.

2. Le diagnostic de territoire : une première étape vers les propositions d'actions

2.1. La méthode utilisée

2.1.1. Récolte et organisation des données disponibles

- **Les données déjà rassemblées auparavant, lors du projet initial**

Comme évoqué précédemment (cf. paragraphes 1.3.1. et 1.3.2.), certaines données avaient déjà été rassemblées pour le projet initial et une première rédaction pour organiser ces données avait été réalisée de manière interne et séparément par l'ADEFOR 39, le réseau des COFOR et l'ONF (à l'époque, le PNR n'avait pas eu le temps de rassembler les données qui le concernaient).

Ces contributions rassemblaient :

- Une description de chaque organisme, ses missions, ses interlocuteurs locaux
- Des données globales concernant la forêt sur le territoire
- Des données concernant la forêt privée et ses caractéristiques
- Des données concernant la forêt communale et ses caractéristiques
- Des données sur les débouchés actuels des bois du territoire (tant bois énergie que bois d'œuvre)
- Des informations concernant la chasse et la problématique du cerf
- Une première analyse des enjeux liés à la forêt sur le territoire

De plus, une première version du plan envisagé initialement pour le rapport de diagnostic m'avait été fournie. Elle m'a servi de base pour l'élaboration du rapport rendu à la CCHJSC.

Ces différentes contributions ayant, dans un premier temps, été élaborées sans concertation, elles reflétaient uniquement le point de vue de l'organisme l'ayant rédigée. Parfois, les données se recoupaient ou évoquaient les mêmes sujets en donnant des chiffres différents. Il a donc fallu réorganiser, homogénéiser ces données et les rendre plus neutres (c'est-à-dire en évitant que le point de vue de tel ou tel partenaire forestier n'escamote les autres), puis se mettre en quête des données manquantes pour compléter un nouveau plan élaboré à partir de l'ancien.

- **Les données cartographiques**

Parmi les données fournies dans les contributions de chacun, figuraient un certain nombre de cartes. Cependant, ces cartes ayant été réalisées par les Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) des différents organismes, elles étaient peu homogènes au niveau de leur présentation et des types de messages à faire passer. D'autre part, pour compléter le diagnostic selon le nouveau plan élaboré, d'autres cartes étaient intéressantes à créer pour bien illustrer certains éléments du rapport. Il semblait notamment intéressant de représenter sur une même carte des données relatives à la fois à la forêt communale, à la forêt privée et aux zonages environnementaux, afin d'être en mesure de transmettre de nouveaux types d'informations, concernant la forêt du territoire au sens large.

Etant donné que la CCHJSC n'est actuellement pas équipée de SIG, je n'avais à disposition absolument aucune donnée cartographique relative au territoire. Il a donc été nécessaire de solliciter les différents partenaires forestiers pour qu'ils me fournissent les données SIG, afin que je réalise moi-même les cartes que je jugeais pertinentes pour le rapport de diagnostic de territoire.

Cependant, à ce moment-là, plusieurs obstacles se sont présentés. Tout d'abord, le fait que mes interlocuteurs directs (les membres du comité de suivi) n'étaient pas les personnes en charge du SIG de leur organisme, a induit un allongement conséquent des délais d'obtentions des données, ce qui a été accentué par le fait que les SIG de certaines structures étaient localisés dans d'autres villes (Lons-le-Saunier ou

Besançon). Ensuite, un autre obstacle non négligeable a été celui de la confidentialité des données. N'étant pas interne aux organismes sollicités, un grand nombre de données ne m'étaient pas accessibles (fonds de cartes IGN, données des peuplements IFN, données relatives aux aménagements des forêts communales...). Enfin, le fait que les différents organismes utilisent des logiciels différents pour leur cartographie (MapInfo, Q-GIS...) a pu occasionnellement être à l'origine de problèmes d'incompatibilité de format.

Malgré tout, un bon nombre de données a pu être rassemblé, via les partenaires forestiers et via internet (notamment le site de la DREAL de Franche-Comté et sa cartographie interactive, ou le site de l'IGN en ce qui concerne les données disponibles gratuitement (données sur les régions forestières, GEOFLA®, etc.)...).

A partir de ces données, il a été possible de réaliser plusieurs cartes, présentées dans ce rapport, en annexe ou dans le rapport de diagnostic de territoire.

- **La recherche de données**

Par ailleurs, certaines des données nécessaires pour compléter le diagnostic de territoire ont pu être obtenues par différents moyens décrits ci-après.

D'une part, des informations étaient disponibles dans les dossiers papiers stockés à la CCHJSC et mis à ma disposition (notamment concernant les données relatives aux anciennes communautés de communes, ou des données plus générales ayant trait à l'aménagement du territoire au sens large). J'ai aussi pu consulter le rapport ayant été réalisé précédemment sur l'agriculture du territoire, selon la même démarche (diagnostic et propositions d'actions), ce qui m'a permis de visualiser ce qui était attendu par la CCHJSC en termes de restitution.

D'autre part, plusieurs types de données ont pu être obtenus en sollicitant les partenaires forestiers, afin de compléter leurs contributions initiales. Ceci a, de nouveau, pu induire des délais assez importants.

Certaines des données complémentaires ont aussi pu être récoltées lors des diverses réunions, conférences ou groupes de travail auxquels j'ai eu l'occasion d'assister (cf. Annexe 9).

Enfin, de nombreuses informations ont pu être obtenues via divers sites internet.

Par la suite, d'autres données issues des différents entretiens sont venues compléter le reste. La méthode suivie pour réaliser ces entretiens est développée ci-dessous.

2.1.2. Entretiens individuels

Pour compléter les données obtenues par les moyens présentés ci-dessus, les acteurs du territoire (politiques ou professionnels de la filière) ont été sollicités au moyen d'entretiens individuels, afin qu'ils puissent faire part de leur point de vue et de leurs attentes concernant les problématiques de la filière forêt-bois locale.

La Figure 20 ci-dessous présente les différents types d'acteurs rencontrés ou contactés par téléphone dans le cadre de la mission. Par ailleurs, le détail de toutes les personnes rencontrées est donné en Annexe 11.

Figure 20 : Répartition des personnes rencontrées par secteurs d'activité

Type	Secteur d'activité	Acteurs rencontrés
Elus	Communes	. 19 maires ou conseillers communaux
	Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière	. 1 président de SIGF (Massacre)
	Syndicat Mixte	. 1 membre du SM du Canton de Morez (démarche similaire)
	Communauté de communes	. 1 personne de la CC Massif du Vercors (démarche similaire)
Gestion forestière	Forêt communale	. Association des Communes Forestières . ONF (1 RUT, 2 Agents patrimoniaux)
	Forêt privée	. ADEFOR 39 . 1 expert forestier . Syndicat des forestiers privés . 2 propriétaires membres d'ASA
	Recherche / innovation	. IRSTEA de Grenoble (LiDAR)
Filière bois	Exploitation forestière	. 1 entrepreneur de travaux forestiers
	Première transformation	. 3 scieries . 1 acteur bois-plaquette . 1 acteur bois-bûche
	Seconde transformation	. 1 constructeur bois . 1 artisan bois (tavaillons)
	Soutien à la filière	. Atelier des Savoir-Faire . PNR du Haut-Jura
Multifonctionnalité de la forêt	Environnement	. PNR du Haut-Jura . Groupe Tétras Jura
	Tourisme	. 1 office de tourisme . PNR du Haut-Jura
	Chasse	. Fédération des chasseurs du Jura
Institutions	Conseil Général	. 1 chef de mission agriculture et forêt
	Direction Départementale des Territoires	. 1 responsable du service eau risque environnement forêt

• **Entretiens avec les professionnels, acteurs de la filière forêt et bois**

Identification des acteurs

Dans un premier temps des recherches sur internet ont permis d'identifier les différents acteurs qui pouvaient potentiellement être interrogés pour enrichir le diagnostic. Ce premier inventaire a ensuite été complété lors des discussions individuelles avec les différents partenaires du comité de suivi. De même, lors des premiers entretiens, certains acteurs ont suggéré des personnes qu'ils jugeaient intéressantes à rencontrer dans le cadre de ma mission.

Une liste de personnes a alors été proposée au comité de suivi, puis discutée, complétée et modifiée lors d'une réunion du comité de suivi. L'idée étant de veiller à ce que tous les types d'acteurs de la filière forêt-bois soient bien représentés parmi le panel de personnes rencontrées (cf. Figure 20 et Annexe 11).

Ainsi, 25 acteurs liés à la filière forêt-bois ont pu être interrogés.

Modalités des entretiens

Les premières personnes ont été contactées à partir du 10 mai 2014, puis les rendez-vous se sont étalés du 20 mai au 4 juillet 2014.

Certaines personnes (notamment celles basées dans d'autres départements) ont été interrogées par téléphone.

Etant donnée la très grande variété des acteurs, les grilles d'entretiens étaient assez différentes selon le type d'acteur, puisque l'idée était d'adapter les questions à chaque type d'activité. Cependant, la trame globale était plus ou moins la même d'un entretien à l'autre. Elle comportait :

- Une présentation de la démarche menée lors de ma mission,
- Des questions relatives à l'activité de l'acteur donné, son positionnement par rapport à la filière forêt-bois, les éventuelles difficultés rencontrées,
- Une question concernant les éventuelles attentes ou remarques vis-à-vis de la démarche de la CCHJSC et de sa prise de compétence « Sylviculture ».

Exploitation des données

Pour la même raison, l'exploitation des données rassemblées lors de ces entretiens n'a pas pu se décliner en une quelconque typologie des acteurs. Leur trop grande variété et les différences d'éléments abordés lors des discussions ont empêché cela. Seule la différenciation des « Sceptiques », « Ouverts mais en interrogation » et « Très favorables à la démarche, en attente » a été faite.

Cependant, les suggestions d'actions à mener pour améliorer telle ou telle situation dans le cadre de la filière forêt-bois ont été rassemblées afin d'être comptabilisées et synthétisées, pour ensuite être prises en compte dans le diagnostic et lors de l'élaboration des fiches-actions. Cela sera détaillé plus bas (paragraphe 3.1.1.).

• **Entretiens avec les élus des communes**

Identification des acteurs

L'objectif était de rencontrer les 28 communes de la CCHJSC, afin de les sensibiliser à la démarche menée et recueillir leurs attentes face à cette démarche. Ces 28 communes ont été contactées, mais seulement 19 sur les 28 ont été rencontrées (dont une seulement par téléphone).

Modalités des entretiens

Tout d'abord, un courrier a été envoyé, début juin, dans chacune des 28 mairies de la CCHJSC. Il annonçait la venue prochaine d'une stagiaire en charge des thématiques forestières sur le territoire. A ce courrier était joint un questionnaire comportant des éléments qui serviraient de base à la conversation au moment de la rencontre. Ils sont consultables en Annexe 12.

Suite à cela, en fin juin, les mairies ont été contactées par téléphone, puis par e-mail pour certaines. A ce moment-là, il était demandé aux mairies la possibilité de rencontrer soit le maire, soit le conseiller communal délégué à la forêt, soit les deux personnes en même temps.

Les rencontres avec les communes se sont étalées du 3 au 28 juillet 2014. Dans un souci d'organisation dans le temps, il était demandé aux communes si elles acceptaient de se regrouper par deux ou trois pour les entrevues, en fonction de leur proximité géographique et de la pertinence des regroupements (même type de forêt, même triage, relations privilégiées entre les communes...). En tout, 7 communes ont accepté de se regrouper, en 3 sous-groupes. Les autres ont été rencontrées individuellement.

Le questionnaire envoyé par courrier comportait des questions portant sur les données chiffrées de la forêt sur la commune (surfaces, budgets, loyer de chasse, nombre d'entreprises liées à la filière forêt-bois sur la commune...), ainsi que sur la perception de la forêt et ses différentes fonctions pour la commune.

La grille d'entretien, quant à elle, permettait d'approfondir divers éléments lors de l'entrevue, notamment :

- La considération de la forêt pour la commune
- La situation actuelle et les objectifs de la commune (en ce qui concerne la gestion forestière, les investissements en forêt, le développement de la filière bois (projets passés ou à venir), en termes d'appui à l'animation de la forêt privée...)
- Les éventuelles situations conflictuelles liées à la forêt et ses différents usages
- L'intégration des thématiques forestières ou de filière bois dans les documents d'urbanisme
- Les attentes ou remarques vis-à-vis de la démarche de la CCHJSC et de sa prise de compétence « Sylviculture ».

Ces rencontres avec les communes ont été l'occasion d'informer et de sensibiliser les élus à la démarche de la CCHJSC, ainsi que de comptabiliser les élus intéressés par cette démarche, élus pouvant potentiellement participer au suivi du dossier dans le futur.

Exploitation des données

Dans le cas des élus des communes, le questionnaire étant le même pour tous, il a été plus facile de traiter et comparer les données. Celles-ci ont été rassemblées dans un fichier Excel, ce qui a permis de faire des moyennes ou de comptabiliser certains éléments, au niveau des 19 communes ayant participé. Cependant, aucune véritable typologie des élus n'a été réalisée à proprement parler, si ce n'est la différenciation des « Sceptiques », « Ouverts mais en interrogation » et « Très favorables à la démarche, en attente ».

Par ailleurs, le même type de traitement des suggestions d'actions à mener sur le territoire et des rôles à jouer par la CCHJSC a été réalisé, puis regroupé avec ce qui avait été rassemblé auprès des acteurs professionnels. Cela sera développé par la suite (partie 3.1.1.).

Enfin, lors des entrevues, de nombreuses demandes d'une restitution des conclusions de ma mission aux élus des communes ont été émises. Une comptabilisation de ces demandes, a été faite, afin d'illustrer l'intérêt des élus. Ainsi, au moins 13 communes sur 19 ont demandé à assister à la restitution ou ont affirmé être très intéressées par le suivi de la démarche.

• **Les difficultés rencontrées**

Lors de la préparation puis la réalisation de ces entretiens, plusieurs difficultés ont pu être rencontrées.

Tout d'abord, au moment de l'élaboration des grilles d'entretien (ainsi que du questionnaire à envoyer par courrier aux mairies), je n'ai pas eu l'opportunité de recevoir un quelconque avis, ni de demander conseil à qui que ce soit. De ce fait, il est possible que les grilles d'entretiens n'aient pas présenté tous les éléments importants à aborder ou qu'elles aient été organisées d'une manière maladroite. Seules les trois premières grilles d'entretien (pour les entrepreneurs de travaux forestiers, pour les acteurs du tourisme et pour les artisans) ont été soumises à un regard extérieur (celui de Marieke Blondet, anthropologue sociale à AgroParisTech).

Un autre élément problématique était le caractère chronophage des entretiens. En effet, les acteurs étant localisés en divers endroits dans et hors du territoire, se rendre aux différentes entrevues pouvait représenter, en cumulé, un temps assez conséquent. De ce fait, il n'était possible de réaliser que 2 à 3 entretiens par jour au maximum. En conséquence, certains acteurs qu'il était initialement prévu de rencontrer, ne l'ont finalement pas été. C'est notamment le cas des instances de l'échelle supérieure au département (DRAAF, Conseil Régional, Commissariat de Massif...), car elles étaient basées à Besançon et qu'il a été jugé que le regard, très global, constituerait un apport moins pertinent que celui des acteurs plus locaux.

Dans le même registre, il n'a pas été possible de rencontrer les 28 communes de HJSC. Ceci est dû à plusieurs raisons :

- Le contexte politique : maires nouvellement élus et encore peu informés des thématiques forestières, préférant ne pas participer à l'entrevue (dans le cas de deux mairies sur 28)

- La période proposée pour les entrevues (période des congés d'été) (dans le cas d'une mairie)
- Le désintérêt, le scepticisme ou la lassitude face à la démarche (dans le cas d'une mairie)
- Une absence totale de réponse aux sollicitations pour organiser les entrevues (dans le cas de cinq mairies).

Etant donné le temps limité, au-delà d'un certain moment (fin juillet), la décision a été prise d'arrêter de démarcher les communes, en partant du principe qu'elles avaient été prévenues à plusieurs reprises et que l'absence de retour était un choix délibéré de leur part.

Lors de quelques entrevues, les personnes interrogées se sont parfois révélées être très sceptiques face à la démarche de la CCHJSC, ses motivations et les implications entraînées par cette démarche. Ces personnes sceptiques étaient parfois très virulentes et difficiles à raisonner. Cependant, ce cas ne concerne qu'une part infime des personnes interrogées, et d'autre part ces situations ont présenté l'intérêt de montrer des opinions différentes face à une démarche. Cela a permis de montrer que cette démarche ne faisait pas l'unanimité.

Dans certaines occasions, lors des entretiens avec les élus des communes, l'agent patrimonial de l'ONF était présent. Dans certains cas, sa présence se justifiait par le fait que l'agent était aussi conseiller communal délégué à la forêt, dans d'autres, l'agent ne faisait pas partie du conseil communal mais était présent à la demande du maire. La présence de l'agent patrimonial a pu parfois fausser légèrement la donne ou biaiser certaines réponses. Cependant, la présence de l'agent de l'ONF a, d'un autre côté, permis d'approfondir certains aspects liés aux forêts communales de la commune concernée.

Cependant, malgré ces quelques difficultés rencontrées, les personnes contactées ont pratiquement toutes accepté de me recevoir et m'ont fait très bon accueil. La plupart ont manifesté plusieurs attentes face à la démarche de la CCHJSC.

D'autre part, même hors du cadre de la mission, ces rencontres avec une grande variété d'acteurs a été très enrichissante et m'a permis d'apprendre beaucoup. Cela m'a permis de découvrir et comprendre les points de vue de chacun sur la filière forêt-bois.

2.1.3. Travail en concertation avec le comité de suivi

• Composition du comité de suivi

Comme on l'a rapidement évoqué plus haut (paragraphe 1.3.2.), les différentes étapes de la mission ont été menées en collaboration avec un groupe de personnes désigné dans ce rapport par « comité de suivi ». Ce groupe est constitué de six personnes des organismes suivants :

- Association des Communes Forestières du Jura (ACOFOR) : L. Constantin (chargée de mission)
- Association jurassienne de Développement Forestier (ADEFOR 39) : B. Monot (technicien de secteur) et T. Leplaideur (coordinateur départemental)
- Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude : P. Verrot (DGS)
- Office National des Forêts (ONF, Unité Territoriale de Saint-Claude) : T. Chaussignand (Responsable de l'Unité Territoriale de Saint-Claude)
- Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNR HJ) : E. Prost (directeur adjoint et responsable du pôle Développement Aménagement)

• Organisation et méthodologie

Le rôle principal du comité de suivi dans la démarche était de valider les différentes étapes du travail réalisé. Pour cela, une réunion de lancement, puis 4 réunions de suivi ont été organisées à intervalle relativement régulier (cf. Annexe 9).

Ces réunions étaient mises à profit pour discuter de diverses choses :

- La liste des personnes et organismes à contacter pour compléter le diagnostic de territoire et recueillir les attentes et points de vue d'un panel représentatif d'acteurs,
- La priorisation des personnes à rencontrer,
- Les éléments à ne pas oublier d'évoquer dans le rapport de diagnostic de territoire,
- La validation du contenu de ce rapport,
- Les actions concrètes à proposer pour le territoire,
- La priorisation de ces actions,
- L'organisation et le contenu des fiches actions,
- Le suivi du projet après la finalisation du programme d'actions (à la fin de la mission)...

En général, ces réunions étaient précédées de l'envoi du document en cours d'élaboration à la date donnée (rapport de diagnostic, liste de personnes à contacter ou déjà rencontrées, fiches-actions...), ce qui servait d'outil de travail et de base de discussion pour la réunion. Après chaque réunion, une synthèse des remarques était faite et le document en question était modifié à partir de ces remarques, puis renvoyé à chaque membre du comité pour d'éventuels retours.

Par ailleurs, les membres du comité de suivi ont aussi été rencontrés individuellement, afin de me fournir des données, me présenter plus particulièrement les différentes actions menées par leurs organismes respectifs ou pour discuter de certains points de mon travail de diagnostic.

2.1.4. Rédaction d'un rapport de synthèse

Le diagnostic de territoire a été rédigé sous la forme d'un rapport d'une centaine de pages, se déclinant en trois grandes parties.

La première partie est une présentation succincte des quatre partenaires forestiers ayant participé à la démarche (ADEFOR 39, ACOFOR, ONF, PNR), en décrivant leurs missions principales, leur organisation au niveau du Jura et leurs interlocuteurs au niveau du territoire.

La seconde partie correspond à une description détaillée du contexte forestier et de la filière bois sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude. Elle fait un bilan de l'état actuel de ce contexte, en incluant aussi bien les descriptions générales des peuplements, des modes de gestion, d'exploitation, que l'organisation de la filière forêt-bois, la multifonctionnalité de la forêt sur le territoire, les outils de gestion, d'animation. Elle donne aussi des précisions sur le contexte législatif, administratif et financier lié à la forêt en général. (Le contenu de cette partie a été résumé dans la partie 1.2.4. de ce document).

La troisième partie énumère et décrit les grands enjeux qui ressortent de ce bilan, liés à la forêt et ses débouchés, en annonçant déjà les grandes lignes des actions à envisager en lien avec les différents enjeux cités. (La partie 2.2.1., ci-dessous, reprend la description de ces grands enjeux).

Ce rapport a été validé petit à petit au cours de sa rédaction, auprès des membres du comité de suivi. Son rendu à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude est prévu pour le jour de la présentation du travail aux élus du Bureau (le 17 septembre 2014).

2.2. Les résultats obtenus : les stratégies à mettre en place pour mobiliser et valoriser aux mieux les bois sur le territoire de la CCHJSC

2.2.1. Les grands enjeux pour le territoire qui ressortent des données récupérées, des entretiens et des réunions de travail

A partir du bilan de l'état actuel de la filière forêt-bois sur le territoire, présenté dans la description du contexte forestier (en partie 1.2.4.), à partir des discussions avec les partenaires forestiers du comité de suivi, ainsi qu'à partir des constats formulés spontanément par les acteurs lors des entretiens (présentés dans le tableau de l'Annexe 13, aussi présenté plus loin, en Figure 21), les grandes problématiques de la filière forêt-bois ont pu être formulées.

Les cinq grands enjeux présentés succinctement ci-dessous correspondent aux enjeux tels qu'ils sont déclinés dans le rapport de diagnostic de territoire, que j'ai rédigé pour la CCHJSC.

- **La forêt : une source directe de revenus pour le territoire**

Le couvert forestier, très important sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude, et la qualité des bois font de la forêt du territoire une source précieuse de revenus, tant pour les communes que pour les propriétaires privés.

Pour tirer profit au mieux de cette ressource, il est important de :

- Promouvoir une sylviculture dynamique :

Il s'agit de lutter contre la sous-gestion des forêts, notamment en faisant en sorte que les forêts actuellement non gérées entrent en gestion et en incitant les propriétaires (privés ou communes) à réinvestir les revenus de la forêt dans l'entretien de leur forêt. Des démarches de sensibilisation et des actions plus concrètes sont à mener ou à poursuivre, afin d'optimiser la gestion des forêts du territoire.

- Optimiser la mobilisation des bois :

La mobilisation des bois sur le territoire est loin d'être optimale, du fait d'un fort morcellement en forêt privée, d'une desserte forestière insuffisante et d'une sous-exploitation de certaines parcelles.

Pour améliorer la situation, il est nécessaire de poursuivre les démarches de restructuration foncière, afin de lutter contre le morcellement forestier qui freine cette mobilisation ; de maintenir les opérations d'animation en forêt communale et privée, pour inciter les propriétaires à exploiter leur forêt ; de continuer les démarches d'amélioration de la desserte (SDDF, ASA...) ; de promouvoir de nouveaux modes d'exploitation, mieux adaptés aux contraintes du milieu (débardage par câble notamment).

- Diversifier les modes de vente des bois :

Actuellement, un seul type de vente est majoritaire sur le territoire : la vente en bloc et sur pied. Il peut présenter certains inconvénients. Une meilleure connaissance des différents modes de ventes possibles permettrait aux propriétaires de mieux comprendre les implications de chaque mode de vente, d'établir leurs choix en connaissance de cause et éventuellement de davantage participer à la vente de leur bois. La promotion du façonnage des bois et la généralisation des contrats d'approvisionnement seraient intéressantes sur plusieurs aspects pour le territoire (meilleur contrôle des chantiers d'exploitation, favorisation des acteurs locaux, garantie de débouchés pour les bois...).

- Valoriser la qualité des bois sur le territoire :

La grande qualité des bois produits sur le territoire peut être davantage mise en valeur par le développement du façonnage et du tri des bois dès l'exploitation, permettant ainsi la vente par lots de qualité en vendant le bois au juste prix de sa qualité et sans dévalorisation du fait d'une hétérogénéité de qualité dans

le lot. L'éco-certification PEFC peut aussi être un moyen de valorisation des bois, du fait que les bois éco-certifiés sont souvent plus demandés par les acheteurs. Enfin, des tests mécaniques de mise en évidence de la qualité existent et peuvent être employés, en collaboration avec le PNR notamment (Sylvatest).

- **La forêt : un outil de développement économique pour le territoire**

La filière forêt-bois sur le territoire est historiquement très active et a toujours été un élément important pour l'économie du territoire (cf. parties 1.1.2. et 1.1.4.). De nombreuses professions sont liées à la forêt ou au bois. Un déclin est cependant observable depuis plusieurs années pour certains corps de métier (la transformation des bois notamment), alors que de nouveaux types de métiers apparaissent (bois énergie).

Pour maintenir cette filière forêt-bois en état viable et capable de participer au développement économique du territoire, il est important de :

→ Valoriser le Bois Energie en circuit court sur le territoire :

La demande de valorisation du bois pour le chauffage sur le territoire est importante, pourtant, rien n'est actuellement élaboré concrètement à l'échelle de HJSC pour répondre à cela.

Un travail de sensibilisation serait à réaliser au niveau des élus et des particuliers. Par ailleurs, les besoins, des collectivités notamment, doivent être identifiés (optimisation des installations existantes, mise en place de nouveaux projets), avant de mettre en œuvre des actions concrètes à l'échelle du territoire. Des exemples de réalisations faites par les territoires voisins pourront être suivis.

→ Encourager la construction en bois local :

De même, une sensibilisation est nécessaire, afin de faire évoluer l'intérêt actuel pour la construction bois (mais qui, à l'image de ce qui se fait à l'échelle nationale, utilise souvent du bois en provenance de l'extérieur (balance économique de la filière-bois déficitaire)), vers une conscience de l'importance de l'utilisation du bois en circuit court. Par la suite, la mise en œuvre de projets concrets de constructions en bois local permettrait de valoriser localement le bois produit sur le territoire, tout en servant d'exemple.

→ Participer à la structuration de la filière forêt-bois :

La filière forêt-bois, de l'amont à l'aval est très déstructurée et très cloisonnée, tout le monde s'accorde à le dire sur le territoire et à plus large échelle. Une animation de cette filière est nécessaire pour permettre sa structuration et garantir sa viabilité. Pour cela, il est important de chercher à soutenir les différentes professions de cette filière, présentes sur le territoire (Entrepreneur de travaux forestiers, entreprises de transformation, artisans...). De plus, une mise en réseau des différents acteurs permettrait d'améliorer la communication entre eux et faciliter leurs relations. De même, toutes les démarches menées sur le territoire et en lien avec la filière forêt-bois, devront être en cohérence les unes par rapport aux autres, afin d'éviter d'accentuer le cloisonnement de cette filière.

- **L'environnement et le paysage : des aspects à prendre en compte dans la gestion forestière**

Le territoire de Haut-Jura Saint-Claude abrite des habitats particuliers en termes de faune et de flore. Ce territoire est, par ailleurs, connu pour ses paysages caractéristiques. Il est donc très important de prendre en compte ces deux aspects dans les activités économiques du territoire, telles que le tourisme, la gestion forestière et l'optimisation de la mobilisation des bois. Pour cela, il faut veiller à :

→ Maintenir la biodiversité dans les différents milieux :

Une sensibilisation des différents acteurs peut être réalisée en concertation avec les différents organismes spécialisés sur les thématiques environnementales. Par ailleurs, il est important de faire en sorte que la quiétude des massifs soit respectée (lors de la pratique d'activités touristiques ou forestières) et que l'équilibre sylvo-cynégétique soit maintenu.

→ Lutter contre l'enfrichement et la fermeture des paysages :

L'enfrichement est dû à un déclin des activités agricoles depuis plusieurs décennies. La lutte contre l'embroussaillage et la fermeture des paysages peut se décliner en plusieurs actions, d'une part en développant les Plans de Gestion Intégrée, d'autre part en cherchant à valoriser en bois-énergie les produits issus de la réouverture du milieu.

→ Respecter les contraintes environnementales et paysagères lors de la gestion des forêts :

Une sensibilisation des gestionnaires, des exploitants et des professionnels de la forêt en général aux enjeux environnementaux et paysagers du territoire est souhaitable. Cela permettra de faire en sorte qu'ils en tiennent davantage compte dans leur travail et prennent des mesures adaptées.

- **La forêt : un lieu partagé qui nécessite une concertation entre acteurs du territoire**

Le territoire de Haut-Jura Saint-Claude se caractérise par une utilisation d'un même milieu (la forêt), par une multitude d'acteurs différents (les acteurs du tourisme, de la production forestière, de la chasse, de la préservation de l'environnement...). De ce fait, de nombreux conflits d'usage apparaissent.

Pour tenter de les atténuer, il est nécessaire de :

→ Clarifier les responsabilités de chacun :

Des conventions écrites signées entre acteurs du tourisme, acteurs forestiers, communes, etc. permettent de préciser les droits et les devoirs de chacun, afin que toute activité soit réalisée de manière cadrée, en limitant les conflits.

→ Communiquer et sensibiliser pour faire évoluer les mentalités :

Une sensibilisation du grand public et des élus aux principes, enjeux et fonctionnements des diverses pratiques forestières permettrait une meilleure acceptation de celles-ci. Par ailleurs, une sensibilisation des acteurs forestiers à l'importance des autres enjeux liés au milieu forestier semble aussi importante, afin qu'ils prennent davantage en compte les autres usagers de la forêt lors de l'exercice de leurs activités professionnelles.

- **Les changements globaux : un aspect à considérer dans la gestion des forêts du territoire**

Les changements globaux ne sont pas propres au territoire de Haut-Jura Saint-Claude, cependant, là-aussi, ils y sont observables. La gestion des forêts du territoire devra s'adapter aux changements climatiques, en tâchant d'anticiper les évolutions à venir, et ce du fait que la forêt met plusieurs décennies à se développer. Des outils sont actuellement en cours d'élaboration et pourront servir de guide et d'aide à la décision pour certains choix sylvicoles.

Par ailleurs, en lien avec ces changements globaux et avec la raréfaction des énergies fossiles, la demande de transition énergétique se fait plus pressante. La gestion des forêts devra se faire en tenant compte de ces aspects, tout en veillant à ne pas surexploiter la ressource en bois et en garantissant un approvisionnement sur le long terme.

2.2.2. Les objectifs pour le territoire : définition des grandes orientations

Les grands enjeux pour le territoire présentés dans la partie 2.2.1 et détaillés dans le rapport de diagnostic de territoire, ont servi de base à l'établissement des grandes orientations à suivre dans le programme d'actions à mener. Cependant, par la suite, je les ai reformulés et réorganisés en quatre orientations, afin d'obtenir une trame pour le programme d'actions, qui soit plus claire et plus facilement réalisable à l'échelle de la communauté de communes HJSC.

Ainsi, chacune des quatre orientations décrites ci-dessous reprend un ou plusieurs des enjeux évoqués dans la partie 2.2.1, en les réorganisant sous les intitulés suivants :

- Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire
- Promouvoir la multifonctionnalité des forêts du territoire
- Participer à la valorisation des bois sur le territoire
- Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire

Ces orientations, décrites ci-dessous, sont formulées à partir des constats faits sur le territoire et m'ont permis d'identifier les différentes actions du futur programme d'actions.

• Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire

Le territoire de Haut-Jura Saint-Claude est majoritairement couvert de forêt. Il présente donc un très fort potentiel de mobilisation en bois de divers types.

Comme on l'a vu précédemment, le territoire est déjà relativement actif en terme de filière forêt-bois, tant en forêt privée que communale. En effet, ce territoire bénéficie de nombreux outils de gestion ou d'animation déjà en place (ASA, PDM, opération de restructuration foncière, SDDF, SIGF ...), ainsi que des résultats précieux d'études menées sur le territoire et ses alentours (PAT, étude filière forêt-bois du PNR, étude LiDAR...).

Cependant, malgré tous ces outils, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre une gestion des forêts et une mobilisation des bois optimales sur le territoire. De nombreuses zones forestières sont encore sujettes à la sous-gestion ou à la sous-exploitation (pouvant être dues à une mauvaise accessibilité, à un morcellement du foncier, etc.). Il convient donc de poursuivre les efforts déjà menés et de chercher de nouvelles solutions aux problèmes rencontrés.

• Promouvoir la multifonctionnalité des forêts du territoire

Le territoire de Haut-Jura Saint-Claude est très forestier, mais aussi très touristique, tant en été qu'en hiver. De plus, il présente des paysages typiques, donc importants à maintenir. Par ailleurs, comme tous les territoires forestiers, il accueille une faune attractive pour les activités de chasse. Enfin, ce territoire abrite de nombreux habitats et espèces rares (par exemple le grand tétras, espèce emblématique du massif du Jura), à préserver.

De ce fait, sur un même lieu (la forêt), les enjeux de production forestière se heurtent aux enjeux environnementaux, aux enjeux paysagers, et aux enjeux de loisir (tourisme hivernal ou estival, chasse). Les acteurs du territoire, selon les enjeux qui les concernent, ont des intérêts très divergents, ce qui induit bien souvent des conflits d'usage.

La production forestière a beau être la seule activité rémunératrice, les autres enjeux n'en sont pas moins importants pour le territoire. Ils sont donc à prendre en compte dans la gestion des forêts. Il est cependant nécessaire de chercher à concilier au mieux ces différents enjeux, en poursuivant les actions en cours, et en en développant de nouvelles.

Les thématiques forestières peuvent parfois paraître obscures et méconnues des particuliers (habitants du territoire, touristes...) ou des acteurs politiques. Cette méconnaissance est bien souvent à l'origine des malentendus et des conflits. Pourtant, le grand public et les élus sont généralement en demande d'en savoir plus. Une meilleure compréhension du fonctionnement et des enjeux de la filière forêt-bois permettrait sans doute d'atténuer certains conflits d'usage.

- **Participer à la valorisation des bois sur le territoire**

Le territoire de Haut-Jura Saint-Claude présente un fort potentiel de production de bois, qui, une fois mobilisés, doivent être valorisés. Une valorisation locale, en circuit court, des bois du territoire répond à plusieurs des problématiques évoquées plus haut. Il s'agit d'une occasion de développement économique du territoire, une source de revenus et cela permet de répondre à la demande de transition énergétique en ayant pour objectif, à terme, l'indépendance énergétique.

La volonté des communes de se positionner sur certaines de ces thématiques est bien présente sur le territoire, mais pour des raisons pratiques, certains projets peinent à émerger. Une meilleure compréhension du fonctionnement global et des enjeux de la filière forêt-bois permettrait d'inciter les élus à soutenir davantage d'actions.

Le territoire du Haut-Jura a déjà la particularité de produire des bois d'œuvre de très haute qualité, il convient donc de promouvoir l'utilisation de ces bois par les collectivités locales et les particuliers du territoire dans leurs projets de construction. Par ailleurs, le bois énergie est en plein essor, et très bien valorisé sur les territoires voisins à HJSC, qui peuvent servir d'exemple. Sur ces deux aspects, bois construction et bois énergie, les besoins et attentes devront être identifiés. Puis, il sera nécessaire de mettre en œuvre des actions concrètes, en se basant sur les outils existants (PAT notamment, programme d'actions du PNR) ainsi que sur les éventuelles installations existantes.

- **Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire**

La filière forêt-bois sur le territoire, et même à plus large échelle, est très cloisonnée. Ce cloisonnement est observable à la fois entre les différents corps de métiers, et au sein même des corps de métiers.

Par ailleurs, les différents acteurs de cette filière réalisent de nombreuses actions, et disposent de données et de connaissances importantes. Malheureusement, tout cela n'est pas mis en commun, ce qui entraîne donc une importante perte d'efficacité dans l'exploitation de ces connaissances et la mise à profit de ces données.

De ce fait, une mutualisation des données et des connaissances, ainsi qu'une mise en réseau des différents acteurs de la filière forêt-bois seraient probablement très bénéfiques à tous. Mettre les acteurs (politiques et professionnels) en situation de discussion permettrait de résoudre les conflits plus efficacement. En effet, une meilleure interaction entre acteurs permettrait qu'ils aient une plus grande considération des professions de chacun et donc une meilleure acceptation des contraintes induites par les activités d'autrui. Ainsi, chacun serait en mesure d'avancer plus rapidement et plus efficacement en s'appuyant sur les autres maillons de la filière. De plus, cette mise en commun apporterait une vision plus globale du territoire et donnerait donc une image plus fidèle à la réalité de la forêt du territoire.

Par ailleurs, un soutien aux entreprises de la filière forêt-bois présentes sur le territoire permettrait une garantie du maintien d'une filière structurée et pérenne, cela favoriserait le développement économique du territoire et garantirait la valorisation des bois en circuit court.

Les structures telles que le PNR ou la CCHJSC, de par leur échelle et leur vision globale du territoire, pourront certainement apporter beaucoup à la structuration de cette filière.

3. Actions à mettre en œuvre pour optimiser la mobilisation et la valorisation des bois sur le territoire

3.1. La méthode utilisée

3.1.1. Rédaction des fiches actions à partir du diagnostic et en concertation avec le comité de suivi

Suite à l'identification des grands enjeux pour le territoire de la CCHJSC, le programme d'actions a été élaboré. Sa construction a été réalisée en plusieurs étapes détaillées ci-dessous.

- **Identification des actions à réaliser**

Cette première étape s'est basée à la fois sur les conclusions du diagnostic de territoire, et directement sur les comptes rendus d'entretiens.

En effet, lors de chaque entretien les questions ouvertes « *Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette démarche menée par la CCHJSC ?* » ou « *Pensez-vous que la communauté de communes pourrait avoir un rôle à jouer sur ces thématiques (forêt, filière bois) ?* » étaient posées. Les acteurs n'étaient aucunement orientés dans leurs réponses.

Ainsi, toutes les propositions d'actions à mettre en œuvre par (ou en partenariat avec) la CCHJSC présentées dans le tableau de la Figure 21 sont des idées évoquées spontanément par les diverses personnes interrogées.

Un listing et un regroupement des idées d'actions à mener ont été réalisés et complétés après chaque entrevue, afin de comptabiliser la récurrence de chaque idée d'action à mener. Cela a dans un premier temps été réalisé en dissociant les propositions émanant des élus et celles des acteurs de la filière, puis en mettant en commun les deux types de propositions, ce qui a abouti au tableau présenté Figure 21. Le nombre d'occurrences de l'idée d'action à mener est présenté dans la colonne « Nombre » et la proportion (colonne « Proportion ») correspond au ratio de ce nombre par rapport au nombre de personnes ayant suggéré des idées d'actions, en réponse à la question ci-dessus (soit 44 acteurs concernés, dont 19 élus de communes et 25 acteurs de la filière forêt-bois).

La phase d'identification des actions s'est concrétisée lors de plusieurs discussions en comité de suivi, pour définir si les suggestions proposées étaient à intégrer au programme d'actions, à reformuler ou modifier légèrement, ou à abandonner.

De cette manière, les 29 idées présentées en Figure 21 ont été réorganisées en 13 fiches-actions + 2 fiches transversales, dont le contenu et les modalités seront présentés dans le paragraphe 3.2.

Action	Nombre	Proportion
Participer à la structuration de la filière forêt-bois / Améliorer les relations entre acteurs / lutter contre le cloisonnement	18	41%
Chercher des solutions au problème de dégradation des chemins lors de l'exploitation forestière (Etudier les nouveaux modes de débardage, inventorier les zones d'exploitation difficiles (sol sensible, ...) au moins en forêt communale ...)	16	36%
Garantir les circuits courts sur le territoire (Promouvoir le chauffage au bois, la construction bois). Montrer l'exemple en mettant en place des projets concrets, en faisant de l'accompagnement économique de projets.	16	36%
Favoriser les entreprises locales de la filière forêt-bois (soutien logistique ou financier, réflexion d'emploi local dans le cas d'emplois saisonniers...) pour favoriser la filière courte	13	30%
Lutter contre l'embroussaillage et la fermeture des paysages (développement de PGI, valorisation en Bois Energie, sensibilisation des propriétaires en forêt privée, troupeaux d'animaux...)	11	25%
Participer à la sensibilisation des élus aux thématiques forestières (gestion durable, chasse, environnement...) et de filière-bois. Sous forme de réunions, visites, échanges (en lien avec les COFOR, l'ONF, l'ADEFOR, le PNR, le GTJ, la fédération des chasseurs...)	11	25%
Préciser le positionnement de la CC dans la filière forêt-bois et par rapport aux démarches existantes (pour éviter les redondances)	10	23%
Relancer la réflexion Bois Energie sur le territoire (demandes, approvisionnement, stockage, optimisation des installations existantes), en prenant en compte les aspects d'approvisionnement local sur la durée.	10	23%
Participer à la sensibilisation (des communes et propriétaires privés) à la gestion durable des forêts (réinvestissement d'une partie des recettes pour les travaux, soumission des forêts communales ne relevant pas du Régime Forestier et ayant un intérêt économique...)	10	23%
Soutenir la mise en place d'ASA de desserte (en participant financièrement aux travaux, en sensibilisant les communes à l'intérêt de ce genre d'outil)	9	20%
Mettre à profit la compétence tourisme pour faire le lien entre activités forestières et activités touristiques. Chercher à organiser les acteurs de certaines activités touristiques (réglementations, conventions...), chercher à dégager des contreparties financières (issues des revenus du tourisme par exemple) pour rémunérer les services rendus par les activités forestières ou compenser les contraintes.	8	18%
Soutenir les opérations de restructuration foncière, en élargissant l'action aux 28 communes du territoire.	7	16%
Faire un bilan des Schémas Directeurs de Desserte Forestière, soutenir les demandes pour les zones non encore couvertes.	6	14%
Participer à la sensibilisation et à l'éducation du grand public en ce qui concerne les thématiques forestières (gestion, exploitation, risques, lien avec les produits bois), sous forme d'événements (de type conférences, visites en forêt, visites de chantiers d'exploitation, d'industries du bois, "portes-ouvertes")	5	11%
Participer à la réflexion sur la valorisation des sous-produits d'exploitation en bois-énergie (par exemple soutenir financièrement les études de chantier BE (en lien avec l'ONF et le PNR))	4	9%
Faire en sorte que les propriétaires privés gèrent et exploitent d'avantage leur forêt (par exemple en mettant en relation les propriétaires et les structures d'animation (ADEFOR 39))	4	9%
Mettre en place une communication auprès des propriétaires privés pour qu'ils exploitent leur forêt de façon respectueuse des autres usagers, et qu'ils aient conscience que s'ils ont toutes les subventions des structures publiques, ils doivent en retour respecter les intérêts communs	4	9%
Avoir une réflexion sur la gestion dans le contexte de changement climatique	4	9%
Participer à la sensibilisation des élus et des propriétaires privés sur l'intérêt des groupements de gestion (ASA de gestion / SIGF). Etudier les possibilités de créer d'autres SIGF (identifier les zones propices, les communes éventuellement intéressées...) et les mettre en contact avec les communes déjà concernées par un SIGF.	4	9%
Communiquer sur l'intérêt de développer les contrats d'approvisionnement en parallèle à des contrats pluriannuels avec les ETF.	4	9%
Garantir le suivi du dossier (de prise de compétence "Sylviculture") en identifiant des élus prêts à porter le projet, en embauchant un animateur chargé de veiller à la mise en œuvre du programme d'actions.	3	7%
Sensibiliser d'avantage les privés, pour lutter contre les petites rivalités et sensibiliser à l'intérêt d'agir pour une bonne gestion de la forêt.	3	7%
Maintenir le fonctionnement de l'Atelier des Savoir-Faire, en insistant sur l'artisanat des objets "de tous les jours"	2	5%
Faire en sorte que les communes aient d'avantage leur mot à dire en ce qui concerne les ventes de bois	2	5%
Etre force de proposition sur certains projets, fédérer les communes sur certains projets / mettre les gens autour d'une table pour trouver des solutions	2	5%
Servir de relais d'information / interlocuteur privilégié pour communiquer sur l'étude LiDAR de l'IRSTEA	2	5%
Mettre en relation les communes pour qu'elles échangent leurs retours d'expérience / centraliser les différentes expériences sur le territoire et les mettre à disposition de tous (sur la gestion des problèmes de conflits, sur les projets mis en œuvre...)	1	2%
Etudier la question des abris en forêt (pour stocker les outils...) (pour éventuellement les autoriser (dans les PLU) et ainsi avoir plus de contrôle sur leur implantation, leurs dimensions, ...)	1	2%
Inclure la chasse comme thématique dans les réunions sur les conflits d'usage	1	2%

Figure 21 : Récapitulatif des suggestions d'actions à mener par la CCHJSC (propositions des élus et des acteurs de la filière forêt-bois, indifféremment)

Source : M. Pilate, 2014

- **Priorisation des actions**

Comme on vient de l'évoquer, 13 + 2 fiches-actions ont été élaborées à partir du diagnostic de territoire et des comptes-rendus d'entretiens. Elles ont ensuite été priorisées selon divers critères.

La priorisation des actions s'est basée, d'une part, sur les chiffres obtenus dans le tableau précédent, en partant du principe que plus l'idée d'action à mener était évoquée par un grand nombre de personnes, plus il s'agissait d'une action prioritaire. Par exemple l'action relative à l'amélioration de la desserte et à la dégradation des chemins (évoquée 16 fois) sera classée prioritaire par rapport à l'action concernant la sensibilisation à l'intérêt des groupements de gestion (évoquée seulement 4 fois).

Par ailleurs, cette priorisation des actions a été longuement discutée lors des réunions du comité de suivi. En effet, certains sujets peuvent ne pas avoir été évoqués spontanément lors des entretiens, simplement parce que la personne interrogée n'en avait pas connaissance ou que le sujet n'a pas été abordé dans la conversation (c'est le cas par exemple de l'action ayant trait à l'étude LiDAR). Lors de ces discussions avec le comité de suivi, la faisabilité de l'action a aussi été prise en compte, au regard de la situation financière et politique de la CCHJSC. Il en a découlé que les actions les plus facilement réalisables, à court ou moyen termes, ont été classées prioritaires par rapport aux actions nécessitant des moyens plus lourds et demandant plus de temps pour se réaliser.

Sur les fiches-actions, ce niveau de priorité est symbolisé par une note de 1 à 3 (1 : Forte priorité, 2 : Priorité moyenne, 3 : Priorité faible), comme ce qui est représenté sur la Figure 22.

Bien évidemment, par la suite, l'aspect financier entrera en compte dans le choix des actions à réaliser en priorité. En effet, les actions dont les coûts de réalisation seront peu élevés seront réalisées en priorité par rapport aux actions plus coûteuses.

- **Identification des modalités des actions**

Chacune des fiches-actions donne le détail des modalités de l'action proposée. Tout d'abord, elle donne la grande **orientation** à laquelle se réfère l'action concernée. Vient ensuite l'intitulé exact de l'**action** et les **objectifs** à atteindre par la mise en œuvre de cette fiche-action. Puis le degré de priorité de la fiche-action (déterminé comme détaillé ci-dessus).

Le **contexte** à l'origine de cette proposition d'action est détaillé, il fait référence à ce qui est décrit dans le rapport de diagnostic de territoire. Il pourra être utile de se reporter au rapport lors de la mise en œuvre de la fiche-action.

L'action proposée peut parfois avoir des **prérequis**, c'est-à-dire nécessiter qu'une autre action soit réalisée préalablement. Il est alors fait explicitement référence à la fiche-action concernée. Il peut parfois s'agir d'éléments à ne pas omettre lors de la mise en œuvre de l'action (par exemple, veiller à s'intégrer dans une démarche existante). De même, l'action concernée peut parfois être liée à d'autres actions, sans que l'une soit à réaliser avant l'autre. Ce lien est alors souligné dans la catégorie « **Lien avec d'autres actions** ».

Le détail des **modalités de mise en œuvre de l'action** est donné. Il peut parfois se décliner en plusieurs sous-catégories d'actions (comme on le verra plus loin). La **localisation** de l'action est ensuite précisée : l'action peut être à réaliser sur le territoire entier de HJSC ou sur des zones localisées.







Lorsque c'est possible, le **budget** prévisionnel et les **financeurs mobilisables** sont détaillés (principalement déterminés en se basant sur des exemples d'autres territoires ayant eu des démarches similaires). Cependant, du fait du contexte de la mission, la majorité des budgets de financements européens, régionaux et départementaux étaient à l'état de révision, ce qui a été source d'incertitudes quant aux financements mobilisables.

De même, un échéancier (**calendrier**) a été proposé, à titre indicatif, sachant que du fait de la récente prise de fonction du nouveau conseil communautaire, il est difficile de prévoir à quel moment les actions commenceront à être mises en œuvre.

Un bilan des grands **rôles à jouer par la CCHJSC** dans le cadre de l'action concernée est ensuite dressé, sachant que pour plus de détails, il est nécessaire de se référer à la rubrique « *Mise en œuvre opérationnelle de l'action* ».

Les **partenaires techniques**, les **maîtres d'œuvre** et **maîtres d'ouvrage** sont identifiés, de manière plus ou moins précise selon les actions.

Enfin, une liste d'**indicateurs** est proposée afin d'être en mesure d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de l'action. Ces indicateurs permettront aussi d'estimer au cours du temps, l'**état d'avancement** de l'action. Cet aspect pourra être symbolisé par le code couleur suivant.

	: Action à mettre en place
	: Action en cours
	: Action à prolonger sur l'année n+1
	: Action récurrente
	: Action achevée
	: Action bloquée

Ce code couleur permettra au fil des années de visualiser rapidement l'avancement de la réalisation du programme d'actions.

Le plan d'une fiche action type est représenté en Figure 22. Le contenu de l'ensemble des fiches-actions est détaillé dans le paragraphe 3.2. et les fiches actions sont jointes en Annexe 15.

Figure 22 : Plan type d'une fiche-action

Orientation
Action
Objectif
Niveau de priorité <i>De 1 à 3 (priorisation des actions à réaliser par la CCHJSC)</i>
Contexte – Constat - Prérequis <i>Les actions qu'il serait nécessaire de réaliser préalablement à la présente action</i>
Mise en œuvre opérationnelle de l'action • Lien avec d'autres actions
Localisation <i>Où sur le territoire de la CCHJSC ?</i>
Budget prévisionnel
Financeurs mobilisables
Calendrier
Rôle à jouer par la CCHJSC - Partenaires
Maître d'ouvrage
Maître d'œuvre
Indicateurs – modalités d'évaluation - Nombre de ...
Avancement : (code couleur)

3.1.2. Présentation du travail et des conclusions aux élus

Le rendu du travail que j'ai effectué lors de ma mission s'effectuera sous plusieurs formes. Il se déclinera sous une forme écrite et une présentation orale au bureau du conseil communautaire.

La partie écrite sera constituée :

- Du rapport de diagnostic de territoire, présentant les caractéristiques du territoire et les grands enjeux qui en découlent et ayant permis de définir les grandes orientations (auxquelles se réfèrent le programme d'actions).
- De l'ensemble des fiches-actions constituant ce programme d'actions.
- D'un document synthétisant le rapport de diagnostic de territoire (et qui correspondra à la présentation Power Point faite aux membres du bureau, étoffée de quelques éléments supplémentaires)

Il est prévu que tous ces documents écrits soient envoyés en mairie de chaque commune, par courrier (au moins en ce qui concerne le document de synthèse et le programme d'actions) ou en format numérique, par e-mail.

Par ailleurs, une présentation orale, exposant les grandes lignes de la mission effectuée, les conclusions auxquelles ce travail a abouti et les actions proposées (par ordre de priorité), sera faite aux membres du Bureau du conseil communautaire (composé des vice-présidents des futures commissions). Cette présentation sera faite à l'occasion d'une réunion du Bureau, prévue *a priori* le 17 septembre 2014.

Il est prévu que le Bureau, au regard de la présentation orale et du contenu du dossier, prenne la décision de poursuivre la démarche ou non, en choisissant de mettre en œuvre tout ou partie du programme d'actions. Il prendra ensuite en charge la transmission des informations et des décisions prises au reste du conseil communautaires et aux communes.

3.2. Les propositions d'actions à réaliser sur le territoire de la CCHJSC

Les paragraphes qui suivent énoncent les grandes lignes du programme d'actions proposé à la CCHJSC, qui se décline en 13 fiches-actions, une fiche-prérequis (qui concerne les actions à réaliser initialement pour garantir une bonne mise en œuvre du programme d'actions) et une action transversale (d'information et de formation sur diverses thématiques forestières et sur les actions concrètement menées).

Ce programme d'actions est intitulé « *Actions à mener pour optimiser la mobilisation et la valorisation des bois sur le territoire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude* ».

Le détail des fiches-action sera présenté en Annexe 15.

Il est important de souligner la transversalité des actions au travers des différentes orientations. Ainsi, il ne sera pas étonnant de retrouver des thématiques similaires dans différentes orientations et des actions liées entre elles.

3.2.1. Actions à réaliser en amont pour mener à bien le programme d'actions

Le programme d'actions proposé ne pourra être mené à bien qu'à condition de s'en donner les moyens. En effet, il sera nécessaire que, d'une part, certains élus du conseil communautaire s'emparent de cette thématique et fassent en sorte que le programme d'actions soit mis en œuvre. De même, il serait bon que les élus des communes prennent part à la réalisation des actions proposées. Il faudra pour cela les investir en les informant des conclusions de l'étude menée sur les thématiques forestières.

D'autre part, un budget devra être alloué à la compétence « Forêt et filière bois » (ainsi renommée pour mieux correspondre au rôle à jouer par la CCHJSC et éviter que les communes n'interprètent la prise de compétence par la CCHJSC comme une substitution à leur propre compétence « Forêt »), afin notamment de financer l'animation nécessaire à la mise en œuvre des actions proposées.

Par ailleurs, il sera nécessaire que la CCHJSC précise bien son positionnement dans la filière forêt-bois et son rôle par rapport à celui des autres partenaires forestiers. Sa démarche devra s'intégrer aux démarches existantes.

(Cf. fiche « Prérequis » en Annexe 15).

3.2.2. Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire

- **Améliorer la desserte forestière** (*fiche-action 1-1*)

Il faudra identifier les zones prioritaires, en se basant sur les connaissances de la qualité de la desserte (SDDF, étude d'accessibilité, PAT...) et sur l'enjeu de la zone concernée : présence de propriétaires (privés ou communes) demandeurs d'une amélioration ou d'une création de desserte (demande de réalisation de SDDF, de création d'ASA...).

Par ailleurs les demandes de réalisation de SDDF (sur les zones non encore concernées) ou de création d'ASA pourront être soutenues. Ce soutien pourra être d'ordre politique (en ce qui concerne les SDDF), financier (en ce qui concerne l'animation ou la création de desserte dans une création d'ASA) ou il pourra s'agir d'actions de sensibilisation auprès des communes pour participer financièrement aux travaux de création de desserte.

Afin d'optimiser la mobilisation des bois, il faudra souligner, auprès des élus des communes, l'importance d'avoir une bonne desserte forestière. Pour cela, une sensibilisation à l'intérêt de la participation financière des communes à la création d'ASA pourra être faite avec les partenaires forestiers. Il sera judicieux de prévoir une formation des élus sur les statuts des différents chemins, en soulignant les intérêts de réhabiliter des chemins communaux « oubliés ». A cette occasion, il faudra adresser la demande d'inventaire et géo-référencement de tous les chemins communaux (afin de les intégrer à la base de données de la CCHJSC, évoquée plus bas (en partie 3.2.5.)).

- **Participer à la restructuration foncière en forêt** (*fiche-action 1-2*)

Il sera intéressant de généraliser l'opération de restructuration foncière menée par l'ADEFOR 39, à tout le territoire, c'est-à-dire aux 28 communes de Haut-Jura Saint-Claude. Pour ce faire, une action de sensibilisation à cet enjeu sera à mener auprès des élus des communes en collaboration avec les partenaires concernés (ADEFOR 39 et COFOR). Par ailleurs, un soutien financier à l'animation de cette opération pourra être apporté par la CCHJSC, en complément des financements existants. De même, une aide financière (participation aux frais de notaires) versée aux communes acquérant des parcelles forestières dans le cadre de cette opération les incitera à participer activement à la restructuration.

Suite aux achats de forêt par les communes, il faudra faire en sorte (en collaboration avec l'ONF) que les parcelles entrent en gestion, en veillant à ce qu'elles soient rajoutées aux forêts communales relevant du Régime Forestier.

- **Promouvoir des modalités de gestion innovantes en forêt communale et faire évoluer les modes de commercialisation des bois** (*fiche-action 1-3*)

Inciter à gérer durablement les forêts communales et optimiser la gestion

Une sensibilisation des élus au réinvestissement en forêt sera à réaliser, en collaboration avec l'ONF et le réseau des COFOR (en complément à ce qui existe déjà). Ce réinvestissement pourra éventuellement être encouragé par la mise en place d'aides financières supplémentaires.

Par ailleurs, il sera utile d'inciter les communes à inscrire au Régime Forestier leurs éventuelles parcelles n'en relevant pas mais présentant un intérêt économique (rappel de la loi, présentation des avantages à cette démarche).

Après avoir informé (en collaboration avec les différents partenaires concernés) les communes sur les principes des groupements de gestion (avantages et inconvénients), il sera intéressant de recenser les zones potentielles pour de tels groupements, puis étudier les éventuelles possibilités de mise en place de groupements de gestion de forêts communales (en SIGF ou autre).

Optimiser la mobilisation et la commercialisation des bois des forêts communales

Afin d'optimiser la commercialisation des bois communaux, il sera utile d'encourager l'éco-certification PEFC auprès des communes non certifiées (en collaboration avec le réseau des COFOR), en rappelant l'intérêt et la démarche à faire pour cela. Un système d'aide financière (pour les communes souhaitant faire la démarche d'éco-certification) pourra être envisagé.

De plus, il faudra réaliser une communication sur l'intérêt du développement des contrats d'approvisionnement pluriannuels (en partenariat avec l'ONF et le réseau des COFOR). A cette occasion, il sera intéressant de souligner l'impact du fonctionnement par contrats sur la sylviculture et l'effet dynamisant qu'ils peuvent avoir sur celle-ci. Il sera judicieux de mettre en relation des communes ayant déjà eu l'occasion d'avoir des contrats d'approvisionnement et celles n'en ayant jamais eu, afin qu'elles échangent sur leur expérience. Les communes pourront participer à la réflexion sur la mise en place de contrats tripartite (contrat entre propriétaire (via l'ONF), ETF et acheteur).

En collaboration avec le réseau des Communes Forestières, et à l'image de ce qui se fait déjà sur d'autres territoires du Jura, il pourra être intéressant d'identifier deux ou trois communes candidates pour tester de nouvelles méthodes de gestion (vision à plus long terme (mi-mandat ou mandat) pour les prises de décisions, développement de contrats d'approvisionnement (impliquant à la fois les vendeurs, les scieurs et les ETF) et du façonnage des bois, etc.). Cela permettra de donner une illustration concrète des résultats à attendre de ces nouvelles méthodes et de leur impact sur le budget des communes.

- **Participer à la mise en place d'un système de Gestion Multifonctionnelle de Territoire (GMT) (fiche-action 1-4)**

En se basant sur l'expérience du territoire voisin (Communauté de communes Arcade), le système de Gestion Multifonctionnelle de Territoire pourra être mis en place (en collaboration avec l'ADEFOR 39), afin d'optimiser la gestion et la mobilisation des bois en forêt privée majoritairement. Dans chacune des actions à mener, il faudra que la multifonctionnalité de la forêt soit prise en compte.

Il faudra évaluer les besoins de chacun (propriétaires, gestionnaires, ETF, industries de première et seconde transformation, communes...), ce qui pourra être fait en grande partie en s'appuyant sur le rapport de diagnostic de territoire.

Une sensibilisation à la gestion durable de la forêt devra être faite auprès des propriétaires membres d'ASA (réunions d'information, visites-conseil), notamment sur les problèmes de sous-gestion, les problèmes d'actions ponctuelles et d'absence de vision à long terme, sur l'importance de garantir la régénération des forêts, l'intérêt de s'associer entre propriétaires voisins en groupement de gestion ou d'exploitation (au lieu de se limiter à des rivalités de voisinage). Puis il sera intéressant de chercher à mettre en place des plans de gestion à l'échelle des ASA (ASA de gestion).

En ce qui concerne l'exploitation, un cahier des charges sur les conditions d'exploitation (dans le respect du milieu et des différents usagers de la forêt) pourra être élaboré en concertation avec les ETF locaux. L'activité des ETF pourra être facilitée en cherchant à regrouper les lots de bois de plusieurs propriétaires pour améliorer l'efficacité des exploitations.

En ce qui concerne la commercialisation des bois, un travail de concertation entre les différents gestionnaires (experts forestiers, techniciens forestiers indépendants et coopératives) sera à mener, afin de développer le regroupement et le tri des lots de bois par qualité, les contrats d'approvisionnement avec les industries du bois présentes dans ou à proximité du territoire de HJSC, et chercher à employer les ETF locaux.

Enfin, toujours dans le cadre de la GMT, un outil de gestion de la ressource sous SIG devra être développé (en lien avec la fiche-action 4-11).

Cette action est aussi très liée avec l'orientation « Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire ».

- **Etudier les méthodes innovantes de débardage (fiche-action 1-5)**

Il sera tout d'abord intéressant d'inventorier les zones d'accès et d'exploitation difficiles à partir des études existantes (SDDF, étude d'accessibilité liée au LiDAR, zonage des habitats sensibles, nature des sols...).

Différentes méthodes de débardage innovantes seront à envisager, en se basant, le cas échéant, sur les outils disponibles (étude d'accessibilité de l'IRSTEA et suggestion de méthode d'exploitation) et en mettant ces outils à disposition des gestionnaires ou des conseillers forestiers. Il faudra étudier les débouchés potentiels des bois exploités par ces méthodes envisagées, afin d'en connaître la rentabilité.

Un soutien financier pour la mise en œuvre de nouvelles méthodes de débardage permettra d'en faciliter la généralisation (financement des surcoûts d'exploitation par exemple). Un soutien financier de l'animation, si le débardage potentiel concerne la forêt privée, sera à envisager.

Par ailleurs, il sera important de communiquer sur les nouveaux outils tels que le LiDAR, auprès des acteurs professionnels et des élus.

3.2.3. Promouvoir la multifonctionnalité des forêts du territoire

- **Concilier les enjeux touristiques et les enjeux de production forestière** (*fiche-action 2-6*)

Deux grands types d'actions seront à réaliser : la sensibilisation des usagers du territoire forestier, afin d'améliorer leurs relations, et l'organisation des acteurs entre eux.

Sensibiliser les divers usagers de la forêt pour garantir une bonne entente sur les territoires forestiers

Il sera important, d'une part, de sensibiliser le grand public aux enjeux et au fonctionnement de la gestion et de l'exploitation forestière, le rôle économique de la forêt et les risques qu'elle peut présenter. Cette sensibilisation sera à réaliser en collaboration avec le PNR du Haut-Jura, au moyen de documents ou d'affichages informatifs, ou d'un sentier éducatif, après avoir identifié des zones prioritaires (à forts enjeux touristiques et forestiers). Dans ce cadre, le projet de la Maison de l'Epicéa (évoqué plus bas, partie 3.2.4.) pourra être mis en œuvre, et présenter à terme les diverses thématiques liées à la forêt du territoire et ses débouchés (ce projet pourra s'inscrire dans la démarche du PNR sur le tourisme thématique et dans son parcours bois). La mise en place d'un martéloscope à destination du grand public ou des élus (en collaboration avec le PNR, l'office de tourisme et l'ONF) permettra de les rendre acteurs et de leur faire mieux percevoir les implications de la gestion forestière.

D'autre part, des panneaux d'information (détaillant les raisons et méthodes de l'exploitation forestière, ainsi que les risques qu'elle présente) pourront être réalisés et mis à disposition des ETF, pour qu'ils les placent à l'entrée des chantiers en cours.

Cette sensibilisation pourra aussi viser les propriétaires privés, afin que l'exploitation de leurs parcelles soit réalisée dans le respect des autres usagers (remise en état des chemins dégradés). Les aspects de multifonctionnalité des forêts pourront être soulignés lors de réunions sur ce thème organisées par l'ADEFOR 39.

Organiser les acteurs entre eux

Après avoir identifié les secteurs à forts enjeux de production forestière et forte fréquentation touristique, il sera intéressant de mettre en place une démarche « test » de communication entre forestiers et acteurs du tourisme (transmission des dates des chantiers d'exploitation aux Offices de Tourisme, centralisation et relais de l'information, limitation d'accès aux zones concernées), en veillant à la réactivité des acteurs du tourisme. Ce type de démarche est à mener en concertation avec le PNR qui mène déjà une démarche similaire à plus large échelle.

La compétence « Tourisme » déjà actuellement assurée par la CCHJSC sera à mettre à profit, notamment pour renforcer la réglementation des activités touristiques hivernales (réglementation de passage et mise en place de conventions écrites avec les conducteurs de chiens de traîneau par exemple) ou pour servir de relais d'information entre forestiers et acteurs du tourisme.

D'autre part, et dans l'objectif de proposer des solutions au problème de dégradation des chemins par l'exploitation forestière, il faudra développer la communication entre acteurs pour trouver un terrain d'entente et garantir la remise en état des chemins dégradés par l'exploitation. En plus de cela, il sera intéressant de chercher à développer la tolérance du grand public en communiquant sur les modalités de l'exploitation forestière et ses contraintes. La recherche de compensations financières à verser pour la remise

en état des chemins dégradés favoriserait certainement la résolution de ce problème. Ces compensations pourraient provenir d'une partie des revenus du tourisme par exemple.

- **Concilier les enjeux de production forestière et les enjeux de préservation de la biodiversité, de l'environnement et des paysages** (*fiche-action 2-7*)

Deux grands types d'actions seront à réaliser : il s'agira de concilier les enjeux de production forestière, d'une part avec les enjeux de préservation de la biodiversité, d'autre part avec les enjeux de préservation des paysages et de l'environnement.

Concilier enjeux de production forestière et enjeux de préservation de la biodiversité

La CCHJSC pourra participer à cela en servant de relais d'information et de communication entre les organismes en charge de l'environnement (PNR, associations environnementales), les acteurs forestiers et les élus.

Les associations environnementales (telles que le Groupe Tétras Jura) pourront être soutenues par la CCHJSC dans leurs démarches auprès du grand public (conférence-débat) ou auprès des élus des communes (journées de sensibilisation sur le terrain, « Martélocoq »...).

Il sera intéressant, en collaboration avec le PNR, de faire valoir auprès des élus, des propriétaires (communes et privés), des gestionnaires et des conseillers forestiers l'importance de préserver certaines zones (en cas de faible productivité par exemple) en maintenant la sénescence, notamment en suggérant de maintenir des îlots de vieillissement ou des gros bois sur pied. Pour cela, il faudra identifier des zones à privilégier (par exemple en superposant les résultats de l'étude LiDAR et les zonages environnementaux).

Concilier enjeux de production forestière et enjeux de préservation des paysages et de l'environnement

Il s'agit de lutter contre l'embroussaillage des anciennes zones pâturées, en cherchant à développer (en concertation avec l'ADEFOR 39 et l'ONF) les Plans de Gestion Intégrée (PGI) qui permettent de lier la gestion des forêts à la gestion des milieux ouverts (naturels ou agricoles), afin de planifier la réouverture de certaines zones. Par ailleurs, cette lutte contre la fermeture des paysages pourra être soutenue par des solutions alternatives d'introduction de troupeaux d'animaux ou d'ouverture progressive de leurs parcelles suggérée aux petits propriétaires privés. Enfin, une valorisation des sous-produits d'exploitation des zones à rouvrir en bois énergie pourra aussi être envisagée. Ces différentes actions seront à organiser et répéter dans le temps, afin de maintenir durablement les milieux ouverts.

Il sera intéressant de faire valoir le fait que la lutte contre l'embroussaillage (souvent induit par une absence de gestion d'une zone) permet non seulement le maintien de paysages, la préservation des sites inscrits et classés du territoire, mais aussi la préservation de certains habitats favorables aux espèces protégées du territoire, et donc la préservation de la biodiversité. Elle est, de plus, une potentielle ressource pour les nouveaux débouchés tels que le bois énergie.

- **Participer à la prévention des dégâts de gibier en forêt** (*fiche-action 2-8*)

Il faudra informer davantage les élus des communes sur le fonctionnement de la chasse en général (droits et devoirs de chacun), ainsi que de les sensibiliser aux problématiques cynégétiques dans la gestion forestière, aux impacts du cerf concernant les forêts communales et à la nécessité de réguler les populations. Cela sera à réaliser en concertation avec les partenaires forestiers et la Fédération départementale des Chasseurs.

En cas de dégâts constatés, les communes pourront par exemple adresser un courrier au préfet. Cela permettra d'apporter un poids politique aux demandes d'augmentation de prélèvement de cerf adressées par les forestiers aux instances décisionnelles. Ce type d'action devra se faire en appui aux démarches existantes (notamment le groupe de travail « acceptabilité du cerf » animé par la DDT).

3.2.4. Participer à la valorisation des bois sur le territoire

- **Valoriser la filière Bois Energie en circuit court** (*fiche-action 3-9*)

Il sera nécessaire de réaliser cette action en deux grandes étapes : tout d'abord l'identification des besoins et du potentiel d'approvisionnement sur le territoire, puis les actions concrètes visant à développer les infrastructures sur le territoire.

Identifier les besoins et les possibilités d'approvisionnement

Après avoir mené (en collaboration avec le réseau des COFOR et le PNR) des actions de sensibilisation auprès des élus des communes, à l'importance du chauffage collectif au bois (il sera alors utile d'illustrer cela par des exemples des territoires voisins), il faudra recenser les besoins et les attentes liés au Bois Energie. Un bilan des installations existantes (et leur éventuelle nécessité d'optimisation), des projets, des installations potentielles (réseaux de chaleur, chaufferie bois, plateforme bois-énergie) sera à réaliser en complément du PAT.

En lien avec cela, une étude de l'approvisionnement potentiel en bois, en circuit court, sur le long terme et dans le respect des contraintes de bon développement de la forêt, devra être menée. Cette étude comprendra une réflexion sur la valorisation des sous-produits d'exploitation, des produits issus de la réouverture des milieux et des zones encore non exploitées actuellement. Des études de type chantiers-tests pourront être soutenues politiquement et financièrement par la CCHJSC, afin de connaître la rentabilité des opérations, selon le type de chantier (ces projets, déjà envisagés dans le passé pourront être remis à l'ordre du jour, en collaboration avec les partenaires forestiers).

En collaboration avec les partenaires concernés, une communication sur l'intérêt du chauffage au bois à approvisionnement local sera à réaliser auprès des particuliers, en rappelant les diverses possibilités s'offrant à eux et en soulignant l'importance de considérer les entreprises locales de bois-énergie.

Mettre en place une réflexion intercommunale pour développer les infrastructures bois-énergie

Après avoir identifié les besoins en bois énergie des collectivités, une réflexion plus poussée que le PAT existant et réalisée à l'échelle plus resserrée de Haut-Jura Saint-Claude pourra être menée, afin d'identifier les actions concrètes à réaliser pour coordonner les diverses initiatives en un projet global, structurant pour le territoire et pour initier la démarche vers une transition énergétique (développement du chauffage collectif au bois, création d'une plateforme de stockage intercommunale,...).

Il faudra montrer l'exemple en chauffant au bois local les bâtiments collectifs (par exemple, les bâtiments dont la CCHJSC a la gestion, ou les collèges, lycées, etc.), en inventoriant au préalable les bâtiments potentiellement candidats. Cette mesure sera un moyen d'inciter les communes du territoire à suivre cette démarche.

Une fois la sensibilité des communes à cette problématique éveillée, il sera intéressant d'envisager (en concertation avec les acteurs du territoire, forestiers et entreprises de transformation) l'organisation des communes autour d'une plateforme de stockage de bois-plaquette. Il faudra s'assurer des possibilités d'approvisionnement local, en circuit court et sur la durée. Les exemples des territoires voisins seront intéressants à consulter. Il faudra aussi dégager des financements, pour d'une part, étudier la viabilité économique des projets envisagés, d'autre part, participer à la mise en place concrète de ces projets..

- **Valoriser la filière Bois d'œuvre en circuit court** (*fiche-action 3-10*)

Il sera important de promouvoir les circuits courts en sensibilisant les gestionnaires et propriétaires à l'intérêt des contrats d'approvisionnement, du façonnage des bois et du tri des bois à l'exploitation. Des réunions d'information devront être organisées entre les élus et les partenaires forestiers. Il faudra veiller à ce que les contrats soient favorables aux différentes parties (acheteur et vendeur) et chercher à impliquer les ETF dans le contrat.

Il faudra aussi veiller à ce que la valeur ajoutée des bois provenant du territoire se fasse sur place, afin de garantir le maintien et le développement de la filière bois locale. Ceci pourra se faire en soutenant les entreprises locales, par un soutien financier, logistique, technique. La structure existante de l'Atelier des Savoir-Faire, liée à la CCHJSC, pourra être utile.

Par ailleurs, il faudra promouvoir les projets de construction en bois local avec les entreprises locales. Des actions de sensibilisation devront être menées auprès des élus et des particuliers, sur l'importance de valoriser localement le bois produit sur le territoire, en rappelant les diverses possibilités s'offrant à eux, et en soulignant l'intérêt de privilégier les entreprises locales. Il sera utile d'illustrer cela par des exemples des territoires voisins.

De même, l'exemple devra être donné en privilégiant la construction en bois pour les bâtiments publics. Un projet tel que la Maison de l'Epicéa (déjà envisagé par le passé par la CCHJSC), réalisée en bois local, en exploitant l'artisanat local et avec un chauffage au bois à approvisionnement local, permettra d'illustrer ce qui peut se faire à partir du matériau bois et de servir d'exemple d'utilisation de la ressource locale. Il sera possible de s'inspirer pour ce projet de ce qui s'est fait sur d'autres territoires.

Par ailleurs, une exposition dans cette Maison de l'Epicéa pourra mettre en avant la grande qualité des bois produits sur le territoire et des produits fabriqués à partir de ces bois.

3.2.5. Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire

- **Garantir une centralisation des informations relatives à la filière forêt-bois du territoire** (*fiche-action 4-11*)

Il sera intéressant qu'une base de données soit mise en place à l'échelle de la CCHJSC. Celle-ci pourra rassembler des données concernant les forêts communales (après avoir réalisé, pour chaque commune, un bilan du foncier forestier communal, du réseau de chemin ruraux et des zones d'exploitation difficile), les forêts privées (zonage des ASA et caractéristiques...), la desserte existante (état, qualité...), les aspects environnementaux, les résultats d'études menées au niveau du territoire (PAT, étude LiDAR), etc. Il faudra pour cela, solliciter les partenaires forestiers locaux, afin qu'ils mettent à disposition certaines informations relatives au territoire et susceptibles d'être utiles pour les autres acteurs (dans la limite de la confidentialité de certaines données). Ces données devront être tenues à jour et mises à disposition des personnes en ayant besoin.

Par ailleurs, la mise en place d'un SIG au niveau de la CCHJSC sera intéressante. Elle permettra de rassembler en un même lieu des données relatives à la forêt privée, communale, aux zones de protection environnementale, etc., ce qui facilitera grandement certaines démarches. De plus, cela mettra à la disposition de la CCHJSC un outil de communication précieux (les cartes) et sera, par ailleurs, utilisable par d'autres services de la communauté de communes (le « Tourisme » notamment).

Il a été suggéré d'effectuer le rassemblement des données et leur organisation dans le cadre d'un stage. Puis le maintien de cette base de données, la gestion du SIG et la mise à disposition des données seront réalisés par la personne responsable de l'animation et de la mise en œuvre du programme d'actions (cf. partie 3.2.1.).

- **Soutenir les acteurs de la filière forêt-bois présents sur le territoire** (*fiche-action 4-12*)

Après avoir identifié (en collaboration avec les communes), les acteurs de la filière forêt-bois (de l'amont à l'aval) qui nécessiteraient un soutien quelconque dans l'exercice de leur activité, il faudra étudier les possibilités concrètes d'apporter ce soutien à ces acteurs (aides financières ou logistiques, mise en réseau, etc.).

Des actions seront à mener à l'amont comme à l'aval de la filière, en veillant à s'intégrer dans les démarches existantes (celles du PNR notamment).

En ce qui concerne l'amont de la filière, il faudra avoir des démarches pour soutenir les ETF et exploitants locaux (réflexion sur les emplois saisonniers en cherchant à employer les ETF pour les emplois hivernaux, développement du mode de vente bois façonné, sensibilisation des élus, propriétaires et gestionnaires à privilégier la qualité plutôt que le prix dans leur choix d'ETF (prise en compte de la difficulté de l'exploitation), développement de contrat d'approvisionnement pluriannuels, réflexion sur l'implication des exploitants et ETF dans les contrats d'approvisionnement).

Concernant l'aval de la filière, il faudra développer les relations entre communes et entreprises de transformation du bois (scieurs, constructeurs, charpentiers, artisans, entreprises bois-énergie), faire en sorte qu'une discussion s'instaure, afin que lors de la mise en place de projets sur le territoire, ces entreprises soient consultées. Les démarches existantes de soutien aux marchés de niche (menées par l'Atelier des Savoir-Faire et le PNR) sont à poursuivre.

Il sera intéressant d'envisager la mise en place d'un système de visites des entreprises du bois (scierie, chantier d'ETF, constructeur bois, entreprise de bois-énergie...) présentes sur le territoire, pour qu'elles se fassent mieux connaître par le grand public. Cette action sera à réfléchir en concertation avec les acteurs de la filière concernés, l'office de tourisme, le PNR et éventuellement l'Atelier des Savoir-Faire. (Une telle démarche existe déjà pour le secteur agricole, avec le système des « Fermes ouvertes » porté par la CCHJSC, il sera intéressant de s'en inspirer).

- **Promouvoir la transversalité entre les différents acteurs professionnels liés à la forêt d'une part, et entre professionnels et propriétaires d'autre part** (*fiche-action 4-13*)

Afin d'améliorer la communication entre acteurs du territoire, il faudra rassembler ceux-ci lors de discussions sur diverses problématiques d'intérêt commun (la réglementation environnementale, le tourisme en forêt, la gestion, la commercialisation, la chasse, etc.). Le but de cela étant d'améliorer les relations entre les différents acteurs professionnels du territoire, de permettre d'échanger des retours d'expérience et de trouver des points d'entente aux conflits existants. Dans ce cadre, la compétence « Tourisme » de la CCHJSC pourra être mise à profit (pour mettre en relation les acteurs du tourisme et les acteurs forestiers locaux). Des événements pourront être organisés (conférence-débat, journée de formation sur le terrain, réunion de présentation et discussion, etc.) en concertation avec les organismes ou associations concernés (et notamment le Groupe Tétrás Jura avec le « martélocoq »).

La CCHJSC devra servir de relais entre les professionnels sur des thématiques transversales telles que desserte forestière (entretien, remise en état, utilisation des places de dépôt), le développement des contrats pluriannuels d'approvisionnement, la valorisation des sous-produits d'exploitation en bois énergie, les nouveaux outils (tels que le LiDAR) et leurs applications. Des réunions devront être organisées en concertation avec les différents partenaires forestiers et en conviant les organismes concernés (gestionnaires, conseillers forestiers, ETF, entreprises de première transformation, IRSTEA de Grenoble...). La démarche devra s'intégrer dans les démarches existantes.

Il pourra aussi s'agir de développer les relations entre les propriétaires forestiers et ces structures de conseil ou les gestionnaires forestiers, par exemple en mettant en relation ADEFOR 39 et communes pour promouvoir les réunions d'information organisées par l'ADEFOR 39 auprès des propriétaires. Il faudra faire en sorte que ces réunions soient davantage organisées sur le territoire.

Il est important de chercher à développer la transversalité entre acteurs économiques de la filière forêt-bois, collectivités et propriétaires de forêts. Dans ce cadre, il sera important de soulever les problèmes et conflits d'usage, et chercher à les résoudre en concertation. Il sera nécessaire de trouver des budgets à allouer à la résolution de ces problèmes. Les thèmes à aborder pourront notamment concerner la dégradation et remise en état des chemins par l'exploitation forestière ou la réglementation des activités du tourisme

hivernal (chiens de traîneau). Cette démarche devra s'intégrer dans la démarche plus large, menée par le PNR.

Par ailleurs, il faudra développer les relations entre les élus des communes et les acteurs professionnels de la filière forêt-bois, afin, d'une part, de sensibiliser les élus aux activités locales de cette filière sur le territoire et de leur permettre de mieux appréhender les enjeux de la filière, et d'autre part, pour que les professionnels connaissent mieux les attentes et interrogations des collectivités locales. Il sera intéressant d'organiser des rencontres (conférence-débat, visite de chantier d'exploitation, visite d'entreprise de transformation du bois, visite en forêt...). Un échange d'expériences sera à mettre en place entre les différentes communes du territoire, et sera d'autant plus efficace si ces rencontres conviennent toutes les communes au même moment.

3.2.6. Informer et former sur des thématiques générales et sur les actions menées par la CCHJSC dans le cadre de sa compétence « Forêt et filière bois »

Une action transversale d'information et de formation sur diverses thématiques forestière et sur les actions concrètement menées devra être mise en place.

Parallèlement à la mise en œuvre des actions des différentes orientations du programme d'action, il sera très important de tenir informés les différents acteurs du territoire (professionnels de la filière, élus et grand public) de l'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions dans le cadre de la compétence « Forêt et filière-bois » de la CCHJSC.

Par ailleurs, il faudra organiser, à l'échelle du territoire de HJSC, des rencontres interactives (réunions de présentation, conférences, visites de terrain en compagnie de gestionnaires ou d'ETF) pour sensibiliser davantage les élus aux grands principes et enjeux de la gestion et de l'exploitation de la forêt ainsi qu'aux enjeux de la filière bois. Ces rencontres pourront être animées par les partenaires forestiers concernés. Il serait judicieux de faire en sorte que les différentes communes puissent échanger sur leurs retours d'expérience lors de ces rencontres interactives.

De plus, il faudra veiller à la sensibilisation des divers acteurs à des thématiques générales qui peuvent être liées à de nombreuses actions de ce programme d'actions. Il s'agira notamment de la prise en compte des changements climatiques dans la gestion des forêts et de la demande de transition énergétique. De plus, en collaboration avec le PNR, il sera intéressant d'avoir une réflexion concernant une possible substitution aux subventions publiques actuelles (qui risquent de diminuer voire de disparaître d'ici 5 ou 10 ans), de tester de nouveaux outils pour financer des projets tels que la création d'ASA, les opérations de restructuration foncière, ou autres.

4. Analyse critique de la démarche suivie et perspectives pour le futur

4.1. Les obstacles à la démarche

4.1.1. Un territoire déjà très actif en termes filière forêt et bois, avec de nombreuses structures proposant des démarches diverses

Comme on a pu le voir dans les parties précédentes de ce rapport, le territoire de la CCHJSC est un territoire déjà très actif en termes de filière forestière et filière bois. Il existe de nombreux organismes impliqués soit dans la gestion des forêts (communales ou privée), soit dans l'animation de cette gestion ou dans l'animation de la filière aval (approvisionnement des industries du bois, développement des artisans du bois...).

Ainsi, le type de démarche qu'a souhaité mener la CCHJSC avait déjà été mené, à différentes échelles par d'autres structures. On peut citer la démarche la plus récente, menée par le PNR en 2013-2014, pour développer la filière bois sur son territoire. Les différents acteurs professionnels et politiques avaient été sollicités pour participer à plusieurs réunions et groupes de travail, pour définir ensemble le programme d'actions à mener à l'échelle du PNR (cf. partie 1.1.4.). Lors de cette démarche, les acteurs locaux avaient assez largement répondu aux sollicitations du PNR. Pour cette raison, j'avais été avertie, en début de mission, qu'ils risquaient de ne pas répondre favorablement à d'autres invitations à des réunions participatives ou groupes de travail (que j'avais initialement prévu de faire, comme le montre l'échéancier en Annexe 14).

J'avais prévu, en me basant sur des démarches de mise en place de CFT sur d'autres territoires, de réaliser le diagnostic de territoire en concertation avec les acteurs, d'une part en réalisant des entretiens individuels, et d'autre part en organisant des groupes de réflexion sur diverses thématiques. Je souhaitais par ailleurs rédiger les fiches-actions par petits groupes d'acteurs organisés en ateliers, selon les thématiques traitées. Ce genre d'organisation avait été suivi et avait bien fonctionné lors de la mise en place de la CFT du Pays du Bugey (Zakin, 2004). Cette stratégie n'a cependant pas pu être menée à bien lors de ma mission pour les raisons évoquées plus haut, et il m'a alors été conseillé de ne contacter les acteurs qu'individuellement, afin de leur présenter la démarche de la CCHJSC et recueillir leurs points de vue et attentes.

De fait, lors de certains entretiens avec les acteurs locaux et les élus, une certaine lassitude ou bien une confusion entre les différentes démarches liées à la thématique forêt-bois étaient perceptibles. Occasionnellement, un franc scepticisme a pu ressortir, quant à la démarche menée par la CCHJSC, parallèlement à de nombreuses autres démarches similaires portées par d'autres structures, notamment le PNR (ressenti par 4 personnes sur 19 élus de communes et 2 personnes sur 25 acteurs professionnels). La raison de ce scepticisme était en général liée à la redondance des deux démarches, mais aussi parfois à une mauvaise interprétation de la démarche et du rôle que pourra avoir la CCHJSC dans le cadre de sa compétence « Sylviculture ». Par exemple, certains élus interprétaient la démarche de la CCHJSC comme un moyen détourné pour s'approprier la gestion (et donc les revenus) des forêts communales.

Il est également utile de souligner que la démarche du PNR d'élaborer un diagnostic et un programme d'action concernant la filière forêt-bois de son territoire, ne m'avait pas été signalée au début de mon stage. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elle n'était pas achevée et que les conclusions n'étaient pas abouties, mais aussi par une certaine rivalité entre le PNR et la CCHJSC. Ainsi, une bonne partie du travail que j'ai effectué aurait pu se baser sur les données amassées lors du diagnostic réalisé par le PNR, ce qui m'aurait permis de gagner du temps et d'avancer sur d'autres aspects de la mission. Par ailleurs, l'absence de confiance de la CCHJSC envers le PNR a beaucoup ralenti la première phase de mon stage (j'avais relativement peu de libertés pour aller rencontrer les premiers acteurs, dont faisait partie le PNR HJ).

Heureusement, par la suite les relations entre le PNR et la CCHJSC, du moins en ce qui concerne ma mission, se sont améliorées et laissent espérer une relative bonne entente dans le suivi du dossier.

Par ailleurs, le PNR HJ a déjà certaines compétences en termes de forêt et filière-bois, car dans sa charte (révisée tous les 12 ans), au moins deux axes et plusieurs mesures ont trait à ces thématiques. Ainsi, le territoire du PNR dispose déjà en quelque sorte d'une Stratégie Locale de Développement Forestier, ce qui explique en partie le fait que l'idée de mise en place d'une CFT à l'échelle de la CCHJSC ait été mise de côté.

4.1.2. Un contexte politique compliqué, en pleine transition

Comme on l'a évoqué précédemment, mon stage s'est déroulé dans un contexte politique relativement mouvementé. En effet, les élections municipales, puis les élections européennes, ont eu lieu quelques semaines après le début du stage. Ceci a pu être à l'origine de ralentissements dans ma mission.

Au niveau de la communauté de communes :

Pour commencer, l'organisation des élections, puis la mise en place du nouveau conseil communautaire a demandé beaucoup de temps à mon maître de stage (Directeur Général des Services de la CCHJSC), qui a donc été très accaparé par cela et n'était que peu disponible pour encadrer ma mission de stage.

D'autre part, la commission « Sylviculture », à l'origine du projet et de ma mission a été quelque peu remise en question lors du changement de conseil communautaire. En effet, les élus membres de cette commission, et notamment son président, n'ont pas forcément été réélus, ce qui a, de fait, induit une incertitude quant à la volonté de suivi du dossier à la fin de ma mission. D'autre part, le début d'un nouveau mandat a relégué la forêt à l'arrière-plan, la compétence « Sylviculture » n'étant que « facultative » dans les statuts de la CCHJSC. L'expérience des premiers mois du nouveau conseil communautaire a montré que les priorités n'étaient plus tellement orientées vers les thématiques forestières, beaucoup moins en tous cas qu'au moment de l'initiation du projet de diagnostic de territoire en vue de la prise de compétence « Sylviculture » (ou plutôt « forêt et filière bois », comme il a été suggéré de la renommer (cf. partie 3.2.1.)).

De plus, étant donné que les différentes commissions du conseil communautaire (dont la commission « Sylviculture-Agriculture ») n'ont pas été constituées avant les congés d'été, la démarche de diagnostic de territoire puis d'élaboration d'un programme d'actions n'a pas pu être suivie par les élus de la CCHJSC. De ce fait, les validations successives des étapes de mon travail ne correspondent aucunement à des validations par les élus, qui pourtant seront les personnes qui prendront les décisions à partir du programme d'actions proposé. Il aurait été intéressant d'associer des élus dès les premières phases de la démarche, afin de cibler les propositions d'actions sur des actions pertinentes et réalisables aux yeux des élus de la CCHJSC. C'est en général ce qui est fait dans ce genre de démarche, sur d'autres territoires et dans des contextes différents. Cet aspect est aussi à l'origine d'une incertitude quant au suivi du dossier après la fin de mon stage.

Enfin, les difficultés de mise en place du nouveau conseil communautaire, qui ont été évoquées en début de rapport, notamment en ce qui concerne la politisation et les rivalités que cela a entraîné, ont pu faire émettre à certains acteurs rencontrés quelques doutes quant à l'efficacité de la démarche. Selon ces acteurs, la prise de compétence « Sylviculture » et la mise en œuvre du programme d'actions ne seront efficaces que lorsque tous les membres de la CCHJSC seront en mesure de s'entendre et de s'accorder. « Il faut que chacun cesse d'essayer de ramener sans arrêt la couverture à soi », comme l'a énoncé l'une des personnes rencontrées, sans cela, il sera impossible de prendre une quelconque décision, en ce qui concerne, entre autres, la forêt.

Au niveau des communes :

Le contexte politique des élections municipales a eu un autre impact sur ma démarche du fait que je n'ai pas pu aller à la rencontre des élus des communes avant le début du mois de juillet. En effet, étant donné qu'un certain nombre de conseils municipaux ont été renouvelés à l'occasion des élections, il semblait judicieux de leur laisser un temps d'installation avant de les contacter. Les rencontres avec les élus des communes ont donc eu lieu courant juillet, ce qui était relativement tard par rapport à ma période de stage, et a pu sembler peu pratique pour les élus, du fait que cela tombait pendant la période des congés d'été. Par conséquent, 9 des 28 mairies n'ont pas été rencontrées.

De plus, la précocité des entrevues au regard du début de mandat municipal a fait que certains des nouveaux élus étaient encore peu informés sur les thématiques forestières de leur commune (pour cette raison, certains ont même décliné la proposition de rencontre).

Par ailleurs, il s'est avéré lors des entrevues avec les élus des communes, que certaines communes avaient une certaine défiance vis-à-vis de la CCHJSC. En effet, certaines des communes considèrent la CCHJSC comme une structure dotée d'une forte inertie et peu efficace, du fait d'une entente difficile entre ses membres et d'un manque de moyens financiers. Elles perçoivent cette nouvelle démarche de la CCHJSC comme un nouveau moyen pour se procurer de l'argent, en venant se substituer aux communes pour la compétence « forêt » (ce qui serait très mal vécu, sachant qu'il s'agit d'une des dernières compétences rémunératrices relevant des communes). Bien entendu, ces affirmations ont été réfutées lors des entretiens, en expliquant que l'objectif de la CCHJSC n'était pas de se substituer aux communes, mais au contraire de les soutenir au niveau de certains aspects liés à la forêt ou à la filière bois. Cependant, le manque de confiance et la méfiance restaient perceptibles. Il faut toutefois souligner que cette situation n'a été observée que pour un nombre restreint de communes.

Au niveau des politiques européennes ou nationales :

En lien avec les élections européennes, les grands financements européens (de type FEADER, LEADER, FEDER, etc.) et tous les financements du Département, de la Région, du Commissariat de Massif, etc. qui peuvent en découler étaient en pleine période charnière de révision (pour la nouvelle période d'application 2014-2020, qui finalement semble ne devoir commencer qu'en 2015). Ceci a donc été un frein important lorsqu'il s'est agi de définir les financements et les financeurs envisageables pour les actions proposées dans le programme d'actions.

De plus, la restructuration territoriale induite suite au remaniement ministériel (question de la suppression des départements, de la fusion des régions...) a été source de nombreuses incertitudes lors de l'élaboration des fiches actions, concernant les financements et les partenaires des différentes actions.

4.2. Perspectives : la démarche de mise en œuvre

La fiche-action « *Prérequis : Actions à réaliser pour mener à bien le programme d'actions visant à optimiser la mobilisation et la valorisation des bois sur le territoire de la CCHJSC* », détaille les éléments nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme d'actions proposé (cf. partie 3.2.1. et Annexe 15). Elle souligne l'importance de tous les aspects cités ci-après, pour la bonne mise en œuvre et l'efficacité des actions.

4.2.1. L'intégration dans le contexte existant

Face au contexte présenté dans le paragraphe 4.1.1., qui peut sembler un peu pessimiste, il n'est cependant pas impossible pour la CCHJSC de se positionner dans le domaine des thématiques forestières. Il faudra toutefois qu'elle le fasse en s'intégrant dans les stratégies déjà existantes sur le territoire. Elle devra, de plus, bien définir son rôle et son positionnement par rapport aux autres structures et par rapport à ses futurs interlocuteurs, en les explicitant clairement auprès des différents acteurs locaux, pour dissiper les interrogations et les éventuelles craintes. Cette démarche est très importante, afin d'éviter une lassitude des acteurs face à l'impression de redondance qui pourrait survenir si les rôles de la CCHJSC ne sont pas bien précisés et mis en perspective par rapport aux missions du PNR et des différents partenaires forestiers (ONF, ADEFOR 39, COFOR...).

De plus, lors de la mise en œuvre de son programme d'actions, il faudra que la CCHJSC agisse en concertation avec ces différents organismes. En effet, leur expérience, leur implantation dans le territoire sur les thématiques forestières depuis de nombreuses années, et leur regard à des échelles différentes de celle de la CCHJSC, seront autant d'atouts à exploiter dans la réalisation des actions. Par exemple, le PNR du Haut-Jura qui bénéficie d'une vision à plus large échelle, pourra apporter un regard critique, basé sur les exemples d'autres territoires voisins et un soutien (logistique, financier) aux diverses actions menées sur Haut-Jura Saint-Claude. Cela pourra notamment être le cas, dans le montage de certains projets, en incluant la démarche dans les projets à financement européens (LEADER...). A l'inverse, la CCHJSC constituera pour le PNR HJ, un échelon opérationnel, dans la réalisation d'actions pouvant se relier à son programme d'actions « *Plan d'action pour un développement de la filière bois territoriale* ».

En outre, il est important de ne pas se limiter aux frontières du territoire de HJSC. Il faudra, au contraire, s'intégrer dans le territoire au sens large, en connectant les actions à mener à ce qui existe par ailleurs sur les territoires voisins. A titre d'exemples, on peut citer la CC Arcade, très active en termes de filière forêt-bois (avec sa plateforme bois-énergie à La Mouille, sa démarche de Gestion Multifonctionnelle de Territoire, etc.); la CC du Pays de Gex, elle aussi, très active en terme de filière Bois Energie et de lutte contre l'embroussaillage. Il est important de s'intégrer dans ces démarches voisines, car elles peuvent fournir des retours d'expériences enrichissants et ainsi permettre de gagner du temps lors de la mise en place de certains projets. Parfois aussi, ces territoires voisins ont davantage d'industries de transformation du bois, par exemple, et il peut être intéressant de se préoccuper des besoins de ces entreprises (qui restent locales), pour les favoriser et ainsi rester sur des débouchés relativement locaux, plutôt que d'exporter les bois vers d'autres départements, d'autres régions, voire d'autres pays.

Il ne s'agit ici que d'exemples servant à illustrer l'intérêt de s'intégrer dans le contexte et les démarches locales, l'idée étant de mettre à profit l'existant, pour essayer d'aller plus loin à plusieurs, plutôt que de chacun mener des projets en parallèle, au risque d'être redondant, de perdre de la crédibilité aux yeux des acteurs locaux et de perdre du temps inutilement.

4.2.2. Appropriation de la démarche par les différents acteurs locaux

Comme on l'a vu, le territoire est déjà très actif en ce qui concerne la filière forestière et ses débouchés. De nombreux outils et démarches existent déjà sur ce territoire, et certaines de ces démarches ont déjà amené les acteurs à travailler ensemble. Les acteurs locaux de cette filière ont donc déjà une certaine habitude à travailler en concertation sur des sujets et projets donnés.

Par ailleurs, lors des différentes entrevues menées lors de ma mission, un intérêt manifeste était perceptible auprès des acteurs, vis-à-vis de la démarche de la CCHJSC pour prendre une compétence « Sylviculture » (ou plutôt « Forêt et filière bois »). Malgré le scepticisme de certains, beaucoup d'acteurs ont manifesté un grand intérêt (24 personnes sur 46, soit 52 %) ou du moins une ouverture d'esprit (16 personnes sur 46, soit 35 %) par rapport à la démarche menée par la CCHJSC. Ainsi, 87 % des personnes interrogées ont manifesté de l'intérêt à cette démarche, contre 6 personnes sceptiques (soit 13 %). Ceci est un élément important pour garantir la bonne mise en œuvre des actions. En effet, les acteurs participeront d'autant plus volontairement à la mise en œuvre des différentes actions, qu'ils seront intéressés par la démarche.

Ainsi, si la CCHJSC sait bien se distinguer par rapport aux autres, comme préconisé ci-dessus, si elle sait bien expliquer le rôle qu'elle est prête à jouer, il y a de bonnes chances pour que les acteurs jouent le jeu et s'approprient la démarche. Cet aspect sera nécessaire pour une mise en œuvre efficace du programme d'actions proposé. Tout réside dans le dynamisme qu'aura la CCHJSC face à ce programme d'actions et sa mise en œuvre, d'autant qu'un grand nombre d'élus est en attente vis-à-vis de la démarche de la CCHJSC.

4.2.3. Un nécessaire soutien des élus

Il faut rappeler ici que, lors de ma mission, il n'a pas été possible d'impliquer les élus dans la démarche, excepté au moment des entrevues avec les élus des communes, aussi membres du conseil communautaire pour la plupart. Pourtant, ce sont les élus qui seront à l'origine de toutes les décisions concernant le travail effectué et les actions à mener. De ce fait, pour garantir un bon suivi du dossier, il sera nécessaire qu'au moins un ou deux élus de la CCHJSC se proposent pour porter la démarche et garantir la mise en œuvre du programme d'action dans le futur.

Il est toutefois intéressant de souligner ici qu'un grand nombre d'élus des communes rencontrés ont spontanément fait la demande d'assister à la restitution des résultats et conclusion du travail (13 communes sur 19 rencontrées, soit 68 %). Ils ont demandé à ce que cette restitution soit faite devant un élu de chaque commune ou devant le conseil communautaire. Cependant, cette requête n'a pu être acceptée, du fait du contexte de la CCHJSC au moment de la restitution, la solution adoptée étant de faire la restitution à la dizaine d'élus du Bureau et devant le Directeur Général des Services.

Il aurait été intéressant de faire la présentation à un plus grand nombre d'élus, par exemple à l'occasion de l'Assemblée des maires, mais cette réunion n'était pas programmée avant la fin de ma période de stage. Par ailleurs, une présentation devant le conseil communautaire au complet n'était pas envisageable, étant donné que les procédures ne se déroulent jamais ainsi : avant toute présentation d'un sujet devant le conseil communautaire, une présentation est faite au Bureau, qui délibère et décide de la suite à donner au sujet, si celui-ci mérite d'être communiqué au reste du conseil. C'est donc cette dernière procédure qui a été suivie pour clore ma mission.

Par la suite, il est envisageable que le Bureau transmette lui-même, à l'occasion d'une prochaine réunion du conseil communautaire ou de l'assemblée des maires, les informations qui lui auront été fournies et présente le travail effectué. Étant donné que les membres du Bureau n'ont pas suivi la démarche dès son commencement, on peut craindre qu'une restitution des conclusions faite par ses soins au reste des élus

communautaires (au lieu que cela soit fait par la personne ayant constitué le dossier depuis le début), diminue les chances que le dossier soit suivi à la fin de ma mission.

Malgré tout, le fait que des élus des communes soient intéressés par le rendu du dossier et très demandeurs quant à la démarche, permet d'être optimiste pour le suivi du dossier. Ces élus seront certainement favorables à la poursuite de la démarche, voire même se proposer pour prendre en charge le suivi du dossier et la mise en œuvre du programme d'actions. Etant donné que, désormais, ils ont connaissance de la démarche et de l'existence de propositions d'actions concrètes, il ne tient qu'à eux de se manifester auprès de la communauté de communes pour porter le projet et faire en sorte que le travail effectué soit mis à profit. De plus, deux des élus rencontrés (dont l'un très intéressé par la démarche et l'autre assez ouvert face à cette démarche) se sont révélés faire partie du bureau, ce qui est encore plus positif. Il semble donc que le suivi du dossier ait des chances d'être porté par quelques élus de la CCHJSC et d'être placé parmi les sujets à considérer et à traiter dans les prochaines années.

Ce soutien des élus est la condition *sine qua non* pour que le programme d'actions soit mis en œuvre et que le travail effectué lors de ma mission soit mis à profit.

4.2.4. L'animation, primordiale pour la mise en œuvre des actions proposées

Comme on l'a rapidement évoqué dans la partie 1.3.3., après avoir réalisé les étapes de diagnostic de territoire et de propositions d'actions, il est nécessaire de mettre en place une animation, pour garantir la mise en œuvre des actions proposées. En effet, un programme d'actions a beau être élaboré, si rien n'est fait pour rendre les actions concrètes, le programme n'aura que peu de chances d'être mis en œuvre.

Certains exemples peuvent être cités, concernant des territoires voisins ayant suivi ce genre de démarche mais n'ayant pas directement mis en place d'animation derrière. C'est le cas notamment du Pays du Bugey, qui avait fait la démarche de mise en place d'une Charte Forestière de Territoire il y a une dizaine d'années (2004), mais qui n'a vu se réaliser les actions concrètes qu'au moment de la mise en place d'un projet d'animation conjointe des CFT du Pays du Bugey et du Haut-Bugey, en 2011. A cette occasion, un poste d'animateur des CFT a été créé et une candidature à un financement européen (FEADER) a été réalisée (par la suite, ce financement a été obtenu). Cet exemple permet aussi de souligner que la mise en place officielle d'une SLDF et de son animation permet à la collectivité porteuse d'être éligible pour certains financements extérieurs (le FEADER dans ce cas).

La partie 1.3.3. évoque cette nécessité d'animation dans le cas de SLDF. Cependant, même si actuellement la démarche menée par HJSC n'est pas officiellement une Stratégie Locale de Développement Forestier, elle s'en rapproche très fortement sur le principe, et la mise en œuvre des actions proposées nécessitera, de la même manière, une animation pour devenir concrète. Il pourra par ailleurs être intéressant d'officialiser la démarche en déposant une candidature pour obtenir le statut de SLDF, afin d'être par la suite éligible aux financements tels que le FEADER.

Au même titre que la nécessité du portage politique de la démarche, cette nécessité d'animation à quelques fois été spontanément évoquée par les acteurs (professionnels ou politiques), ce qui souligne l'importance de cet aspect, et la conscience que les acteurs en ont. Il est de bon sens de penser que le travail effectué n'aura pas de réelles suites s'il n'est pas mis en œuvre de façon concrète par une personne ou une structure cadre.

Cette évocation spontanée par certains élus permet aussi d'être optimiste quant à la réalisation de la fiche-action « *Prérequis : Actions à réaliser pour mener à bien le programme d'actions visant à optimiser la mobilisation et la valorisation des bois sur le territoire de la CCHJSC* », qui entre-autres, évoque la nécessité de mettre en place une animation en créant un poste d'animateur et en mettant en place une structure cadre (cf. partie 3.2.1. et Annexe 15).

Conclusion

La mission réalisée au sein de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude s'est déroulée sur une période de six mois, selon deux phases principales : la réalisation d'un diagnostic de territoire et l'élaboration d'un programme d'actions à mener sur ce territoire. Le programme d'actions est composé de 13 actions, une action de prérequis et une action transversale.

Il est ressorti de ce travail, et en considérant la nature des actions proposées, que le territoire nécessite surtout une structuration de la filière forêt-bois au sens large (qui est très cloisonnée sur le territoire), ainsi que des solutions aux conflits d'usage, très présents sur ce territoire du fait de la multifonctionnalité marquée de la forêt dans cette zone (tourisme, paysage, environnement, chasse, production forestière). De plus, il est aussi apparu qu'une animation de cette filière était nécessaire pour permettre la mise en œuvre d'actions transversales et rendre ainsi plus cohérente l'organisation de la filière forêt-bois déjà très active, mais dont les actions menées jusqu'à présent ne font que rarement l'objet d'une concertation entre acteurs.

Les acteurs du territoire ont été mobilisés de deux manières différentes. D'une part en faisant participer les quatre acteurs forestiers principaux à la démarche d'élaboration du diagnostic de territoire et du programme d'actions. D'autre part, en sollicitant les autres acteurs (professionnels ou politiques) sous forme d'entretiens individuels. On peut cependant se demander si ce mode d'implication des acteurs locaux sera suffisant pour que ceux-ci s'approprient le projet et participent activement à la mise en œuvre du programme d'action, lorsque celui-ci sera lancé.

Sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude, le contexte forestier est déjà très actif en termes de structures agissant sur la filière forêt-bois, ainsi qu'en termes de démarches menées sur cette filière. De ce fait, il est nécessaire que la communauté de communes clarifie bien son rôle et son positionnement par rapport à ce qui existe, pour que la démarche soit bien comprise et acceptée par tous, et qu'ils se l'approprient et participent à sa mise en œuvre.

Il est utile de rappeler que, du fait du contexte politique, les élus n'ont eu qu'une très faible implication dans la démarche, même si celle-ci a été initiée par une volonté de prise de compétence « Forêt » de la part des élus de la communauté de communes. En effet, en dehors des entretiens individuels, les élus n'ont pas participé à la réflexion, ni à aucune prise de décision dans l'élaboration du programme d'actions. Par la suite, il sera nécessaire que les élus se positionnent par rapport à ce programme d'actions et appuient la mise en œuvre de ces actions.

Si ce dossier suscite un intérêt suffisant auprès des élus, il sera possible que ce programme d'actions devienne une véritable Stratégie Locale de Développement Forestier, qui servira de cadre officiel à la mise en œuvre des actions. Une telle SLDF nécessitera une animation et sera à évaluer et à réviser régulièrement (par exemple à chaque mandat ou à chaque demi-mandat).

A mon avis, la démarche de la CCHJSC est intéressante et judicieuse. Le positionnement de la CCHJSC par rapport aux thématiques forestières serait un plus pour le territoire, mais ce ne sera le cas qu'à condition que le travail se fasse en bonne entente avec tous les acteurs forestiers du territoire. De plus une prise de conscience, par les élus du conseil communautaire, de l'importance de la forêt dans l'économie du territoire et de l'intérêt d'un positionnement de la CCHSJC dans le secteur forestier, est absolument nécessaire et constitue l'étape préliminaire sans laquelle toute mise en œuvre d'actions sera impossible.

Ainsi, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a toutes les cartes en main pour se positionner et apporter sa pierre à l'édifice de la filière forêt-bois, de manière efficace et pertinente. La mise en application de cela ne dépend plus que des choix politiques qui seront faits. La création relativement récente de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (suite à la fusion de trois anciennes plus petites communautés de communes), constitue selon moi une opportunité pour se positionner, en tant que

structure relativement jeune, sur les thématiques forestières et de filière bois, et pour mettre en place le programme d'actions proposé.

Bibliographie

Abt (Dominique) (Office National des Forêts), Lechine (Patrick) (Centre Régional de la Propriété Forestière). 2012 – *Les Forêts de Franche-Comté face au Changement Climatique* – Besançon : Société Forestière de Franche-Comté – 36 p.

Assemblée Nationale. 2013 – *Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, Exposé des motifs* – 43 p.

Association des Communes Forestières du Jura, Parc Naturel Régional du Haut-Jura. 2010 – *Plan d'approvisionnement territorial, Un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire, Parc naturel régional du Haut-Jura, Rapport d'étude* – Lajoux : Parc Naturel Régional du Haut-Jura – 37 p.

Association des Communes Forestières du Jura. 2013 – *Syndicat intercommunal de gestion forestière, Le SIGF de Massacre* – Lons-le-Saunier : Association des Communes Forestières du Jura – 4 p.

Association Jurassienne de Développement Forestier (ADEFOR 39), Chambre d'Agriculture du Jura. 2014 – *Gestion Multifonctionnelle de Territoire 2014 – 2016, La forêt : une opportunité de développement durable du territoire au service de ses acteurs et de ses habitants* – Lons-le-Saunier : Chambre d'Agriculture du Jura – 8 p.

Association Jurassienne de Développement Forestier (ADEFOR 39). 2012 – *PDM Massacre-Nerbier, Comité de Pilotage du mercredi 18 Juillet* – présentation Power Point – 19 diapositives.

Bastien (Yves). 2002 – *Futaie Jardinée* (cours de sylviculture) – Nancy : Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts – 29 p.

Brochier (Cyril). 2011 – *Mise en place d'une démarche de développement forestier intégrée et concertée, Participation à l'élaboration d'une charte forestière sur le territoire de la communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble* – Nancy : AgroParisTech - Formation des Ingénieurs Forestiers, mémoire de fin d'études – 96 p.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté. 2004 – *Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Forêts Privées de Franche-Comté* – Besançon : Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté – 15 p.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté. 2006 – *Schéma Régional de Gestion Sylvicole, fascicule Haut-Jura* – Besançon : Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté – 125 p.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté. 2006 – *Schéma Régional de Gestion Sylvicole, fascicule Deuxième plateau, Pentes et plateaux intermédiaires* – Besançon : Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté – 139 p.

Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie – *Le Plan Simple de Gestion, Mode d'emploi* – Amiens : Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie – 35 p.

Chambre d'agriculture de Franche-Comté. 2008 – *Document Régional de Développement Rural, Plan de Gestion Intégrée : Cahier des Charges* – 4 p.

Comité d'Orientation Forêt Bois de Franche-Comté. 2006 – *Consultation en vue de la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Jura – Contribution du Comité d'orientation forêt bois de Franche-Comté (Gestion du cerf)*.

Conseil Général du Jura. 2013 – *Compétitivité de la filière forêt bois* – Lons-le-Saunier : Conseil Général du Jura – 4 p.

Convention France Bois Forêt / Association Futaie Irrégulière (Rapporteurs principaux : Susse (Roland), Allegrini (Charles), Bruciamacchie (Max), Burrus (Roland)). 2010 – *Le traitement des futaies irrégulières*,

- Valoriser les fonctions multiples de la forêt, fonction économique, fonction protectrice, fonction sociale* – Besançon : Association Futaie Irrégulière – 144 p.
- Daudet (Adrienne). 2003 – *Audit du patrimoine forestier du Parc Naturel Régional du Morvan, Mise en Place d'une Charte Forestière du Territoire* – Parc Naturel Régional du Morvan – 48 p.
- Devos F., Hollander-Vandenbossche S., Duchange C. 2013 – *Commune/EPCI : qui est compétent ?* – *La Semaine Juridique Notariale et Immobilière* – n° 23 – 7 Juin 2013.
- Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires. 2010 – *Circulaire DGPAAT/SDFB/C2010-3079, Stratégies locales de développement forestier* – Paris : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche – 23 p.
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Franche-Comté. – *Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier de Franche-Comté 2012-2016* – Besançon : DRAAF de Franche-Comté – 39 p.
- Entreprises Territoires et Développement (ETD). 2007 – *Charte forestière de territoire, Éléments de méthode* – Paris : Entreprises Territoires et Développement (ETD) – 118 p.
- Fédération Départementale des Chasseurs du Jura. 2013 – *Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, Jura, 2013-2019* – Arlay : Fédération Départementale des Chasseurs du Jura – 51 p.
- Fédération Nationale des Communes Forestières de France, Institut de Formation Forestière Communale. 2013 – *Programme "100 constructions publiques en bois local", Un programme démonstratif centré sur les élus locaux pour une plus grande intégration de bois locaux dans la construction de bâtiments publics performants d'un point de vue énergétique et environnemental, Rapport final – Programme 2012* – Paris : Fédération Nationale des Communes Forestières – 44 p.
- Goby (Jean), Greusard (Daniel), Vernus (Michel). 2007 – *La forêt en Franche-Comté* – Saint-Cyr-sur-Loire : éditions Alan Sutton – 158 p. (Collection : Provinces Mosaïques).
- Maire (Louis). 2009 – *Évaluation de la politique publique menée en Franche-Comté concernant les schémas directeurs de desserte forestière (SDDF) et les outils collectifs de desserte* – Nancy : AgroParisTech - Formation des Ingénieurs Forestiers, mémoire de fin d'études – 216 p.
- Monnet (Jean-Matthieu) (IRSTEA de Grenoble). 2014 – *Informations relatives au transfert de données LiDAR, UT Saint-Claude* – présentation Power Point – 17 diapositives.
- Office National des Forêts (UT de Saint-Claude), Parc Naturel Régional du Haut-Jura. 2012 – *Chantier expérimental coupe à câble, Forêt communale de Villard-Saint-Sauveur, Rapport Technique* – Saint-Claude : Office National des Forêts – 8 p.
- Office National des Forêts, Parc Naturel Régional du Haut-Jura, Réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura. – *Document d'objectifs Natura 2000, Site Natura 2000 FR8201643 "Crêts du Haut-Jura"* – Lajoux : Parc Naturel Régional du Haut-Jura – 292 p.
- Parc Naturel Régional du Haut-Jura. 2010 – *Charte 2010-2022 – Vocation 2 et 3* – Lajoux : Parc Naturel Régional du Haut-Jura – 172 p.
- Parc Naturel Régional du Haut-Jura. 2014 – *Bilan d'activité 2013* – Lajoux : Parc Naturel Régional du Haut-Jura – 16 p.
- Parc Naturel Régional du Haut-Jura. 2014 – *Plan d'actions pour un développement de la filière bois territoriale* – Lajoux : Parc Naturel Régional du Haut-Jura – 28 p.
- Parc Naturel Régional du Morvan. 2004 – *La Charte Forestière de Territoire 2004-200 :: une nouvelle démarche pour le Morvan* – Parc Naturel Régional du Morvan – 35 p.
- Péroz (Francis). 2006 – *La Campagne franc-comtoise, Vie et traditions d'autrefois* – Divonne-les-Bains : éditions Cabédita – 167 p. (Collection : Archives vivantes).

Prévost (Jean). 2010 – *Structuration de la filière forêt-bois dans la basse vallée de la Drôme, Mise en place d'outil pour une structuration de la filière forêt-bois dans une optique de gestion groupée et multifonctionnelle de la forêt* – Nancy : AgroParisTech - Formation des Ingénieurs Forestiers, mémoire de fin d'études – 164 p.

Rebeiro (Fabien). 1997 – *Les futaies résineuses jardinées des Hautes Chaînes du Jura* – Besançon : Société Forestière de Franche-Comté – 31 p.

Rebeiro (Fabien). 1997 – *Les futaies résineuses jardinées du deuxième plateau et des pentes intermédiaires du Massif Jurassien* – Besançon : Société Forestière de Franche-Comté – 31 p.

Sénat. 2014 – *Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* – 187 p.

Sturm (Pomme) (SARL Helixeo). 2008 – *Charte Forestière de Territoire du Haut-Bugey, Contrat 2009-2014* – Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière du Haut-Bugey (SIIF) – 50 p.

Syndicat Mixte du Pays du Bugey, Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière du Haut-Bugey. 2011 – *Candidature à l'appel à projet 341A du FEADER, Projet d'animation commune des Chartes Forestières des Territoires du Pays du Bugey et du Haut-Bugey, Stratégie Locale de Développement Forestier 2011/2013 pour le Massif du Bugey* – Belley : Syndicat Mixte du Pays du Bugey – 37 p.

Syndicat Mixte du Pays du Bugey, Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière du Haut-Bugey. 2011 – *Candidature à l'appel à projet 341A du FEADER, Projet d'animation commune des Chartes Forestières des Territoires du Pays du Bugey et du Haut-Bugey, Stratégie Locale de Développement Forestier 2011/2013 pour le Massif du Bugey, Détail des fiches actions* – Belley : Syndicat Mixte du Pays du Bugey – 26 p.

VIAREGIO. 2013 – *Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un projet stratégique de développement pour le territoire de la communauté de communes Haut-Jura Saint Claude, Rapport de diagnostic* – 119 p.

Zakin (Carole). 2004 – *Elaboration d'un avant-projet de Charte Forestière pour le Pays du Bugey, Choix méthodologiques et résultats jusqu'aux propositions d'actions* – Nancy : Formation des Ingénieurs Forestiers, mémoire de fin d'études – 102 p.

Documents électroniques :

Association Française pour l'AOC Bois du Jura – Consultation : mai 2014 – Informations relatives aux principes de l'AOC Bois du Jura – <http://www.aocboisdujura.fr/>

Association Nationale des Techniciens Forestiers indépendants – Consultation : juin 2014 – Site de l'ANaTeF, informations relatives au métier de technicien forestier – <http://www.anatef.org/index.php>

Coforet – Consultation : mai 2014 – Informations relatives au fonctionnement de la coopérative Coforet – <http://www.coforet.com/index.html>

Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts Bois (CNIEFEB) – Consultation : juin 2014 – Site de la CNIEFEB, informations relatives à la profession d'expert forestier – <http://www.foret-bois.com/fra/experts-forestiers/accueil>

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté – Consultation : juillet 2014 – Cartographie interactive et accès aux données – <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/>

Fédération Nationale des Communes Forestières – Consultation : juin 2014 – Diverses informations relatives aux missions de la FNCOFOR – <http://portail.fncofor.fr/>

Forest Stewardship Council – Consultation : mai 2014 – Site FSC France, informations relatives à l'éco-certification FSC – <http://fr.fsc.org/a-propos-de-fsc.179.htm>

Forêt & Bois de l'Est – Consultation : mai 2014 – Informations relatives au fonctionnement de la coopérative F&B de l'Est – <http://www.foretsetboisdelest.com/index.htm>

France-Voyage – Consultation : juin 2014 – Données relatives à la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude – <http://www.france-voyage.com/villes-villages/cc-haut-jura-saint-claude-i200026573.htm>

Groupe Tétras Jura – Consultation : juillet 2014 – Site internet du Groupe Tétras Jura – <http://www.groupe-tetras-jura.org/>

Institut national de l'information géographique et forestière – Consultation : août 2014 – Page web relative au téléchargement des données GEOFLA® – <http://professionnels.ign.fr/geofla>

Institut national de l'information géographique et forestière – Consultation : août 2014 – Page web relative au téléchargement des données de l'Inventaire Forestier National, des Régions Forestières et des Sylvoécorégions – <http://inventaire-forestier.ign.fr/>

Legifrance – Consultation : de juin à août 2014 – Site internet Legifrance, articles du Code Forestier, Code de l'Environnement, Code de l'Urbanisme – <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Lexilogo – Consultation : août 2014 – Page concernant l'étymologie du mot « jura » – <http://www.lexilogos.com/jura.htm>

Métiers de la Forêt et du Bois – Consultation : mai 2014 – Informations relatives à la formation aux métiers du bois dans le Jura – <http://www.metiers-foret-bois.org/search/39#>

Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude – Consultation : août 2014 – Page web sur la localisation de Haut-Jura Saint-Claude – <http://www.saint-claude-haut-jura.com/>

Office National des Forêts – Consultation : juin 2014 – Diverses informations relatives aux forêts communales et leur gestion – <http://www.onf.fr/>

Parc Naturel Régional du Haut-Jura – Consultation : juin 2014 – Diverses informations relatives aux missions du Parc Naturel Régional du Haut-Jura – <http://www.parc-haut-jura.fr>

Parc Naturel Régional du Haut-Jura, Guislain (Benjamin). Consultation : juillet 2014 – articles référant au *Schéma de Cohérence Territorial, Parc Naturel Régional du Haut-Jura* – <http://scot.parc-haut-jura.fr/>

Union de la Coopération Forestière Française – Consultation : mai 2014 – Site de l'UCFF, informations relatives aux coopératives forestières en général – <http://www.ucff.asso.fr/home/>

Wikipédia – Consultation : août 2014 – Page concernant l'histoire de la Franche-Comté et du Jura – http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_Franche-Comt%C3%A9 et [http://fr.wikipedia.org/wiki/Jura_\(d%C3%A9partement\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Jura_(d%C3%A9partement))

Contacts

Membres du comité de suivi

Association des Communes Forestières du Jura

4 avenue du 44ème RI - BP 80013

39001 Lons le Saunier Cedex

Leslie Constantin (chargée de mission développement forestier)

Tel. : 03 84 24 86 68

Port. : 06 87 15 46 10

Mail : leslie.constantin@communesforestieres.org

ADEFOR 39 (Association Jurassienne de Développement Forestier, regroupant le CRPF et la Chambre d'Agriculture)

45 rue Casteljau BP 40417

39016 Lons-le-Saunier cedex

Tel. : 03 84 35 14 27

Thomas Leplaideur (coordinateur départemental)

Mail : thomas.leplaideur@jura.chambagri.fr

Port. : 06 74 40 03 89

A Saint-Claude :

Bertrand Monot

6 rue des frères Lumière

39200 Saint-Claude

Tel. : 03 84 41 29 25

Mail : bertrand.monot@chambagri.fr

Port. : 06 30 21 45 24

Office National des forêts

UT de Saint-Claude

28 Bis Rue du Pont Central

39200 Saint-Claude

Tel : 03 84 45 08 90

Thierry Chaussignand (RUT)

Tel. : 03.84.45.21.21

Port. : 06.32.64.78.03

Mail : thierry.chaussignand@onf.fr

Agence du Jura

535 rue de la Bercaille - BP 424

39006 Lons-le-Saunier cedex

Tél. 03 84 24 42 89

Fax 03 84 24 60 42

Mail : ag.lons-le-saunier@onf.fr

PNR du Haut-Jura

29 le Village

39310 LAJOUX

Maison du parc : 03 84 34 12 30

Edouard Prost (Pôle Développement Aménagement + Directeur adjoint)

Mail : ed.prost@parc-haut-jura.fr

Autres**Conseil Général du Jura**

17 rue Rouget de Lisle

39039 Lons Le Saunier

Tél : 03 84 87 33 00

Astrid Labory

Tel. : 03 84 87 34 97

Direction Départementale des Territoires du Jura

BP 50356 - 4, rue du Curé Marion

39015 Lons-le-Saunier cedex

Tél. : 03 84 86 80 00

Françoise Julliard

Tel. : 03 84 86 80 71

Groupe Tétras Jura

Pré Point Désertin

39370 Les Bouchoux

Alexandra Depraz (chargée de mission)

Tel : 09 60 08 68 27

Mail : groupe-tetras@wanadoo.fr

Syndicat des Forestiers privés de Franche-Comté - Section Jura

Maison des Agriculteurs

455 rue du Colonel de Casteljou

BP 417

39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

Email : syndicat-39@foretpriveefrancaise.com

Christian BULLE (Président)

Port. : 06 86 93 07 94

Annexes

Table des Annexes

Annexe 1 : Plan du programme d'action proposé par le PNR suite à son étude de la filière forêt-bois de son territoire.....	81
Annexe 2 : Types de résultats fournis par le Plan d'Approvisionnement Territorial.....	82
Annexe 3 : Typologie des peuplements forestiers	84
Annexe 4 : Sites classés et inscrits présents sur le territoire.....	85
Annexe 5 : Zones potentielles à exploiter par câble (obtenues à partir du PAT)	86
Annexe 6 : Organisation de la filière bois autour du territoire de HJSC.....	87
Annexe 7 : Etat de la desserte sur le territoire de HJSC	88
Annexe 8 : Résultats pouvant être obtenus par l'étude LiDAR : Hauteur dominante, surface terrière, volume à l'hectare.....	89
Annexe 9 : Liste des événements (réunions, visites, conférence...) et composition des réunions du comité de suivi.....	90
Annexe 10 : Articles du nouveau code forestier relatifs aux Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF).....	91
Annexe 11 : Liste complète des personnes rencontrées ou contactées pour le diagnostic de territoire	93
Annexe 12 : Courrier et questionnaire envoyés en mairie, en préalable à l'entretien avec les élus des communes.....	94
Annexe 13 : Suggestions d'actions à mener sur le territoire de HJSC (bilan des propositions des élus et des acteurs de la filière forêt-bois, confondus).....	97
Annexe 14 : Echancier envisagé initialement (en début de stage, avril 2014)	98
Annexe 15 : Fiches-actions.....	99

Annexe 1 : Plan du programme d'action proposé par le PNR suite à son étude de la filière forêt-bois de son territoire

Plan du programme d'actions proposé dans le cadre de l'étude pour le développement de la filière bois territoriale.

Source : PNR HJ, mai 2014.

Orientation 1 – Pérenniser le potentiel de production dans sa diversité

Mesure 1-1 : Anticiper les déséquilibres

Action 1 : Adapter les pratiques des gestionnaires et des entreprises au changement climatique

Action 2 : Prévenir la compétition sur les ressources et préserver la qualité des milieux

Mesure 1-2 : Appuyer les démarches en faveur d'une mobilisation durable de la ressource

Action 3 : Expérimenter des solutions de gestion et de commercialisation concertées en forêt publique

Action 4 : Promouvoir les groupements de producteurs en forêt privée

Orientation 2 – Mettre en avant le potentiel d'activité du territoire

Mesure 2-1 : Promouvoir l'utilisation du bois en circuit court

Action 5 : Conforter le potentiel de développement du bois énergie dans le prolongement du PAT

Action 6 : Valoriser le bois local dans les projets d'aménagement et de constructions

Action 7 : Sensibiliser les maîtres d'ouvrages publics à l'utilisation du bois en filière courte

Mesure 2-2 : Accompagner la production de valeur ajoutée dans les entreprises

Action 8 : Soutenir le développement de produits bois et les projets d'investissements des entreprises

Action 9 : Conforter les entreprises de travaux forestiers

Orientation 3 – Développer la culture bois du territoire et fédérer les acteurs

Mesure 3-1 : Faire des métiers de la forêt et du bois un atout de marketing territorial

Action 10 : Favoriser la création, le design et l'innovation

Action 11 : Promouvoir la ressource forestière, les savoir-faire des entreprises et les produits bois

Mesure 3-2 : Développer les outils de concertation

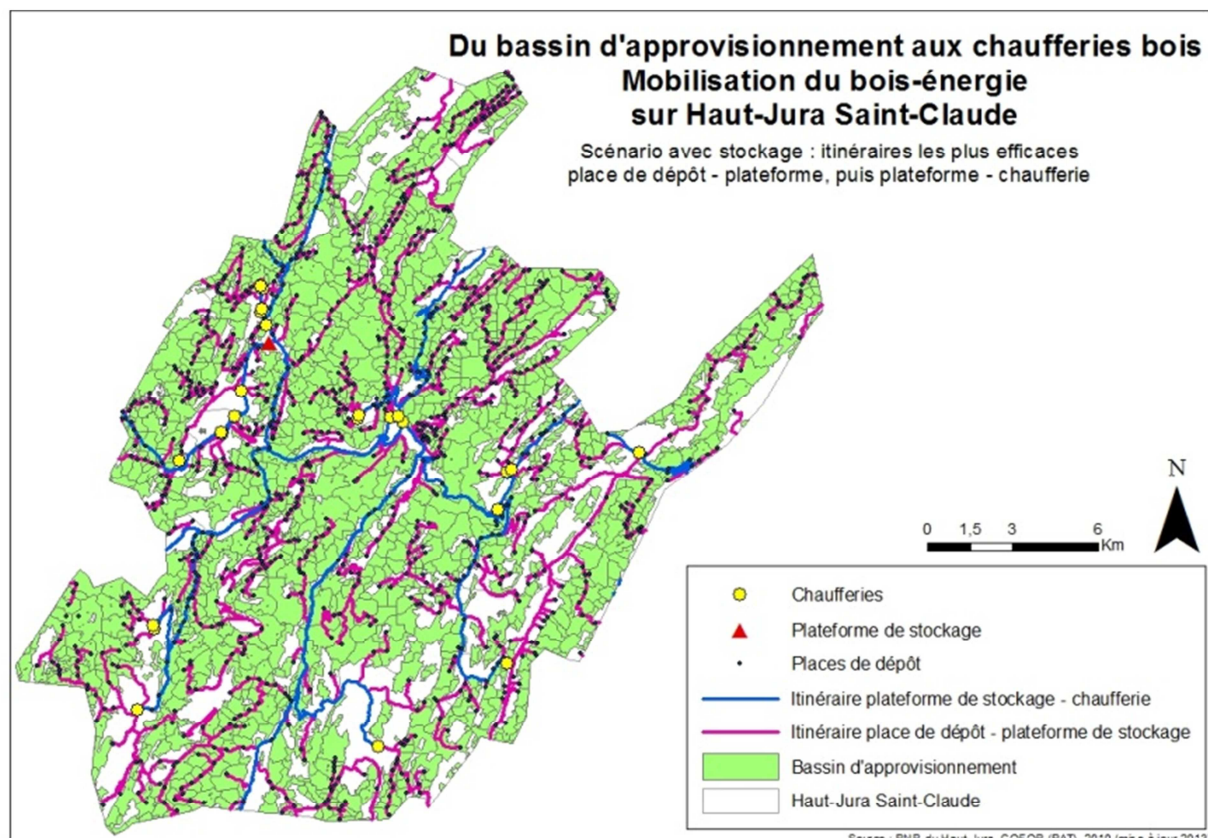
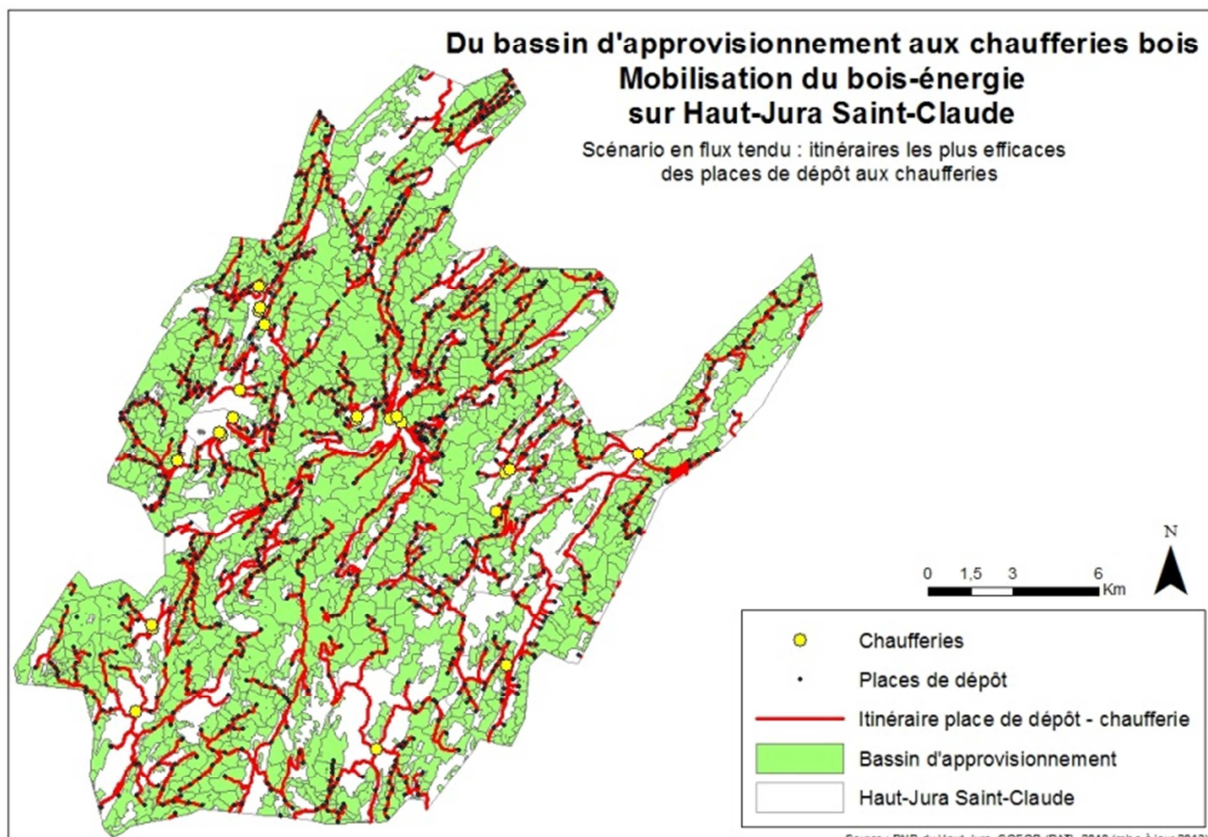
Action 12 : Favoriser les synergies et prévenir les conflits d'usages

Action 13 : Créer les conditions d'un échange régulier

Annexe 2 : Types de résultats fournis par le Plan d'Approvisionnement Territorial

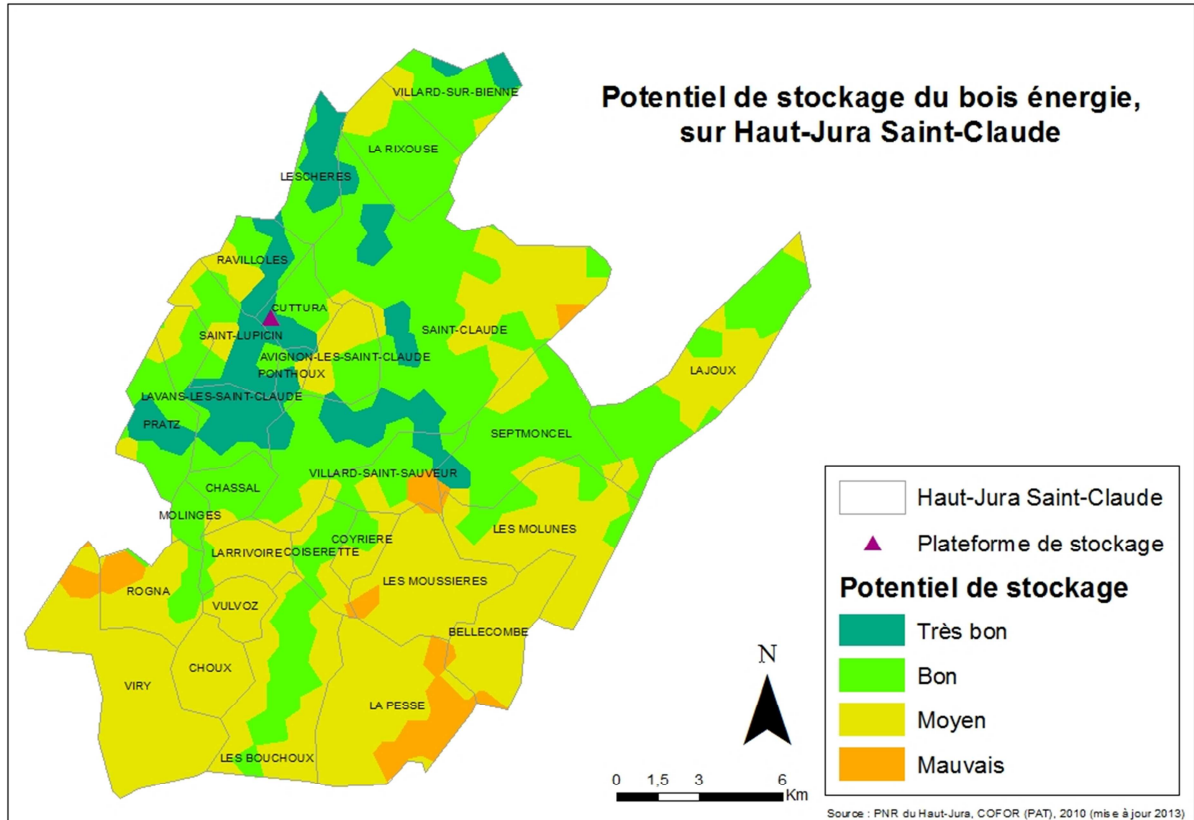
a) Deux scénarii de l'optimisation du transport du bois énergie, de la parcelle à la chaufferie envisageables sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude

Source : PNR Haut-Jura et COFOR (PAT 2010). Réalisation : M. Pilate, 2014.



b) Potentiel de stockage du Bois Energie sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude

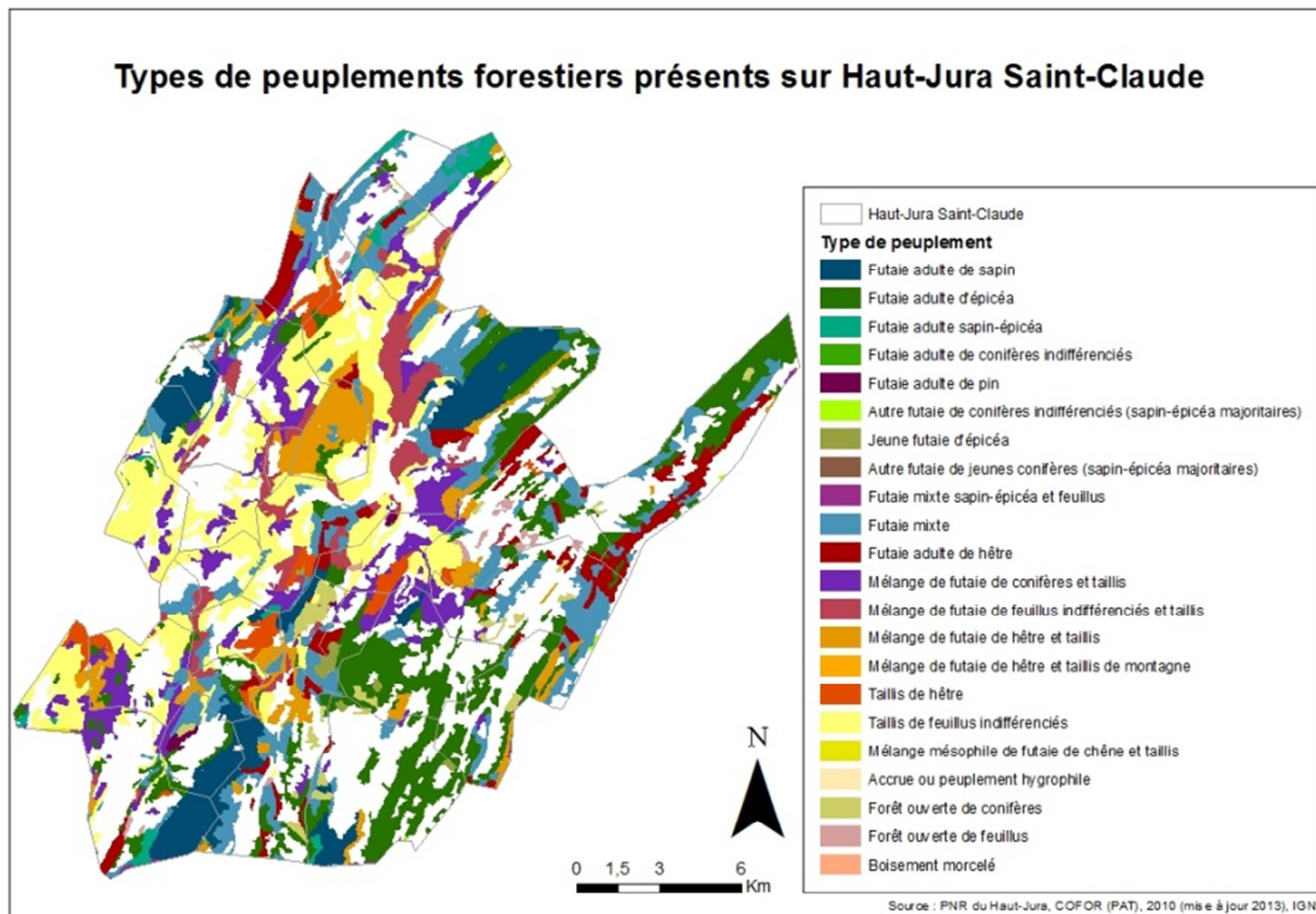
Source : PNR Haut-Jura et COFOR (PAT 2010). Réalisation : M. Pilate, 2014.



Annexe 3 : Typologie des peuplements forestiers

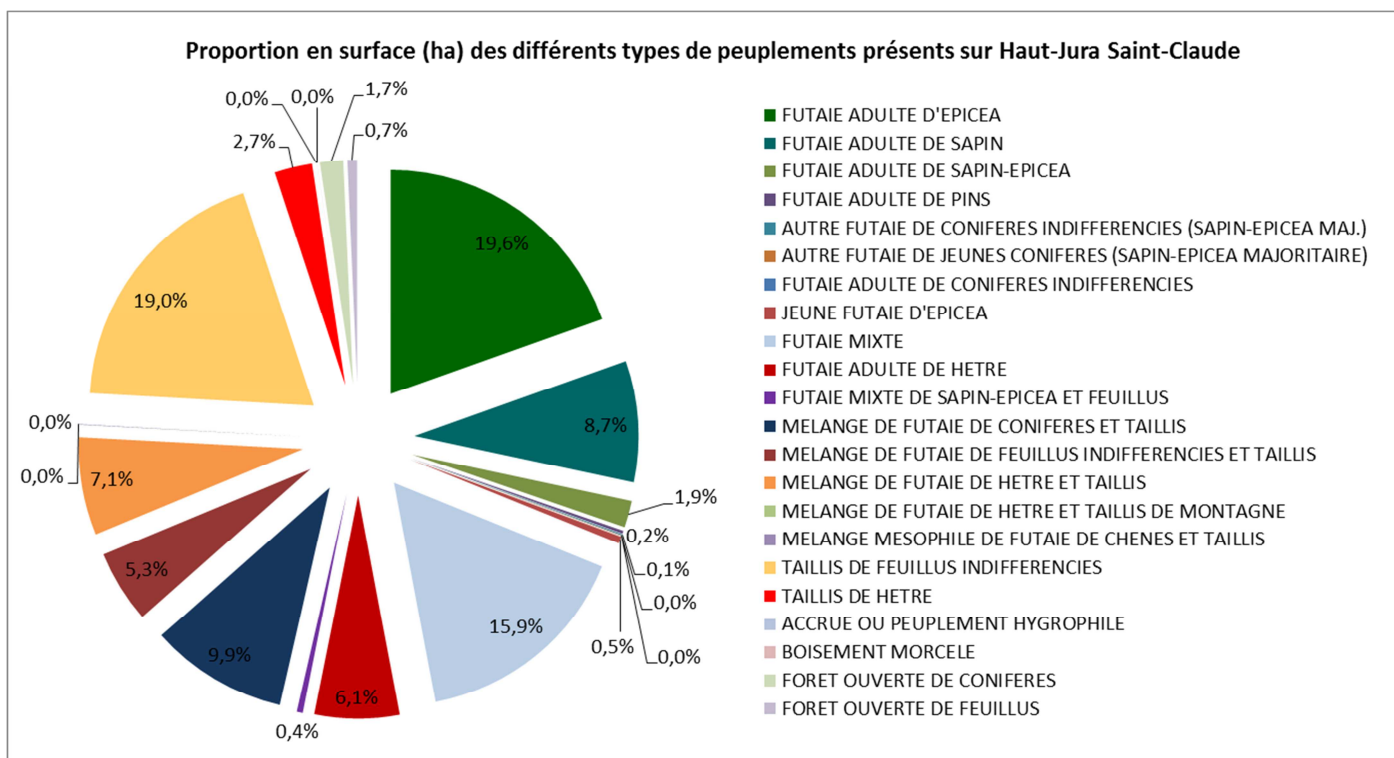
a) Types de peuplements forestiers présents sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude

Source : IGN, PNR Haut-Jura et COFOR (PAT 2010). Réalisation : M. Pilate, 2014.



b) Répartition des peuplements forestiers présents sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude (en % de la surface totale de forêt, soit environ 27 000 ha)

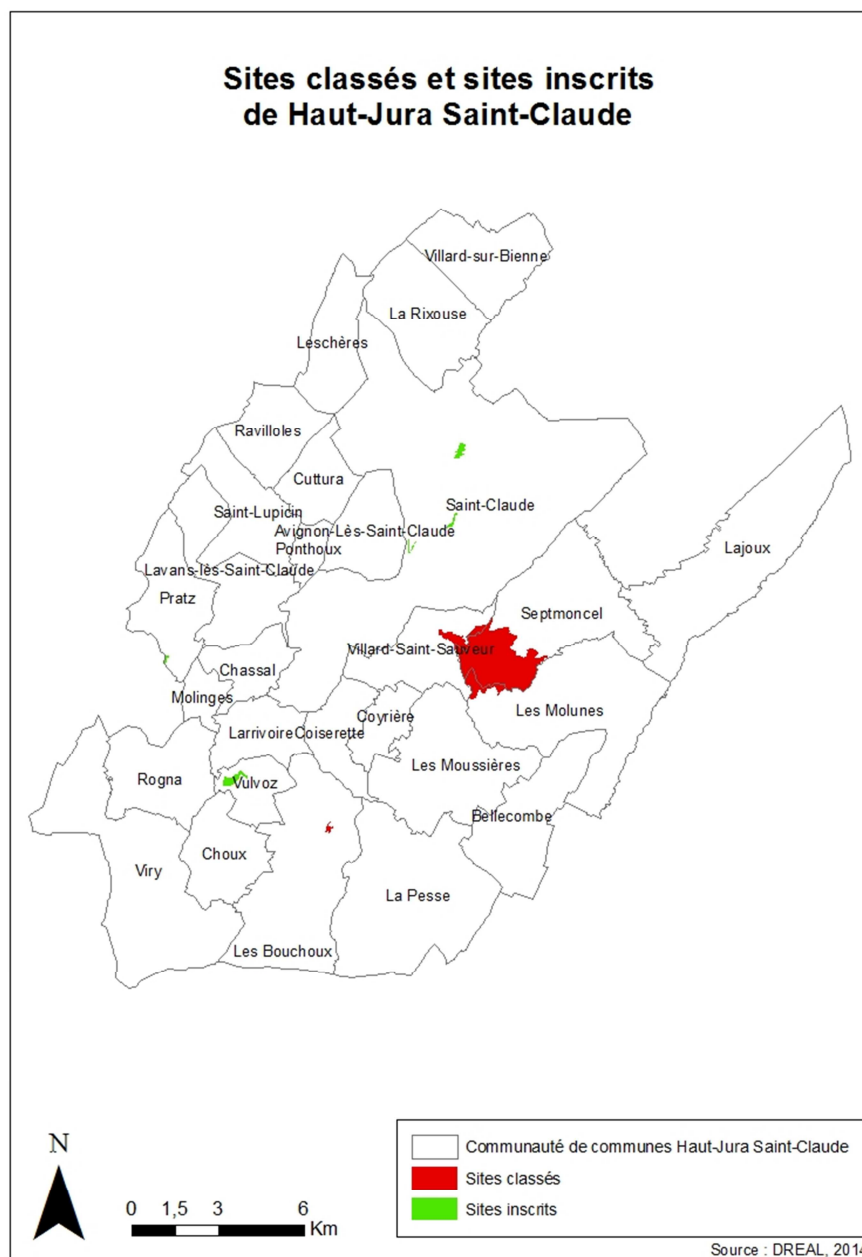
Source : IGN, PNR Haut-Jura et COFOR (PAT 2010)



Annexe 4 : Sites classés et inscrits présents sur le territoire

Localisation des sites classés et sites inscrits sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude

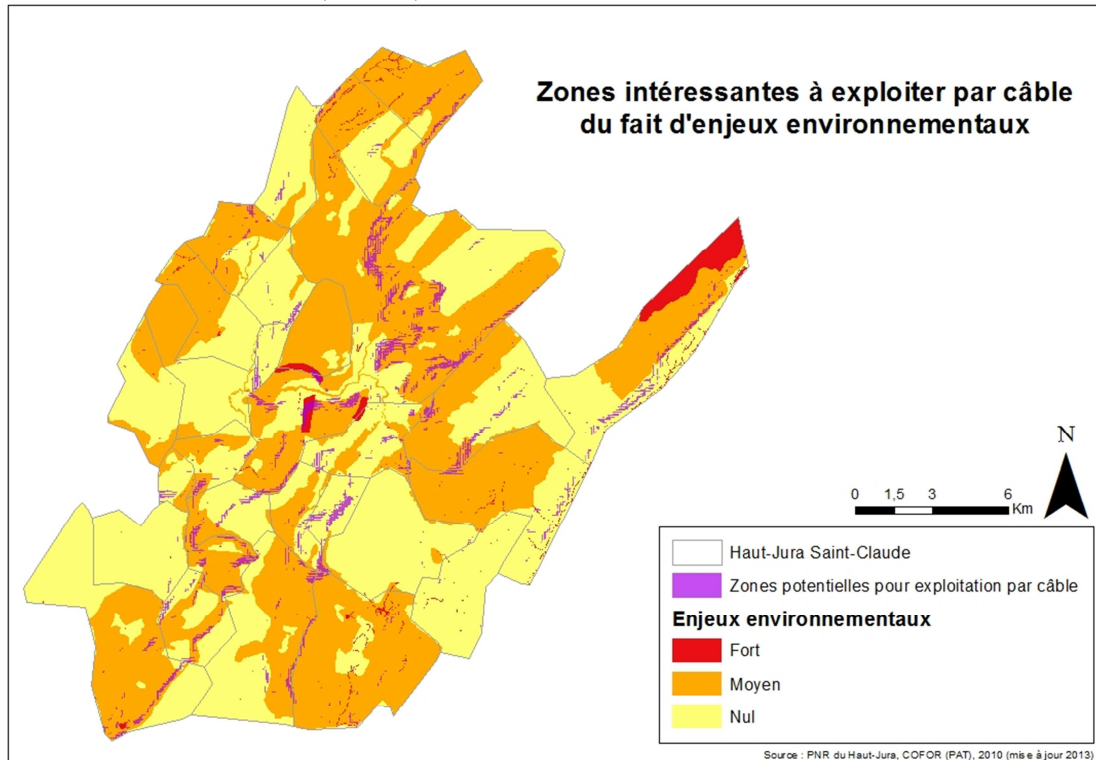
Source : DREAL, 2014. Réalisation : M. Pilate, 2014



Annexe 5 : Zones potentielles à exploiter par câble (obtenues à partir du PAT)

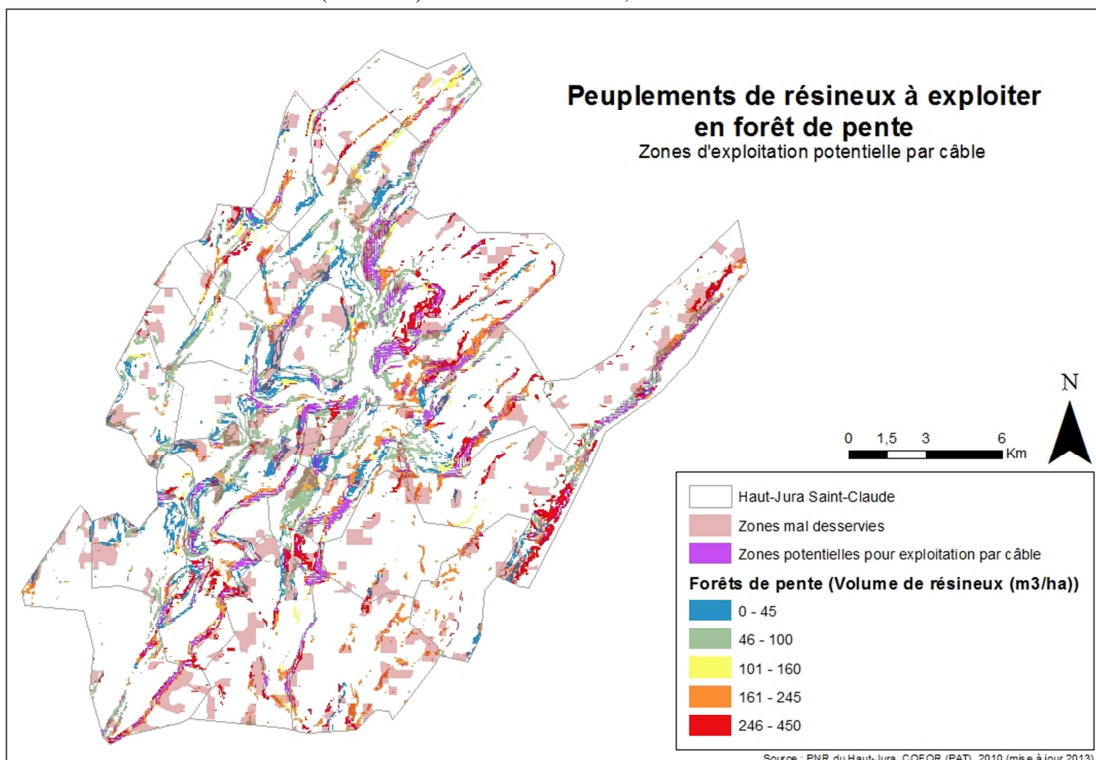
a) Croisement des données du potentiel d'exploitation par câble avec les enjeux environnementaux

Source : PNR Haut-Jura et COFOR (PAT 2010). Réalisation : M. Pilate, 2014



b) Croisement des données du potentiel d'exploitation par câble avec les données de volumes de résineux disponibles (il est possible d'avoir le même type de carte avec les données sur les feuillus)

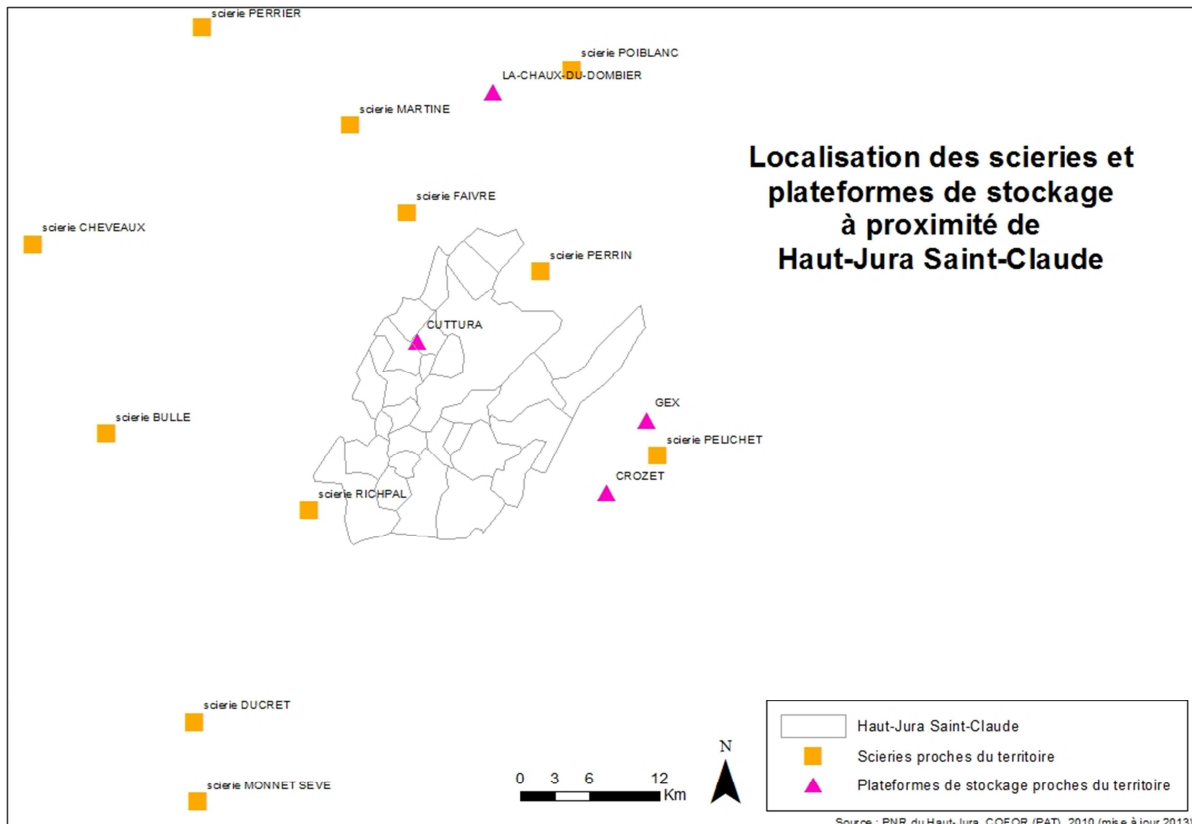
Source : PNR Haut-Jura et COFOR (PAT 2010). Réalisation : M. Pilate, 2014



Annexe 6 : Organisation de la filière bois autour du territoire de HJSC

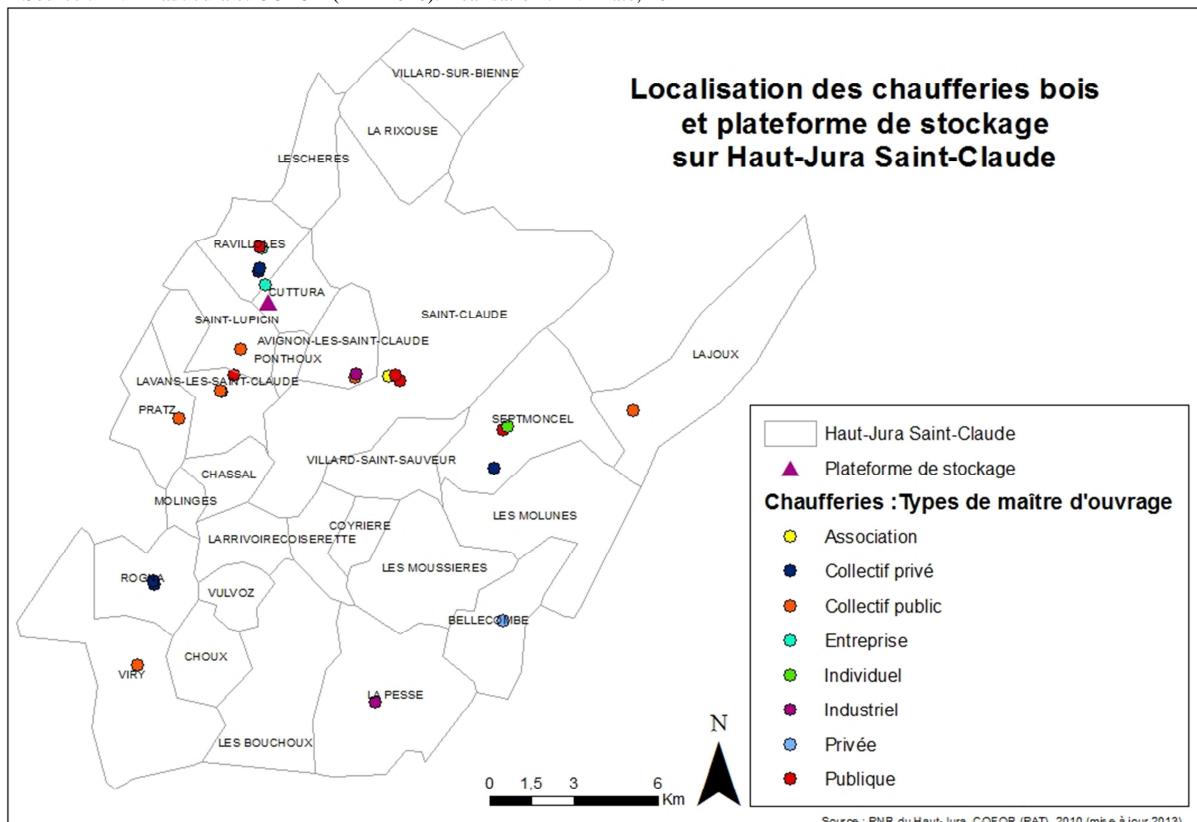
a) Localisation des scieries et des plateformes de stockage bois-énergie à proximité du territoire de Haut-Jura Saint-Claude

Source : PNR Haut-Jura et COFOR (PAT 2010). Réalisation : M. Pilate, 2014



b) Localisation des chaufferies bois sur le territoire

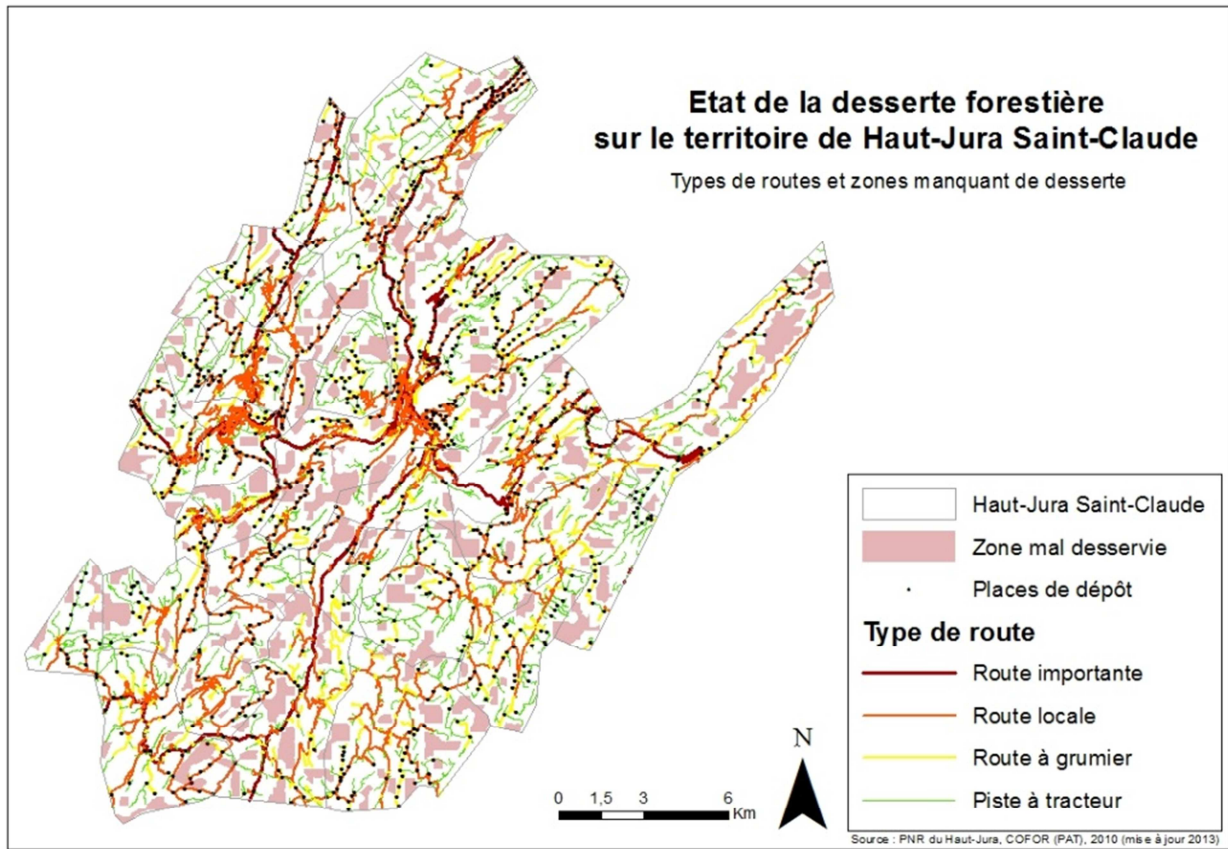
Source : PNR Haut-Jura et COFOR (PAT 2010). Réalisation : M. Pilate, 2014



Annexe 7 : Etat de la desserte sur le territoire de HJSC

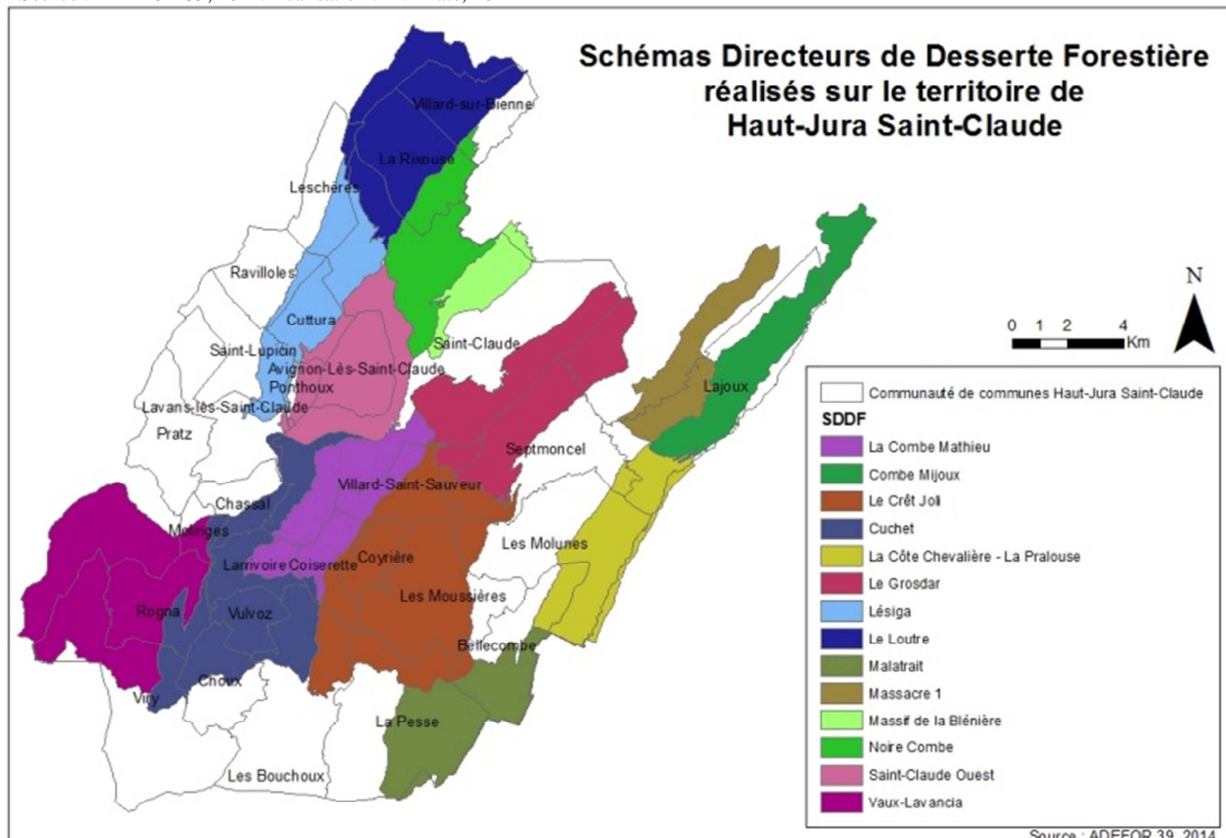
a) Types de routes et état de la desserte forestière sur le territoire de Haut-Jura Saint-Claude

Source : PNR Haut-Jura et COFOR (PAT 2010). Réalisation : M. Pilate, 2014



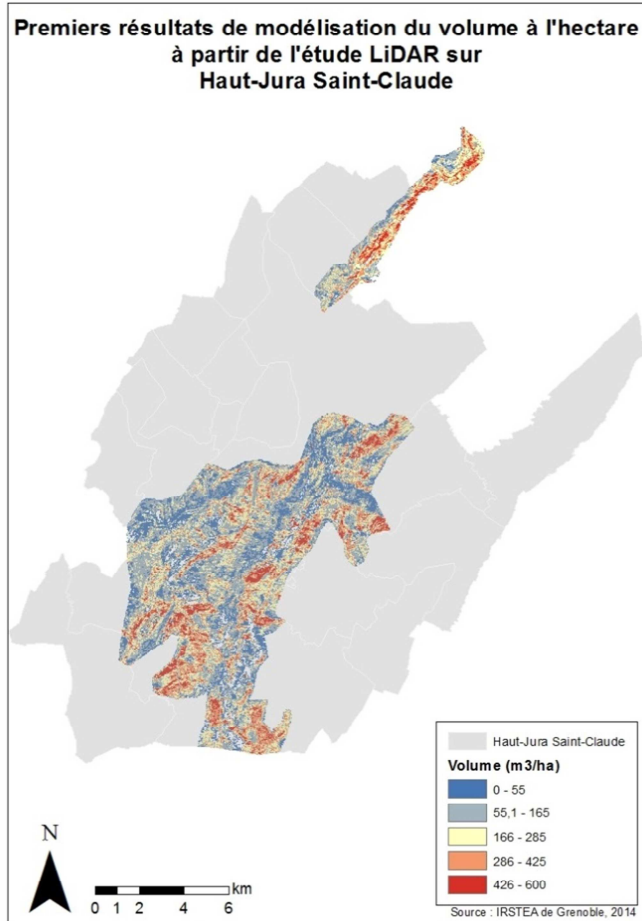
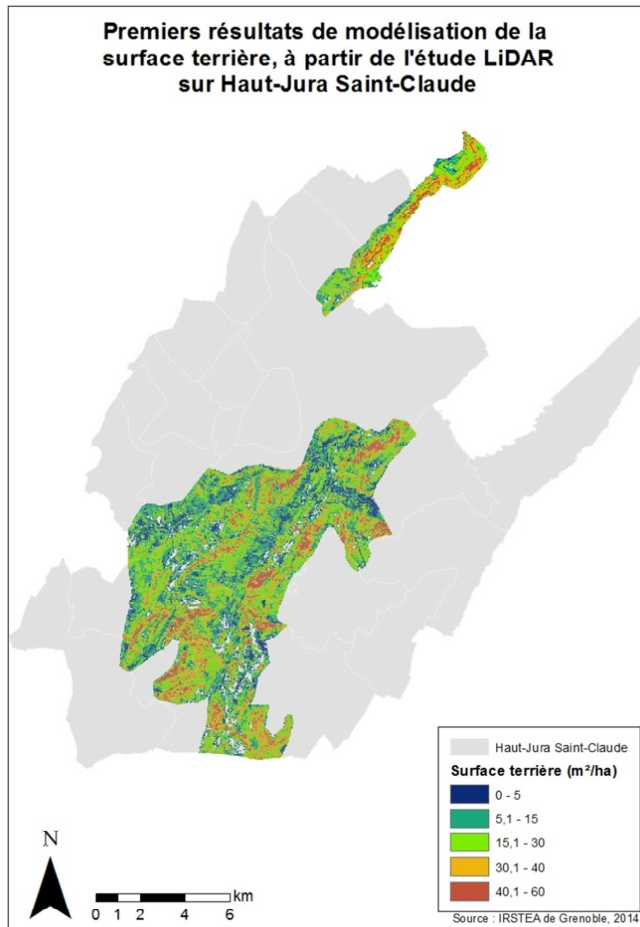
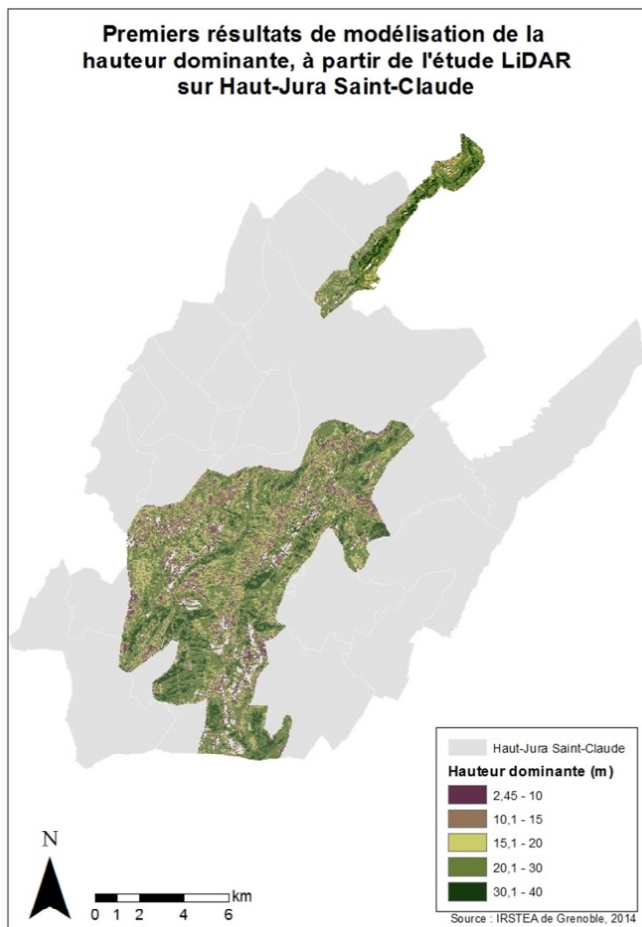
b) SDDF réalisés sur le territoire de HJSC

Source : ADEFOR 39, 2014. Réalisation : M. Pilate, 2014



Annexe 8 : Résultats pouvant être obtenus par l'étude LiDAR : Hauteur dominante, surface terrière, volume à l'hectare.

Il faut préciser que les modèles sont actuellement en cours d'amélioration, pour augmenter la fiabilité de ces résultats.



Résultats des modélisations obtenues à partir de l'étude LiDAR de l'IRSTEA : (de gauche à droite et de haut en bas)

Hauteur dominante, Surface terrière, Volume à l'hectare.

Source : IRSTEA, 2014. Réalisation : M. Pilate, 2014.

Annexe 9 : Liste des événements (réunions, visites, conférence...) et composition des réunions du comité de suivi

Dates	Evénement	Organisateur
11/04/2014	Réunion de lancement	PNR / CCHJSC
15/04/2014	Sortie "Construction bois" (Ain)	PNR
16/04/2014	Réunion "Usages partagés de la forêt" (groupe de travail)	PNR
25/04/2014	Réunion "Transmettre sa forêt" (à destination des propriétaires privés)	ADEFOR 39
15/05/2014	Visite de chantiers de desserte (ASA)	ADEFOR 39
21/05/2014	Réunion comité de suivi	CCHJSC
16/06/2014	Groupe de travail "acceptabilité du cerf"	DDT
23/06/2014	Réunion comité de suivi	CCHJSC
08/07/2014	Conférence "Forêt et changements climatiques"	PNR
09/07/2014	Réunion comité de suivi	CCHJSC
04/09/2014	Réunion de validation du programme d'actions	CCHJSC
17/09/2014	<i>Présentation des conclusions et résultats aux élus du Bureau</i>	<i>CCHJSC</i>

Personnes ayant participé aux différentes réunions du comité de suivi :

11/04/2014 :

- COFOR : Leslie Constantin
- ADEFOR 39 : Bertrand Monot, Thomas Leplaideur
- ONF : Thierry Chaussignand
- PNR : Edouard Prost
- CCHJSC : Philippe Verrot, Marion Pilate

21/05/2014 :

- COFOR : Leslie Constantin
- ADEFOR 39: Bertrand Monot, Thomas Leplaideur
- ONF : Thierry Chaussignand
- PNR : Edouard Prost
- CCHJSC : Philippe Verrot, Marion Pilate

23/06/2014 :

- COFOR : Leslie Constantin
- ADEFOR 39: Bertrand Monot
- ONF : Thierry Chaussignand
- PNR : Edouard Prost
- CCHJSC : Marion Pilate

09/07/2014 :

- COFOR : Leslie Constantin
- ADEFOR 39: Bertrand Monot, Laurine Ollivier
- CCHJSC : Philippe Verrot, Marion Pilate

04/09/2014 :

- COFOR : Leslie Constantin
- ADEFOR 39 : Bertrand Monot
- ONF : Thierry Chaussignand
- PNR : Edouard Prost
- CCHJSC : Marion Pilate

Annexe 10 : Articles du nouveau code forestier relatifs aux Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF)

Article L123-1

- Créé par [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une stratégie locale de développement forestier peut être établie à l'initiative d'une ou de plusieurs collectivités territoriales, d'une ou plusieurs organisations de producteurs, de l'Office national des forêts, du centre régional de la propriété forestière ou de la chambre d'agriculture. Elle se fonde sur un état des lieux et consiste en un programme d'actions pluriannuel visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré, et notamment à :

1. Mobiliser du bois en favorisant une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable ;
2. Garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;
3. Contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations et les massifs forestiers ;
4. Favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier ;
5. Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.

Elle doit être compatible avec le plan pluriannuel régional de développement forestier mentionné à la section 4 du chapitre II du présent titre.

Liens relatifs à cet article

Codifié par:

[Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

Anciens textes:

[Code forestier - art. L12 \(VT\)](#)

Crée par: [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

Article L123-2

- Créé par [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale de développement forestier sont conduites par un comité associant les propriétaires forestiers, leurs mandataires ou leurs organisations représentatives, les professionnels de l'exploitation forestière ou leurs organisations représentatives, des représentants des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement ainsi que des collectivités territoriales concernées. Ce comité est présidé par un représentant élu d'une des collectivités territoriales.

La stratégie retenue définit les objectifs poursuivis, des indicateurs relatifs aux actions à mettre en œuvre et des indicateurs de résultats. Un compte rendu annuel de sa mise en œuvre est établi et adressé à la commission régionale de la forêt et des produits forestiers où il fait l'objet d'un débat.

Liens relatifs à cet article

Codifié par:

[Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

Anciens textes:

[Code forestier - art. L12 \(VT\)](#)

Crée par: [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

Article L123-3

- Créé par [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

La stratégie locale de développement forestier, qui peut prendre la dénomination de charte forestière de territoire ou de plan de développement de massif, donne lieu à des conventions conclues entre, d'une part, un ou plusieurs propriétaires forestiers, leurs mandataires ou leurs organisations représentatives et, d'autre part, des professionnels de l'exploitation forestière et de la transformation du bois ou leurs organisations représentatives, des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, des collectivités territoriales ou l'Etat. Ces conventions, sous réserve du respect des dispositions du présent code et des règles applicables aux aides d'Etat, peuvent donner lieu à des aides publiques dans des conditions fixées par décret.

Liens relatifs à cet article

Cité par:

[Code forestier \(nouveau\) - art. D123-1 \(V\)](#)

Codifié par:

[Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

Anciens textes:

[Code forestier - art. L12 \(VT\)](#)

Crée par: [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

Article D123-1

- Créé par [Décret n°2012-836 du 29 juin 2012 - art. \(V\)](#)

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent passer des contrats avec l'Etat, notamment dans le cadre des chartes forestières de territoire mentionnées à l'article L. 123-3, en vue de concourir à la mise en œuvre de la politique forestière.

Les stratégies locales de développement forestier sont soumises à l'évaluation environnementale si, dans les conditions prévues à l'[article R. 122-17 du code de l'environnement](#), le préfet l'estime nécessaire. Dans ce cas, elle est réalisée dans les conditions prévues aux [articles L. 122-6 à L. 122-10](#) et [R. 122-20 à R. 122-24 du même code](#).

Liens relatifs à cet article

Cite:

[Code forestier \(nouveau\) - art. L123-3 \(V\)](#)

[Code de l'environnement - art. L122-6 \(V\)](#)

[Code de l'environnement - art. R122-17 \(VT\)](#)

[Code de l'environnement - art. R122-20 \(VT\)](#)

Codifié par:

[Décret n°2012-836 du 29 juin 2012 \(V\)](#)

Anciens textes:

[Code forestier - art. L2 \(Ab\), phrase 2](#)

Crée par: [Décret n°2012-836 du 29 juin 2012 - art. \(V\)](#)

Article L121-2

- Créé par [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

La politique forestière privilégie les mesures incitatives et contractuelles, notamment par la recherche de contreparties pour les services rendus en assurant les fonctions environnementale et sociale lorsqu'il en résulte des contraintes ou des surcoûts d'investissement et de gestion.

L'Etat assure la cohérence de la politique forestière avec les autres politiques publiques relatives notamment au développement rural, à l'aménagement du territoire, à la protection des sols et des eaux et à la prévention des risques naturels.

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent passer des contrats avec l'Etat, notamment dans le cadre des stratégies locales de développement forestier, en vue de concourir à la mise en œuvre de cette politique.

Liens relatifs à cet article

Cité par:

[Code général de la propriété des personnes publ... - art. L5111-4 \(V\)](#)

Codifié par:

[Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

Anciens textes:

[Code forestier - art. L1 \(VT\), al 4 phr 1 et 8.](#)

[Code forestier - art. L2 \(VT\), phr 2.](#)

Crée par: [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

Annexe 11 : Liste complète des personnes rencontrées ou contactées pour le diagnostic de territoire

	Membres du comité de suivi
	Elus des communes
	Personnes contactées par téléphone

Dates	Organisme	Personne rencontrée	Poste
09/04/2014	ONF	T. Chaussignand	RUT
09/04/2014	COFOR	L. Constantin	Chargée de mission
10/04/2014	ADEFOR 39	B. Monot	Conseiller forestier
16/04/2014	PNR	C. Zakin	Chargée de mission Energie
29/04/2014	PNR	E. Prost	Directeur adjoint
20/05/2014	Atelier des Savoir-Faire	S. Laperrière	Directeur
22/05/2014	Office de Tourisme	L. Château	Directeur
22/05/2014	PNR (Environnement)	AS. Vincent	Environnement
23/05/2014	La Pessière (construction bois-rond)	T. Schmitt	Directeur
23/05/2014	Gamm'Bois Energie	D. Ponta	Entreprise bois-plaquette
26/05/2014	ETF, membre de l'association Proforêt	P. Moyse	ETF
27/05/2014	ONF	F. Basset	SIG
28/05/2014	FNCOFOR (conférence téléphonique)	A. Séqué-Weille et A. Galibert	Responsables du réseau national des SLDF
03/06/2014	La Scie Coupe	H. Messein	Scierie
03/06/2014	SIGF du Massacre	N. Marchand	Président
04/06/2014	SARL Millet	M. Millet	Entreprise bois bûche
04/06/2014	Syndicat Mixte du Canton de Morez / ASA	R. Samardia	Président d'ASA et élu du syndicat
04/06/2014	Scierie Perrin	M. Perrin	Scierie
05/06/2014	ONF	A. Blondet	Agent patrimonial
11/06/2014	IRSTEA Grenoble (appel téléphonique)	JM. Monnet	Chercheur (LiDAR)
12/06/2014	Syndicat des forestiers privés	C. Bulle	Président
12/06/2014	Propriétaire forestier (en demande d'ASA)	JM. Bourg	
13/06/2014	ONF	JL. Depraz	Agent patrimonial
18/06/2014	Expert forestier	F. Rebeiro	Expert forestier
19/06/2014	Scierie Grandpierre	M. Grandpierre	Directeur
20/06/2014	Tavaillons	R. Dromard	Tavaillonneur
26/06/2014	CC Massif du Vercors (appel téléphonique)	S. Bonniau	Animation CFT
01/07/2014	Commune des Moussières	C. ROCHET	Maire
02/07/2014	Commune de Choux (appel téléphonique)	L. Mermet	Conseiller délégué forêt
03/07/2014	Groupe Tétras Jura	A. Depraz	Salariée de l'association
03/07/2014	Commune des Bouchoux	A. Depraz	Conseillère commission forêt
04/07/2014	DDT	F. Julliard	Service Eau risque environnement forêt
04/07/2014	Conseil Général	A. Labory	Chef de mission agriculture et forêt
04/07/2014	Fédération des chasseurs du Jura	P. Longchamp	Responsable service technique
07/07/2014	Commune de Lajoux	JM. RUBAT DE MERAC	Maire
07/07/2014	Communes d'Avignon-lès-St-Claude	Y. Poete	Maire
07/07/2014	Commune de Ponthoux	N. Pedroletti	Maire
08/07/2014	Commune de Cuttura	?	Conseiller
08/07/2014	Commune de Lavans-lès-St-Claude	M. Manzoni	Conseiller délégué forêt
08/07/2014	Commune de Saint-Lupicin	MM. Waille	Maire et conseiller délégué forêt
09/07/2014	Commune de Villards-sur-Bienne	F. OLLITRAULT et ?	Maire + agent patrimonial ONF
11/07/2014	Commune de Bellecombe	B. Fellmann	Maire
16/07/2014	Commune de Pratz	JP. Bernarsoni	Maire
18/07/2014	Commune de Viry	A. Blondet et ?	Conseillers délégués forêt
18/07/2014	Commune de Rogna	R. Demange	Conseiller délégué forêt
24/07/2014	Commune de Larrivoire	AC. Donze et J. Lamouret	Maire et conseiller délégué forêt
24/07/2014	Commune de Vulvoz	G. Perrier	Conseiller commission forêt
25/07/2014	Commune de La Rixouse	A. Stephan	Maire
25/07/2014	Commune de Leschères	P. Fournier et ?	Conseiller délégué forêt
28/07/2014	Commune de Septmoncel	A. Moyat et R. Perrin	Conseiller délégué forêt et maire

Annexe 12 : Courrier et questionnaire envoyés en mairie, en préalable à l'entretien avec les élus des communes

a) Courrier (exemple de la mairie de Rogna)

Communauté de communes
Haut-Jura Saint-Claude

Raphaël Perrin,
Président

Monsieur Daniel JACQUENOD
Maire de Vulvoz
Mairie
39360 Vulvoz

Objet : sylviculture

Saint-Claude, le 6 juin 2014

Monsieur le maire, cher collègue,

La communauté de communes a dans ses murs une stagiaire, en stage de fin d'études d'école d'ingénieur en gestion forestière (AgroParisTech-ENGREF de Nancy).

L'objet de son stage est de réaliser un état des lieux de la filière forêt et bois sur le territoire de la communauté de communes, afin de faire des propositions d'actions qui pourront éventuellement être mises en place à l'échelle de ce territoire.

Elle va prendre votre attache pour vous rencontrer de façon à recueillir votre point de vue sur la gestion de la forêt tant publique que privée sur le territoire de votre commune ainsi que sur les débouchés des bois issus de ces forêts.

De façon à préparer cette discussion, je vous prie de trouver ci-joint quelques questions introduisant les grandes thématiques qui pourront être évoquées. Bien évidemment, lors de cette entrevue, vous pouvez inviter qui bon vous semblera pour apporter tous renseignements complémentaires.

Je vous précise que cette étude est menée en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura, l'Office National des Forêts, l'ADEFOR 39 et l'Association des Communes Forestières du Jura.

Je vous demande de réserver le meilleur accueil à Marion PILATE, comme cela avait d'ailleurs été le cas précédemment avec le stagiaire agriculture ; évidemment ces entretiens pourront avoir lieu en regroupant deux ou trois communes à votre convenance.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, cher collègue, mes sincères salutations.

Raphaël Perrin,



13 bis, boulevard de la République
CS 60013
39206 Saint-Claude

www.hautjurassaintclaude.fr

Tél. 03 84 45 89 00
Fax 03 84 45 88 90
contact@hautjurassaintclaude.fr

b) Questionnaire envoyé aux communes

Préparation à la discussion

La forêt sur le territoire de votre commune

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude emploie actuellement une stagiaire (Marion Pilate) qui réalise un état des lieux des forêts et de la filière bois sur son territoire. Suite à ce diagnostic de territoire, des actions seront proposées, dont la mise en œuvre pourra être faite par la CCHJSC.

Lors de la phase de diagnostic, il est important de consulter toutes les personnes concernées par les problématiques forestières. Les 28 communes qui composent la CCHJSC en font partie. Des rencontres seront donc prochainement organisées entre les maires de chaque commune et la stagiaire. Les rencontres pourront se faire de manière individuelle ou par petits groupes, à la préférence des élus des communes.

Ce formulaire a pour but d'introduire les grandes lignes de ce qui pourra être abordé lors de cette rencontre, lors de laquelle on pourra discuter plus avant des problématiques forestières sur le territoire de votre commune.

Présentation générale de la commune

Surface totale de la commune :

Nombre d'habitants :

Surface de forêt communale :

Surface de forêt privée :

Surface de forêt soumise au Régime Forestier :

Fonctions de la forêt

Quelles sont les fonctions principales que remplit la forêt pour votre commune ?

Budget forêt

Quelle est la part occupée par la forêt dans le budget communal ?

Quelles sont les recettes et les dépenses liées à la forêt, lors des 3 dernières années ?

	Recettes	Dépenses
2011		
2012		
2013		

Quelle part des recettes est réinvestie dans la forêt (travaux sylvicoles par exemple) ?

Commercialisation des bois

Quel(s) mode(s) de vente utilisez-vous pour commercialiser les bois issus des forêts communales ?

La filière bois dans votre commune

Sur le territoire de votre commune :

. Avez-vous une chaufferie collective fonctionnant au bois-énergie ?

. Avez-vous des constructions publiques en bois ?

. Avez-vous des entreprises de travaux forestiers (ETF) ?

. Avez-vous des industries du bois ? Si oui, pourriez-vous en dresser la liste ?

Scieries :

Bois énergie (plaquette, bois-bûche) :

Charpente :

Construction bois :

. Avez-vous des artisans du bois ? Si oui, de quel type ?

Relations avec les différents acteurs forestiers

Quelles sont vos relations avec l'ONF (et plus particulièrement avec l'agent patrimonial) ?

Avez-vous des contacts avec les propriétaires de forêts privées de votre territoire ? Avec les gestionnaires forestiers privés ?

Votre commune adhère-t-elle au réseau des Communes Forestières ?

Avez-vous des contacts avec le PNR (en ce qui concerne la filière forêt et bois) ?

Eco-certification

Les forêts de votre commune sont-elles éco-certifiées ? (certification PEFC par exemple)

Chasse

Quelle est la part de la chasse dans le budget communal ?

Comment s'organise la chasse sur le territoire de votre commune ?

Morcellement en forêt privée

Avez-vous connaissance de ce problème ?

Si oui, la commune a-t-elle des projets de rachat de parcelles privées, pour participer à la restructuration foncière ?

Rôle de la communauté de communes HJSC

Rappel des statuts de la communauté de communes HJSC concernant les aspects sylviculture :

Statut relatif à la sylviculture
Article 5
La communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences définies ci-après. Toutes les compétences non explicitement définies dans l'ensemble du présent titre comme relevant de l'intérêt communautaire, sont de la compétence des communes membres.
5-3 Compétences facultatives
5-3-2 : Agriculture, sylviculture
b – Sylviculture :
La communauté de communes mettra en œuvre une charte forestière de territoire en application des articles L2 et L12 du Code Forestier avec la possibilité de création d'une réserve foncière communautaire.
D'une manière générale, la communauté de communes :
- prendra part à toute action collective avec d'autres collectivités ou des partenaires privés, pour mettre en place des politiques globales visant à développer la sylviculture et l'exploitation des bois, et participera à la promotion d'une véritable filière industrielle dans le cadre d'une certification « gestion durable ».
- soutiendra les productions sylvicoles traditionnelles, encouragera l'innovation, et conduira des actions de valorisation et de labellisation de la production.
- mettra en œuvre une politique dynamique d'encouragement et de recherche de porteurs de projets.

Au vu de ces statuts, avez-vous des attentes particulières vis-à-vis de la CCHJSC ?

D'autres aspects seront probablement abordés lors de la discussion, notamment concernant les débouchés des bois communaux, les usages partagés de la forêt (production, tourisme, chasse...), la prise en compte de la forêt dans les documents d'urbanisme...

Y a-t-il d'autres aspects que vous souhaiteriez évoquer lors de notre rencontre ?

Lors de notre rencontre, seriez-vous prêt à vous regrouper avec des maires d'autres communes ?

Je vous contacterai prochainement afin de fixer une date de rendez-vous.

Si vous avez la moindre question, vous pouvez me contacter :

Par téléphone au 03.84.45.89.00 ou au 06.72.45.76.15 ou Par mail : marion.pilate@agroparistech.fr

Annexe 13 : Suggestions d'actions à mener sur le territoire de HJSC (bilan des propositions des élus et des acteurs de la filière forêt-bois, confondus)

Action	Nombre	Proportion
Participer à la structuration de la filière forêt-bois / Améliorer les relations entre acteurs / lutter contre le cloisonnement	18	41%
Chercher des solutions au problème de dégradation des chemins lors de l'exploitation forestière (Etudier les nouveaux modes de débardage, inventorier les zones d'exploitation difficiles (sol sensible, ...) au moins en forêt communale ...)	16	36%
Garantir les circuits courts sur le territoire (Promouvoir le chauffage au bois, la construction bois). Montrer l'exemple en mettant en place des projets concrets, en faisant de l'accompagnement économique de projets.	16	36%
Favoriser les entreprises locales de la filière forêt-bois (soutien logistique ou financier, réflexion d'emploi local dans le cas d'emplois saisonniers...) pour favoriser la filière courte	13	30%
Lutter contre l'embroussaillage et la fermeture des paysages (développement de PGI, valorisation en Bois Energie, sensibilisation des propriétaires en forêt privée, troupeaux d'animaux...)	11	25%
Participer à la sensibilisation des élus aux thématiques forestières (gestion durable, chasse, environnement...) et de filière-bois. Sous forme de réunions, visites, échanges (en lien avec les COFOR, l'ONF, l'ADEFOR, le PNR, le GTJ, la fédération des chasseurs...)	11	25%
Préciser le positionnement de la CC dans la filière forêt-bois et par rapport aux démarches existantes (pour éviter les redondances)	10	23%
Relancer la réflexion Bois Energie sur le territoire (demandes, approvisionnement, stockage, optimisation des installations existantes), en prenant en compte les aspects d'approvisionnement local sur la durée.	10	23%
Participer à la sensibilisation (des communes et propriétaires privés) à la gestion durable des forêts (réinvestissement d'une partie des recettes pour les travaux, soumission des forêts communales ne relevant pas du Régime Forestier et ayant un intérêt économique...)	10	23%
Soutenir la mise en place d'ASA de desserte (en participant financièrement aux travaux, en sensibilisant les communes à l'intérêt de ce genre d'outil)	9	20%
Mettre à profit la compétence tourisme pour faire le lien entre activités forestières et activités touristiques. Chercher à organiser les acteurs de certaines activités touristiques (réglementations, conventions...), chercher à dégager des contreparties financières (issues des revenus du tourisme par exemple) pour rémunérer les services rendus par les activités forestières ou compenser les contraintes.	8	18%
Soutenir les opérations de restructuration foncière, en élargissant l'action aux 28 communes du territoire.	7	16%
Faire un bilan des Schéma Directeurs de Desserte Forestière, soutenir les demandes pour les zones non encore couvertes.	6	14%
Participer à la sensibilisation et à l'éducation du grand public en ce qui concerne les thématiques forestières (gestion, exploitation, risques, lien avec les produits bois), sous forme d'événements (de type conférences, visites en forêt, visites de chantiers d'exploitation, d'industries du bois, "portes-ouvertes")	5	11%
Participer à la réflexion sur la valorisation des sous-produits d'exploitation en bois-énergie (par exemple soutenir financièrement les études de chantier BE (en lien avec l'ONF et le PNR))	4	9%
Faire en sorte que les propriétaires privés gèrent et exploitent d'avantage leur forêt (par exemple en mettant en relation les propriétaires et les structures d'animation (ADEFOR 39))	4	9%
Mettre en place une communication auprès des propriétaires privés pour qu'ils exploitent leur forêt de façon respectueuse des autres usagers, et qu'ils aient conscience que s'ils ont toutes les subventions des structures publiques, ils doivent en retour respecter les intérêts communs	4	9%
Avoir une réflexion sur la gestion dans le contexte de changement climatique	4	9%
Participer à la sensibilisation des élus et des propriétaires privés sur l'intérêt des groupements de gestion (ASA de gestion / SIGF). Etudier les possibilités de créer d'autres SIGF (identifier les zones propices, les communes éventuellement intéressées...) et les mettre en contact avec les communes déjà concernées par un SIGF.	4	9%
Communiquer sur l'intérêt de développer les contrats d'approvisionnement en parallèle à des contrats pluriannuels avec les ETF.	4	9%
Garantir le suivi du dossier (de prise de compétence "Sylviculture") en identifiant des élus prêt à porter le projet, en embauchant un animateur chargé de veiller à la mise en œuvre du programme d'actions.	3	7%
Sensibiliser d'avantage les privés, pour lutter contre les petites rivalités et sensibiliser à l'intérêt d'agir pour une bonne gestion de la forêt.	3	7%
Maintenir le fonctionnement de l'Atelier des Savoir-Faire, en insistant sur l'artisanat des objets "de tous les jours"	2	5%
Faire en sorte que les communes aient d'avantage leur mot à dire en ce qui concerne les ventes de bois	2	5%
Etre force de proposition sur certains projets, fédérer les communes sur certains projets / mettre les gens autour d'une table pour trouver des solutions	2	5%
Servir de relais d'information / interlocuteur privilégié pour communiquer sur l'étude LiDAR de l'IRSTEA	2	5%
Mettre en relation les communes pour qu'elles échangent leurs retours d'expérience / centraliser les différentes expériences sur le territoire et les mettre à disposition de tous (sur la gestion des problèmes de conflits, sur les projets mis en œuvre...)	1	2%
Etudier la question des abris en forêt (pour stocker les outils...) (pour éventuellement les autoriser dans les PLU) et ainsi avoir plus de contrôle sur leur implantation, leurs dimensions, ...)	1	2%
Inclure la chasse comme thématique dans les réunions sur les conflits d'usage	1	2%

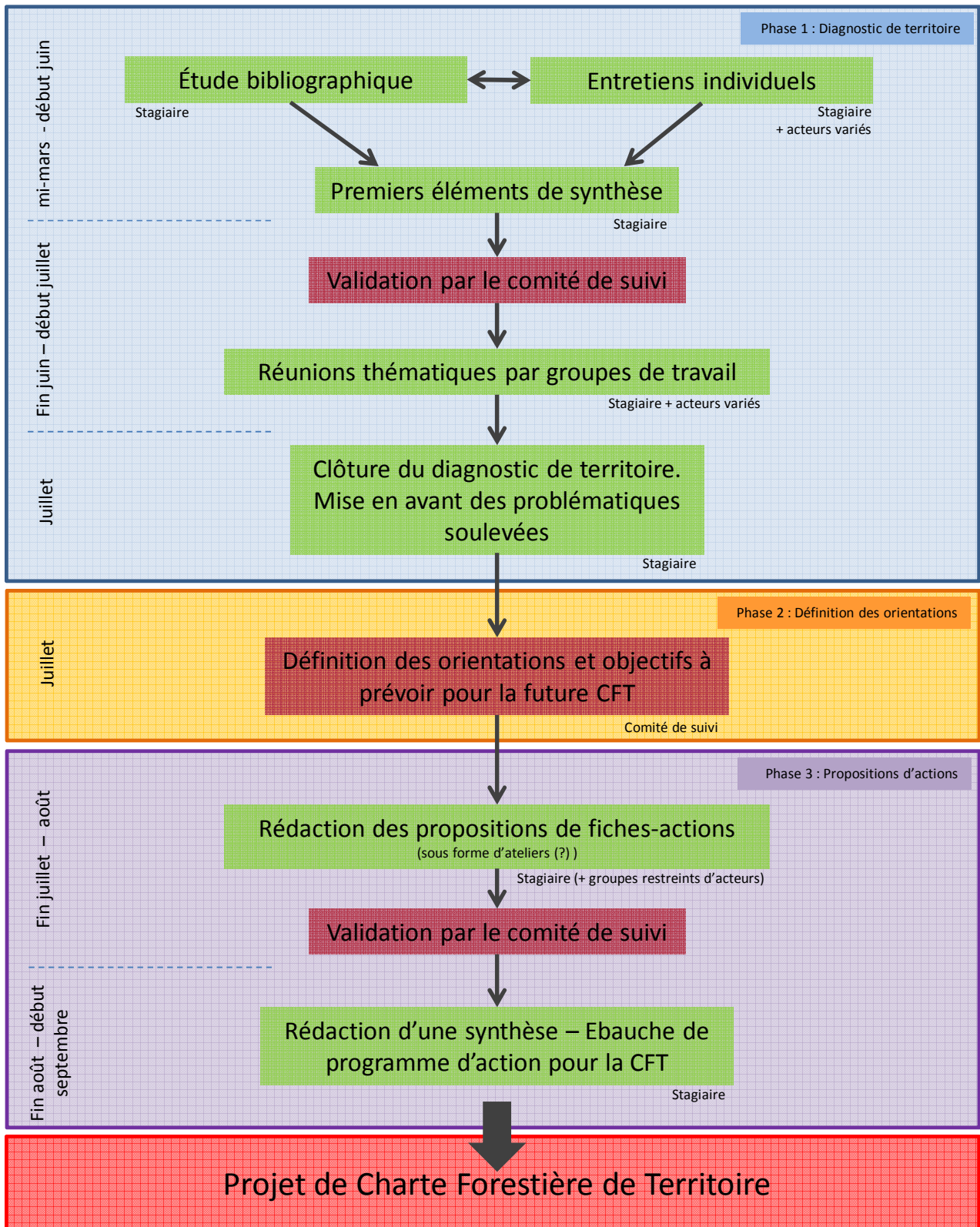
Annexe 14 : Echancier envisagé initialement (en début de stage, avril 2014)

Proposition d'échéancier pour la démarche de mise en place d'une Charte Forestière de Territoire

11 avril 2014

Réunion de lancement

« Comité de suivi »
(CCHJSC, élus, ONF, ADEFOR 39, ACOFOR, PNR HJ)



Annexe 15 : Fiches-actions

Ci-dessous est présenté la proposition de programme d'actions transmise telle quelle à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Actions à mener pour optimiser la mobilisation et la valorisation des bois sur le territoire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

Programme d'actions

Plan du programme d'actions

Prérequis : Actions à réaliser pour mener à bien le programme d'actions visant à optimiser la mobilisation et la valorisation des bois sur le territoire de la CCHJSC

Orientation 1 : Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire

Action 1-1 : Améliorer la desserte forestière sur le territoire

Action 1-2 : Participer à la restructuration foncière en forêt

Action 1-3 : Promouvoir des modalités de gestion innovantes en forêt communale et faire évoluer les modes de commercialisation des bois

Action 1-4 : Participer à la mise en place d'un système de Gestion Multifonctionnelle de Territoire

Action 1-5 : Etudier les méthodes innovantes de débardage

Orientation 2 : Promouvoir la multifonctionnalité des forêts du territoire

Action 2-6 : Concilier les enjeux de loisirs et les enjeux de production forestière

Action 2-7 : Concilier les enjeux de production forestière et les enjeux de préservation de la biodiversité, de l'environnement et des paysages

Action 2-8 : Participer à la prévention des dégâts de gibier en forêt

Orientation 3 : Participer à la valorisation des bois sur le territoire

Action 3-9 : Valoriser la filière Bois Energie en circuit court

Action 3-10 : Valoriser la filière Bois d'œuvre en circuit court

Orientation 4 : Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire

Action 4-11 : Garantir une centralisation des informations relatives à la filière forêt et bois du territoire

Action 4-12 : Soutenir les acteurs de la filière forêt-bois présents sur le territoire

Action 4-13 : Promouvoir la transversalité entre les différents acteurs professionnels liés à la forêt d'une part, et entre professionnels et propriétaires d'autre part

Action transversale : Informer et former sur des thématiques générales et sur les actions menées par la CCHJSC dans le cadre de sa compétence « Forêt et filière bois »

Il est important de signaler que le présent programme d'actions sera à compléter, notamment en ce qui concerne les aspects de financement, de financeurs potentiel des actions, d'échéanciers, ainsi que, selon les cas, les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage. Etant donné que, jusqu'en septembre 2014, les dossiers de financements européens (eux-mêmes conditionnant les financements de la Région et du Département) n'étaient pas encore définis, les catégories concernant les financements prévisibles et les financeurs mobilisables n'ont presque jamais pu être complétées dans les fiches-actions suivantes.

Les compléments à faire aux fiches action seront faits en fonction des décisions prises quant aux actions à réaliser et aux méthodes à employer pour cela.

De plus, il faudra régulièrement évaluer la progression de la mise en œuvre de ce programme d'actions, ainsi que son efficacité. Au besoin, ce programme d'actions pourra être révisé.







La priorisation des actions sera mise en évidence de la manière suivante :

Niveau de priorité :

- 1 : Forte priorité
- 2 : Priorité moyenne
- 3 : Priorité faible

Le degré d'avancement de la mise en œuvre de l'action sur le territoire sera symbolisé de cette manière :

Avancement de l'action :

-  : Action à mettre en place
-  : Action en cours
-  : Action à prolonger sur l'année n+1
-  : Action récurrente
-  : Action achevée
-  : Action bloquée

En ce qui concerne le code numérique des fiches-actions, il désigne l'orientation, puis le numéro de l'action. Par exemple, l'action 2-7 correspond à une action de l'orientation 2, et il s'agit de la 7^{ème} action du programme d'actions.

Il est important de souligner que les orientations ne sont pas classées de manière hiérarchique entre elles et qu'au sein d'une orientation, les actions sont classées par ordre de priorité.

Prérequis : Actions à réaliser pour mener à bien le programme d'actions visant à optimiser la mobilisation et la valorisation des bois sur le territoire de la CCHJSC

Objectif :

Garantir une bonne mise en œuvre des actions proposées et une bonne compréhension et acceptabilité de la prise de compétence « Forêt et filière bois » par la CCHJSC.

Niveau de priorité :

1

Contexte – Constat :

- De nombreuses interrogations (voire craintes) exprimées lors des entretiens avec les acteurs puis avec les élus des communes quant au rôle que pourrait jouer la CCHJSC dans le cadre de la compétence « Sylviculture » évoquée dans ses statuts
- Une impression de redondance dans la démarche de la CCHJSC (par rapport à celle déjà menée par le PNR HJ et par rapport au très grand nombre d'acteurs forestiers présents sur le territoire)
- Des démarches existantes, à des échelles différentes, sur des thématiques similaires (démarche du PNR notamment)
- Absence de personnel en charge de la forêt au sein de la CCHJSC
- Des expériences sur d'autres territoires qui montrent que, pour mettre en œuvre un programme d'actions sur une thématique particulière (la forêt dans ce cas), il est nécessaire d'avoir une personne en charge de l'animation de ce programme d'actions. Cet aspect a été mentionné quelques fois lors des entretiens

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- Mettre en place une commission « Forêt et filière bois » (un changement d'intitulé permettra de clarifier la compétence de la CCHJSC), ou identifier un ou deux élus communautaires pour porter le projet, garantir le suivi du présent dossier et faire en sorte qu'il aboutisse à la mise en œuvre d'actions concrètes.
- Bien clarifier le rôle de la communauté de communes dans la filière forêt-bois, bien préciser son positionnement par rapport aux autres partenaires forestiers locaux, afin de répondre aux interrogations et aux craintes des personnes sceptiques face à la démarche de la CCHJSC. Pour cela, bien veiller à intégrer la compétence « Forêt et filière bois » de la CCHJSC dans les démarches existantes (PNR, Pays, territoires voisins, ...), afin d'éviter les redondances et d'optimiser la mise en œuvre des actions. Souligner que le territoire de la CCHJSC est une échelle cohérente pour la mise en œuvre de nombreuses actions participant au développement du territoire.
- Communiquer les conclusions et les actions proposées dans le présent dossier à chaque commune du territoire. Les tenir informées du positionnement de la CCHJSC par rapport au programme d'actions proposé et des décisions prises quant aux actions qui seront mises en œuvre.
- Dégager un budget à allouer à la compétence « Forêt et filière bois » et à la mise en œuvre des actions proposées. Mettre en place un poste d'animateur pour garantir la mise en œuvre des actions proposées et le bon suivi du dossier.
- Les élus identifiés comme représentants de la commission « Forêt et filière bois », ainsi que l'animateur du programme d'actions seront les interlocuteurs privilégiés des acteurs de la filière forêt-bois.

Budget prévisionnel :

A préciser.

Financeurs mobilisables :

A préciser.

Calendrier :

Le programme d'actions sera à mettre en œuvre sur au moins 3 ans, voire toute la durée du mandat, puis il sera certainement à évaluer et réviser, au-delà de la première période de mise en œuvre.

Partenaires :

Les membres du comité de suivi du diagnostic de territoire et des propositions d'actions : ONF, ADEFOR 39, PNR, Communes Forestières

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

CCHJSC

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Montant du budget alloué à la compétence « Forêt et filière bois » et à la mise en œuvre des actions proposées
- Création d'un poste d'animateur
- Nombre d'actions effectivement mises en œuvre

Avancement :

Orientation 1 : Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire

Le territoire de Haut-Jura Saint-Claude est majoritairement couvert de forêt. Il présente donc un très fort potentiel de mobilisation en bois de divers types.

Ce territoire est déjà relativement actif en terme de filière forêt-bois, tant en forêt privée que communale. En effet, ce territoire bénéficie de nombreux outils de gestion ou d'animation déjà en place (ASA, PDM, opération de restructuration foncière, SDDF, SIGF ...), ainsi que des résultats précieux d'études menées sur le territoire et ses alentours (PAT, étude filière forêt-bois du PNR, étude LiDAR...) (cf. Rapport).

Cependant, malgré tous ces outils, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre une gestion des forêts et une mobilisation des bois optimales sur le territoire. De nombreuses zones forestières sont encore sujettes à la sous-gestion ou à la sous-exploitation (pouvant être dues à une mauvaise accessibilité, à un morcellement du foncier, etc.). Il convient donc de poursuivre les efforts déjà menés et de chercher de nouvelles solutions aux problèmes rencontrés.

Orientation 1 : Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire

Action 1-1 : Améliorer la desserte forestière sur le territoire

Objectif :

Permettre la mobilisation de bois sur des parcelles actuellement non exploitées ou sous-exploitées, du fait d'une mauvaise desserte forestière.

Niveau de priorité :

1

Contexte – Constat :

- Des zones sous-exploitées du fait de l'absence de desserte rendant difficile voire impossible l'exploitation des parcelles
- Un important volume de bois concerné par ce type de situation, qu'il est intéressant de mobiliser
- Une étude LiDAR actuellement menée par l'IRSTEA de Grenoble, qui permettrait d'identifier les zones les plus intéressantes à exploiter ainsi que les solutions pour y accéder
- Plusieurs Schémas Directeurs de Desserte Forestière (SDDF) couvrant environ 75 % de la surface du territoire
- Un grand nombre d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) existantes et de nombreuses demandes de création d'ASA (35, soit près de 6 000 ha), concernant des forêts privées et communales
- Des conflits liés à l'utilisation des chemins de desserte par de nombreux usagers (des chemins non adaptés aux engins d'exploitation et de débardage sont plus sensibles et se dégradent plus vite)
- Certaines communes prennent la décision de mettre des restrictions ou des conditions de remise en état des chemins. Ces mesures entraînent parfois une raréfaction des acheteurs-exploitants de bois (rebutés par ces contraintes). Ainsi, une mauvaise desserte peut, à terme, être à l'origine de difficultés pour vendre les bois.

Prérequis :

Il pourra être judicieux de faire le point sur les SDDF existants et sur les éventuelles demandes de réalisation de SDDF.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- Le cas échéant, soutenir les demandes de réalisation de nouveaux SDDF, pour tenter de couvrir une surface maximale sur le territoire. Il sera, de même, intéressant de chercher à couvrir toutes les zones forestières du territoire non encore concernées par un SDDF, notamment du fait que cela facilite grandement la mise en place de nouvelles ASA (diminution des délais de validation des dossiers).
- Inventorier les zones à privilégier : mal desservies, d'une part, (en se basant sur les SDDF existants, sur l'étude d'accessibilité menée par l'IRSTEA avec sa campagne LiDAR) et d'autre part, demandeuses d'une création de desserte (cf. liste des demandes d'ASA dans le rapport).
- En collaboration avec l'ONF, l'ADEFOR 39, le réseau des Communes Forestières, communiquer auprès des élus des communes, sur la nécessité d'une bonne desserte pour une mobilisation des bois efficace.
 - Souligner l'importance de la connaissance et de l'entretien des chemins ruraux. En concertation avec les Communes Forestières, prévoir une formation des élus sur les statuts des différents chemins. Souligner que le fait de réhabiliter des chemins ruraux « oubliés » aurait d'autres intérêts : notamment pour le tourisme (hiver ou été, besoin de moins de convention de droit de passage), ou pour les aspects d'urbanisation, etc.
 - A cette occasion, faire en sorte que les communes dressent une liste de leurs chemins communaux, les géoréférencent et que ces données soient archivées dans la base de données de la CCHJSC (en lien avec l'action « Garantir une centralisation des informations relatives à la filière forêt-bois »).
- Soutenir la mise en place d'ASA. Pour cela :
 - Communiquer sur l'outil ASA et sensibiliser les élus sur l'utilité de participer financièrement à la création d'ASA (qui permettent de mobiliser le bois des forêts, de créer de l'emploi, du matériau... ce qui participe donc au développement économique du territoire).

- Participer financièrement à l'animation, c'est-à-dire aux missions de l'ADEFOR 39
- Participer financièrement à la création de desserte, lors de la mise en place de nouvelles ASA

Lien avec d'autres actions :

Cette action sera à mener en lien avec l'action 1-5 « Etudier les méthodes innovantes de débardage » et l'action 4-11 « Garantir une centralisation des informations relatives à la filière forêt-bois ».

Localisation :

Privilégier les zones où des demandes ont déjà été faites (cf. liste des demandes d'ASA dans le rapport).
En ce qui concerne la réalisation d'un nouveau SDDF, une demande a été faite au niveau des communes du Plateau du Lizon, forêt de l'Annuelle (Lavans-lès-Saint-Claude, Pratz, Ravilloles, Saint-Claude, Saint-Lupicin).

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Un nouveau courrier de demande de réalisation de SDDF va être rédigé à l'automne 2014 par les communes citées ci-dessus, il sera alors bon de soutenir cette démarche à ce moment-là.

Pour les autres points, ils seront à mener sur une période de 2 ans dans la mesure du possible (2015-2016).

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Appuyer (politiquement et financièrement) les demandes de réalisation de SDDF
- Agir auprès des élus des communes pour les sensibiliser à cette thématique
- Coordonner les éléments fournis par les différents acteurs pour identifier les zones à privilégier.
- Participer financièrement à l'étude, à l'animation et à la création des réseaux de desserte. Une réflexion sera à mener sur le type de participation de la CCHJSC (sous forme de subventions ou autre).

Partenaires :

ADEFOR 39, ONF, Communes Forestières, gestionnaires privés

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

CCHJSC et partenaires forestiers (à préciser)

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre de nouveaux SDDF réalisés
- Nombre de nouvelles ASA effectivement créées
- Distance kilométrique représentée par la création de nouveaux chemins de desserte
- Rentabilité des exploitations réalisées depuis la création de nouvelles dessertes

Avancement :



Orientation 1 : Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire

Action 1-2 : Participer à la restructuration foncière en forêt

Objectif :

Rendre la gestion des forêts plus efficace en l'optimisant par des remaniements du foncier. L'objectif étant de regrouper de petites parcelles en une seule plus grande, de manière à en faciliter la gestion.

Niveau de priorité :

1

Contexte – Constat :

- Un très grand nombre de propriétaires forestiers possèdent de très petites parcelles et bien souvent ne les gèrent pas. Certains, parfois, n'ont même pas connaissance de l'emplacement exact de leur parcelle
- Un très fort morcellement qui rend parfois la gestion et l'exploitation des parcelles compliquées du fait du coût induit très élevé par rapport au rendement final
- Parfois ces petites parcelles privées sont voisines ou même enclavées dans des forêts communales
- Une opération de restructuration foncière est déjà menée par l'ADEFOR 39 (en partenariat avec le Département) auprès de certaines communes de la CCHJSC. Cette opération en est actuellement à sa deuxième phase.
- Des actions d'achats ou d'échanges sont déjà réalisées spontanément entre certains propriétaires privés et certaines communes

Prérequis :

Il sera important que les propriétaires privés et les communes soient sensibilisés à l'importance de la gestion des forêts et du frein que constitue le morcellement foncier (action transversale « Informer et former sur des thématiques générales et sur les actions menées par la CCHJSC dans le cadre de sa compétence « Forêt et filière bois » »).

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- Participer aux actions de restructuration foncière. La CCHJSC pourra faire en sorte que l'action de restructuration menée par l'ADEFOR 39 soit réalisée sur les 28 communes du territoire (et non pas seulement sur quelques-unes comme c'est le cas actuellement).
- La CCHJSC pourra mener une action de sensibilisation à ces thématiques auprès des élus des communes, en concertation avec l'ADEFOR 39 et le réseau des Communes Forestières.
- Elle pourra financer une partie de l'animation réalisée par l'ADEFOR 39 (en complément du financement du Département par exemple). D'autre part, la CCHJSC pourra inciter les communes à acheter les parcelles qui se vendent lorsqu'elles sont voisines aux parcelles communales. Elle pourra aider financièrement les communes pour qu'elles achètent lorsqu'il y a des ventes de propriétés (participer aux frais notariés notamment).
- Suite aux achats de parcelles par la commune lors de la démarche de restructuration, il sera judicieux de conditionner l'aide à l'intégration de ces nouvelles parcelles au Régime Forestier (au moins au moment du renouvellement du document d'aménagement de l'ONF).

Lien avec d'autres actions :

Une fois la restructuration réalisée, il faudra veiller à ce que la parcelle soit gérée de manière durable, afin que l'opération menée porte pleinement ses fruits (la restructuration facilitant en général la gestion des parcelles concernées). (Cf. action 1-4 sur la Gestion Multifonctionnelle de Territoire)

Localisation :

Toutes les communes du territoire, en se concentrant sur les communes ne participant actuellement pas à l'opération de restructuration menée par l'ADEFOR 39.

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Avant la fin de la seconde phase de restructuration menée par l'ADEFOR 39. Dans la mesure du possible sur la période 2015-2017.

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Soutenir l'ADEFOR 39 dans ses actions de sensibilisation auprès des propriétaires privés du territoire. (Soutien financier et/ou logistique)
- Servir de relais d'information entre l'ADEFOR 39 et les communes
- Eventuellement financer l'opération de restructuration en complément ou en remplacement des communes

Partenaires :

ADEFOR 39, ONF, Communes Forestières

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

CCHJSC et partenaires forestiers (ADEFOR 39 et Communes Forestières principalement)

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Surfaces concernées par les regroupements fonciers
- Nombre de communes concernées ou de propriétaires privés concernés
- Rentabilité des exploitations réalisées depuis la restructuration

Avancement :   au niveau des communes déjà concernées,  pour les autres communes

Orientation 1 : Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire

Action 1-3 : Promouvoir des modalités de gestion innovantes en forêt communale et faire évoluer les modes de commercialisation des bois

Objectif :

Optimiser et dynamiser la gestion durable des forêts communales du territoire. Tester des méthodes innovantes de gestion et de commercialisation des bois communaux.

Niveau de priorité :

2

Contexte – Constat :

- Un territoire très forestier : 27 communes sur 28 sont propriétaires de forêts
- Des revenus issus de la forêt très occasionnels pour certaines communes, ce qui parfois peut constituer un frein au réinvestissement annuel en forêt (travaux sylvicoles, travaux d'entretien de desserte et de limites de parcelles ...)
- Un taux de réinvestissement pour les travaux sylvicoles parfois relativement faible
- De nombreuses forêts communales ne relevant pas encore du Régime Forestier alors que certaines sont assez productives et présentent des bois commercialisables
- Une éco-certification PEFC (gage de gestion durable des forêts) encore peu répandue sur le territoire : parmi les 27 communes forestières, seules 10 adhèrent à PEFC
- La grande majorité des communes du territoire gèrent leur forêt de façon individuelle, ce qui représente un document d'aménagement par commune
- Existence d'un Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière sur le territoire (SIGF du Massacre), dont les communes membres sont très satisfaites (un seul document d'aménagement, mutualisation des travaux, répartition régulière des recettes chaque année (au prorata de la surface possédée par chaque commune))
- Un mode de commercialisation majoritaire sur le territoire : la vente en bloc et sur pied, très peu de bois façonnés vendus bord de route
- Des politiques nationales qui tendent à une généralisation des contrats d'approvisionnement, mais sur le territoire, une méfiance qui se ressent auprès de certains agents patrimoniaux et certaines communes

Prérequis :

Il pourra être utile de sensibiliser les élus de ces communes aux thématiques forestières très globales, comme indiqué dans la fiche « action transversale ».

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

Inciter à gérer durablement les forêts communales et optimiser la gestion

- En concertation avec l'ONF et le réseau des Communes Forestières, et en complément de ce qui se fait déjà, participer à la sensibilisation des élus, sur l'importance de réinvestir en forêt (sous forme de travaux sylvicoles notamment). Expliquer le fait que l'argent tiré de la forêt doit (au moins en partie) être réutilisé pour permettre de pérenniser la forêt, la régénérer. Il pourrait éventuellement être envisageable de mettre en place des aides pour inciter à investir dans les travaux sylvicoles, en supplément des aides déjà existantes au niveau du Département.
- Mener une action de sensibilisation pour que les forêts communales ne relevant pas du Régime Forestier et présentant un intérêt économique entrent en gestion, et qu'elles soient soumises au Régime Forestier. Communiquer sur le fait que seuls les bois issus de forêts relevant du RF sont autorisés à être commercialisés. Il pourra être utile d'inciter les communes en rappelant la loi, en expliquant l'intérêt économique de soumettre ces forêts au RF. A cette occasion, il sera opportun de faire en sorte qu'un bilan foncier des forêts communales (relevant ou non du Régime Forestier) soit réalisé, et intégré à la base de données évoquées dans l'action 4-11 « Garantir une centralisation des informations relatives à la filière forêt et bois du territoire ».
- Communiquer sur les principes de fonctionnement (avantages / inconvénients) du groupement de gestion (SIGF (Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière) ou SMGF (Syndicat Mixte de Gestion Forestière) ou GSF

(Groupement Syndical Forestier)), en collaboration avec le réseau des Communes Forestières, l'ONF, des membres du SIGF du Massacre. Etudier les possibilités de regroupement de communes sous forme de SIGF (ou SMGF ou GSF). Identifier et recenser les éventuelles zones qui seraient propices (homogénéité géographique, homogénéité dans les types de peuplements forestiers, intérêt des élus). Si des zones sont identifiées comme propices à un regroupement, organiser, si besoin, des rencontres entre les élus des communes intéressées, les élus des communes concernées par le SIGF du Massacre et les élus du SIGF du Massacre pour un retour sur expérience. Il semblerait que les communes du Plateau du Lizon soient prêtes à en savoir d'avantage sur cette méthode de gestion. Etant donné qu'elles souhaitent déjà se regrouper pour un projet de desserte, la question du groupement de gestion pourrait être abordée au même moment. Les communes membres du Syndicat routier des Ecolets (Les Bouchoux, Choux, La Pesse) pourraient aussi être consultées, du fait qu'elles sont déjà en collaboration dans le cadre de ce syndicat routier.

Optimiser la mobilisation et la commercialisation des bois des forêts communales

- Encourager l'éco-certification des forêts du territoire. Faire un rappel de l'intérêt de l'éco-certification et de la démarche à faire pour être certifié, en faisant appel au réseau des Communes Forestières. Faire en sorte que les communes, dont les forêts ne sont pas certifiées PEFC, fassent la démarche de le faire (avec un système d'aide financière de la CCHJSC par exemple).
- En partenariat avec les Communes Forestières et l'ONF, participer à la sensibilisation des communes au développement des contrats d'approvisionnement pluriannuels. Participer à l'étude de mise en place de contrats tripartite (contrat entre propriétaire (via l'ONF), ETF et acheteur (scierie ou acteur Bois-Energie)). Mettre en relation des communes ayant déjà eu l'occasion d'avoir des contrats d'approvisionnement et celles n'en ayant jamais eu. Il pourra, à cette occasion, être intéressant de souligner l'impact du fonctionnement par contrats sur la sylviculture et l'effet dynamisant qu'ils peuvent avoir sur celle-ci.
- En collaboration avec le réseau des Communes Forestières, et à l'image de ce qui se fait déjà dans la CC Jura-Nord, il pourrait être intéressant d'identifier deux ou trois communes prêtes à tester de nouvelles méthodes de gestion, notamment en cherchant à avoir une vision à plus long terme pour les décisions, en prenant des décisions pluriannuelle (mi-mandat ou mandat), en cherchant à développer les contrats d'approvisionnement (impliquant à la fois les vendeurs, les scieurs et les ETF) et le façonnage des bois. Cette démarche test permettrait de donner une illustration concrète des résultats à attendre de ces nouvelles méthodes et de leur impact sur le budget des communes. Il est important de souligner qu'une telle démarche devra se faire en collaboration avec l'agent patrimonial de la commune et qu'elle ne remet absolument pas en cause ses compétences (elle est simplement là pour montrer les alternatives possibles).

Lien avec d'autres actions :

Cette action pourra être liée à l'action 4-12 « Soutenir les acteurs de la filière forêt-bois présents sur le territoire », notamment par le fait que les groupements de gestion peuvent favoriser la contractualisation avec des Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) locales, ainsi que le développement de contrats d'approvisionnement pluriannuels. De même, cette action pourra être liée à l'action 3-10 « Valoriser la filière Bois d'œuvre en circuit court », et l'action 1-4 « Participer à la mise en place d'un système de Gestion Multifonctionnelle de Territoire ».

Localisation :

Tout le territoire de HJSC, en se focalisant sur certaines communes ou groupes de communes pour certains points (groupement de gestion notamment).

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Avant la fin du mandat actuel (à préciser)

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Organiser des événements de sensibilisation, animés par le réseau des Communes Forestières ou l'ONF
- Agir auprès des communes pour les inciter à se porter candidates pour les démarches test proposées
- Etre porte-parole des communes et servir de relais entre élus des communes et partenaires forestiers
- Mettre en relation les communes intéressées par le mode de gestion en SIGF avec les différents acteurs forestiers ainsi qu'avec les communes déjà membre du SIGF du Massacre.
- Soutenir financièrement les démarches de certification des forêts communales

Partenaires :

Communes Forestières, ONF, SIGF du Massacre

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

Communes Forestières, ONF, en partenariat avec la CCHJSC

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre et type d'événements de sensibilisation organisés
- Nombre de communes nouvellement certifiées PEFC
- Surface de forêt nouvellement inscrite au Régime Forestier
- Nombre de nouveaux contrats d'approvisionnement mis en place, nombre de communes concernées
- Nombre de communes concernées par les démarches test de gestion pluriannuelle menées par les Communes Forestières
- Surfaces et nombre de communes concernées par les regroupements de gestion
- Rentabilité des exploitations réalisées depuis le groupement de gestion

Avancement : ██████████

NB : Cette fiche action a été rédigée en s'inspirant fortement de la description de la GMT rédigée par l'ADEFOR 39.

Orientation 1 : Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire

Action 1-4 : Participer à la mise en place d'un système de Gestion Multifonctionnelle de Territoire (GMT)

Objectif :

Optimiser la gestion forestière et la mobilisation des bois, notamment en forêt privée, en mettant en place un système de concertation entre les différents acteurs locaux de la filière forêt et bois. Cette démarche ira jusqu'à prévoir les débouchés locaux pour les bois du territoire.

Niveau de priorité :

3

Contexte – Constat :

- Un contexte difficile, notamment en forêt privée (fort morcellement, accès difficile aux parcelles, perte de culture forestière de la part des propriétaires...)
- Mais de nombreuses actions déjà en cours sur le territoire, menées par l'ADEFOR 39, sur lesquelles il sera possible de s'appuyer : Plans de Développement de Massif (PDM), nombreuses ASA, opérations de restructuration foncière sur certaines communes, réunions d'information et de sensibilisation à diverses thématiques forestières, organisées pour les propriétaires privés sur tout le territoire du Jura
- Existence de nombreuses ASA de desserte, dont la création a déjà permis d'identifier les propriétaires et de les sensibiliser à l'importance de mobiliser leur bois. Cependant, sur ces ASA, la gestion n'est pas toujours pérenne : les propriétaires exploitent leur bois en une fois, sans forcément se soucier de gérer durablement leur forêt
- Une forte demande des différents acteurs (professionnels ou politiques) de structurer la filière forêt et bois, face à un constat de fort cloisonnement de cette filière sur le territoire. (Sur 41 personnes rencontrées, 17 ont spontanément évoqué ce problème, élus et professionnels confondus)
- Une action similaire actuellement menée sur le territoire de la CC Arcade (débutée en juillet 2014), qui pourra servir d'exemple

Prérequis :

Il sera intéressant de se rapprocher de la CC Arcade pour échanger sur leur expérience, les modalités de mise en place et de financement d'un tel projet, l'implication des communes et des divers acteurs. Il faudra se rapprocher de l'ADEFOR 39 pour étudier la faisabilité d'un tel projet sur le territoire de la CCHJSC.

Pour animer une telle action, il sera nécessaire qu'une personne se consacre à plein temps à cette tâche (par exemple, un technicien ADEFOR 39, comme c'est le cas sur le territoire d'Arcade).

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- Evaluer les besoins de chacun (propriétaires, gestionnaires, entrepreneurs de travaux forestiers (ETF), industries de première et seconde transformation, communes...), en s'appuyant sur le présent rapport.
- En concertation avec l'ADEFOR 39 (et éventuellement le Syndicat des Forestiers Privés), et en priorité sur les zones déjà concernées par des ASA existantes, sensibiliser les propriétaires privés à la gestion forestière (en organisant des réunions d'information, des visites-conseil...) :
 - Communiquer sur le problème de sous-gestion en forêt privée.
 - Communiquer sur l'importance de la gestion pérenne par rapport à une action ponctuelle de mobilisation de bois. Souligner l'importance de garantir la régénération en forêt.
 - Sensibiliser d'avantage les propriétaires à l'intérêt d'avoir une bonne gestion de la forêt et essayer de faire en sorte qu'ils agissent dans le même sens et trouvent des points d'entente.
 - Sensibiliser les propriétaires privés à l'intérêt que pourrait avoir un groupement de gestion (en s'appuyant notamment sur ce qui se met en place sur les territoires voisins (dans le cadre de la GMT sur la CC Arcade par exemple)). Il pourra être envisageable de chercher à mettre en place des plans de gestion à l'échelle des ASA.
- En effectuant un travail de concertation avec les différents gestionnaires de la forêt privée (experts forestiers, techniciens indépendants et coopératives), chercher à développer le regroupement et le tri des lots de bois par qualité, chercher à développer les contrats d'approvisionnement avec les industries du bois présentes dans ou à proximité du

territoire de HJSC. Chercher à employer les ETF locaux.

- Travailler, en concertation avec les ETF locaux, à un cahier des charges sur les conditions d'exploitation, dans le respect des conditions du milieu et des différents usagers de la forêt. Chercher à faciliter leur travail en regroupant les lots de bois pour améliorer l'efficacité des exploitations. (Cf. action 2-6 « concilier les enjeux touristiques et les enjeux de production forestière »)
- Prendre en compte les aspects de la multifonctionnalité de la forêt dans toutes les actions à mettre en œuvre, afin de répondre au mieux aux besoins de chacun. (Cf. actions de l'orientation 2 « Promouvoir la multifonctionnalité des forêts sur le territoire »).
- Mettre en place un outil SIG (Système d'Information Géographique, qui permet d'analyser des données et de les représenter sous forme de cartes) de gestion de la ressource. (Cf. action 4-11 « Garantir une centralisation des informations relatives à la filière forêt et bois du territoire »).

Lien avec d'autres actions :

Cette action sera à mener en lien avec toutes les autres actions de l'orientation 1 « Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire » et celles de l'orientation 4 « Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire ». Elle sera aussi liée aux actions de l'orientation 3 « Participer à la valorisation des bois sur le territoire » et aux actions de l'orientation 2 « Promouvoir la multifonctionnalité des forêts du territoire ».

La mise en place de l'outil SIG pourra se faire en lien avec l'action « Garantir une centralisation des informations relatives à la filière forêt-bois du territoire ».

Enfin, la mise en place d'une GMT se fera grâce aux actions de communication de l'action transversale « Informer et former sur les thématiques générales et sur les actions menées par la CCHJSC ».

Localisation :

Sur tout le territoire de la CCHJSC ou sur des zones prioritaires plus restreintes, à identifier en collaboration avec l'ADEFOR 39.

Budget prévisionnel :

100 000 euros par an. (Chiffres basés sur le mode de financement de la GMT sur le territoire de la CC Arcade, pour un territoire forestier de près de 2 500 ha).

Financeurs mobilisables :

Département du Jura (~ 40 %), Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (~ 30 %), Syndicat des forestiers privés de Franche-Comté (~ 10 %), Chambre d'Agriculture du Jura (~ 20 %). (Chiffres basés sur le mode de financement de la GMT sur le territoire de la CC Arcade, ils seront à moduler en fonction des nouvelles directives liées à la détermination des budgets européens (en cours de négociation actuellement)).

Calendrier :

Action à réaliser en 3 ans.

Il faudra probablement attendre le retour d'expérience de la CC Arcade qui vient d'initier la démarche (en juillet 2014).

(L'action ne sera probablement pas à initier avant 2016).

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Soutenir l'ADEFOR 39 dans ses actions de sensibilisation auprès des propriétaires privés du territoire. (Soutien financier et/ou logistique)
- Servir de structure d'accueil pour le comité de pilotage du système de GMT. Mise en place de ce comité de pilotage de gestion du territoire (CCHJSC, ASA, Forestiers, ETF, Transformateurs du bois...), pour évaluer les besoins annuels, mettre les différents partenaires en relation, élaborer les idées d'actions, suivre et évaluer les actions et leurs résultats.
- Veiller à l'adéquation des différentes actions menées avec les besoins du territoire.

Partenaires :

ADEFOR 39, ONF, Communes Forestières, gestionnaires privés, acteurs de la filière bois

Maître d'ouvrage :

ADEFOR 39

Maître d'œuvre :

ADEFOR 39

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre et type de partenaires investis dans la démarche
- Nombre de réunions du Comité de Pilotage (COFIL) réalisées
- Nombre de plans de gestion collectifs mis en place
- Nombre et volume de contrats d'approvisionnement mis en place

Avancement :

Orientation 1 : Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire

Action 1-5 : Etudier les méthodes innovantes de débardage

Objectif :

Favoriser la mobilisation de bois sur des parcelles actuellement non exploitées ou sous-exploitées, du fait de contraintes liées au relief et à l'environnement.

Niveau de priorité :

3

Contexte – Constat :

- Des zones sous-exploitées du fait du relief très marqué rendant difficile voire impossible l'accès aux parcelles
- Des contraintes environnementales ou une forte sensibilité des sols pouvant rendre l'exploitation de certaines zones très difficile
- Un important volume de bois concerné par ce type de situation, qu'il est intéressant de mobiliser
- Une étude LiDAR (Light Detection And Ranging) actuellement menée par l'IRSTEA de Grenoble, qui permettrait d'identifier les zones les plus intéressantes à exploiter ainsi que les solutions pour y accéder
- Des Schémas Directeurs de Desserte Forestière (SDDF) couvrant environ 75 % de la surface du territoire
- Des démarches test de techniques innovantes de débardage ayant été menées sur certaines zones de la CCHJSC : débardage par câble dans une parcelle de forêt communale à Villard-Saint-Sauveur, débardage à cheval dans une zone Natura 2000 en forêt communale d'Avignon-lès-Saint-Claude...

Prérequis :

Il sera nécessaire d'organiser une réunion d'information sur le nouvel outil LiDAR proposé par l'IRSTEA, en invitant les gestionnaires forestiers du territoire (ONF, experts forestiers, techniciens ANaTeF, coopératives forestières) ainsi que les autres acteurs forestiers susceptibles d'être intéressés (ADEFOR 39, Communes Forestières, PNR...). Elle permettra de présenter cet outil et ses débouchés potentiels.

Il pourra être intéressant de prendre l'exemple de la communauté de communes du Massif du Vercors. (Cette communauté de communes ayant aussi fait l'objet d'une étude LiDAR récemment).

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- Participer au porté à connaissance et communiquer sur l'étude LiDAR de l'IRSTEA.
 - Notamment, participer à l'organisation de réunion d'information entre l'IRSTEA et les gestionnaires ou conseillers forestiers.
 - Par ailleurs, il sera nécessaire d'informer les élus des résultats à attendre d'une telle étude, en organisant une rencontre entre les élus communautaires et l'IRSTEA. Cela permettra ainsi qu'ils se positionnent par rapport à celle-ci et qu'ils déterminent leur participation (soutien financier) quant aux applications concrètes qui pourront en découler (projets de débardage par câble notamment).
- Inventorier les zones difficiles d'accès (en se basant sur les SDDF existants, sur l'étude d'accessibilité menée par l'IRSTEA avec sa campagne LiDAR, et sur le zonage des habitats sensibles). Inventorier les zones d'exploitation difficiles (relief escarpé, sol sensible, zone de protection d'une espèce ou d'un habitat particulier...)
- Lorsque les zones concernées correspondront à des parcelles de forêt privée morcelée, des actions d'animation seront à mener, notamment par l'ADEFOR 39. Cette animation pourra être soutenue financièrement.
- Etudier la potentialité des débouchés des bois qui pourraient être débardés par des méthodes innovantes de débardage (débouchés dont les revenus justifieraient un coût plus élevé dû à ces méthodes alternatives).
- Participer financièrement aux projets de débardage par méthode alternative, bien souvent plus coûteux que les méthodes classiques. Les surcoûts d'exploitation pourront ainsi être financés par une structure telle que la CCHJSC.

Lien avec d'autres actions :

Cette action sera à mener en lien avec l'action 2-7 « Concilier les enjeux de production et les enjeux

environnementaux » et les actions de l'orientation 3 « Participer à la valorisation des bois sur le territoire », en ce qui concerne l'étude de la potentialité des débouchés des bois.

Localisation :

Dans les zones d'accès difficile ou présentant des sensibilités environnementales (sensibilité au tassement des sols...) : par exemple la vallée de la Bienne, les gorges du Flumen...

Ce zonage sera à préciser en consultant les cartes des zonages environnementaux et de relief. De même, l'étude LiDAR pourra fournir des pistes de priorisation des zones à exploiter en fonction du volume à prélever et de l'accessibilité.

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

La réunion à organiser sur l'étude LiDAR en partenariat avec l'IRSTEA devra avoir lieu avant la fin de l'année 2014. Pour les autres points, l'échéance sera à préciser (durant la période du mandat actuel)

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Servir de relais d'information et d'interlocuteur privilégié pour communiquer sur l'étude LiDAR de l'IRSTEA.
- Servir de relais et de coordinateur entre les différents partenaires.
- Financer une partie des projets de desserte innovante, notamment les surcoûts d'exploitation.

Partenaires :

ONF, ADEFOR 39, PNR, IRSTEA, gestionnaires privés

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

CCHJSC et partenaires forestiers (à préciser)

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre de gestionnaires (publics ou privés) intéressé par l'outil LiDAR
- Nombre de projets de débardage par ces méthodes innovantes
- Nombre de chantiers d'exploitation effectivement débardés par ces méthodes innovantes
- Rentabilité des exploitations dont le débardage est réalisé par ces méthodes

Avancement :

Orientation 2 : Promouvoir la multifonctionnalité des forêts du territoire

Le territoire de Haut-Jura Saint-Claude est très forestier, mais aussi très touristique, tant en été qu'en hiver. De plus, il présente des paysages typiques, donc importants à maintenir. Par ailleurs, comme tous les territoires forestiers, il accueille une faune attractive pour les activités de chasse. Enfin, ce territoire abrite de nombreux habitats et espèces rares, à préserver.

De ce fait, sur un même lieu (la forêt), les enjeux de production forestière se heurtent aux enjeux environnementaux, aux enjeux paysagers, et aux enjeux de loisir (tourisme hivernal ou estival, chasse). Les acteurs du territoire, selon les enjeux qui les concernent, ont des intérêts très divergents, ce qui induit bien souvent des conflits d'usage.

La production forestière a beau être la seule activité rémunératrice, les autres enjeux n'en sont pas moins importants pour le territoire. Ils sont donc à prendre en compte dans la gestion des forêts. Il est cependant nécessaire de chercher à concilier au mieux ces différents enjeux, en poursuivant les actions en cours, et en en développant de nouvelles.

Les thématiques forestières peuvent parfois paraître obscures et méconnues des particuliers (habitants du territoire, touristes...) ou des acteurs politiques. Cette méconnaissance est bien souvent à l'origine des malentendus et des conflits. Pourtant, le grand public et les élus sont généralement en demande d'en savoir plus. Une meilleure compréhension du fonctionnement et des enjeux de la filière forêt-bois permettrait sans doute d'atténuer certains conflits d'usage.

Orientation 2 : Promouvoir la multifonctionnalité des forêts du territoire

Action 2-6 : Concilier les enjeux de loisirs et les enjeux de production forestière

Objectif :

Faire en sorte d'atténuer les conflits existants entre les activités touristiques (ou les loisirs) et les activités forestières. Participer à organiser les divers acteurs entre eux pour parvenir à une meilleure entente.
Faire prendre conscience au grand public de tous les enjeux liés à la forêt, lui faire savoir qu'il ne s'agit pas uniquement d'un milieu de loisir, mais aussi d'un lieu de travail, de production, de préservation de l'environnement.
Faire réaliser aux professionnels de la filière forêt-bois l'importance de l'enjeu de « loisir en forêt » pour le territoire.
Pour cela, la CCHJSC peut profiter de sa compétence « Tourisme » afin de s'intégrer dans la démarche.

Niveau de priorité :

1

Contexte – Constat :

- Un territoire très touristique en été comme en hiver (randonnée, ski de fond, raquettes...)
- Un territoire très forestier (70 % du territoire environ). Donc nécessairement, un chevauchement des activités touristiques et forestières sur un même territoire
- D'importants conflits entre les différents usagers de la forêt. C'est particulièrement notable en ce qui concerne la dégradation des chemins lors de l'exploitation forestière et le mécontentement des promeneurs. Des conflits observables aussi avec l'activité « chiens de traîneau »
- Une forte demande des acteurs forestiers et des élus des communes de chercher des solutions à ces conflits
- Une action déjà menée par le PNR HJ, sous forme de groupe de travail sur « les usages partagés de la forêt » (d'avril à septembre 2014)
- L'univers forestier est assez mal connu du grand public, des connaissances forestières qui se perdent (par rapport à dans le passé). Cette méconnaissance est bien souvent à l'origine des malentendus et des conflits. Pourtant, bien souvent, le grand public est en demande d'en savoir plus.
- Globalement, des élus en attente d'en connaître d'avantage sur la forêt et sa gestion

Prérequis :

Les actions suivantes seront à mettre en œuvre en concertation avec les actions actuellement menées par le PNR.

Il sera, par ailleurs, nécessaire que les professionnels de la forêt et ceux du tourisme soient mis d'avantage en relation, comme évoqué dans la fiche-action 4-13 « Promouvoir la transversalité entre les différents acteurs professionnels liés à la forêt ».

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

Sensibiliser les divers usagers de la forêt pour garantir une bonne entente sur les territoires forestiers

- Mener des actions d'éducation et de sensibilisation auprès du grand public, des enfants, des touristes sur la forêt, sa gestion, son exploitation... Ces actions pourront se décliner sous forme de conférences ou visites en forêt, en présence des gestionnaires et / ou des ETF... Elles pourront porter sur les rôles de production de la forêt, les raisons de son exploitation et les méthodes pour l'exploiter, les risques potentiels en forêt, le lien entre l'arbre sur pied et le produit fini en bois. Cette action sera à mettre en œuvre en concertation avec le PNR HJ, dans le souci de cohérence à plus large échelle (entre territoires voisins).
 - Par exemple, il sera intéressant de mettre en œuvre un document ou panneau de sensibilisation expliquant les rôles économiques de la forêt (raisons de l'exploitation et méthodes utilisées), les risques qu'elle peut présenter (lors de l'exploitation notamment) et les réflexes à avoir face à ces risques.
 - Il sera aussi intéressant d'étudier la possibilité de mettre en place un sentier éducatif sur les thématiques de la multifonctionnalité des forêts, de la gestion forestière et de l'exploitation, jusqu'aux débouchés des bois. Ce genre de dispositif sera à mettre en place dans les zones à forts enjeux touristiques et forestiers (comme la Borne aux Lions, le Crêt de Chalam, ... plus généralement au niveau des Hautes Combes).
 - Dans un projet comme la Maison de l'Epicéa à La Pesse (évoqué ci-dessous et dans l'action 3-10 « Valoriser la filière Bois d'œuvre en circuit court »), mettre en place divers moyens de communication sur les thématiques liées à la forêt et ses débouchés. Ce projet pourra s'inscrire dans la démarche du PNR sur le tourisme thématique et dans son parcours bois, il sera donc à mener en concertation avec le PNR.
 - Par ailleurs, il sera intéressant d'envisager la mise en place d'un martéloscope (outil pédagogique permettant de mettre les personnes en situation de « martelage », c'est-à-dire de marquage des arbres à couper), à destination du grand public ou des élus (comme l'a récemment suggéré une étude menée pour le PNR HJ), qui constituerait un outil pédagogique permettant de rendre le public acteur et qu'il comprenne mieux en quoi consiste la gestion forestière. Cet outil sera à développer en concertation avec l'office de tourisme, l'ONF et le PNR. La mise en place de ce martéloscope pourra éventuellement s'appuyer sur le « Martélocoq » existant à La Pesse, en utilisant par exemple la même parcelle forestière.
- En concertation avec les ETF et les différents organismes forestiers, il pourra être intéressant de réaliser un document ou panneau amovible de sensibilisation expliquant les raisons de l'exploitation forestière, les méthodes utilisées et les précautions à prendre aux abords d'un chantier d'exploitation. Ces panneaux amovibles seront ensuite à mettre à disposition des ETF et exploitants, afin qu'ils les placent à l'entrée de leurs chantiers en cours.
- Mettre en place une communication auprès des propriétaires privés concernant l'exploitation de leur forêt.
 - Faire en sorte qu'ils exploitent leur forêt de façon respectueuse des autres usagers, qu'ils aient conscience que s'ils reçoivent de nombreuses subventions des structures publiques, ils doivent en retour respecter les intérêts communs.
 - Insister sur les aspects de multifonctionnalité de la forêt, que même s'ils sont propriétaires de leur parcelle, ils doivent partager les chemins de desserte avec d'autres usagers. Pour cela, s'appuyer sur ce que fait déjà l'ADEFOR 39 (organisation de réunion d'information) et faire en sorte que davantage de ces réunions soient organisées sur le territoire de la CCHJSC, et en lien avec des problématiques intrinsèques au territoire.

Organiser les acteurs entre eux

- Participer à la prévention des risques liés à la pratique de loisirs sur des zones en cours d'exploitation. Il sera intéressant d'identifier les secteurs à forts enjeux de production forestière et forte fréquentation du public pour mettre en place des démarches « test » de communication entre forestiers et acteurs du tourisme. Cela pourra être sous la forme d'une plateforme gérée par la CCHJSC, pour transmettre les infos de dates des chantiers importants, à relayer à l'Office du Tourisme, afin de limiter l'accès aux sentiers de randonnée durant le chantier. Cette démarche devra se

faire en concertation avec le PNR, dans sa mission sur les usages partagés de la forêt. Sachant qu'une plateforme internet est en cours de mise en place (installée par le PNR et en collaboration avec des PNR de la Région Rhône-Alpes), la CCHJSC pourra faire en sorte de centraliser l'information qui concerne son territoire, pour ensuite la transmettre à la plateforme plus générale du PNR. Il est cependant important de souligner que si la CCHJSC et les acteurs du tourisme s'engagent à servir de relais de communication, ils devront s'engager à avoir une réponse réactive lorsqu'ils seront sollicités par les exploitants au moment de la mise en place d'un chantier d'exploitation. En effet, si les exploitants ou ETF jouent le jeu, il faut qu'en retour leurs interlocuteurs soient réactifs, pour éviter une lassitude et un désengagement de leur part.

- La CCHJSC ayant déjà la compétence « Tourisme », elle pourra l'utiliser pour servir de relais entre forêt et tourisme. En complément de ce qui se fait déjà pour les activités touristiques hivernales, la CCHJSC devra veiller au bon respect de la réglementation des activités telles que les chiens de traineaux. En effet, même si des conventions existent déjà pour le passage de pistes damées par la CCHJSC, un trop grand nombre de conducteurs de chiens de traineaux (mushers) créent des pistes sans l'autorisation des propriétaires (privés ou communes). Il faudra notamment agir auprès des mushers pour les sensibiliser et les responsabiliser. Il faudra aussi mettre en place d'autres conventions écrites qui clarifient les responsabilités de chacun. Ces conventions devront aussi concerner les forêts privées. Les contraintes établies dans les conventions devront être respectées par chacun.
- Une action de communication auprès des élus pourra être menée, par exemple en organisant des discussions entre plusieurs communes et des acteurs forestiers sur les moyens de concilier gestion forestière et tourisme.
- Chercher des solutions au problème de dégradation des chemins par l'exploitation forestière. Cela peut être fait de plusieurs manières :
 - D'une part en développant la communication entre exploitants, gestionnaires, propriétaires... pour tenter de trouver un terrain d'entente et que les chemins soient remis en état après l'exploitation en forêt. (Cf. l'action 4-13 « Promouvoir la transversalité entre les différents acteurs professionnels liés à la forêt d'une part, et entre professionnels et propriétaires d'autre part »).
 - Enfin, il sera envisageable de chercher d'éventuelles compensations financières pour inciter les acteurs forestiers à considérer d'avantage les autres usages de la forêt (activités non rémunératrices, par opposition à la production forestière, seule activité rémunératrice liée à la forêt). La CCHJSC pourra utiliser une partie des revenus du tourisme (taxe de séjour ou forfaits de ski / de traineau) et les reverser par exemple aux exploitants en contrepartie de leur garantie de remise en état des chemins, pour compenser les contraintes qu'apporte le tourisme à la gestion forestière. (Cf. l'action 4-13 « Promouvoir la transversalité entre les différents acteurs professionnels liés à la forêt d'une part, et entre professionnels et propriétaires d'autre part »).

Lien avec d'autres actions :

Cette action sera à mener en lien avec les actions de l'orientation « Informer et former sur les thématiques forestières », et notamment l'action « Sensibiliser le grand public ... ».

De plus, cette action s'inscrit aussi dans l'orientation « Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire » (notamment l'action « Promouvoir la transversalité entre les différents acteurs professionnels ... »).

Localisation :

Sur les secteurs à forts enjeux touristiques et forestiers (notamment les Hautes Combes). Le reste du territoire doit aussi être considéré, dans la mesure où il accueille de nombreuses activités de loisirs pour les habitants du territoire.

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Actions à mener durant le mandat actuel (à préciser)

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- S'assurer que des conventions soient bien mises en place et concernent tous les usagers professionnels de la zone concernée. Veiller au respect de ces conventions.
- Utilisation de la compétence « Tourisme » pour mettre en œuvre certaines actions en faveur d'une bonne entente entre les usagers de la forêt pour les loisirs et les usagers professionnels
- Réalisation de documents ou panneaux informatifs
- Centralisation des informations relatives aux chantiers d'exploitation dans les zones à fort enjeu touristique et relais au PNR
- Soutien financier

Partenaires :

Office de tourisme, PNR, ADEFOR 39, ONF, Communes Forestières, ETF, gestionnaires privés

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

CCHJSC, Office de Tourisme, PNR HJ

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre de dispositifs de communication (document distribué, panneaux, sentier éducatif...) mis en place
- Nombre de secteurs « test » définis et nombre d'ETF participant à la mise en commun d'informations relatives aux chantiers sur les secteurs « test »
- Nombre de conventions signées avec les mushers et autres acteurs du tourisme
- Montant des compensations financières établies pour équilibrer les activités touristiques et forestières
- Nombre d'événements de sensibilisation organisés
- Nombre de panneaux d'explication de l'exploitation forestière mis à disposition des ETF, et nombre d'ETF participant à cette action

Avancement :  à l'échelle de la CCHJSC   à l'échelle du territoire du PNR

Orientation 2 : Promouvoir la multifonctionnalité des forêts du territoire

Action 2-7 : Concilier les enjeux de production forestière et les enjeux de préservation de la biodiversité, de l'environnement et des paysages

Objectif :

Faire en sorte que la gestion et l'exploitation des forêts se fassent bien de manière durable et dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et des paysages propres au Haut-Jura.

Niveau de priorité :

1

Contexte – Constat :

- Un territoire très forestier, aux qualités environnementales et paysagères non négligeables
- Un grand nombre d'espèces protégées, emblématiques du territoire et dépendantes de la qualité du milieu forestier (notamment le grand tétras)
- Un milieu anciennement très agricole, dont le paysage est en train de se refermer (avancée de la forêt par rapport aux pâturages, fermeture des paysages).
- Existence d'un Plan de Gestion Intégrée (PGI) sur le territoire de La Pesse / Les Bouchoux, permettant de cadrer les opérations agricoles et sylvicoles à réaliser pour garantir l'équilibre agro-sylvo-écologique des zones d'intérêt biologique et paysager (notamment les pelouses et prés-bois) en limitant l'enrichissement
- De nombreuses actions déjà menées par le PNR HJ, les partenaires forestiers et certaines associations environnementales pour agir sur ces thématiques. Notamment, une des mesures du PNR dans son « Plan d'actions pour un développement de la filière bois territoriale » concerne le fait de « Prévenir la compétition sur les ressources et préserver la qualité des milieux » (mesure 1-1, action 2)

Prérequis :

Pour toutes les actions détaillées ci-dessous, il sera nécessaire d'agir en concertation avec le PNR afin d'être en adéquation avec les actions en cours.

En ce qui concerne les points à mener auprès des élus, il faudra certainement qu'ils soient préalablement sensibilisés à la gestion forestière en général avant de l'intégrer dans une perspective plus large et de la relier aux problématiques de préservation de l'environnement (Cf. action transversale).

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

Concilier enjeux de production forestière et enjeux de préservation de la biodiversité

- Servir de relais d'information et de communication entre les organismes en charge de l'environnement (PNR, associations environnementales telles que le Groupe Tétras Jura (GTJ), ...), les gestionnaires ou conseillers forestiers et les élus des communes sur les thématiques d'environnement.
 - Concrètement, la CCHJSC pourra se positionner par rapport aux problématiques liées au grand tétras. Elle pourra faire connaître les démarches du GTJ en organisant par exemple une conférence-débat à destination du grand public et des élus, sur le tétras en lien avec la gestion forestière (cette conférence avait déjà été proposée, elle sera à remettre à l'ordre du jour).
 - D'autre part, le GTJ souhaite organiser des séances de sensibilisation des élus aux problématiques de la gestion forestière et du grand tétras. Pour cela il dispose d'un outil sur le territoire : le « Martelocoq », sur la commune de La Pesse. La CCHJSC pourra convier les élus des communes propriétaires de forêts à des journées de sensibilisation sur le terrain, en relais au GTJ et à l'ONF. Cela permettra d'illustrer ce qu'est la gestion forestière, en prenant en compte les problématiques environnementales inhérentes au territoire.
- Faire valoir auprès des propriétaires et des gestionnaires l'importance de préserver certaines zones : par exemple lorsqu'une zone est très peu productive, la laisser intouchée peut être positif. Il est, par exemple, important de garder des îlots de sénescence (d'autres préconisations sont faites dans les documents d'objectif (DOCOB) des contrats Natura 2000). Il faudra, en accord avec ce que fait déjà le PNR, agir dans le sens d'inciter les gestionnaires et conseillers forestiers (ONF, ADEFOR 39, gestionnaires privés) à avoir cette réflexion de la préservation de la biodiversité et du maintien de gros bois et de zones sénescents. En application de l'action 4-11 « Garantir une

centralisation des informations relatives à la filière forêt-bois » et de l'action 1-5 « Etudier les méthodes innovantes de débardage », il sera intéressant d'identifier ces zones en mettant en parallèle le zonage Natura 2000 et les résultats de l'étude LiDAR (notamment les données sur le volume, pour identifier où se situent les gros bois qui seraient à laisser en place). De même, les exploitations innovantes, de type exploitation par câble, sont de bons moyens de préserver le milieu.

Concilier enjeux de production forestière et enjeux de préservation des paysages et de l'environnement

• Participer à des projets de lutte contre l'embroussaillage des anciennes zones pâturées. Pour cela, plusieurs possibilités existent :

- Tout d'abord, pour cadrer cela, il sera intéressant de développer l'outil Plan de Gestion Intégrée (PGI) qui relie la gestion des forêts à la gestion des milieux ouverts (naturels ou agricoles). Cet outil permettra de programmer la réouverture de certains anciens pâturages et de définir les méthodes à utiliser. Cette action sera à mener en concertation avec l'ADEFOR 39 et l'ONF notamment. Le financement nécessaire à la mise en œuvre de certaines actions sera à réaliser par la CCHJSC.
- Une autre solution peut être d'introduire des troupeaux d'animaux (chevaux (Konik polsky) ou autres), à l'image de ce qui avait été fait par le PNR ou la CC du Pays de Gex.
- Il peut être proposé (en lien avec l'ADEFOR 39) aux propriétaires l'alternative de rouvrir progressivement les peuplements situés sur leurs parcelles (avec pour objectif la réouverture de milieu au lieu d'un objectif de production de bois).
- Enfin, lorsque l'enfrichement est plus avancé, il peut être envisageable d'exploiter la zone de manière classique, en cherchant à valoriser le bois en bois de chauffage (cf. action 3-9 « Valoriser la filière bois énergie en circuit court »). Ces diverses options devront être réfléchies avec les acteurs concernés (entreprises de bois énergie, exploitants ou ETF, ...).

Il est important de préciser que ces actions seront à organiser dans le temps afin de maintenir durablement les milieux ouverts, le meilleur moyen étant de charger la parcelle en bétail de façon régulière.

- Il sera intéressant d'agir auprès des communes et des propriétaires privés, et de faire valoir le fait que cette lutte contre l'embroussaillage permet à la fois une réouverture des paysages et le maintien d'une biodiversité (parfois menacée lorsque les peuplements forestiers sont trop fermés (par exemple l'embroussaillage est néfaste au Grand Tétrás)). Elle peut aussi être liée à de nouveaux débouchés, comme le bois énergie (comme évoqué dans la fiche action 3-9 « Valoriser la filière bois énergie en circuit court »).
- De même, il faudra mettre en place une communication auprès des propriétaires privés concernant l'exploitation de leur forêt. Insister, dans ce cadre, sur les aspects de multifonctionnalité de la forêt, que même s'ils sont propriétaires de leur parcelle, ils doivent tenir compte des aspects paysagers, environnementaux lors de la gestion de leur parcelle, pour répondre aux enjeux communs. Pour cela, s'appuyer sur ce que fait déjà l'ADEFOR 39 (organisation de réunion d'information).
- D'autre part, le territoire de la CCHJSC présentant des sites inscrits (gorges de l'Abime, cascade de Vulvoz, etc.) et des sites classés (gorges du Flumen et cascade du Moulin des Bouchoux) (détaillés dans le rapport), le maintien de ces sites est directement lié à la gestion des peuplements forestiers alentour et à la lutte contre l'embroussaillage.

Lien avec d'autres actions :

Comme on l'a dit précédemment, cette action sera à mener en lien avec les actions de l'orientation 1 « Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire » (avec l'action 1-5 « Etudier les méthodes innovantes de débardage ») et de l'orientation 3 « Participer à la valorisation des bois sur le territoire » (en ce qui concerne le bois énergie).

Localisation :

Sur tout le territoire de la CCHJSC, et plus particulièrement dans les zones sujettes à la fermeture des paysages, dans les zones concernées par les sites inscrits et classés (cf. carte présentée dans le rapport), ainsi que dans les zones où le grand tétras est présent (à déterminer en concertation avec le PNR et le GTJ).

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Actions à mener durant le mandat actuel (à préciser)

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Etre l'interlocuteur relais entre les différents acteurs
- Soutenir financièrement les projets de lutte contre la fermeture de paysage, initier ces projets en lien avec les communes. Notamment, les actions des PGI pourront être financées (par subventions) par la CCHJSC.
- Mettre à disposition les données nécessaires pour déterminer les zones à considérer pour les diverses actions suggérées (zonages environnementaux, données liées à l'étude LiDAR, etc.)

Partenaires :

PNR, associations environnementales (Groupe Tétras Jura notamment), ADEFOR 39, ONF, gestionnaires privés

Maître d'ouvrage :

CCHJSC, PNR HJ

Maître d'œuvre :

A préciser, selon les actions. CCHJSC, PNR, GTJ, ONF, ADEFOR 39

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre d'événements d'information et de sensibilisation réalisés
- Nombre et types de projets de lutte contre l'embroussaillage mis en œuvre
- Surface concernées par les actions de lutte contre l'embroussaillage
- Nombre de PGI réalisés

Avancement :

Orientation 2 : Promouvoir la multifonctionnalité des forêts du territoire

Action 2-8 : Participer à la prévention des dégâts de gibier en forêt

Objectif :

Faire en sorte que les élus soient investis dans la prévention des dégâts de gibier sur la forêt du territoire en leur donnant la possibilité de mieux saisir les enjeux liés à la gestion cynégétique et à l'organisation de la chasse dans le Jura.

Niveau de priorité :

2

Contexte – Constat :

- Une apparition récente du cerf dans certaines zones du territoire, et une extension des populations de cerfs sur le territoire
- Des dégâts qui commencent à être observés sur la régénération des forêts concernées et sur les peuplements déjà installés
- Même si dans certaines zones où le cerf a été observé, les dégâts ne sont pas encore avérés, les expériences de certaines autres régions confrontées à des surpopulations de cerfs incitent les forestiers locaux à sonner le signal d'alarme
- Une perception différente de la part des chasseurs (Fédération des Chasseurs notamment) vis-à-vis de cette expansion du cerf dans le département
- Un désaccord concernant le niveau d'acceptabilité du cerf. Une entente difficile entre les forestiers et les chasseurs concernant la gestion de cette nouvelle population d'animaux, du fait d'intérêts divergents
- Une concertation déjà existante entre les forestiers et les organismes de la chasse, encadrée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) dans le cadre de son groupe de travail « acceptabilité du cerf »
- Une inégalité de sensibilité des élus des différentes communes face à cette nouvelle problématique

Prérequis :

Il faudra certainement que les élus soient préalablement sensibilisés à la gestion forestière en général avant de cibler sur la thématique du cerf. (Cf. action 2-6 et action transversale).

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- En collaboration avec le réseau des Communes Forestières et la Fédération des Chasseurs du Jura, rappeler aux élus ce qui peut se faire ou non au niveau des ACCA, communiquer auprès des élus des communes sur le fonctionnement de la chasse (droits et devoirs), sur le fonctionnement des plans de chasse et rôle de la commune dans ce plan de chasse...
- Participer à la sensibilisation des élus aux problématiques cynégétiques :
 - Servir de relais d'information entre les forestiers et les élus sur les thématiques de chasse (cerf), en complément de la sensibilisation déjà réalisée par les agents patrimoniaux de l'ONF auprès des communes dont ils gèrent les forêts.
 - Il pourra être utile de rappeler aux élus des communes que, du fait qu'ils sont propriétaires de forêt, les dégâts causés par le cerf sur la régénération et sur l'équilibre des forêts les concernent directement, puisque tôt ou tard, il y aura des répercussions sur le budget forestier de leur commune. Il faudra souligner en quoi ces dégâts pourront avoir un impact sur ces revenus. Dans ce cadre, des événements de sensibilisation pourront être organisés pas les différents partenaires forestiers.
 - Par ailleurs, l'impact du cerf sur la biodiversité des milieux forestiers pourra être mis en évidence, en évoquant notamment la concurrence du cerf pour le grand tétras.
 - Faire en sorte qu'en cas de dégâts constatés sur le territoire d'une commune, un courrier soit envoyé au préfet, pour appuyer les demandes d'augmentation des prélèvements en cerf sur le territoire.
- Participer à sensibiliser les instances décisionnelles concernant la chasse, en identifiant les zones où le problème de

dégât du cerf est déjà avéré (travail en concertation avec l'ONF, l'ADEFOR 39, les Communes Forestières, les gestionnaires privés, le syndicat des forestiers privés...), en les localisant sur une carte et en adressant un courrier au préfet ou à la DDT de demande d'augmentation des prélèvements du cerf sur ces zones, ce qui permettra sans-doute d'enclencher une réaction au niveau de la Fédération des chasseurs. Ceci doit être fait en appui aux démarches déjà existantes (groupe de travail « acceptabilité du cerf » mené par la DDT).

Lien avec d'autres actions :

Cette action pourra être liée aux actions de l'orientation 4 « Participer à la structuration de la filière forêt-bois du territoire » ainsi que l'orientation 1 « Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire », si l'on considère que cette action aura un impact positif sur la régénération en forêt.

Localisation :

Sur tout le territoire de la CCHJSC.

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Actions à mener durant le mandat actuel (à préciser)

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Servir de relais entre les acteurs forestiers, les acteurs de la chasse et les communes
- Centraliser l'information auprès des élus de chaque commune.
- Se faire porte-parole des communes auprès des instances décisionnelles.
- Organiser et soutenir financièrement l'organisation de réunions thématiques animées par les partenaires forestiers adaptés.

Partenaires :

Communes Forestières, Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, ADEFOR 39, ONF, gestionnaires privés, syndicat des forestiers privés

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

CCHJSC et partenaires forestiers (ONF, Communes Forestières, ADEFOR 39)

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre de réunions de sensibilisation organisées
- Nombre de courriers envoyés
- Nombre de bracelets accordés pour l'espèce cerf dans chaque ACCA du territoire

Avancement : ██████████

Orientation 3 : Participer à la valorisation des bois sur le territoire

Le territoire de Haut-Jura Saint-Claude présente un fort potentiel de production de bois, qui, une fois mobilisés, doivent être valorisés. Une valorisation locale, en circuit court, des bois du territoire répond à plusieurs des problématiques : il s'agit d'une occasion de développement économique du territoire, une source de revenus et cela permet de répondre à la demande de transition énergétique en ayant pour objectif, à terme, l'indépendance énergétique.

La volonté des communes de se positionner sur certaines de ces thématiques est bien présente sur le territoire, mais pour des raisons pratiques, certains projets peinent à émerger. Une meilleure compréhension du fonctionnement global et des enjeux de la filière forêt-bois permettrait d'inciter les élus à soutenir davantage d'actions.

Le territoire du Haut-Jura a déjà la particularité de produire des bois d'œuvre de très haute qualité, il convient donc de promouvoir l'utilisation de ces bois par les collectivités locales et les particuliers du territoire dans leurs projets de construction. Par ailleurs, le bois énergie est en plein essor, et très bien valorisé sur les territoires voisins à HJSC, qui peuvent servir d'exemple. Sur ces deux aspects, bois construction et bois énergie, les besoins et attentes devront être identifiés. Puis, il sera nécessaire de mettre en œuvre des actions concrètes, en se basant sur les outils existants (PAT notamment, programme d'actions du PNR) ainsi que sur les éventuelles installations existantes.

Orientation 3 : Participer à la valorisation des bois sur le territoire

Action 3-9 : Valoriser la filière Bois Energie en circuit court

Objectif :

Exploiter le fort potentiel en bois énergie sur le territoire, en ayant une réflexion pour valoriser au mieux la ressource en circuit court et de façon durable en répondant aux besoins des collectivités.

Mettre en œuvre des actions concrètes qui permettent de développer cette filière.

Niveau de priorité :

1

Contexte – Constat :

- Une grande disponibilité en bois de chauffage sur le territoire (zones sous-exploitées, taillis...)
- En ce qui concerne le bois de chauffage déjà mobilisé sur le territoire, une part importante est actuellement exportée vers d'autres départements
- Des sous-produits d'exploitation souvent peu ou pas valorisés
- Une demande croissante de transition énergétique (raréfaction des énergies fossiles et augmentation de leur prix). Une nécessité croissante pour les communes de devenir indépendantes énergétiquement
- Plusieurs entreprises liées au chauffage au bois sur le territoire, et notamment une entreprise de bois-plaquette (Gamm'bois Energie)
- Des communes sur le territoire déjà équipées et éventuellement intéressées à développer des réseaux de chaleur et/ou optimiser leurs installations existantes
- Des communes ayant déjà étudié la possibilité de mettre en place une chaufferie bois ou un réseau de chaleur, mais dont le projet s'est révélé non rentable à leur échelle
- Des territoires voisins ayant déjà fait la démarche, avec des résultats satisfaisants (CC du Pays de Gex, Syndicat Mixte du Canton de Morez...)
- Un outil existant à plus large échelle : le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) réalisé en 2010 par le PNR et le réseau des Communes Forestières, et dont les données ont récemment été actualisées
- Une des mesures du PNR dans son « Plan d'actions pour un développement de la filière bois territoriale » concerne le fait de « Promouvoir l'utilisation du bois en circuit court » (mesure 2-1)

Prérequis :

Cette action ne sera possible, dans certains cas, qu'à condition de trouver de nouvelles solutions de débardage, notamment pour les zones difficiles d'accès. (Cf. action « Etudier les méthodes innovantes de débardage »).

Il sera nécessaire de mener cette action en s'appuyant sur les données du PAT.

Il conviendra de s'intégrer dans la démarche plus large menée par le PNR.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :Identifier les besoins et les possibilités d'approvisionnement

- Sensibiliser les communes et les particuliers au chauffage au bois (chaufferies individuelles ou collectives à plaquettes ou granulés-bois), avec approvisionnement local (en collaboration avec le réseau des Communes Forestières et le PNR notamment). Cette sensibilisation pourra être réalisée sous forme d'une conférence ou d'une exposition par exemple. Etudier et localiser (en s'appuyant sur le PAT) les possibilités de réseaux de chaleur / de chaufferie bois / de plateforme bois-énergie sur le territoire.
- Identifier les besoins liés au bois énergie. Faire le bilan des installations existantes, des projets communaux en cours ou ayant été envisagés. Evaluer la pertinence des projets de chauffage au bois, la nécessité ou non d'optimiser les installations existantes. Etudier les éventuels besoins de stockage. Dégager des financements, étudier la viabilité économique de ces projets (par une expertise). Des conventions de partenariat pourront être passées entre la CCHJSC et le réseau des Communes Forestières ou l'ONF, ou encore avec l'AJENA (Association Jurassienne Diffusion Energies Alternatives) pour réaliser cette expertise.
- Etudier l'approvisionnement en Bois Energie : approvisionnement actuel des structures existantes, éventuels nouveaux apports. Chercher à valoriser le potentiel bois énergie sur le territoire, en mettant en place des circuits courts.
- Avoir une réflexion sur la valorisation des sous-produits d'exploitation. Communiquer sur le fait que le bois énergie est un sous-produit à valoriser dans la filière bois locale (il ne doit pas venir concurrencer des débouchés déjà existants), cela peut être, par exemple, de la valorisation des sous-produits des exploitations de bois d'œuvre / bois d'industrie (BO/BI) (il s'agirait des sur-billes, c'est-à-dire ce qui est inférieur au diamètre commercialisable en BO/BI (billes)), de la réouverture de milieux (double enjeu environnemental et économique) ou de l'exploitation des taillis non encore exploités.
- La CCHJSC pourra porter des études de type chantiers-tests (tels que ceux qui avaient été envisagés avec le PNR et l'ONF sur la réouverture d'anciens pâturages et l'exploitation du taillis), pour connaître le coût d'exploitation, le coût de production de plaquettes, jusqu'au coût de production de chaleur. L'idée sera de remettre à l'ordre du jour des projets qui avaient déjà été envisagés et réfléchis.

Mettre en place une réflexion intercommunale pour développer les infrastructures Bois Energie

- La CCHJSC pourra montrer l'exemple de la possibilité de chauffage au bois local dans les bâtiments dont elle a la gestion (médiathèque, future piscine couverte...). Il sera, de même, intéressant d'étudier les possibilités de chauffage au bois dans les bâtiments collectifs (de type collège, lycée, école, maison de retraite, gymnase...), comme cela se fait sur certains territoires voisins. Ceci impliquera un recensement des infrastructures de chaque commune et une concertation avec les instances concernées (à l'échelle communale, départementale, régionale), pour identifier les bâtiments potentiellement intéressés par un chauffage au bois.
- A partir des différents projets inventoriés, les coordonner en un projet global, structurant pour le territoire et permettant une économie d'échelle. Lancer une réflexion à l'échelle intercommunale en se basant sur les outils existants (PAT), mais en approfondissant l'étude au territoire de la CCHJSC (prendre en compte les entreprises privées de bois énergie présentes sur le territoire). Prendre l'exemple de ce qui s'est fait au niveau de la CC du Pays de Gex (chez qui cette étude, puis les actions entreprises ont été menées depuis une dizaine d'années).
- Etudier la possibilité d'organiser les communes autour d'une plateforme de stockage de bois-plaquette. (En consultant les acteurs forestiers, les communes et l'entreprise privée de bois-plaquette du territoire). Se baser sur les exemples des territoires voisins (CC du Pays de Gex notamment, et Syndicat Mixte du Canton de Morez). Bien prendre en compte les aspects d'approvisionnement local, en circuit court et sur la durée.
- Dégager des financements pour participer à la mise en place concrète de ces projets. Mettre en œuvre des actions concrètes pour initier un mouvement sur le territoire, vers une transition énergétique. La CCHJSC pourra mettre en place un projet de chauffage au bois ou de plateforme de stockage pour servir d'exemple et encourager les communes

à suivre cet exemple.

Lien avec d'autres actions :

Cette action sera à mener en lien avec les actions correspondant à l'orientation 4 « Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire » (avec notamment l'action 4-12 « Soutenir les acteurs de la filière forêt-bois présents sur le territoire »), l'action 1-4 sur la GMT. De plus, cela pourra être lié à l'action 2-6 « Concilier les enjeux de production forestière et les enjeux de préservation de l'environnement et du paysage », dans la lutte contre l'embroussaillage, éventuellement valorisable en bois énergie.

Localisation :

Tout le territoire de la CCHJSC, en tenant compte du fait qu'une demande assez forte est faite au niveau des communes de la vallée de la Bienne (commune de La Rixouse notamment) et que des installations existantes sont en demande de se développer vers Avignon-lès-Saint-Claude, Saint-Lupicin, Lavans-lès-Saint-Claude.

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Actions à mener durant le mandat actuel (à préciser)

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Sensibiliser et inciter les communes à mettre en place des projets de chauffage au bois énergie
- Se porter maître d'ouvrage pour des projets bois énergie, afin de montrer l'exemple
- Soutenir les projets bois énergie en se positionnant comme partenaire, mettre en relation les communes pour d'éventuels projets intercommunaux
- Etudier la viabilité économique des différents projets
- Dégager des financements (soit pour l'expertise de viabilité des projets, soit pour la mise en place concrète)

Partenaires :

Communes Forestières, PNR, ONF, ADEFOR 39, entreprises de bois énergie sur le territoire.

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

A préciser (CCHJSC, Communes Forestières, PNR...)

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre de projets liés au bois énergie envisagés
- Nombre d'expertises réalisées et nombre de projets dont la viabilité est validée
- Nombre de structures effectivement mises en place (chaufferie bois, réseau de chaleur, plateforme de stockage)
- Nombre de projets de chantier-test mis en œuvre sur la valorisation des bois (non exploités ou sous-produits d'exploitation) en bois énergie

Avancement :

Orientation 3 : Participer à la valorisation des bois sur le territoire

Action 3-10 : Valoriser la filière Bois d'œuvre en circuit court

Objectif :

Exploiter le fort potentiel en bois d'œuvre sur le territoire en ayant une réflexion pour valoriser au mieux la ressource en circuit court et de façon durable en répondant aux besoins des collectivités et des particuliers.

Mettre en œuvre des actions concrètes qui permettent de maintenir et développer cette filière sur le territoire.

Niveau de priorité :

2

Contexte – Constat :

- Une grande disponibilité en bois sur le territoire et une grande qualité de ces bois
- Une filière bois historiquement très active (chaque village avait sa propre scierie à l'époque), mais qui actuellement est en fort déclin (une seule petite scierie encore active sur le territoire (à La Pesse), seulement quelques artisans du bois (quelques charpentiers, un tavaillonneur (aux Bouchoux)...), un constructeur bois (à La Pesse)...))
- De ce fait, les bois produits sur le territoire sont presque systématiquement exportés hors du territoire pour être transformés (dans l'Ain majoritairement ou vers d'autres secteurs du Jura)
- Si la sensibilisation à la construction bois et au chauffage au bois commence à être ancrée dans les esprits, les aspects d'utilisation du bois local, en circuit court sont encore à développer. Les constructions bois actuellement réalisées utilisent bien souvent du bois provenant de l'extérieur (autres régions voire même autres pays)
- Actuellement peu (voire pas) de documents d'urbanisme préconisent la construction en bois local
- Existence d'un programme mené à l'échelle nationale par le réseau des Communes Forestières : « 100 constructions publiques en bois local »
- Une des mesures du PNR HJ dans son « Plan d'actions pour un développement de la filière bois territoriale » concerne le fait de « Promouvoir l'utilisation du bois en circuit court » (mesure 2-1)

Prérequis :

Il conviendra de s'intégrer dans la démarche plus large menée par le PNR.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- Souligner les utilisations possibles du bois par les particuliers et les communes : mettre en valeur la construction en bois local et en privilégiant les constructeurs locaux. Cette sensibilisation pourra être réalisée sous forme d'une conférence ou d'une exposition par exemple, en lien avec la sensibilisation au chauffage au bois évoquée ci-dessus (action 3-9).
- Promouvoir les circuits courts en participant à la sensibilisation au développement des contrats d'approvisionnement pluriannuels (avec des entreprises locales), en organisant des réunions avec le réseau des Communes Forestières, l'ONF et les élus. Participer à l'étude de mise en place de contrats tripartites (contrat avec ETF et avec scierie). Promouvoir le tri des bois par qualité lors de l'exploitation, afin de mettre en valeur la qualité de ces bois. Ces aspects seront également traités dans le cadre de la Gestion Multifonctionnelle de Territoire (action 1-4).
- Faire en sorte que la valeur ajoutée du bois se fasse sur le territoire, que la transformation se fasse sur place (sans exportation), pour cela, participer au maintien et au développement de la filière locale de transformation, soutenir les artisans et petites entreprises du territoire. Il y a plusieurs manières de favoriser la filière locale :
 - Etre à l'écoute des petites entreprises demandeuses de soutien et des communes les accueillant sur leur territoire. Faciliter l'installation des petites entreprises liées à la filière forêt-bois (par exemple dans le cas du tavaillonneur souhaitant s'installer à Bellecombe, ou de l'entreprise de bois-bûche souhaitant s'agrandir aux Moussières). Dans le cadre de sa compétence économique, la CCHJSC pourra fournir un appui logistique, technique ou financier à ces entreprises locales qui en manifesteront le besoin.
 - Maintenir le fonctionnement de l'Atelier des Savoir-Faire, en allant toutefois vers des choses plus concrètes,

en favorisant un plus large panel d'artisans travaillant la matière bois, avec des finalités diverses (production d'objets courants et pas seulement artistiques).

• Promouvoir les projets de construction en Bois local et avec, si possible, des entreprises locales.

- Mettre en valeur (auprès des élus et des particuliers) la construction en bois local (en s'appuyant sur les exemples des territoires voisins (Syndicat Mixte du Canton de Morez, CC de Hauteville dans l'Ain), et en cherchant des solutions pour viser à favoriser les constructeurs locaux (il peut s'agir par exemple de marchés hors-fourniture ou autres).
- Montrer l'exemple en privilégiant la construction en bois local lors de projets de construction de nouveaux bâtiments portés par la CCHJSC.
- Accompagner financièrement des projets, et notamment, étudier la possibilité de remettre en place des projets déjà évoqués par le passé. Il sera particulièrement intéressant de remettre en place le projet de la Maison de l'Epicéa à La Pesse, en envisageant un projet réalisable à l'échelle et avec les moyens de la CCHJSC. Lors de ce genre de projets, donner l'exemple en utilisant des matériaux locaux, en donnant des critères d'exigence aux prestataires (« faire en bois local » par exemple), en envisageant un chauffage au bois à approvisionnement local.
- Mettre en avant la qualité des bois provenant du territoire, pour participer à la promotion de toutes les entreprises utilisant ce bois comme matière première. Communiquer sur le fait que cette grande qualité des bois induit en général une grande qualité des produits fabriqués en bois sur le territoire. Il sera possible de s'inspirer du bâtiment réalisé sur le territoire de la CC d'Hauteville (Ain) avec l'interprofession du bois FIB01. L'interprofession du bois de Franche-Comté (ADIB) pourra à cette occasion être consultée.

Lien avec d'autres actions :

Cette action sera à mener en lien avec les actions correspondant à l'orientation 4 « Structurer la filière forêt-bois du territoire » (avec notamment l'action 4-12 « Soutenir les acteurs de la filière forêt-bois présents sur le territoire »), ainsi que l'action 1-4 de mise en place de la GMT.

Il est important de souligner qu'une filière bois d'œuvre dynamique et bien développée favorisera une bonne structuration de la filière forêt-bois de l'amont à l'aval.

Localisation :

Tout le territoire de la CCHJSC

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Actions à mener durant le mandat actuel (à préciser)

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Sensibiliser et inciter les communes et les particuliers à mettre en place des projets de construction en bois
- Se porter maître d'ouvrage pour des projets de construction en bois, afin de montrer l'exemple (notamment pour le projet de la Maison de l'Epicéa à La Pesse), être vigilant au moment de l'étude de faisabilité du projet (veiller à avoir un projet valorisant le bois local, les entreprises locales, dans la mesure du possible).
- Financer les différentes actions

Partenaires :

Communes Forestières, PNR, entreprises locales de transformation du bois, ADEFOR 39, ONF

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

CCHJSC et partenaires forestiers (Communes Forestières, PNR)

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre de contrats « tripartites » mis en place entre vendeur, acheteur et exploitant / ETF
- Nombre de petites entreprises ou artisans aidés (pour leur installation ou agrandissement) dans le cadre de cette démarche
- Nombre de projets de construction en bois local effectivement réalisés dans les communes
- Nombre de structures effectivement mises en place (bâtiments publics construits en bois local)

Avancement :**Orientation 4 : Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire**

La filière forêt-bois sur le territoire, et même à plus large échelle, est très cloisonnée. Ce cloisonnement est observable à la fois entre les différents corps de métiers, et au sein même des corps de métiers.

Par ailleurs, les différents acteurs de cette filière réalisent de nombreuses actions, et disposent de données et de connaissances importantes. Malheureusement, tout cela n'est pas mis en commun, ce qui entraîne donc une importante perte d'efficacité dans l'exploitation de ces connaissances et la mise à profit de ces données.

De ce fait, une mutualisation des données et des connaissances, ainsi qu'une mise en réseau des différents acteurs de la filière forêt-bois seraient probablement très bénéfiques à tous. Mettre les acteurs (politiques et professionnels) en situation de discussion permettrait de résoudre les conflits plus efficacement. En effet, une meilleure interaction entre acteurs permettrait qu'ils aient une plus grande considération des professions de chacun et donc une meilleure acceptation des contraintes induites par les activités d'autrui. Ainsi, chacun serait en mesure d'avancer plus rapidement et plus efficacement en s'appuyant sur les autres maillons de la filière. De plus, cette mise en commun apporterait une vision plus globale du territoire et donnerait donc une image plus fidèle à la réalité de la forêt du territoire.

Par ailleurs, un soutien aux entreprises de la filière forêt-bois présentes sur le territoire permettrait une garantie du maintien d'une filière structurée et pérenne, cela favoriserait le développement économique du territoire et garantirait la valorisation des bois en circuit court.

Les structures telles que le PNR ou la CCHJSC, de par leur échelle et leur vision globale du territoire, pourront certainement apporter beaucoup à la structuration de cette filière.

Orientation 4 : Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire

Action 4-11 : Garantir une centralisation des informations relatives à la filière forêt et bois du territoire

Objectif :

Mutualiser l'information disponible sur les forêts du territoire, au sens large. Rendre cette information disponible à tous, en un même lieu.

Se doter d'un instrument de communication efficace : le Système d'Information Géographique (SIG), un outil de cartographie.

Niveau de priorité :

2

Contexte – Constat :

- Beaucoup d'informations relatives à la forêt du territoire disponibles au sein des différents organismes forestiers (ONF, ADEFOR 39, Communes Forestières, PNR, etc.), mais très fort cloisonnement de ces informations
- Une vision très locale du foncier forestier communal (à l'échelle des communes seulement) et méconnaissance des statuts des chemins forestiers
- Actuellement, une absence d'outil de gestion des données cartographiques au sein de la CCHJSC

Prérequis :

Il faudra s'assurer d'avoir au sein de la CCHJSC une personne en mesure d'utiliser un logiciel de cartographie SIG, ou disposée à se former.

Certaines informations seront à rassembler auprès des communes et des acteurs forestiers, comme précisé dans l'action 1-3 « Promouvoir des modalités de gestion innovantes en forêt communale et faire évoluer les modes de commercialisation des bois » .

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- Faire en sorte qu'un bilan complet du foncier forestier communal et des chemins ruraux (géo-référencés) soit réalisé au niveau de chaque commune, puis rassemblé par la CCHJSC. Il pourra aussi être intéressant de faire un inventaire des zones d'exploitation difficile (sols sensibles, desserte à améliorer ou à créer...) en forêt communale.
- Demander aux partenaires forestiers locaux de mettre à disposition certaines informations relatives au territoire et susceptibles d'être utiles pour les autres acteurs et pour certains projets intercommunaux (dans la limite de la confidentialité de certaines données).
- Créer une base de données rassemblant des éléments concernant la forêt publique (relevant ou non du Régime Forestier), la forêt privée, les aspects environnementaux, les éléments du PAT, la desserte existante (dont les chemins ruraux, géo-référencés par commune), les données relatives à l'étude LiDAR, aux études menées par d'autres organismes sur le territoire ou à plus large échelle... Faire de l'archivage et de la mise à disposition de données pour ceux qui en auraient besoin. Ces données devront être tenues à jour et actualisées.
- Mettre en place un SIG (en utilisant un logiciel gratuit, Q-GIS par exemple) à la CCHJSC, qui permettra de centraliser les données cartographiques concernant la forêt et la filière bois.
 - Cela permettra à la CCHJSC d'acheter et d'exploiter des données de l'IGN par exemple, elle pourra aussi rassembler les données cartographiques ayant trait à la forêt communale, privée, ou aux aspects environnementaux... Le fait d'avoir en un même lieu un grand ensemble de données permettra de simplifier grandement certaines démarches liées à la gestion forestière au sens large.
 - De plus, les cartes sont des outils très précieux pour communiquer sur telle ou telle information et avoir une compréhension visuelle des différentes problématiques.
 - Par ailleurs le fait d'avoir un SIG sera utile sur d'autres aspects des compétences de la CCHJSC, le tourisme notamment ou la gestion du foncier. Cela impliquera que la CCHJSC ait dans ses murs une personne capable de manipuler un tel logiciel (par exemple la personne qui sera embauchée pour l'animation et la mise en place des présentes actions (cf. la fiche Prérequis « Action à réaliser pour mener à bien le programme d'action... »).
- Informer les professionnels de la filière et les élus, de la disponibilité de certaines informations au sein de la CCHJSC

et les fournir aux demandeurs, en étant capable de donner des détails sur le contenu et les caractéristiques de chaque information, ainsi que de donner la source de ces informations.

Dans un premier temps, le regroupement et l'organisation de ces données pourront faire l'objet d'un stage (stage de 2 mois par exemple), mais le maintien, la mise à jour et la mise à disposition des données devront être réalisés par l'animateur « forêt » évoqué dans l'action « Prérequis ».

Lien avec d'autres actions :

Le fait de rendre disponible ce type d'information permettra de rendre plus efficaces certaines démarches transversales entre forêts communales et privées par exemple, donc en lien avec l'orientation 1 « Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire », et notamment, il faudra intégrer tout cela dans le projet de GMT (cf. action 1-4 « Participer à la mise en place d'un système de Gestion Multifonctionnelle de Territoire »).

Localisation :

Tout le territoire de la CCHJSC

Budget prévisionnel :

Prix de l'achat des données à l'IGN

Emploi d'un stagiaire sur 2 mois

Embauche d'une personne qualifiée à plein temps ou mi-temps (qui agira aussi au niveau de l'animation de toutes ces actions)

Q-GIS est un logiciel gratuit et très performant.

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Proposition d'organisation :

- Durant la période fin 2014 et début 2015 : consulter tous les acteurs susceptibles de fournir des données, faire la demande aux communes de rassembler les informations relatives à leur territoire
- Été 2015 (juin-juillet) : prendre un stagiaire pour 2 mois, en charge de :
 - Rassembler et organiser ces données en une base de données
 - Réaliser une notice de cette base de données
 - Installer Q-GIS
 - Créer des cartes représentant les données disponibles
 - Créer un document à destination des différents acteurs forestiers, décrivant les éléments d'informations disponibles au sein de la CCHJSC
- Par la suite, veiller à maintenir ces données à jour au cours du temps

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Solliciter les différents acteurs forestiers et les communes pour rassembler les informations qu'ils ont à disposition.
- Organiser la base de données, et la tenir à jour
- Mettre en place un SIG dans ses locaux
- Pour cela, éventuellement réaliser une proposition de stage à soumettre aux écoles d'ingénieurs forestiers

Partenaires :

ONF, ADEFOR 39, Communes Forestières, PNR, communes

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

CCHJSC

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre de types de données disponibles
- Nombre de sollicitations pour accéder à ces données (intérêt pour les données disponibles)

Avancement :

Orientation 4 : Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire

Action 4-12 : Soutenir les acteurs de la filière forêt-bois présents sur le territoire

Objectif :

Favoriser l'activité des acteurs de la filière forêt-bois du territoire, afin de pérenniser ces activités et ainsi garantir sur le long terme le maintien de la filière-bois locale et l'exploitation en circuit court des bois du territoire.

Niveau de priorité :

2

Contexte – Constat :

- Un nombre décroissant d'acteurs de la filière-bois sur le territoire de la CCHJSC (une seule scierie par exemple, alors qu'autrefois chaque village en avait une). Idem en ce qui concerne le nombre d'ETF ou exploitants (moins d'une dizaine sur tout le territoire)
- Présence d'artisanat de niche (tavaillon, layetterie, ...), très emblématique du territoire, représenté par un très faible nombre d'artisans
- Des corps de métier très cloisonnés les uns par rapport aux autres et même au sein d'une même profession (entre les ETF par exemple). Un manque de communication flagrant, néfaste à une bonne entente
- Une demande de valorisation des circuits courts et de l'emploi local, qui n'est réalisable que lorsqu'une filière forêt-bois existe et est viable
- Des actions menées à plus large échelle (notamment l'action du PNR sur la filière forêt-bois) visant à structurer et organiser cette filière. Une des mesures du PNR dans son « Plan d'actions pour un développement de la filière bois territoriale » concerne le fait d'« Accompagner la production de valeur ajoutée dans les entreprises » (mesure 2-2)
- L'univers forestier est assez mal connu du grand public. Cette méconnaissance est souvent à l'origine des malentendus et des conflits. Pourtant, bien souvent, le grand public est en demande d'en savoir plus.

Prérequis :

Il sera nécessaire d'agir en concertation avec le PNR, afin de s'inscrire dans la démarche existante.

Il faudra prendre en compte les deux actions de l'orientation 3 « Participer à la valorisation des bois sur le territoire », étant donné qu'elles visent aussi à favoriser les activités liées à ces filières sur le territoire.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- Identifier les acteurs de la filière qui auraient besoin en priorité d'un soutien d'une structure telle qu'une communauté de communes. En collaboration avec les communes,
 - Identifier les artisans ou petites entreprises (liés au matériau bois) situés sur le territoire et qui nécessiteraient de ce soutien (par exemple au moment de leur installation, ou lors d'un agrandissement...),
 - De même identifier s'il y en a les acteurs de l'amont de la filière qui nécessiteraient un soutien dans le maintien de leur activité (ETF, exploitants forestiers...)
- Etudier les possibilités concrètes d'apporter ce soutien à ces acteurs. Sous forme d'aides financières ou logistiques ou en les mettant en relation entre eux.
- A l'amont de la filière : (Toutes ces démarches sont à lier à la démarche du PNR dans son action « Conforter les entreprises de travaux forestiers »)
 - Avoir une réflexion concernant les emplois saisonniers, pour maintenir l'emploi de personnes du territoire. Par exemple, chercher à employer des personnes locales travaillant en bûcheronnage l'été, et sur les pistes de ski l'hiver. (Cela inciterait les gens à rester sur le territoire).
 - Faire en sorte de favoriser les relations entre propriétaires (communes ou privés), gestionnaires et ETF. Sensibiliser les élus et propriétaires privés à privilégier la qualité des services dans le choix des entreprises, à prendre en compte la difficulté d'exploitation dans le choix des ETF (en faisant notamment valoir le fait que parfois un prix plus élevé peut être justifié et valoir le coup d'être payé, et donc en choisissant le « mieux disant » au lieu du « moins disant »).

- Soutenir les démarches qui visent à développer les contrats d’approvisionnement, en veillant à ce que ceux-ci soient bien de type « gagnant-gagnant ». En effet, les contrats seraient une solution pour garantir du travail aux ETF, sur une ou plusieurs années.
- De même, l’activité des ETF locaux serait d’avantage soutenue avec le développement du mode de vente « bois façonné bord de route », qui permet au propriétaire de mieux maîtriser la qualité de l’exploitation (puisque’il peut choisir qui exploite sa parcelle, la période d’exploitation et ainsi, minimiser les dégâts sur la parcelle). Ainsi, il sera intéressant de promouvoir ce mode de vente. (Cf. action 1-3 « Promouvoir des modalités de gestion innovantes en forêt communale et faire évoluer les modes de commercialisation des bois »).

• **A l’aval de la filière :**

- Initier une démarche globale de discussion entre scieurs et communes, afin que tout le monde se connaisse et agisse dans le même sens, dans un intérêt commun, plutôt que pour leurs intérêts propres
- Sensibiliser les collectivités et les particuliers à consulter les scieurs, constructeurs, charpentiers, artisans du territoire dans leurs projets de construction en bois. Lors de démarches Bois-Energie, consulter les entreprises bois énergie présentes sur le territoire.
- Poursuivre les démarches de soutien aux marchés de niche par l’intermédiaire de l’Atelier des Savoir-Faire et en communiquant avec les communes ayant des artisans sur leur territoire.

• La mise en place d’un système de visite type "ferme ouverte" (déjà mené par la CCHJSC via l’office de Tourisme) mais pour les industries du bois ou les ETF, pourra être envisagée. Par exemple organiser des visites de scierie, de chantier d’exploitation, de constructeur-bois, d’entreprise de bois-plaquette ou bois-bûche... Cette action sera à réfléchir en concertation avec les acteurs de la filière concernée, l’office de tourisme, le PNR et éventuellement l’Atelier des Savoir-Faire.

Lien avec d’autres actions :

Tout cela pourra se faire en lien avec l’action 1-3 « Promouvoir des modalités de gestion innovantes en forêt communale et faire évoluer les modes de commercialisation des bois »

De plus, dans les démarches de « Valorisation des bois sur le territoire » (orientation 3), les projets construction bois et chauffage bois menés, s’ils le sont en concertation avec les acteurs locaux, seront d’autres moyens de soutenir les activités de ces acteurs.

Enfin, cette action est aussi étroitement liée à l’action 4-13 suivante « Promouvoir la transversalité entre les différents acteurs ».

Localisation :

Tout le territoire de la CCHJSC

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Actions à mener durant le mandat actuel (à préciser)

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Servir de relais pour mettre en relation les différents acteurs forestiers et de la filière bois entre eux.
- Mettre en place des méthodes de soutien aux acteurs en ayant besoin. Etre à l’écoute des demandes.
- Etre maître d’ouvrage pour le projet de « portes ouvertes des industries du bois ».

Partenaires :

Communes Forestières, PNR, ONF, ADEFOR 39, entreprises locales de la filière forêt-bois (exploitants, ETF ou l'association qui les représente (Pro-forêt), entreprises de transformation du bois, artisans...), communes

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

CCHJSC et autres partenaires (notamment le PNR HJ)

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre de réunions / discussions organisées pour mettre en relation les différents acteurs
- Nombre et types d'acteurs concernés et ayant répondu aux sollicitations
- Nombre d'acteurs / artisans bénéficiant d'un soutien (à déterminer) de la CCHJSC
- Nombre d'industries du bois et d'ETF intéressés par le principe de « porte ouverte » ou « chantier ouvert »
- Nombre de visites organisées

Avancement :

Orientation 4 : Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire

Action 4-13 : Promouvoir la transversalité entre les différents acteurs professionnels liés à la forêt d'une part, et entre professionnels et propriétaires d'autre part

Objectif :

Favoriser la communication entre les différents professionnels de la filière forêt-bois (gestionnaires publics et privés, ETF, entreprises de transformation du bois, ...), afin de garantir une meilleure entente et une meilleure organisation de leurs activités et de la filière en général.

Faire en sorte de mettre davantage en relation les différents acteurs professionnels de la filière forêt-bois, afin de lutter contre le cloisonnement de cette filière et ainsi de participer à son développement sur le territoire.

Faire en sorte qu'il y ait davantage d'échanges entre ces professionnels et les élus des communes du territoire, afin de développer une meilleure compréhension des enjeux de cette filière forêt-bois.

Niveau de priorité :

2

Contexte – Constat :

- Des corps de métier très cloisonnés les uns par rapport aux autres et même au sein de mêmes professions, alors que pourtant l'outil de travail est identique : la forêt et le bois. Un manque de communication flagrant, parfois néfaste à une bonne entente entre chaque
- Pourtant, un outil de travail identique (la forêt) et des informations disponibles qui pourraient intéresser chacun des types de professionnels forestiers (tels que les nouveaux outils de gestions potentiels (par exemple le LiDAR)). Idem en ce qui concerne certaines thématiques très transversales (telles que le mode de vente en contrat d'approvisionnement, le bois énergie et l'approvisionnement en bois énergie,...)
- Diverses activités ayant pour cadre la forêt, mais une seule ayant des revenus directs : la gestion des forêts pour l'exploitation des bois. Cette différence peut être sources de conflits entre les professionnels vivant de la matière première fournie par la forêt et ceux n'exploitant que le « cadre forestier »
- Une méconnaissance des métiers de la filière forêt-bois au niveau des communes propriétaires et des propriétaires privés, ainsi qu'un manque de communication entre les professionnels de la filière et les propriétaires de forêts
- Des actions menées à plus large échelle (notamment l'action du PNR sur la filière forêt-bois) visant à structurer et organiser cette filière. Une des mesures du PNR dans son « Plan d'actions pour un développement de la filière bois territoriale » concerne le fait de « Développer les outils de concertation » (mesure 3-2)

Prérequis :

La majorité des actions proposées ci-dessous entrent dans la démarche plus large menée par le PNR sur la filière forêt-bois. Il conviendra que la CCHJSC se rapproche du PNR dans la mise en œuvre de ces différentes actions.

Il pourra être intéressant de s'inspirer des méthodes employées par la CC du Massif du Vercors, elle-même faisant partie du territoire d'un PNR, mais exerçant une compétence « forêt ».

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- Améliorer la communication entre acteurs. Mettre les différents professionnels en discussion, sur des sujets problématiques sur le territoire (la réglementation environnementale, les aspects touristiques liés à la forêt, la gestion, la commercialisation, la chasse, ...). Servir de relais d'information, participer à développer la qualité de leurs relations.
 - Par exemple exploiter la compétence « Tourisme » déjà existante à la CCHJSC pour mettre en relation les acteurs du tourisme et les acteurs forestiers locaux (en veillant à agir en lien avec les actions déjà menées pas le PNR).
 - De même, en lien avec l'action 2-7 « Concilier les enjeux de production forestière et les enjeux de préservation de la biodiversité... », participer à mettre d'avantage en relation les acteurs de la filière forestière et les associations environnementales (du type Groupe Tétras Jura), par exemple en les faisant interagir lors de rencontres thématique (conférence-débat ouverte au public ou journées de formation (sur le « Martélocoq » notamment).

- En lien avec le point précédent et en concertation avec les différents organismes forestiers, organiser des réunions lorsque certaines thématiques transversales sont susceptibles d'intéresser différents acteurs professionnels, afin qu'ils échangent sur ces outils ou informations, qu'ils partagent d'éventuels retours d'expérience, et afin de mettre à profit les connaissances et expériences de chacun, ainsi que tous les éléments à disposition. Il pourra s'agir :
 - De l'outil LiDAR et ses possibles applications (cf. action 1-5 « Etudier les méthodes innovantes de débardage »), en mettant en relation gestionnaires et conseillers forestiers avec l'IRSTEA de Grenoble.
 - De la desserte forestière, qui la plupart du temps concerne la forêt privée et la forêt communale (dans ce cas, servir de relais pour faciliter la mise en relation des divers acteurs). Il faudra notamment évoquer l'entretien, l'utilisation des places de dépôt, la remise en état après exploitation... (En lien avec l'action 1-1 « Améliorer la desserte forestière sur le territoire »).
 - Du développement des contrats d'approvisionnement en parallèle à des contrats pluriannuels avec les ETF, en communiquant auprès des gestionnaires, ETF et acheteurs de bois, sur l'intérêt d'une telle pratique et de ce que cela implique pour chacun.
 - De la valorisation des sous-produits d'exploitation en Bois Energie et de l'importance de considérer le Bois-énergie comme un moyen de valoriser du bois non valorisable par ailleurs, et non pas un nouveau débouché pour des bois ayant d'autres possibilités de valorisation. Mettre en place une sensibilisation et une discussion sur ces aspects sur lesquels tout le monde ne partage pas forcément le même avis, il faudra alors convier les gestionnaires, entreprises bois-énergie, et organismes forestiers (Communes Forestières, ADEFOR 39, PNR, ONF).
- Développer les relations entre les propriétaires privés et les conseillers et gestionnaires forestiers
 - Dans les communes n'étant pas encore concernées par les actions de restructuration foncière, de PDM ou d'ASA, faire en sorte de mettre en relation les propriétaires et les structures d'animation (ADEFOR 39), afin que les propriétaires privés gèrent et exploitent d'avantage leur forêt.
 - Participer au porté à connaissance des réunions organisées par l'ADEFOR 39 auprès des propriétaires du territoire. Servir de relais entre l'ADEFOR 39 et les communes, qui, elles, pourront transmettre l'information auprès des propriétaires de leur territoire.
- Développer la transversalité entre les acteurs économiques de la filière forêt-bois (gestionnaires, ETF, industries de transformation), les collectivités (telles que le PNR ou les communautés de communes) et les propriétaires (communes et privés) : soulever ensemble les problèmes à résoudre et déterminer des budgets à dégager pour trouver des solutions. Cela représenterait une contrepartie aux efforts faits par les acteurs économiques pour répondre aux autres besoins liés à la forêt (tourisme notamment, ou enjeux paysagers et environnementaux) qui eux ne représentent pas de revenus directs, contrairement à l'exploitation forestière.
 - L'un des thèmes à aborder en priorité lors de ces réunions sera celui de la dégradation des chemins par l'exploitation forestière.
 - Un second thème pourra concerner la réglementation de l'activité « chiens de traîneau ».

Cette démarche sera à mener en concertation avec le PNR, dans le cadre de ses missions déjà en cours.
- Développer les relations entre les élus des communes et les acteurs professionnels de la filière forêt-bois, afin de sensibiliser les élus aux activités locales de cette filière sur le territoire et de leur permettre de mieux appréhender les enjeux de la filière. Cela pourra ici encore se faire sous forme de conférence-débat ou de visites (visite de chantier d'exploitation, visite d'entreprise de transformation du bois, visite en forêt pour illustrer l'utilité des travaux sylvicoles...). Il sera intéressant d'organiser ce genre d'évènement en invitant toutes les communes du territoire, ce qui leur permettra par la même occasion d'échanger sur leurs expériences respectives en tant que communes forestières.

Lien avec d'autres actions :

Cette action sera en lien avec les actions de l'orientation 2 « Promouvoir la multifonctionnalité des forêts du territoire », avec l'action 1-3 « Promouvoir des modalités de gestion innovantes en forêt communale et faire évoluer les modes de commercialisation des bois », et avec l'action 1-4 « Participer à la mise en place d'un système de Gestion Multifonctionnelle de Territoire ». De même, certains des points évoqués pourront être liés aux actions de l'orientation 3 « Participer à la valorisation des bois sur le territoire ».

Localisation :

Tout le territoire de la CCHJSC

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Actions à mener durant le mandat actuel (à préciser)

Rôle à jouer par la CCHJSC :

- Organiser et financer des réunions ou événements regroupant les professionnels de la filière, les professionnels des autres filières liées au cadre forestier, les propriétaires (communes ou privés)
- Centraliser et faire suivre les informations
- Soulever des budgets visant à améliorer la transversalité et la bonne entente entre les différents acteurs
- Soutenir l'ADEFOR 39 dans ses actions de sensibilisation auprès des propriétaires privés du territoire. (Soutien financier et/ou logistique) et servir de relais entre l'ADEFOR 39 et les communes (elles-mêmes pouvant être le relais d'informations auprès des propriétaires)

Partenaires :

Communes Forestières, PNR, ONF, ADEFOR, gestionnaires privés, acteurs de la filière bois, acteurs du tourisme

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

CCHJSC et partenaires forestiers (à préciser selon les actions)

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre d'événements organisés pour regrouper les différents acteurs dont l'activité professionnelle est liée à la forêt ou au bois
- Nombre et type d'acteurs participant à ces événements
- Montant des budgets soulevés pour contribuer au bon déroulement de l'activité forestière dans le cadre des autres enjeux (tourisme, paysage, environnement...)

Avancement :

Action transversale : Informer et former sur des thématiques générales et sur les actions menées par la CCHJSC dans le cadre de sa compétence « Forêt et filière bois »

Objectif :

Tenir informés les différents acteurs du territoire de l'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions dans le cadre de la compétence « Forêt et filière-bois » de la CCHJSC.

Veiller à la sensibilisation de ces acteurs à des thématiques générales qui peuvent être liées à de nombreuses actions de ce programme d'actions. Garantir ainsi une bonne compréhension des actions mises en œuvre.

Permettre aux élus des communes d'échanger certaines de leurs expériences en termes de forêt et filière-bois.

Niveau de priorité :

1

Contexte – Constat :

- L'univers forestier est assez mal connu du grand public et des élus, alors que pourtant, bien souvent, ils sont en demande d'en savoir plus.
- Des perspectives d'avenir (changements climatiques, demande de transition énergétique, diminution des subventions publiques...) à prendre en compte et à faire prendre en compte par les acteurs du territoire
- De nombreuses actions en lien avec la filière forêt-bois déjà menées par les différents partenaires forestiers, donc une nécessité de communication sur les actions concrètement réalisées par chacun et par la CCHJSC et de leurs résultats, afin que les diverses démarches et leur organisation les unes par rapport aux autres soient bien claires pour tous

Mise en œuvre opérationnelle de l'action :

Communication sur des thématiques très générales liées à la forêt

- En lien avec les différents partenaires forestiers (réseau des Communes Forestières, ONF, ou autres, selon les thématiques abordées), sensibiliser davantage les élus à la forêt en général. Présenter cela sous forme de réunions, présentations, visites (plutôt que sous forme de documents papier qui peuvent sembler rébarbatifs pour certains). Il faudra veiller à ce que les réunions soient organisées à l'échelle du territoire de la CCHJSC, afin que les élus puissent facilement s'y rendre (ce qui n'est pas forcément le cas, lorsque les réunions sont organisées à l'échelle du département). Une bonne compréhension des principes forestiers et du vocabulaire spécifique permettra de s'assurer de la bonne compréhension lors des discussions ou des présentations concernant les actions menées.
- Permettre les échanges entre communes sur les thématiques liées à la forêt ou ses débouchés. Des rencontres entre élus des différentes communes pourront être organisées, dans le but d'échanger les retours d'expérience sur telle ou telle problématique forestière.
- Par ailleurs, il pourra être intéressant de mettre en place une réflexion concernant une possible substitution aux soutiens financiers publics actuels (qui risquent de diminuer voire de disparaître d'ici 5 ou 10 ans), imaginer et tester de nouveaux outils pour financer des projets tels que la création d'ASA, les opérations de restructuration foncière, ou autres. Le PNR pourra accompagner cette réflexion et la CCHJSC pourra se positionner en territoire test sur cette réflexion.
- La prise en compte des changements climatiques dans la gestion des forêts et de la demande de transition énergétique sont deux autres aspects importants à avoir à l'esprit lors de la mise en œuvre des actions de ce programme et qu'il sera intéressant de communiquer aux divers acteurs du territoire. La communication pourra se faire avec la collaboration du PNR HJ qui a réalisé une étude sur l'évolution des peuplements forestiers du territoire face aux changements climatiques.

Communication sur les actions menées ou à mener dans le cadre de sa compétence « Forêt et filière bois »

Il sera nécessaire d'informer les divers acteurs professionnels de la filière forêt-bois, les élus des communes et le grand public des différentes décisions et actions entreprises par la CCHJSC :

- Ces décisions devront être justifiées et le positionnement des actions entreprises par la CCHJSC devra être clairement défini par rapport aux actions menées par les autres partenaires forestiers sur le territoire.

- Cela concernera tout d'abord les choix définis à partir de ce programme d'actions, c'est-à-dire le choix des actions retenues pour être mises en œuvre sur le territoire.
- Par la suite, dès lors qu'une action sera entreprise, il faudra communiquer sur les différentes initiatives, sur les objectifs, sur les résultats escomptés, etc.
- De même, pour les actions déjà mises en œuvre et achevées, il sera important d'en communiquer les résultats et les enseignements tirés.

Lien avec d'autres actions :

Cette action de communication est complètement liée aux actions des quatre orientations « Optimiser la gestion des forêts et la mobilisation des bois sur le territoire », « Promouvoir la multifonctionnalité des forêts sur le territoire », « Participer à la valorisation des bois sur le territoire » et « Participer à la structuration de la filière forêt-bois sur le territoire ».

Localisation :

Sur tout le territoire de la CCHJSC

Budget prévisionnel :

A préciser

Financeurs mobilisables :

A préciser

Calendrier :

Tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions (donc durant le mandat actuel)

Partenaires :

Communes Forestières, ONF, PNR HJ, ADEFOR 39

Maître d'ouvrage :

CCHJSC

Maître d'œuvre :

CCHJSC

Indicateurs – modalités d'évaluation :

- Nombre de réunions et événements organisés
- Nombre de communications réalisées

Avancement :